



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

36

C/5

ADDENDUM

2012-2013

PROJETS
DE RÉSOLUTION

Volume 1

OPTION BUDGÉTAIRE ALTERNATIVE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

36 C/5

ADDENDUM

**PROJETS
DE RÉOLUTION**

2012-2013

Volume 1

OPTION BUDGÉTAIRE ALTERNATIVE

Publié en 2011
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2011
Printed in France

36 C/5 Add. – Volume 1 – Projets de résolution

Table des matières

Note : Le Projet de 36 C/5 Add. comporte deux volumes (Volume 1 : Projets de résolution et Volume 2 : Projet de programme et de budget) ainsi qu'un document distinct contenant une Note technique et des annexes.

	Paragraphe	Page
Introduction de la Directrice générale		i
Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2012-2013		1
Projets de résolution :		
Politique générale et Direction		
Organes directeurs, Direction et Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	00100	7
Programmes		
Grand programme I – Éducation	01000	9
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	02000	24
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	03000	33
Grand programme IV – Culture	04000	37
Grand programme V – Communication et information	05000	42
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	06000	47
Plates-formes intersectorielles	07000	51
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés	08000	53
Services liés au programme		
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	09100	55
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes	09200	57
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	09300	59
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	09400	62
Relations extérieures et information du public	09500	63
Programme de participation et bourses		
Programme de participation	10100	67
Programme de bourses	10200	74
Services internes		
Gestion des ressources humaines	11000	75
Gestion financière	12000	77
Gestion des services de soutien	13000	78

Introduction de la Directrice générale

J'ai l'honneur de présenter ci-après aux États membres l'option alternative du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5 Addendum), dotée d'une enveloppe de 653 millions de dollars des États-Unis, correspondant à une croissance nominale zéro (CNZ) par rapport au 35 C/5.

À sa 186^e session, le Conseil exécutif m'a priée de lui présenter une telle option à sa 187^e session pour pouvoir la comparer avec la version du Projet de programme et de budget basée sur une enveloppe budgétaire correspondant à une croissance réelle zéro (CRZ) que j'avais présentée à la 186^e session, qui tient compte des délibérations sur cette question tenue à la 186^e session.

Vous trouverez une présentation détaillée de cette option alternative dans les addendas aux trois parties du Projet de 36 C/5 (couverture bordeaux) :

- l'addendum au Volume 1, dans lequel figurent tous les projets de résolution proposés pour adoption par la Conférence générale à sa 36^e session, présente, pour chaque projet de résolution, des montants budgétaires révisés en fonction de l'enveloppe budgétaire du scénario CNZ et apporte, le cas échéant, des adaptations, par exemple à l'intitulé des axes d'action et à la formulation des résultats escomptés ;
- L'addendum au Volume 2 présente, pour chaque titre du programme et budget, la ventilation du budget et les allocations de crédits aux axes d'action, à la fois globalement et de façon détaillée, ainsi que les ajustements programmatiques proposés pour les stratégies et les objectifs, les axes d'action et les résultats escomptés, les indicateurs de performance et les indicateurs de référence dans le cadre du scénario CNZ ;
- la « Note technique et Annexes » met en évidence le fait que les techniques budgétaires appliquées sont conformes aux dispositions de la résolution 35 C/105 de la Conférence générale, et contient également de nombreux tableaux statistiques présentant des données budgétaires détaillées relatives à l'option CNZ.

Comme cela a été le cas pour le Projet de 36 C/5 basé sur un scénario CRZ, la présente version CNZ est totalement alignée sur les grandes priorités globales et les objectifs stratégiques énoncés dans la Stratégie à moyen terme approuvée pour 2008-2013 (34 C/4). En préparant l'option CNZ qui figure dans l'addendum au Projet de 36 C/5, j'ai respecté scrupuleusement les orientations données par le Conseil exécutif dans sa décision 186 EX/15 (36 C/5) et ai donc apporté certains changements au contenu des grands programmes.

Je ne reviendrai pas sur la présentation programmatique que j'avais incluse dans l'introduction au 36 C/5 basé sur un scénario CRZ, qui mettait en lumière un certain nombre de défis et d'opportunités. Les deux introductions sont désormais complémentaires. L'introduction au scénario CRZ donnait une idée de tout l'éventail des activités et initiatives stratégiques que l'Organisation a entreprises et qu'elle mène à bien actuellement – au Siège et dans toutes les régions du monde. Il est indiscutable qu'aujourd'hui plus que jamais, l'UNESCO est indispensable pour assurer l'éducation pour tous, conduire des initiatives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, édifier des sociétés du savoir inclusives, préserver et encourager la diversité culturelle, traduire dans les faits le lien entre culture et développement, promouvoir le développement durable en faisant appel aux sciences exactes et naturelles et aux sciences sociales et défendre la liberté d'information et d'expression pour tous, en accordant la plus haute priorité à l'Afrique et à l'égalité entre les sexes. Ensemble, et avec l'aide de nos nombreux partenaires, nous devons poursuivre ces nobles objectifs et continuer de faire en sorte que l'UNESCO

influe sur le cours des choses aux niveaux mondial, régional et national. L'option CNZ risque de limiter l'intensité de ces efforts déployés par l'UNESCO.

Dans cette option alternative, j'ai veillé à ce que l'Afrique et l'égalité entre les sexes demeurent les priorités globales pour l'ensemble de l'Organisation. Je suis également heureuse d'avoir pu accroître les crédits alloués au Département Afrique au-delà niveau CRZ. Dans le contexte de la restructuration de ce Département, que j'ai présentée au Conseil au mois d'avril dernier, ceci a été réalisé en accroissant sa dotation en effectifs.

Tout au long du processus consistant à établir dans le détail l'enveloppe budgétaire alternative de 653 millions de dollars, j'ai été guidée par l'esprit et la lettre de la décision adoptée par le Conseil à sa dernière session. De même que pour le Projet de 36 C/5 basé sur un scénario CRZ, j'ai appliqué une approche diversifiée et modulée dans l'élaboration du budget CNZ.

J'ai maintenu les crédits alloués aux secteurs de programme au niveau réduit correspondant au scénario CNZ, alors que les services liés aux programmes et les services internes ont fait l'objet de réductions plus importantes, dans certains cas près de deux fois plus élevées. Ainsi, mon attention s'est principalement portée sur les programmes. Cela étant, il est évident qu'une réduction de l'ampleur de celle requise par le scénario CNZ aura nécessairement un impact sur la portée, la dimension et l'intensité de nos activités de programme, y compris au niveau des pays.

Pour déterminer les budgets des secteurs et autres unités de l'Organisation, j'ai, dans un premier temps, décidé d'absorber les montants pour revalorisation par rapport au 35 C/5 qui avaient été utilisés pour parvenir à l'option CRZ du 36 C/5 (revalorisations qui visaient à compenser les augmentations statutaires ou dues à l'inflation et d'autres augmentations). Ainsi, les renforcements budgétaires réels accordés aux grands programmes dans le contexte du Projet de 36 C/5 basé sur un scénario CRZ ont été maintenus dans l'option CNZ.

La préparation de l'option budgétaire CNZ a rendu nécessaires des activités de programme mieux ciblées. Vous trouverez donc certains changements programmatiques proposés pour presque tous les secteurs de programme, y compris des ajustements dans le libellé des axes d'action et une reformulation ainsi qu'une réduction du nombre de certains résultats escomptés, indicateurs de performance et indicateurs de référence. Les réductions opérées dans les indicateurs de référence, en particulier, sont la conséquence de la CNZ. Chaque grand programme est précédé d'une brève explication des changements introduits dans l'option alternative au niveau du programme et du personnel. Les ajustements requis avec l'option CNZ se sont dans bien des cas traduits par une réduction des ressources prévues pour les activités mais ont également été obtenus avec l'abolition de certains postes.

D'une manière générale, il convient de noter que le nombre de résultats escomptés a été réduit pour les grands programmes I, II, III et IV – avec, par là même, une orientation programmatique et une chaîne de résultats plus claires, ainsi que l'a demandé le Conseil exécutif. La nouvelle option CNZ reflète également les changements intervenus dans les structures de l'Organisation, pour lesquels j'avais consulté le Conseil en avril dernier.

Ces derniers mois, la nécessité d'assurer l'autonomisation des jeunes en tant qu'agents du changement et parties prenantes jouant un rôle actif dans l'édification de sociétés pacifiques, justes, démocratiques, équitables et durables est devenue une nouvelle priorité de l'agenda international. En conséquence, je me suis efforcée, dans cette option alternative, d'inclure dans tous les secteurs de programme des activités que l'UNESCO peut entreprendre avec et pour les jeunes. Le Forum des jeunes qui se tiendra lors de la

36^e session de la Conférence générale sera donc une occasion importante de réfléchir aux incidences de ces évolutions décisives pour l'UNESCO et d'élaborer une action constructive et efficace.

En réponse aux préoccupations exprimées par certaines délégations à la 186^e session du Conseil exécutif à propos du ratio programme/coûts de personnel, je présente aujourd'hui dans cette nouvelle option budgétaire une répartition des coûts de personnel qui distingue pour chaque grand programme le personnel lié au programme et le personnel de soutien administratif. On peut ainsi apprécier pleinement la véritable nature de l'engagement de l'UNESCO à l'égard des programmes, la part des ressources consacrées aux activités de programme ainsi que les crédits alloués aux activités et au personnel lié au programme. Les tableaux montrent que les activités de programme absorberont l'immense majorité du personnel, reflétant ainsi ce que les agences spécialisées font le mieux : l'aide à la formulation des politiques et le renforcement des capacités correspondantes, ainsi que l'analyse programmatique comparative et les initiatives au niveau des pays pour promouvoir la réforme des Nations Unies et l'initiative « Unis dans l'action ».

En outre, je présente dans l'addendum au Volume 2 l'ensemble des six plates-formes intersectorielles avec leurs objectifs, résultats escomptés et indicateurs de performance de manière claire et détaillée, conformément à ce qu'a demandé le Conseil à sa dernière session. Cela inclut surtout le programme d'action intersectoriel consolidé pour une culture de la paix et de la non-violence comportant un nombre réaliste d'actions ciblées, qui doit être mis en œuvre par le biais de la plate-forme intersectorielle sur une culture de la paix et de la non-violence. Cultiver l'aptitude à jeter des ponts entre les divers secteurs de programme et disciplines pour relever des défis complexes demeurera l'un des aspects essentiels de l'action de l'UNESCO et, indéniablement, l'un de ses avantages comparatifs dans le contexte multilatéral.

Cependant, compte tenu des contraintes imposées par le scénario CNZ et afin de préserver davantage les ressources des programmes sectoriels, j'ai décidé de proposer de ramener à 8 % (contre 10 % dans le cadre de l'option CRZ) la part des ressources des grands programmes allouée à la réserve destinée à financer les activités des six plates-formes intersectorielles, qui seront menées aussi bien par le Siège que par les unités hors Siège. L'option CNZ nécessitera donc de lever davantage de fonds extrabudgétaires pour les plates-formes intersectorielles. L'Addendum explique aussi plus en détail les modalités proposées de fonctionnement des plates-formes intersectorielles, soulignant le caractère concurrentiel – car récompensant une certaine qualité – des allocations financières, sur lesquelles le Comité de gestion du programme (PMC) de mon équipe de direction se prononcera de manière collégiale. Le PMC sera en outre chargé d'assurer tout au long de l'exercice biennal le suivi de la mise en œuvre des plates-formes intersectorielles ainsi que des résultats auxquels elles auront abouti.

Je me réjouis particulièrement d'être parvenue, au cours du processus budgétaire, à préserver plus de 9 millions de dollars des États-Unis en vue du financement de la réforme du dispositif hors Siège qui, dans sa première phase, interviendra uniquement en Afrique. Les sommes ainsi affectées contribueront pour beaucoup à assurer la viabilité financière de cette initiative essentielle et profiteront encore un peu plus à la priorité globale de l'Organisation qu'est la Priorité Afrique. J'ai l'intention d'absorber dans le budget CNZ tout montant supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour concrétiser la réforme du dispositif hors Siège en Afrique et je présenterai à cet effet au Conseil exécutif, à sa 187^e session, un document distinct contenant des estimations détaillées.

Si j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour préserver les secteurs de programme, j'ai aussi atténué, dans l'option CNZ, l'impact sur le Programme de participation, qui ne sera réduit que d'un montant correspondant au pourcentage global de réduction entre le scénario CRZ et le scénario CNZ. De plus, j'ai intégré dans le projet de résolution de l'addendum au Volume 1 les modifications déjà proposées par consensus dans la décision du Conseil exécutif (36 C/6). Néanmoins, nous avons peut-être atteint

un stade où il conviendrait de réexaminer plus en profondeur le Programme de participation et ses mécanismes et d'en faire le bilan, opération qui s'inscrirait aussi dans le processus global de réforme de l'Organisation. Cet examen pourrait notamment porter sur les priorités du Programme de participation et leur conformité avec les objectifs stratégiques de programme, ainsi que sur les critères de sélection, les processus d'évaluation, les modalités, et les procédures d'approbation et de paiement. Il pourrait aussi déboucher sur un débat concernant le groupe de bénéficiaires du Programme de participation dans le but, par exemple, de concentrer bien plus le soutien sur les pays d'Afrique, les PMA, les PEID ou les pays de l'E-9.

À titre d'élément important de ce processus d'ensemble, je me suis efforcée de pourvoir à une utilisation des ressources financières la plus efficace et rationnelle possible et d'opérer de nouvelles économies réelles sur le plan des coûts administratifs, au-delà de celles déjà incluses dans l'option CRZ du Projet de 36 C/5. Comme je l'ai déjà souligné dans mon introduction au Projet de 36 C/5 CRZ, je suis parvenue à maintenir les coûts administratifs à un niveau inférieur, notamment grâce à des gains d'efficacité liés à des mesures de restructuration et à des regroupements de fonctions. Il en va de même dans le cadre de l'option CNZ, mais nous devons veiller à ne pas amplifier les réductions au point de compromettre la prestation des services administratifs indispensables. Je suis donc déterminée à rechercher de façon judicieuse de tels gains d'efficacité pour toutes les fonctions d'appui.

Compte tenu des débats de la 186^e session du Conseil exécutif, j'ai décidé d'appliquer un abattement pour délais de recrutement de 5 % aux coûts de personnel, en augmentation par rapport au taux de 3 % indiqué dans l'option CRZ. J'ai également réussi à intégrer dans l'enveloppe budgétaire les coûts associés à la réforme du système des cotisations à la CAM en 2012-2013. En outre, la présente proposition de programme et de budget instaure la nouvelle nomenclature de l'Organisation que j'avais proposée au Conseil à sa dernière session, le Secteur de l'administration (ADM) devenant le Secteur de la gestion des services de soutien (SSM), appellation qui rend mieux compte du champ de ses responsabilités.

Permettez-moi de souligner que l'UNESCO a été parmi les premières organisations du système des Nations Unies à appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), quand la plupart des autres espèrent le faire entre 2011 et 2013, voire 2014 pour l'ONU, en utilisant des fonds supplémentaires versés par leurs États membres. L'adoption des normes IPSAS a fait entrer l'UNESCO dans le XXI^e siècle pour ce qui est des rapports financiers.

L'UNESCO a fait preuve d'une grande cohérence dans l'application progressive d'une méthode de gestion axée sur les résultats (GAR) au cours des derniers exercices biennaux. Les versions CRZ et CNZ du Projet de 36 C/5 suivent pleinement cette approche, qui est appliquée systématiquement à l'ensemble des secteurs de programme ou de soutien ainsi qu'aux services internes. La méthodologie définit un petit nombre de résultats escomptés précis, mesurables (autant que possible), réalisables (en l'espace de deux ans), pertinents et assortis d'échéances, ainsi que d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence/objectifs au niveau des axes d'action, en conformité avec les « principes directeurs de l'UNESCO en matière de GAR ». Il convient de noter que les résultats escomptés pour les différents axes d'action dans le Projet de 36 C/5 traduisent l'impact combiné des ressources ordinaires et des ressources extrabudgétaires du programme. Alors que l'UNESCO passe d'une recherche de l'efficacité à une recherche de l'efficacé, il nous faut remplacer une logique fondée essentiellement sur les apports par un programme centré sur l'impact. Cet infléchissement exigera de nouvelles adaptations méthodologiques, ainsi que des efforts en vue d'instaurer une budgétisation axée sur les résultats à compter du 37 C/5.

Le 36 C/5 sera le dernier Programme et budget de l'actuelle Stratégie à moyen terme (34 C/4). Il doit donc permettre d'atteindre tous les objectifs fixés à une telle échéance et annoncer de vigoureux changements dans la prochaine Stratégie à moyen terme. Pour ma part, je m'engage envers vous à ne ménager aucun

effort pour guider l'Organisation vers la réalisation de nos ambitieux objectifs, et de le faire dans un souci d'excellence, avec dévouement et en veillant à la qualité de l'exécution tout en renforçant la pertinence, l'impact et la visibilité de l'Organisation sur la scène internationale. Je compte sur le soutien que les États membres m'apporteront pour définir un ensemble cohérent d'orientations stratégiques, pour créer un environnement qui permette au Secrétariat de s'acquitter au mieux de ses fonctions et pour fournir des ressources suffisantes pour l'accomplissement de nos objectifs communs.

Permettez-moi de vous rappeler ce que j'ai dit dans l'introduction de la version CRZ du 36 C/5 : Nous avons pris un nouveau départ. Nous vivons à une époque placée sous le signe du changement – aussi bien au sein de l'Organisation que dans le monde en général. Nous avons bien entendu constaté que les organes directeurs de certaines agences des Nations Unies comme l'OIT et l'ONUDI ont récemment voté un budget à croissance réelle zéro. Mais je suis profondément sensible aux difficultés que connaissent de nombreux pays. Le changement ne nous laisserait guère d'autre choix que de nous adapter et d'innover si l'option CNZ devait être retenue par les États membres. À mon sens, en dépit des réductions et des contraintes indiquées, cette option alternative du Projet de 36 C/5 permettra à l'Organisation de s'acquitter de ses nombreux mandats, nonobstant les coupes inévitables. Je m'engage auprès des États membres à ce que l'Organisation continue de s'employer à maximiser son impact à tous les niveaux, tout en se concentrant sur les activités les plus pertinentes.

L'UNESCO est de plus en plus à l'avant-garde de l'action multilatérale. La version CNZ du Projet de 36 C/5 doit nous permettre de continuer à remplir le rôle de chef de file dans un certain nombre de domaines dans lesquels vous nous avez donné mandat de faire valoir nos savoir-faire et nos compétences avec plus d'assurance en vue d'obtenir des résultats plus concrets se traduisant par un plus grand impact. En particulier, nous continuerons d'appuyer les efforts des États membres pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), tout en jetant les bases de notre action au-delà de 2015, date fixée pour la réalisation de ces objectifs. Nos activités à cet égard placeront au premier plan les six objectifs de l'Éducation pour tous.

La reconnaissance accordée à l'UNESCO et à son rôle de chef de file en matière d'éducation lors de l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) de 2011 est des plus encourageantes et témoigne de l'impact et du potentiel de l'UNESCO dans ce domaine, souvent considéré comme la première priorité de notre Organisation. Cette même reconnaissance a également été exprimée par les États membres en ce qui concerne les océans et l'eau douce, domaines où l'UNESCO est appelée à contribuer aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) prévue en juin 2012. Je souhaite également ajouter que l'UNESCO a joué un rôle extrêmement proactif lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) qui s'est tenue en début d'année à Istanbul. Le texte issu de la Conférence a intégré une grande partie des initiatives et propositions de l'UNESCO et nous fait obligation d'entreprendre un suivi pratique et tangible au cours des prochaines années.

L'UNESCO a toujours eu un agenda profondément humaniste. Pour elle, le mot « développement » a toujours été synonyme non seulement de bien-être matériel mais aussi de développement global du tissu intellectuel, social et culturel des sociétés. Aujourd'hui, avec la crise financière et économique et avec des défis planétaires tels que le changement climatique, il est devenu évident que seule cette approche holistique peut déboucher sur un développement véritablement durable – d'où mon appel à un « nouvel humanisme », un paradigme de développement authentiquement centré sur les individus. En outre, je suis fermement décidée à ouvrir de nouveaux chemins pour la paix et la réconciliation au XXI^e siècle.

L'UNESCO doit pouvoir compter sur un financement fiable et prévisible, et un volume raisonnable de fonds, pour continuer à exercer ses fonctions essentielles, dont certaines impliquent dans plusieurs domaines un rôle de chef de file unique au sein du système des Nations Unies et au-delà. Si les États membres devaient retenir l'option alternative du Projet de 36 C/5, j'espère que nous serons en mesure de parvenir à un consensus sur l'enveloppe budgétaire pour le prochain exercice biennal. Le consensus a été un trait distinctif de l'action de l'UNESCO depuis plusieurs années, lui conférant sa force et sa crédibilité. J'espère donc sincèrement que les États membres se montreront une fois encore à la hauteur de cette exigence, qui fait la spécificité de la coopération et de la concertation internationales.



Paris, juillet 2011

Irina Bokova

1 Les Titres I à V sont calculés au taux de change constant de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis.

2 Les crédits ouverts pour le grand programme I incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour l'éducation :

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	5 000 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	5 300 000
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 000 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 000 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 500 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000
Institut mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)*	500 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	18 900 000

* En prévision de la création officielle de l'Institut, et dans l'esprit de la résolution 35 C/16, le montant total du budget du grand programme I pour les coûts d'activités inclut une allocation de 500 000 dollars au titre du MGIEP.

3 Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour la science :

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	1 015 000

4 Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les crédits alloués à la Commission océanographique intergouvernementale (COI), d'un montant de : 10 405 400

5 Les crédits ouverts pour le grand programme IV incluent les crédits alloués au Centre UNESCO du patrimoine mondial (WHC), d'un montant de : 12 837 400

6 Les titres des plates-formes intersectorielles sont les suivants :

- Promotion d'une culture de la paix et de la non-violence
- Contribution de l'UNESCO à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets
- Contribution de l'UNESCO à la lutte contre le VIH et SIDA
- Soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe
- Contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade (1994) pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)
- Priorité Afrique et sa mise en œuvre par l'UNESCO

Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2012-2013

\$653 millions

La Conférence générale, réunie en sa 36^e session, décide de ce qui suit :

A. Programme ordinaire

- (a) Pour l'exercice financier 2012-2013, il est ouvert par les présentes des crédits d'un montant de 653 000 000 dollars¹ se répartissant comme suit :

Article budgétaire	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	
A. Organes directeurs	13 235 600
<i>(Conférence générale ; Conseil exécutif)</i>	
B. Direction	20 490 200
<i>(Direction générale ; Cabinet de la Directrice générale ; Service d'évaluation et d'audit ; Office des normes internationales et des affaires juridiques ; Bureau de l'éthique)</i>	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	12 037 500
TOTAL, TITRE I	45 763 300
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME	
A. Programmes	
Grand programme I – Éducation ²	114 621 300
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles ^{3 & 4}	58 744 500
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	29 230 700
Grand programme IV – Culture ⁵	52 213 200
Grand programme V – Communication et information	31 989 900
Institut de statistique de l'UNESCO	9 128 600
Plates-formes intersectorielles ⁶	7 123 700
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés	79 864 100
<i>(Hors Siège – gestion des programmes décentralisés, coûts de fonctionnement et coordination au Siège)</i>	
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	9 000 000
Total, Titre II.A	391 916 000
B. Services liés au programme	
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	5 781 600
2. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes	2 175 100
3. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	9 140 800
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	5 069 900
5. Relations extérieures et information du public	27 699 800
Total, Titre II.B	49 867 200
C. Programmes de participation et de bourses	
1. Programme de participation	19 083 400
2. Programme de bourses	1 643 800
Total, Titre II.C	20 727 200
TOTAL, TITRE II	462 510 400
TITRE III – SERVICES INTERNES	
A. Gestion des ressources humaines	
1. Gestion des ressources humaines	20 835 500
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	4 000 000
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	9 800 000
Total, Titre III.A	34 635 500
B. Gestion financière	
1. Gestion financière	12 768 600
2. Primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation	700 000
Total, Titre III.B	13 468 600
C. Gestion des services de soutien	
1. Coordination, infrastructures des technologies de l'information, gestion des systèmes et des communications	18 575 500
2. Gestion des services de conférences, langues et documents	21 115 000
3. Gestion des services communs, y compris les achats, la sécurité et les services collectifs au Siège	32 641 200
Total, Titre III.C	72 331 700
TOTAL, TITRE III	120 435 800
TOTAL, TITRES I-III	628 709 500
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	1 300 000
TITRE IV – REMBOURSEMENT DES PRÊTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 014 000
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	8 976 500
TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	653 000 000

Voir notes en regard.

Crédits additionnels

- (b) La Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits approuvés au paragraphe (a) ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. La Directrice générale fournit par écrit aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération.

Engagements budgétaires

- (c) Au cours de l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, la Directrice générale pourra engager des dépenses jusqu'à concurrence du total des crédits ouverts au paragraphe (a) ci-dessus. Conformément à l'article 4 du Règlement financier, les crédits relatifs aux engagements qui doivent être exécutés pendant l'année civile qui suit la fin de l'exercice financier restent utilisables et valables pendant ladite année civile.

Virements de crédits

- (d) Pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, les hausses des coûts des biens et services et les ajustements techniques, la Directrice générale est autorisée à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre V du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à IV du budget.
- (e) La Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés. Dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 1 %, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.
- (f) Les crédits affectés à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et au Centre UNESCO du patrimoine mondial (WHC) ne peuvent faire l'objet d'aucune réduction par virement de crédits à d'autres titres du budget.

Effectifs

- (g) Les postes établis par classe prévus pour l'exercice 2012-2013 sont récapitulés à l'annexe II du document 36 C/5. La Directrice générale soumettra au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'elle envisage d'apporter à cette annexe en ce qui concerne le nombre total des postes de la classe D-1 et de rang supérieur.
- (h) Conformément aux statuts et règlements particuliers régissant ces organismes, des postes peuvent être établis au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ), à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), à l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE), au Centre international de physique théorique

(CIPT) et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Ces postes ne sont pas inclus dans le tableau des postes établis de l'annexe II.

Contributions

- (i) Les crédits ouverts au paragraphe (a) ci-dessus (653 000 000 dollars) seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Fluctuations monétaires

- (j) Les estimations concernant le budget ordinaire utilisées pour la préparation du présent Projet de budget ont été calculées au taux de change de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis, soit le même taux que celui retenu pour établir le budget de l'exercice 2010-2011. D'un point de vue budgétaire, les recettes et les dépenses du budget encaissées et encourues en euros seront enregistrées dans les rapports budgétaires sur la base de ce taux constant de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis. Toutefois, en ce qui concerne les comptes (conformément aux normes IPSAS), les recettes et dépenses libellées en euros seront enregistrées en utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies). Les écarts découlant du recours à ces deux bases différentes pour le budget et pour les comptes seront indiqués dans les états de rapprochement/comparaison des états financiers.

B. Programmes extrabudgétaires

- (k) La Directrice générale est autorisée à recevoir, en dehors des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, des fonds destinés à l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux orientations et aux activités de l'Organisation, et à engager des dépenses et effectuer des paiements pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

Projets de résolution

Politique générale et Direction

00100

Projet de résolution pour la Politique générale et la Direction

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après :

- (i) organiser avec le meilleur rapport coût-efficacité la 37^e session de la Conférence générale (octobre-novembre 2013) et cinq sessions ordinaires du Conseil exécutif en 2012-2013 ;
- (ii) assurer le fonctionnement de la Direction générale et des unités qui constituent la Direction de l'Organisation ;
- (iii) contribuer aux dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 24 579 300 dollars pour les coûts d'activité et de 21 184 000 dollars pour les coûts de personnel ;

2. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :

Organes directeurs

- Amélioration du rapport coût-efficacité des organes directeurs ;
- Optimisation des services fournis aux États membres ;

Évaluation et audit

- Renforcement des mécanismes de gestion des risques, de contrôle, de conformité et d'efficience ;
- Contribution des évaluations et des audits à la gestion stratégique de l'Organisation, à l'élaboration des politiques et des programmes et à l'exécution du programme ;
- Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements à l'UNESCO ;

Normes internationales et affaires juridiques

- Avis juridiques de qualité donnés à l'Organisation et à ses organes directeurs ;
- Protection effective des droits de l'Organisation ;
- Révision et amélioration des règles internes de l'Organisation relatives aux activités, finances et biens de l'UNESCO pour mieux protéger ses intérêts ;

- Conseils juridiques avisés pour la mise en place et le fonctionnement des organes intergouvernementaux chargés de la mise en œuvre des conventions, y compris les organes nouvellement constitués ;
- Coordination du suivi des instruments normatifs de l'Organisation ;

Programme d'éthique

- Mise en œuvre et diffusion de la politique de communication d'informations financières et des règles en matière de conflits d'intérêts ;
 - Mise en place du module de formation à l'éthique au Siège et dans les unités hors Siège (y compris dans les instituts de catégorie 1) ;
3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.

01000

Projet de résolution pour le grand programme I – Éducation

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, pour le grand programme I, le plan d'action organisé autour des deux priorités sectorielles biennales et des quatre axes d'action suivants, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins en ce qui concerne l'égalité entre les sexes, l'Afrique, les PMA et les PEID, et en particulier les pays qui risquent le plus de ne pas atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) d'ici à 2015, ainsi que les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones,
- (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme I, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, y compris à travers le Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation, en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Priorité sectorielle biennale 1 : Promouvoir plus largement l'équité, l'inclusion et la qualité dans l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie en vue du développement durable et d'une culture de la paix et de la non-violence

- (i) accélérer les progrès vers la réalisation de l'EPT, en particulier au niveau des pays, en se concentrant sur quatre aspects essentiels de l'éducation : politiques et planification sectorielles, alphabétisation, enseignants, développement des compétences pour le monde du travail. L'UNESCO aidera les États membres à développer leurs capacités nationales pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des plans sectoriels solides, y compris à l'aide des technologies de l'information et de la communication ; à promouvoir et établir la base de connaissances nécessaires à l'amélioration des politiques et des programmes d'alphabétisation ; à accroître le nombre d'enseignants qualifiés et à plaider pour que leurs conditions de travail soient satisfaisantes ; et à réformer les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Dans chacun de ces domaines prioritaires, on s'attachera tout particulièrement à promouvoir la qualité et l'équité, y compris l'égalité entre les sexes ;
- (ii) aider les États membres à offrir des systèmes éducatifs de qualité, inclusifs et pertinents tout au long de la vie, depuis l'éducation et la protection de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur et la recherche en passant par l'enseignement primaire et secondaire. Dans toute cette action, une attention particulière sera portée à la nécessité

d'assurer des transitions sans heurts entre les différents niveaux de l'enseignement et la production d'un impact durable et mesurable sur les systèmes éducatifs ;

- (iii) aider les États membres à préparer les apprenants à devenir des citoyens du monde responsables, en abordant des questions telles que le développement durable, y compris le changement climatique, l'éducation relative au VIH, et les droits de l'homme et les valeurs universelles, tant au niveau du contenu de l'enseignement que des pratiques éducatives ;

Priorité sectorielle biennale 2 : Renforcer le leadership mondial dans le domaine de l'éducation

- (iv) mobiliser la communauté internationale et les partenaires de l'EPT en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT et les OMD relatifs à l'éducation, en accordant une attention particulière aux actions de plaidoyer, y compris en faveur de l'éducation des filles et des femmes. L'UNESCO continuera à définir des points de référence permettant de suivre les progrès vers la réalisation de l'EPT, à éclairer le débat sur les politiques d'enseignement général grâce aux résultats de la recherche de pointe sur les tendances en matière d'éducation, et à renforcer les liens entre l'éducation en vue du développement durable (EDD) et l'EPT, favorisant ainsi l'exercice du droit à l'éducation ;

- (c) à allouer à cette fin un montant de 51 136 000 dollars pour les coûts d'activité et de 63 485 300 dollars pour les coûts de personnel¹ ;

2. **Prie** la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution, dans toute la mesure possible au moyen de plates-formes intersectorielles ;
- (b) de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants, y compris les indicateurs de performance pertinents :

Axe d'action 1 : Accélérer les progrès vers la réalisation de l'Éducation pour tous (EPT), en particulier au niveau des pays

- (1) Renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de planification des politiques en mettant l'accent sur la promotion du droit à une éducation de qualité et de l'égalité entre les sexes et en mettant à profit les technologies de l'information et de la communication
- (2) Renforcement des capacités nationales en vue de planifier, gérer et appliquer à plus grande échelle des politiques et programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle de qualité prenant en compte l'égalité entre les sexes
- (3) Renforcement des capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de politiques relatives aux enseignants, l'accent étant plus particulièrement mis sur la qualité et les questions d'égalité entre les sexes
- (4) Renforcement des capacités des États membres, élaboration de politiques globales fondées sur des données avérées en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels, et fourniture d'une assistance pour leur mise en œuvre

¹ Ces montants comprennent les crédits alloués aux instituts de l'UNESCO pour l'éducation (catégorie 1)

Axe d'action 2 : Élaborer des systèmes éducatifs inclusifs de qualité

- (5) Amélioration des politiques, programmes et pratiques des États membres en matière d'éducation de base, ayant pour effet de renforcer la qualité, l'équité, l'inclusion et l'égalité des sexes
- (6) Renforcement des capacités des États membres pour assurer un accès plus équitable à un enseignement supérieur et à une recherche de qualité, y compris par des modalités d'enseignement innovantes

Axe d'action 3 : Favoriser les réponses du système éducatif aux défis contemporains en vue du développement durable et d'une culture de la paix et de la non-violence

- (7) Renforcement, dans les États membres, des capacités d'intégration de l'éducation en vue du développement durable, y compris l'éducation au changement climatique, à la préparation aux catastrophes et à la réduction des risques dans les politiques éducatives et les plans et programmes de développement
- (8) Mise en place par les États membres d'un enseignement complet et de bonne qualité sur le VIH et la sexualité en vue de promouvoir des modes de vie sains, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme
- (9) Intégration de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les politiques, plans et programmes relatifs à l'éducation

Axe d'action 4 : Renforcer le rôle de chef de file dans le domaine de l'Éducation pour tous (EPT) par des activités de sensibilisation et de suivi, et des partenariats

- (10) Mobilisation de l'engagement politique et financier aux niveaux mondial, régional et national en faveur de la réalisation des objectifs de l'EPT et renforcement des mécanismes de suivi de l'EPT
- (11) Renforcement de l'engagement mondial et national en faveur de l'éducation des filles et des femmes par le plaidoyer et des partenariats appropriés conformes aux objectifs de l'Organisation
- (12) Information des acteurs de l'éducation par le biais de recherches et d'études prospectives sur les évolutions et défis qui se dessinent dans l'éducation

3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications ;
4. **Prie en outre** la Directrice générale d'exécuter le programme de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'égalité entre les sexes – en ce qui concerne le grand programme I soient eux aussi pleinement atteints.

Instituts de l'UNESCO pour l'éducation (catégorie 1)

01100

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice biennal 2010-2011,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle du Bureau afin de faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Se félicitant de l'action entreprise pour faire du BIE un institut d'avant-garde davantage tourné vers l'avenir en tant que « centre d'excellence en matière de programmes d'études »,

1. **Souligne** la contribution spécialisée du BIE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des priorités du grand programme I, en ce qui concerne en particulier le renforcement des capacités, le dialogue sur les politiques et la gestion et la diffusion des connaissances dans le domaine clé de l'élaboration et de la gestion des programmes d'études, à travers :
 - (a) la mise en œuvre de cours de formation spécialement adaptés et reconnus destinés aux responsables et praticiens des programmes d'études, ainsi que l'élaboration d'outils didactiques et de matériels de formation ;
 - (b) l'extension de l'assistance technique aux organismes et spécialistes nationaux chargés des programmes d'études ;
 - (c) la consolidation de sa base de connaissances relative aux programmes d'études, ainsi que de ses capacités de gestion et de diffusion des connaissances ;
 - (d) la facilitation du dialogue international sur les politiques en vue de promouvoir une éducation de qualité pour tous et des politiques et des pratiques en matière d'éducation inclusive ;
2. **Prie** le Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget du Bureau pour 2010 et 2011 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du BIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO et aux priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) d'appuyer les programmes et projets du BIE afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 6 ci-dessous ;
 - (c) de renforcer la collaboration avec la Directrice générale en vue de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse s'acquitter de sa mission en tant que centre d'excellence en matière de programmes d'études ;
3. **Autorise** la Directrice générale à apporter un soutien au BIE en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de 5 000 000 dollars ;

4. **Exprime sa gratitude** aux autorités suisses, aux États membres et autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités du BIE, et les invite à continuer de le soutenir en 2012-2013 et au-delà ;
5. **Demande instamment** aux États membres, aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre efficace des activités du Bureau au service des États membres, conformément à sa mission en tant que centre d'excellence en matière de programmes d'études, aux priorités du grand programme I et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2008-2013 ;
6. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la contribution du BIE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (1) Renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de planification de politiques en mettant l'accent sur la promotion du droit à une éducation de qualité et de l'égalité entre les sexes, et mettant à profit les technologies de l'information et de la communication (axe d'action 1 – résultat escompté 1)
 - (2) Renforcement des capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de politiques relatives aux enseignants, l'accent étant plus particulièrement mis sur la qualité et les questions d'égalité entre les sexes (axe d'action 1 – résultat escompté 3)
 - (3) Amélioration des politiques, programmes et pratiques des États membres en matière d'éducation de base, ayant pour effet de renforcer la qualité, l'équité, l'inclusion et l'égalité des sexes (axe d'action 2 – résultat escompté 5)
 - (4) Renforcement, dans les États membres, des capacités d'intégration de l'éducation en vue du développement durable, y compris l'éducation au changement climatique, à la préparation aux catastrophes et à la réduction des risques dans les politiques éducatives et les plans et programmes de développement (axe d'action 3 – résultat escompté 7)
 - (5) Mise en place par les États membres d'un enseignement complet et de bonne qualité sur le VIH et la sexualité en vue de promouvoir des modes de vie sains, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme (axe d'action 3 – résultat escompté 8)
 - (6) Information des acteurs de l'éducation par le biais de recherches et d'études prospectives sur les évolutions et défis qui se dessinent dans l'éducation (axe d'action 4 – résultat escompté 12)

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE) pour l'exercice biennal 2010-2011,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'Institut afin de faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

1. **Souligne et apprécie** l'importante contribution de l'IIPE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des priorités du grand programme I, en ce qui concerne en particulier le développement des capacités et la recherche, dans les domaines de la planification de l'éducation et de l'analyse des politiques ;
2. **Prie** le Conseil d'administration de l'IIPE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera les budgets de l'Institut pour 2012-2013 de s'assurer que les programmes et activités de l'Institut :
 - (a) sont conformes au Plan à moyen terme de l'IIPE, ainsi qu'aux objectifs stratégiques, aux priorités et aux résultats escomptés du grand programme I ;
 - (b) renforcent les capacités de gestion, de planification et d'administration des systèmes éducatifs des États membres, notamment par des projets opérationnels dans son domaine de compétence ;
 - (c) renforcent les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation à la planification, à l'administration, à l'évaluation et au suivi de l'éducation, en particulier par l'emploi des technologies de l'information et de la communication (TIC), en coopération avec les autres instituts de l'UNESCO pour l'éducation ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les bureaux hors Siège de l'UNESCO ;
 - (d) génèrent des connaissances axées sur la pratique dans le domaine de la planification et de la gestion de l'éducation en vue de leur partage et de leur transfert entre les États membres ;
3. **Autorise** la Directrice générale à soutenir le fonctionnement de l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de 5 300 000 dollars ;
4. **Exprime sa gratitude** aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien aux activités de l'Institut par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'aux Gouvernements argentin et français, qui fournissent gracieusement à l'Institut ses locaux et en financent périodiquement l'entretien, et les invite à maintenir leur soutien en 2012-2013 et au-delà ;
5. **Demande instamment** aux États membres, aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, aux organismes donateurs et au secteur privé de verser, renouveler ou augmenter leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IIPE, conformément à l'article VIII de ses Statuts, de manière qu'il puisse mieux répondre aux besoins des États membres dans tous les domaines relevant du grand programme I ;

6. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la contribution de l'IIPE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
- (1) Renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de planification de politiques en mettant l'accent sur la promotion du droit à une éducation de qualité et de l'égalité entre les sexes, et mettant à profit les technologies de l'information et de la communication (axe d'action 1 – résultat escompté 1)
 - (2) Information des acteurs de l'éducation par le biais de recherches et d'études prospectives sur les évolutions et défis qui se dessinent dans l'éducation (axe d'action 4 – résultat escompté 12)

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) pour l'exercice biennal 2010-2011,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'Institut afin de faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Consciente de l'importance du concept fondamental d'apprentissage tout au long de la vie en tant que principe directeur et organisateur de la réforme de l'éducation et que réponse stratégique aux défis contemporains et émergents, et prenant acte de l'engagement en faveur du Cadre d'action de Belém - Exploiter le pouvoir et le potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes pour un avenir viable adopté à la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI),

1. **Souligne et apprécie** l'importante contribution de l'UIL à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des priorités du grand programme I, en ce qui concerne en particulier la promotion par des activités de plaidoyer de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous, le développement des capacités, la recherche sur les politiques et la constitution de réseaux, l'accent étant mis sur l'alphabétisation en tant que fondement de cet apprentissage et sur l'éducation des adultes en tant que l'un de ses éléments essentiels, ainsi que sur l'éducation non formelle et les filières d'apprentissage non traditionnelles, à travers :
 - (a) l'élaboration et la consolidation d'un concept intégré de l'apprentissage tout au long de la vie en vue de faire progresser la mise en place de systèmes d'éducation holistiques et inclusifs dans les États membres, et tout particulièrement en Afrique ;
 - (b) la réorganisation rationnelle de l'apprentissage tout au long de la vie dans les différents secteurs de l'éducation et dans l'ensemble de ses sous-secteurs, en faisant porter l'accent sur l'alphabétisation, l'apprentissage des adultes et diverses filières d'apprentissage non traditionnelles, conformément au Cadre d'action de Belém ;
 - (c) le développement des capacités des décideurs et des professionnels de l'éducation en vue de promouvoir une gouvernance efficace, des recherches induites par les politiques sur des thèmes particuliers, la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie en tant que réponse aux défis actuels et émergents, et la diffusion et la gestion des connaissances propres à faciliter une prise de décisions éclairée ;
 - (d) la participation aux efforts d'alphabétisation mondiaux, notamment l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et le développement des capacités en vue d'approches intégrées permettant d'améliorer les politiques, les programmes et les pratiques ;
2. **Prie** le Conseil d'administration de l'UIL, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2012-2013 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'Institut s'accordent avec les objectifs stratégiques de l'UNESCO, et les priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de consolider et développer les programmes de l'UIL afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés plus loin ;

- (c) d'accroître à la fois les capacités de l'Institut en tant que centre mondial de ressources pour l'apprentissage tout au long de la vie et ses responsabilités propres en matière d'alphabétisation, d'éducation et d'apprentissage des adultes et d'éducation non formelle ;
 - (d) de prendre les mesures requises pour donner effet au Cadre d'action de Belém et en suivre l'application ;
 - (e) de continuer de s'employer avec la Directrice générale à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'UIL puisse s'acquitter de sa mission ;
3. **Autorise** la Directrice générale à apporter un soutien à l'UIL en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de 2 000 000 dollars ;
 4. **Exprime sa gratitude** au Gouvernement allemand pour son soutien constant à l'UIL sous la forme d'une importante contribution financière et la mise à disposition gracieuse de locaux, ainsi qu'aux États membres et aux organisations, en particulier l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), le Gouvernement norvégien, la Direction du développement et de la coopération (DDC), l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA) et le Gouvernement fédéral du Nigéria, qui ont contribué intellectuellement et financièrement aux activités de l'UIL, et les invite à continuer de le soutenir en 2012-2013 et au-delà ;
 5. **Demande instamment** aux États membres, aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur appui financier et de fournir d'autres contributions appropriées pour que l'UIL puisse se conformer aux priorités du grand programme I et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2008-2013 ;
 6. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la contribution de l'UIL à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (1) Renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de planification de politiques en mettant l'accent sur la promotion du droit à une éducation de qualité et de l'égalité entre les sexes, et mettant à profit les technologies de l'information et de la communication (axe d'action 1 – résultat escompté 1)
 - (2) Renforcement des capacités nationales en vue de planifier, gérer et appliquer à plus grande échelle des politiques et des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle de qualité prenant en compte l'égalité entre les sexes (axe d'action 1 – résultat escompté 2)
 - (3) Information des acteurs de l'éducation par le biais de recherches et d'études prospectives sur les évolutions et défis qui se dessinent dans l'éducation (axe d'action 4 – résultat escompté 12)

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 2010-2011,

Se félicitant de l'évolution positive de l'ITIE au cours de l'exercice biennal et reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'Institut afin de faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

1. **Souligne et apprécie** l'importante contribution de l'ITIE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des priorités du grand programme I, en ce qui concerne en particulier le plaidoyer sur les politiques, le renforcement des capacités et les services cognitifs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de l'éducation, à travers :
 - (a) la recherche sur les politiques fondée sur des éléments factuels, les études analytiques et la collecte et la diffusion des meilleures pratiques sur l'utilisation des TIC au service de l'éducation ;
 - (b) l'offre d'une assistance technique et de formations pour renforcer les capacités des États membres concernant l'application des TIC dans l'éducation, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants ;
2. **Prie** le Conseil d'administration de l'ITIE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2012-2013 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'ITIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO et aux priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de continuer de s'employer avec la Directrice générale à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'ITIE puisse s'acquitter de sa mission ;
3. **Autorise** la Directrice générale à apporter un soutien à l'ITIE en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant de 1 000 000 dollars ;
4. **Exprime sa gratitude** au Gouvernement de la Fédération de Russie pour sa contribution financière et la mise à disposition gracieuse de locaux, ainsi qu'aux États membres et aux organisations qui ont soutenu les activités de l'Institut sur le plan intellectuel et financier, et les invite à continuer de le soutenir en 2012-2013 et au-delà ;
5. **Demande instamment** aux États membres, aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre efficace des activités de l'ITIE au service des États membres, conformément à sa mission, de façon qu'il puisse mieux contribuer aux priorités du grand programme I ;

6. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la contribution de l'ITIE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
- (1) Renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de planification de politiques en mettant l'accent sur la promotion du droit à une éducation de qualité et de l'égalité entre les sexes, et mettant à profit les technologies de l'information et de la communication (axe d'action 1 – résultat escompté 1)
 - (2) Renforcement des capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de politiques relatives aux enseignants, l'accent étant plus particulièrement mis sur la qualité et les questions d'égalité entre les sexes (axe d'action 1 – résultat escompté 3)

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) pour l'exercice biennal 2010-2011,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'Institut afin de faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Consciente du rôle important des enseignants dans l'offre d'une éducation de qualité et des besoins des États membres s'agissant de développer les capacités nationales pour former des enseignants de qualité, s'attacher leurs services et les gérer,

1. **Souligne et apprécie** l'importante contribution de l'IIRCA à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des priorités du grand programme I, en ce qui concerne en particulier l'élaboration des politiques relatives aux enseignants, le renforcement des capacités des établissements de formation des enseignants, et les activités de plaidoyer, à travers :
 - (a) le soutien axé à la fois sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives aux enseignants efficaces, notamment dans le cadre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), les programmes de formation des enseignants, les cadres de qualifications et l'analyse des aspects relatifs au genre, et sur la formation des formateurs d'enseignants à tous les niveaux à des méthodes de développement novatrices ;
 - (b) le renforcement des capacités des instituts de formation pédagogique en matière de gestion et d'assurance qualité, en ce qui concerne les normes d'enseignement amélioré par les TIC, la planification de stratégies d'application des TIC au service de l'éducation et l'élaboration de programmes de formation fondés sur les TIC et l'apprentissage ouvert et à distance et de programmes de perfectionnement en ligne des enseignants sanctionnés par un certificat ;
 - (c) les activités de plaidoyer fondées sur la recherche et la diffusion des résultats de la recherche au moyen de publications et à la faveur d'un dialogue, de séminaires et de conférences sur les politiques, ainsi que dans le cadre de partenariats ;
2. **Prie** le Conseil d'administration de l'IIRCA, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2012-2013 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IIRCA s'accordent avec les objectifs stratégiques de l'UNESCO, et les priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de consolider et développer les programmes et projets de l'IIRCA afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés plus loin ;
 - (c) de continuer de s'employer avec la Directrice générale à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'IIRCA puisse s'acquitter de sa mission ;
3. **Autorise** la Directrice générale à apporter un soutien à l'IIRCA en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de 2 500 000 dollars ;

4. **Exprime sa gratitude** aux États membres et aux organisations qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités de l'IIRCA, et les invite à continuer de le soutenir en 2012-2013 et au-delà ;
5. **Demande instamment** aux États membres, aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à une mise en œuvre efficace des activités de l'IIRCA au service des États membres, conformément à sa mission, aux priorités du grand programme I, aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2008-2013 et au plan stratégique de l'IIRCA pour 2011-2015 ;
6. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la contribution de l'IIRCA à la réalisation du résultat escompté suivant du grand programme I :
 - (1) Renforcement des capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de politiques relatives aux enseignants, l'accent étant plus particulièrement mis sur la qualité et les questions d'égalité entre les sexes (axe d'action 1 – résultat escompté 3)

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2010-2011,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'Institut afin de faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Consciente du rôle stratégique de l'IESALC dans le renouveau de l'enseignement supérieur et la promotion du développement scientifique et technologique dans les États membres d'Amérique latine et des Caraïbes,

1. **Invite** le Conseil d'administration de l'Institut à donner la priorité aux objectifs suivants dans le programme de l'IESALC :
 - (a) contribuer à la transformation, au développement et à la consolidation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le but d'en accroître la qualité, la pertinence, l'équité, le caractère inclusif et le respect de la diversité, en aidant les États membres et les établissements d'enseignement supérieur à formuler, mettre en œuvre et évaluer les politiques de l'enseignement supérieur ;
 - (b) promouvoir et renforcer la coopération interuniversitaire ainsi que la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et la société en général, y compris la création de réseaux de coopération spécialisés axés sur la recherche, la planification, la gestion et l'évaluation dans le domaine de l'enseignement supérieur, et jouer un rôle actif dans la coordination de projets communs de portée régionale en favorisant les actions conjointes et la mise en commun des ressources ;
 - (c) servir de centre d'échange d'information et de référence sur les tendances et les enjeux de l'enseignement supérieur dans la région, en aidant ainsi les États membres et les établissements dans leurs efforts pour améliorer leurs politiques et leurs activités et renforcer les capacités nationales et régionales ;
2. **Invite également** le Conseil d'administration à harmoniser les orientations et activités de l'IESALC avec les objectifs et les stratégies pertinents du grand programme I et à contribuer activement à obtenir un soutien régional et international aux projets de l'Institut ;
3. **Autorise** la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de 2 200 000 dollars ;
4. **Exprime sa gratitude** au Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela qui continue d'apporter son soutien à l'IESALC et met gracieusement des locaux à sa disposition ;
5. **Demande instamment** aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IESALC pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 ;

6. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la contribution de l'IESALC à la réalisation du résultat escompté suivant du grand programme I :
 - (1) Renforcement des capacités des États membres pour assurer un accès plus équitable à un enseignement supérieur et à une recherche de qualité, y compris par des modalités d'enseignement innovantes (axe d'action 2 – résultat escompté 6)

Projet de résolution pour le grand programme II – Sciences exactes et naturelles

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, pour le grand programme II, le plan d'action organisé autour des deux priorités sectorielles biennales et des sept axes d'action suivants, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins de l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les jeunes, les PMA, les PEID et les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones,
- (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme II, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Priorité sectorielle biennale 1 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation (STI) en vue du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et d'une culture de la paix et de la non-violence

- (i) aider les États membres à réviser, formuler et mettre en œuvre des politiques de STI et à développer leurs propres capacités d'innovation ; mener des études sur les politiques, réexaminer les indicateurs et promouvoir le dialogue en matière de STI ;
- (ii) renforcer l'enseignement supérieur ainsi que le développement des capacités humaines et institutionnelles et les politiques connexes en science et ingénierie, notamment grâce au Centre international de physique théorique (CIPT), au Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) de même qu'aux réseaux et autres partenaires scientifiques de l'UNESCO, en s'attachant surtout à encourager l'élaboration de programmes d'enseignement novateurs, à aider les étudiants et les jeunes enseignants en sciences, en particulier les femmes, et à renforcer les capacités de recherche grâce à des partenariats université-entreprise et à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ;
- (iii) susciter la participation d'un large éventail d'acteurs, y compris les jeunes, les femmes et les habitants des PEID, dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en s'appuyant, le cas échéant, sur les savoirs locaux et autochtones ; et contribuer à une culture de la paix et de la non-violence par la diplomatie scientifique ;

Priorité sectorielle biennale 2 : Mobiliser la science pour une exploitation durable des ressources naturelles et des énergies renouvelables et pour l'efficacité énergétique ainsi que la réduction des risques de catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets

- (iv) appuyer le travail de premier plan accompli par la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, organe intergouvernemental spécialisé

au sein du système des Nations Unies, pour améliorer la gouvernance des océans et encourager la coopération intergouvernementale par le biais des sciences et des services océaniques ; améliorer la connaissance scientifique et la compréhension des processus océaniques et côtiers pour aider les États membres, et plus particulièrement les PEID et les PMA, à formuler et mettre en œuvre des politiques et des approches durables pour la prévention des risques naturels et la réduction de leurs effets, l'atténuation des effets du changement et de la variabilité climatiques et l'adaptation à ces phénomènes ; sauvegarder la bonne santé des écosystèmes océaniques et côtiers ; élaborer des procédures et politiques de gestion susceptibles d'assurer la viabilité du milieu océanique et côtier et de ses ressources ; aider les États membres à renforcer leurs capacités dans le domaine des sciences, services et observations océaniques ;

- (v) soutenir l'exécution de la septième phase du Programme hydrologique international (PHI), y compris par le biais de ses programmes mondiaux et régionaux, de ses projets spécialisés et transversaux, ainsi que de ses groupes de travail, et en renforçant la coordination avec les comités nationaux et les points focaux du PHI, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1), les autres centres et instituts relatifs à l'eau et les chaires UNESCO ; renforcer les démarches scientifiques visant à améliorer la gouvernance et les politiques de gestion de l'eau, notamment dans les zones arides et semi-arides et dans les systèmes urbains ; développer les capacités techniques et l'éducation à tous les niveaux dans le domaine de l'eau ; proposer des modalités d'adaptation aux effets des changements globaux sur les bassins fluviaux et les aquifères ; renforcer la surveillance et l'évaluation des ressources en eau douce dans le monde ainsi que l'élaboration de rapports à ce sujet, et participer activement à ce processus, dans le cadre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), en prêtant une attention particulière à l'Afrique subsaharienne ;
 - (vi) élaborer et mettre en œuvre l'initiative de l'UNESCO sur la biodiversité ; améliorer les résultats et l'impact du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et du Réseau mondial de réserves de biosphère visant à faire des réserves de biosphère des plateformes de recherche et d'apprentissage au service du développement durable, en favorisant l'édification de sociétés vertes et en faisant face au changement climatique ; renforcer le rôle de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies dans le développement des capacités en géosciences au service du développement durable par le biais du Programme international de géosciences (PICG) ; élargir les partenariats avec les agences spatiales et d'autres partenaires pour suivre les changements affectant les sols, l'eau et les océans, dans le cadre des initiatives d'observation et de surveillance des systèmes terrestres parrainées par l'UNESCO et les Nations Unies, y compris celles qui ont trait à la gestion des risques, aux sites du patrimoine mondial et aux réserves de biosphère ; favoriser l'utilisation des sites inscrits sur les listes de l'UNESCO pour faire connaître et comprendre l'évolution du climat et d'autres processus du système terrestre ; promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
 - (vii) appuyer les efforts nationaux et régionaux visant à développer, intégrer et compléter les capacités afin de réduire et d'affronter les risques dus aux catastrophes naturelles d'origine terrestre ou liées à l'eau douce en mettant l'accent sur l'aide à la formulation des politiques, le partage des connaissances, la sensibilisation et l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et en accordant une attention particulière à la jeunesse et à la prise en compte de l'égalité entre les sexes ;
- (c) à allouer à cette fin un montant de 18 105 200 dollars pour les coûts d'activité et de 40 639 300 dollars pour les coûts de personnel ;

2. **Prie** la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution, dans toute la mesure possible au moyen de plates-formes intersectorielles et d'autres activités intersectorielles;
- (b) de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants, y compris les indicateurs de performance pertinents :

Axe d'action 1 : Promouvoir les politiques de STI et l'accès au savoir

- (1) Élaboration de systèmes et de politiques nationaux de STI renforcés et autonomes
- (2) Renforcement de la culture de l'innovation par le biais des systèmes nationaux, régionaux et locaux d'innovation, des parcs scientifiques et des pépinières d'entreprises technologiques
- (3) Renforcement du suivi global en matière de STI par le biais de l'amélioration du suivi, des évaluations et de l'échange d'information

Axe d'action 2 : Renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, y compris en recourant au Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), de l'ingénierie et de l'utilisation des énergies renouvelables

- (4) Élaboration de programmes interdisciplinaires innovants d'enseignement des sciences et des techniques, y compris dans des domaines tels que l'énergie renouvelable
- (5) Renforcement de la capacité de recherche institutionnelle par la mise en réseau de centres d'excellence, la création de partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, et la conclusion d'alliances université-industrie
- (6) Renforcement des capacités des États membres d'élaborer des modèles pour un meilleur accompagnement des étudiants et une meilleure orientation des jeunes chercheurs, par l'entremise des réseaux universitaires et des sociétés professionnelles, en particulier pour les pays en développement

Axe d'action 3 : Mobiliser une large participation dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation

- (7) Sensibilisation accrue du public à la science, à la technologie et à l'ingénierie et élaboration de programmes de STI avec la société civile, y compris les femmes et les jeunes
- (8) Élaboration de politiques et d'actions de développement durable fondées sur les savoirs locaux et autochtones et appui approprié fourni pour leur mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et local
- (9) Réduction de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement (PEID) par la politique, la pratique et l'éducation scientifiques

Axe d'action 4 : Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO : renforcer la COI en vue d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la coopération intergouvernementale dans la gestion et la protection des océans et des zones côtières dans l'intérêt des États membres

- (10) Mise en place par les États membres, au plan national et régional, de systèmes de bout en bout d'alerte rapide efficaces pour les tsunamis et d'autres aléas liés au niveau de la mer, comprenant des mesures de préparation aux catastrophes et de mitigation de leurs effets
- (11) Amélioration de la compréhension par les États membres du milieu océanique et des processus climatiques mondiaux connexes, et développement des compétences et des capacités nationales en vue d'une adaptation aux effets du changement climatique
- (12) Amélioration des capacités des États membres dans le domaine des sciences et services océaniques afin de surveiller, évaluer et gérer les ressources marines
- (13) Développement des capacités des États membres de protéger et d'utiliser de façon viable les océans et les zones côtières

Axe d'action 5 : Systèmes d'eau douce en situation de stress et réponses de la société, avec intégration des activités du Programme hydrologique international (PHI) et du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)

- (14) Appui aux États membres pour le renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles et l'amélioration des politiques et mécanismes existants aux fins de l'adaptation aux changements mondiaux affectant les bassins fluviaux aux niveaux national, régional et mondial, sur la base de connaissances scientifiques
- (15) Évaluation des ressources mondiales en eau douce, notamment grâce au *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau* et appui aux États membres pour le renforcement des politiques de gouvernance de l'eau, y compris des eaux partagées
- (16) Renforcement de l'efficacité de la gestion de l'eau grâce à l'amélioration de la base de connaissances et à des orientations stratégiques rigoureuses sur le plan scientifique au profit des zones urbaines, des régions arides et semi-arides et des ressources en eaux souterraines et des systèmes aquifères
- (17) Renforcement des capacités d'éducation en matière de gestion de l'eau à tous les niveaux, en tenant particulièrement compte des questions liées à l'Afrique et à l'égalité entre les sexes

Axe d'action 6 : Application des sciences écologiques et des sciences de la Terre au service de la durabilité, y compris dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et du Programme international de géosciences (PICG)

- (18) Utilisation accrue des réserves de biosphère comme plates-formes d'apprentissage et de recherche au service du développement durable, et intensification de la mise en œuvre du Programme MAB, y compris par le développement des échanges de bonnes pratiques avec les réseaux régionaux et mondiaux

- (19) Intensification de la recherche, de l'enseignement et du renforcement des capacités en sciences de la terre au service du développement durable et de la gestion des sites UNESCO, particulièrement en Afrique
- (20) Renforcement de l'utilisation durable et équitable de la biodiversité et des services écosystémiques
- (21) Intégration de réserves de biosphère et de sites naturels du patrimoine mondial, en collaboration avec l'ONU-REDD et des mécanismes analogues de financement de l'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation à ces derniers
- (22) Promotion de la base de connaissances et des politiques en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique aux fins du développement durable, en ciblant également les communautés résidant dans les réserves de biosphère, afin qu'elles bénéficient des solutions trouvées

Axe d'action 7 : Réduction des risques de catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets

- (23) Amélioration de la résilience face aux catastrophes naturelles et au changement climatique, de l'évaluation des risques de catastrophe et de l'atténuation de leurs effets, et prestation d'une assistance scientifique ciblée, y compris en participant aux approches communes par pays des Nations Unies
 - (24) Amélioration de la base de connaissances scientifiques et de la capacité d'adaptation des États membres aux aléas liés à l'eau aux niveaux régional et national
3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications ;
 4. **Prie en outre** la Directrice générale d'exécuter le programme de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'égalité entre les sexes – en ce qui concerne le grand programme II soient eux aussi pleinement atteints.

Projet de résolution concernant l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)

La Conférence générale,

Reconnaissant l'importance vitale de l'éducation relative à l'eau et du renforcement des capacités pour la promotion de la recherche et l'amélioration des compétences au service d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, et le rôle que joue l'UNESCO-IHE en la matière,

Notant que l'Accord opérationnel entre l'UNESCO et le Gouvernement des Pays-Bas à l'appui de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a été renouvelé pour la période 2008-2013,

Soulignant la contribution précieuse de l'UNESCO-IHE aux efforts visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),

Consciente que l'UNESCO-IHE est intégralement financé par des ressources extrabudgétaires et représente de ce fait un modèle unique parmi les instituts de l'UNESCO de catégorie 1, auquel il convient d'appliquer des méthodes de gestion et d'exécution du programme novatrices et faisant appel à l'esprit d'initiative,

1. **Demande** au Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE de poursuivre ses efforts afin de :
 - (a) renforcer encore la coopération avec le PHI en vue de mettre en œuvre l'ensemble du programme de l'UNESCO relatif à l'eau et au développement durable, en mettant tout particulièrement l'accent sur les deux priorités globales de l'Organisation – l'Afrique et l'égalité entre les sexes – et sur les besoins des jeunes, des PMA, des PEID, ainsi que ceux des groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones ;
 - (b) contribuer au programme thématique sur l'éducation relative à l'eau de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) ;
 - (c) contribuer activement à aider les États membres à acquérir l'expertise et les capacités nécessaires pour atteindre l'OMD 7 ;
 - (d) soutenir les activités du système des Nations Unies et contribuer à leur exécution, en particulier le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau ;
 - (e) veiller à ce que l'UNESCO-IHE propose des programmes d'enseignement du plus haut degré d'excellence ;
 - (f) travailler en partenariat avec des institutions du Sud et du Nord pour produire des connaissances utiles au développement, et améliorer encore l'accès des États membres à ce savoir ;
 - (g) continuer à innover en matière de modalités d'enseignement et de services de renforcement des capacités dans les pays en développement, en recourant notamment à l'enseignement à distance ;
 - (h) renforcer les liens avec les centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, notamment dans le cadre de la stratégie globale de l'UNESCO concernant les instituts et centres de catégories 1 et 2 relatifs à l'eau ;
2. **Prend note** des principes généraux des nouvelles orientations stratégiques et réformes globales décennales de l'Institut UNESCO-IHE visant à étendre son influence mondiale en matière d'éducation

relative à l'eau, ainsi qu'en a décidé le Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE, et encourage leur mise en œuvre rapide ;

3. **Exprime sa reconnaissance** au Gouvernement des Pays-Bas, pays hôte de l'UNESCO-IHE, pour le financement de base qu'il apporte au fonctionnement de l'Institut, ainsi qu'aux autres États membres et aux institutions qui contribuent aux projets et aux bourses de l'UNESCO-IHE ;
4. **Engage** les États membres à apporter des contributions volontaires à l'UNESCO-IHE, et à démontrer ainsi qu'ils sont attachés à l'éducation relative à l'eau et au renforcement des capacités en hydrologie et désireux de contribuer à faire en sorte que les instituts de catégorie 1 puissent fonctionner à long terme en étant exclusivement financés par des ressources extrabudgétaires ;
5. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Renforcement du développement durable par le biais de l'éducation et de la formation relatives à l'eau, principalement dans les pays en développement
 - (2) Accroissement des capacités de recherche dans le domaine de l'eau, en mettant l'accent sur des thèmes en rapport avec les OMD et en s'attachant principalement à la résolution des problèmes des pays en développement
 - (3) Accroissement des capacités d'appui aux agences locales de l'eau

Projet de résolution relatif au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) pour l'exercice biennal 2010-2011,

Reconnaissant le rôle important du CIPT, en tant que centre de l'UNESCO de catégorie 1, dans le renforcement des capacités et des connaissances en physique théorique et appliquée, en mathématiques pures et appliquées, et dans des domaines interdisciplinaires comme le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes, plus particulièrement en direction des pays en développement, dans le cadre du grand programme II,

1. **Demande** au Comité directeur et au Conseil scientifique du CIPT, conformément aux Statuts du CIPT, aux accords avec le pays hôte, et à la présente résolution, lors de l'approbation du budget du Centre pour 2012-2013 :
 - (a) de continuer à veiller à ce que les objectifs et les activités du CIPT s'accordent avec les objectifs stratégiques de programme et les priorités de l'UNESCO dans le domaine des sciences exactes et naturelles, l'accent étant mis en particulier sur les deux priorités globales de l'Organisation – l'Afrique et l'égalité entre les sexes – et sur les besoins des jeunes, des PMA, des PEID ainsi que des groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones ;
 - (b) de renforcer la capacité du Centre de mener des activités de recherche avancée, de formation et de mise en réseau en sciences physiques et mathématiques, ainsi que dans des domaines interdisciplinaires, au profit des scientifiques des pays en développement, en veillant à ce que les scientifiques qui travaillent au CIPT restent à l'avant-garde dans leur domaine ;
 - (c) de soutenir les efforts fournis par le Centre dans le domaine de l'utilisation de la physique théorique et des mathématiques pour promouvoir la compréhension scientifique des changements de l'environnement mondial et du développement durable ;
 - (d) d'explorer des voies telles que la physique médicale, la physique du calcul, la biophysique, la physique nucléaire, les nanotechnologies, la physique du système terrestre, y compris des domaines interdisciplinaires tels que le changement climatique ;
 - (e) de renforcer la coopération scientifique dans les domaines d'intérêt commun avec les institutions publiques de recherche italiennes et avec d'autres institutions intéressées des États membres de l'UNESCO, en particulier des pays en développement, dans le cadre de la mission fondamentale de l'UNESCO, avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et avec d'autres organes compétents du système des Nations Unies ;
2. **Autorise** la Directrice générale à apporter un soutien au CIPT en lui accordant, au titre du grand programme II, une allocation financière d'un montant de 1 015 000 dollars ;
3. **Exprime sa gratitude** à l'Agence internationale de l'énergie atomique, au Gouvernement italien qui apporte un important concours financier au Centre et met gracieusement des locaux à sa disposition, ainsi qu'aux États membres et aux fondations qui ont soutenu le Centre par des contributions volontaires, et les invite à continuer d'apporter leur soutien en 2012-2013 et au-delà ;

4. **Demande instamment** aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'octroyer un soutien au CIPT, ou de le renouveler, pour qu'il puisse mettre en œuvre et développer les activités prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 ;
5. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés ci-après :
 - (1) Mise en œuvre des politiques de STI, renforcement des capacités correspondantes, promotion de l'excellence et soutien à la collaboration mondiale dans les pays en développement
 - (2) Accès accru aux connaissances scientifiques à l'intention des scientifiques et des enseignants des sciences, en particulier dans les pays en développement
 - (3) Offre de programmes sur la réduction des risques de catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, et sur les incidences du changement climatique sur les ressources en eau, la production vivrière et la santé, et recensement des besoins des groupes d'utilisateurs finals en vue de pourvoir à leurs besoins

Projet de résolution pour le grand programme III – Sciences sociales et humaines

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, pour le grand programme III, le plan d'action organisé autour des deux priorités sectorielles biennales et des trois axes d'action suivants, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins de l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les jeunes et les segments les plus vulnérables de la société, les PMA, les PEID et les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe,
- (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme III, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Priorité sectorielle biennale 1 : Promouvoir l'éthique des sciences et des technologies

- (i) soutenir les études prospectives et l'anticipation concernant les défis éthiques nouveaux et émergents, en particulier dans le cadre d'une approche éthique du développement durable ;
- (ii) promouvoir les instruments normatifs existants dans le domaine de la bioéthique (Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme) et de l'éthique des sciences (Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques et Déclaration de 1999 sur la science et l'utilisation du savoir scientifique), aider les États membres à les mettre en œuvre, et étudier l'opportunité d'un instrument normatif sur les principes éthiques relatifs au changement climatique ;
- (iii) renforcer les capacités pour soutenir le développement au niveau national d'organismes, d'institutions et de politiques propres à aider les pays en développement à relever les défis éthiques de la science et de la technologie, en prêtant une attention particulière :
 - au rôle des comités nationaux de bioéthique dans le renforcement au niveau national des capacités des États membres d'identifier et relever les défis bioéthiques compte dûment tenu des cadres appropriés en matière de droits de l'homme et d'égalité entre les sexes ;
 - à l'élaboration de politiques reposant sur des principes éthiques en vue de faire face aux difficultés de développement dues à la convergence des technologies et aux modifications de l'environnement mondial ;
- (iv) faire en sorte, par l'éducation et la sensibilisation, que les publics concernés soient bien au fait tant des principaux défis éthiques que des ressources disponibles pour les relever,

en particulier par le maintien et le développement de l'Observatoire mondial d'éthique (GEObs) accessible en ligne et par l'élaboration et la diffusion de matériels pédagogiques appropriés ;

- (v) promouvoir le débat international, régional et national sur les questions d'éthique relatives au développement de la science et de la technologie, en particulier de la bioéthique, dans le cadre des travaux de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), du Comité international de bioéthique (CIB) et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) ;

Priorité sectorielle biennale 2 : Apporter un soutien aux États membres pour faire face aux transformations sociales, notamment pour promouvoir la démocratie et le développement durable en vue de consolider une culture de la paix et de la non-violence

- (vi) aborder les transformations sociales et les autres défis mondiaux sur la base des droits de l'homme, en particulier dans le contexte de l'inclusion des groupes vulnérables, prendre en compte les dimensions sociales et humaines du changement environnemental planétaire, favoriser l'épanouissement des jeunes et leur participation à la vie de la société, et contribuer à remédier au problème de la violence à l'égard des jeunes et des femmes ;
- (vii) faire progresser les connaissances sur les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, en mettant l'accent, en particulier, sur le droit de bénéficier des fruits du progrès scientifique et sur le droit à la liberté d'expression des scientifiques et des intellectuels, et contribuer à la prise en compte des droits de l'homme au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) par une formation à l'approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme ;
- (viii) favoriser l'inclusion des populations vulnérables dans le cadre du programme MOST et par la mise en œuvre de la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, adoptée par l'UNESCO :
 - en renforçant les capacités en vue de concevoir des politiques inclusives et démocratiques y compris au niveau autorités locales, par l'intermédiaire des coalitions de villes contre le racisme et la discrimination, et de réseaux similaires de villes, en prêtant une attention particulière à la situation des migrants ;
 - en combattant la discrimination liée au VIH et au SIDA ;
 - en promouvant des analyses et des études de l'impact des transformations sociales sous l'angle du genre en vue d'étayer la formulation de politiques ciblées ;
- (ix) élaborer des actions novatrices pour favoriser une culture de la paix par le renforcement des processus démocratiques, la réconciliation et la non-violence, en prêtant une attention particulière :
 - à la prévention de la violence à l'encontre des femmes et des filles, en particulier dans les situations de conflit et de post-conflit, et à l'élaboration de programmes portant sur la prévention de la violence chez les jeunes ;
 - au rôle des jeunes en tant que partenaires du développement national et local, de la paix et de la non-violence en promouvant la mise en place d'un cadre d'action fondé sur les droits, propre à faciliter un passage réussi à la vie d'adulte et un engagement social constructif, en particulier par la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine, et en s'appuyant sur les résultats obtenus et les meilleures

pratiques utilisées dans d'autres régions, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes ;

- à la poursuite de l'organisation du Forum des jeunes de l'UNESCO à la lumière de l'expérience acquise ;

- (x) promouvoir la pensée philosophique et les capacités de réflexion critique au sein des sociétés contemporaines afin d'identifier et d'analyser les défis actuels et émergents qu'il importe de relever pour instaurer une solide culture de la paix, en particulier par la promotion d'espaces d'échange et l'inclusion de l'enseignement de la philosophie dans l'éducation formelle et non formelle ;
- (xi) renforcer les capacités dans le domaine des sciences sociales, en particulier dans les pays en développement, de façon à mobiliser les compétences, les capacités, les connaissances et les infrastructures relevant du champ des sciences sociales pour en faire des moteurs de la croissance et de l'innovation dans le cadre du développement social et de l'inclusion, en particulier par le biais des mécanismes et activités du programme MOST ;
- (xii) promouvoir l'inscription des dimensions sociales et humaines inhérentes au changement de l'environnement mondial dans les agendas internationaux, en faisant fond sur les contributions des sciences sociales et humaines et en prêtant une attention prioritaire à la situation des PMA et des PEID, en ce qui concerne notamment les migrations induites par le climat, en particulier dans le cadre du programme MOST, des travaux de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), de la coopération avec le Conseil international des sciences sociales (CISS), et en liaison notamment avec le deuxième Forum mondial des sciences sociales et le Rapport mondial sur les sciences sociales, et les processus des Nations Unies tels que l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les dimensions sociales du changement climatique ;
- (xiii) exploiter le potentiel offert par le sport pour les transformations sociales, l'inclusion et le développement social ainsi que les processus de paix, en œuvrant le cas échéant dans le cadre du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE) et de son organe consultatif, le Conseil consultatif permanent :

- en établissant des partenariats stratégiques pour promouvoir le rôle et le potentiel du sport comme moteur du développement ;
- en fournissant aux États membres des conseils et des exemples de bonnes pratiques afin d'intégrer la dimension sociale du sport dans les politiques et les programmes publics, s'agissant en particulier de l'éducation physique et du sport communautaire ;

et prendre part aux efforts internationaux visant à combattre le dopage dans le sport dans le cadre de l'administration et du suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, en continuant de fournir aux États parties (priorité étant donnée à l'Afrique, aux PMA et aux PEID), une assistance technique, des conseils sur la formulation des politiques et une aide financière prélevée sur les ressources du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport, en vue de mettre en œuvre des activités de lutte contre le dopage efficaces ;

- (c) à allouer un montant de 8 674 100 dollars pour les coûts d'activité et de 20 556 600 dollars pour les coûts de personnel ;

2. **Prie** la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution, en agissant selon qu'il convient dans le cadre des plates-formes intersectorielles ;

- (b) de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants, y compris les indicateurs de performance pertinents :

Axe d'action 1 : Apporter un soutien aux États membres pour l'élaboration de politiques et la sensibilisation en matière d'éthique des sciences et des technologies, en particulier de la bioéthique

- (1) Renforcement à l'échelon national de la capacité des États membres à identifier et relever les défis bioéthiques compte dûment tenu des cadres appropriés en matière de droits de l'homme et d'égalité entre les sexes
- (2) Promotion et de la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport

Axe d'action 2 : Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence par des activités portant sur les droits de l'homme, la démocratie, la réconciliation, le dialogue et la philosophie, et en incluant tous les partenaires politiques et sociaux, en particulier les jeunes

- (3) Meilleure compréhension des implications de l'inclusion sociale pour la promotion d'une culture de la paix intégrant les droits de l'homme et les principes démocratiques
- (4) Promotion d'un changement social propice à la paix et à la non-violence à travers l'innovation sociale mûe par les jeunes et la mobilisation des jeunes filles et des jeunes gens au service de leur communauté

Axe d'action 3 : Apporter un soutien aux États membres pour répondre aux transformations sociales par la création et le renforcement de systèmes de recherche nationaux et la promotion des réseaux de connaissances et des capacités de recherche en sciences sociales

- (5) Amélioration des capacités et de la sensibilisation dans les États membres et au niveau international, s'agissant d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques favorisant l'inclusion sociale de tous les groupes de la société, en particulier les jeunes, les femmes, les migrants et les personnes handicapées
- (6) Élaboration d'agendas internationaux sur le changement de l'environnement planétaire et renforcement des réponses stratégiques nationales en mettant l'accent sur ses dimensions sociales et humaines intrinsèques, en mettant à profit les contributions des sciences sociales et humaines

3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications ;
4. **Prie également** la Directrice générale d'exécuter le programme de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'égalité entre les sexes – en ce qui concerne le grand programme III soient eux aussi pleinement réalisés.

Projet de résolution pour le grand programme IV – Culture

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, pour le grand programme IV, le plan d'action organisé autour des deux priorités sectorielles biennales et des six axes d'action suivants, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins de l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les jeunes, les PMA, les PEID et les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones,
- (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme IV, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Priorité sectorielle biennale 1 : Protéger et promouvoir le patrimoine et les expressions culturelles

- (i) fournir un appui efficace aux États parties dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (1972) en organisant les réunions statutaires de ses organes directeurs – l'Assemblée des États parties et le Comité du patrimoine mondial – et en veillant à ce que leurs décisions soient effectivement appliquées en temps voulu ;
- (ii) sensibiliser davantage à la protection et à la conservation du patrimoine en poursuivant le développement d'un système intégré et global de gestion de l'information et du savoir, ainsi qu'en menant des activités de promotion et de sensibilisation permettant d'accroître la visibilité de la Convention et, à cette fin, faciliter la participation accrue des jeunes, des femmes, des communautés autochtones et des groupes vulnérables à la conservation du patrimoine mondial ;
- (iii) promouvoir la conservation du patrimoine culturel et naturel en tant que vecteur clé du développement durable, de la cohésion sociale, du dialogue et de la paix, notamment en collaborant avec les États parties afin de gérer l'impact du tourisme, de l'urbanisation et du changement climatique ;
- (iv) prendre des initiatives destinées à promouvoir l'inscription de régions et de catégories de biens sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial, et entreprendre des projets de conservation opérationnels dans les régions et pays prioritaires, y compris en ce qui concerne les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et dans les situations de post-conflit ou de post-catastrophe ;
- (v) promouvoir l'action normative pour la protection des objets culturels en soutenant les réunions statutaires des Hautes Parties contractantes à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et des Parties à son Deuxième Protocole, ainsi que du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé créé en vertu du Deuxième Protocole, et mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation aux niveaux international, régional et national ;

- (vi) veiller à la mise en œuvre effective de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) en fournissant un appui efficace aux réunions des États parties à la Convention, en encourageant de nouvelles ratifications et en menant des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans les États membres ;
- (vii) veiller au renforcement de la mise en œuvre de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970) et fournir un appui aux réunions des États parties à la Convention ainsi qu'à celles du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale ;
- (viii) promouvoir la sensibilisation et la participation à la politique de l'UNESCO en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels par des activités de renforcement des capacités et de partage de l'information, y compris l'expansion, la traduction et la mise à jour de la Base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel ;
- (ix) veiller à la mise en œuvre effective de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), en facilitant le processus décisionnel de ses organes directeurs ainsi que les services consultatifs de leurs organes subsidiaires et consultatifs ; appuyer et traiter les demandes d'aide internationale auprès du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- (x) améliorer la sauvegarde et la transmission du patrimoine culturel immatériel en aidant les États parties à mettre en place et/ou à renforcer les politiques nationales et les capacités humaines dans ce domaine ; faciliter la participation des communautés, des praticiens, des ONG, des organisations à but non lucratif, des experts et des centres d'expertise à la mise en œuvre de la Convention en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et les femmes ; mettre en œuvre des activités de sauvegarde financées grâce à l'aide internationale, et utiliser efficacement les « meilleures pratiques » afin de sensibiliser l'opinion et de renforcer les capacités de sauvegarde en ciblant notamment les jeunes et les femmes ;
- (xi) mieux sensibiliser l'opinion à l'importance du patrimoine culturel immatériel et à sa sauvegarde pour le développement durable, la cohésion sociale, le dialogue et la paix en développant plus avant un système intégré et complet de gestion de l'information et du savoir, et en assurant une promotion efficace des bonnes pratiques de sauvegarde ;
- (xii) appuyer les organes directeurs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) en organisant en temps voulu les réunions statutaires et l'analyse des rapports périodiques fournis par les Parties, et en assurant la gestion efficace du Fonds international pour la diversité culturelle, ainsi que le plus ample développement des moyens et instruments de gestion des connaissances ;
- (xiii) mettre au point des activités de sensibilisation propres à améliorer la visibilité de la Convention et à accroître encore le nombre de Parties ; appuyer l'élaboration et le renforcement de politiques destinées à promouvoir la création, la production, la distribution et la jouissance des expressions culturelles ainsi que le développement des industries culturelles au niveau national, et recueillir et diffuser les bonnes pratiques en la matière ;

Priorité sectorielle biennale 2 : Plaider pour la prise en compte de la culture et du dialogue interculturel dans les politiques de développement afin de promouvoir une culture de la paix et de la non-violence

- (xiv) plaider pour la prise en compte de la culture dans les politiques internationales de développement ainsi que pour son intégration dans les exercices de programmation conjointe des Nations Unies, y compris dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et nouer des partenariats stratégiques visant à promouvoir le rôle de la culture dans le développement durable par des moyens appropriés ;
 - (xv) renforcer la gestion pour le développement durable dans les villes en assurant la préservation du patrimoine et en recourant au Réseau des villes créatives, et améliorer la coopération entre les villes des pays développés et celles des pays en développement ;
 - (xvi) poursuivre les efforts en vue de créer un environnement favorable à l'émergence d'industries culturelles et créatives et à leur impact positif sur le développement socioéconomique des pays en développement ;
 - (xvii) mobiliser des partenariats innovants afin de promouvoir et renforcer le rôle de passerelles que jouent les musées sur les plans social, éducatif et économique, notamment en Afrique et dans les pays les moins avancés (PMA), pour renforcer leurs capacités dans les domaines de la sauvegarde du patrimoine, de la sensibilisation à la diversité culturelle et de la promotion de l'entrepreneuriat économique touchant l'artisanat local, les industries culturelles et le tourisme culturel ;
 - (xviii) démontrer le rôle que jouent les expressions culturelles, l'éducation artistique et le patrimoine en faveur du dialogue et de la cohésion sociale, en particulier dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe, en prêtant une attention particulière aux besoins des jeunes ;
 - (xix) promouvoir l'usage pédagogique des Histoires générales et régionales de l'UNESCO, en particulier l'*Histoire générale de l'Afrique*, en produisant des matériels didactiques et en les intégrant dans les programmes scolaires ;
 - (xx) consolider les efforts visant à promouvoir le dialogue entre les cultures et sensibiliser davantage aux interactions culturelles à travers des projets phares tels que le projet La route de l'esclave, l'initiative intersectorielle « Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié », le Plan Arabia et le projet « Routes de l'indépendance : mémoire de la libération en Afrique » ;
 - (xxi) promouvoir le multilinguisme et améliorer les compétences interculturelles des jeunes en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- (c) à allouer à cette fin un montant de 15 708 400 dollars pour les coûts d'activité et de 36 504 800 dollars pour les coûts de personnel ;

2. **Prie** la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution, dans toute la mesure possible au moyen de plates-formes intersectorielles ;
- (b) de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants, y compris les indicateurs de performance pertinents :

Axe d'action 1 : Protéger et conserver le patrimoine culturel et naturel par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972

- (1) Mise en œuvre effective de la Convention du patrimoine mondial (1972)
- (2) Renforcement de la contribution des biens du patrimoine mondial au développement durable
- (3) Renforcement de la protection et de la promotion du patrimoine culturel et naturel, notamment en Afrique, dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe, dans les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA)

Axe d'action 2 : Renforcer la protection des biens culturels et lutter contre leur trafic illicite par la mise en œuvre effective des Conventions de 1954, 1970 et 2001

- (4) Renforcement de la protection des biens culturels par la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles
- (5) Encouragement à la mise en œuvre effective de la Convention de 2001 et renforcement de la coopération internationale pour la préservation du patrimoine culturel subaquatique
- (6) Mise en œuvre effective et renforcée de la Convention de 1970 et renforcement des mesures de lutte contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels

Axe d'action 3 : Sauvegarder le patrimoine culturel immatériel par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003

- (7) Sauvegarde accrue du patrimoine culturel immatériel par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003
- (8) Renforcement du rôle des organes directeurs de la Convention de 2003, en particulier par l'organisation efficace des réunions statutaires
- (9) Renforcement des capacités de sauvegarde des États membres au niveau national, en particulier dans les pays en développement

Axe d'action 4 : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005

- (10) Mise en œuvre effective de la Convention de 2005
- (11) Soutien et renforcement des politiques, mesures et programmes ayant trait à la Convention de 2005 à l'échelle nationale, régionale et internationale
- (12) Identification, diffusion et partage avec les États parties à la Convention de 2005 d'informations et de bonnes pratiques sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- (13) Promotion du rôle de la culture dans le développement durable grâce aux industries créatives et culturelles

Axe d'action 5 : Promouvoir le rôle de la culture dans le développement aux niveaux mondial, régional et national

- (14) Clarification des approches de la culture et du développement pour orienter les États membres et les assister dans l'élaboration des politiques de développement inclusives
- (15) Meilleure intégration dans les politiques internationales de développement et dans les exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies du rôle de la culture dans le développement durable en vue de renforcer l'inclusion et la cohésion des communautés, le développement humain et la croissance économique
- (16) Contribution accrue des villes au développement durable
- (17) Promotion des activités dans les domaines du livre, de la traduction et de l'artisanat
- (18) Promotion du rôle social, économique et pédagogique des musées en tant que vecteurs du développement durable et du dialogue interculturel, et renforcement accru des capacités dans ce domaine, en particulier dans les pays en développement

Axe d'action 6 : Promouvoir le dialogue interculturel, la cohésion sociale et une culture de la paix et de la non-violence

- (19) Promotion du patrimoine en tant que vecteur du dialogue, de la coopération et de la compréhension mutuelle, en particulier dans les pays en situation de post-conflit
- (20) Promotion et utilisation accrues à des fins pédagogiques des Histoires générales et régionales publiées par l'UNESCO
- (21) Meilleure connaissance de la traite négrière, de l'esclavage et de la diaspora africaine
- (22) Renforcement aux niveaux local, national et régional des conditions, des capacités et des modalités du dialogue interculturel et de la culture de la paix

- 3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications ;
- 4. **Prie en outre** la Directrice générale d'exécuter le programme de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'égalité entre les sexes – en ce qui concerne le grand programme IV soient eux aussi pleinement atteints.

Projet de résolution pour le grand programme V – Communication et information

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre, pour le grand programme V, le plan d'action organisé autour des deux priorités sectorielles biennales et des trois axes d'action ci-dessous, en veillant à accorder la priorité à l'Afrique, à l'égalité entre les sexes et aux jeunes. L'accent sera mis également sur les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les populations autochtones et les pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe,
 - (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme V, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Priorité sectorielle biennale 1 : Promouvoir la liberté d'expression et d'information

- (i) promouvoir la libre circulation des idées en sensibilisant les gouvernements, les institutions publiques et la société civile afin qu'ils œuvrent en faveur de la liberté d'expression et de la liberté de la presse comme élément central de l'édification de démocraties solides, par exemple à travers la célébration annuelle de la Journée mondiale de la liberté de la presse et la remise du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano, tout en reconnaissant que le principe de la liberté d'expression doit être appliqué non seulement aux médias traditionnels, mais aussi à l'Internet ;
- (ii) encourager les gouvernements à mettre au point des instruments législatifs de défense de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et de la liberté d'information en tant que droits fondamentaux. Apporter une aide au développement de médias libres, indépendants et pluralistes, en particulier dans les pays en transition ainsi que dans les zones en situation de conflit et de post-conflit ;
- (iii) suivre la situation en matière de liberté de la presse et de sécurité des journalistes, et tout particulièrement les cas de violences à l'égard des journalistes commises dans l'impunité, y compris en restant attentif aux suites judiciaires par l'intermédiaire du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Renforcer les capacités des professionnels des médias en les sensibilisant à l'égalité entre les sexes afin de leur permettre d'appliquer les plus hautes normes éthiques et professionnelles, en particulier les meilleures pratiques en matière de journalisme d'investigation et de couverture des élections ;
- (iv) promouvoir le dialogue, l'expression culturelle, la compréhension mutuelle, la paix et la réconciliation, en particulier dans les situations sensibles en matière de conflit, et aider à instaurer un climat propice à la liberté d'expression, à la liberté d'information et à l'indépendance des médias. Renforcer les capacités des médias en matière d'information

relative à la réduction des risques de catastrophe et à l'action humanitaire après une catastrophe ;

- (v) contribuer au développement de médias libres, indépendants et pluralistes dans les pays en développement ou en transition dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Aider les États membres à répondre de manière stratégique aux besoins de développement des médias par des évaluations et faisant intervenir de multiples parties prenantes sur la base des Indicateurs de développement des médias ;
- (vi) promouvoir les médias communautaires en tant que plates-formes d'apprentissage pour le développement et notamment en vue de la participation des groupes marginalisés, en particulier des femmes marginalisées, au débat démocratique. Élever le niveau de collaboration entre les organismes des Nations Unies en matière de communication pour le développement au niveau des pays ;
- (vii) renforcer la capacité des établissements d'enseignement du journalisme d'offrir une formation de qualité reposant sur les programmes modèles de l'UNESCO en la matière, sur les critères d'excellence institutionnelle définis par l'Organisation dans ce domaine et sur l'expérience des médias et des organismes de radiodiffusion. Améliorer le bagage scientifique des journalistes afin de permettre une couverture éclairée des questions ayant des incidences sur le développement durable ;
- (viii) encourager la maîtrise des médias et de l'information, en particulier par le biais des établissements de formation des enseignants et en partenariat avec les associations d'organismes de radiodiffusion et de médias dans le cadre d'un mouvement d'éducation civique plus vaste. Améliorer la maîtrise de l'information et des médias auprès des producteurs et utilisateurs de contenus générés par l'utilisateur, et contribuer à la mise au point de normes dans ce domaine pour les médias bénéficiant d'un financement public ;

Priorité sectorielle biennale 2 : Développer les capacités de communication et d'information pour assurer l'accès universel au savoir afin de réduire la fracture numérique

- (ix) soutenir les actions qui aident à réduire la fracture numérique et promouvoir les possibilités d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que l'utilisation de l'Internet au service du développement. En particulier, nouer et favoriser des partenariats avec les secteurs public et privé pour traiter et réduire la fracture numérique et l'écart entre hommes et femmes, entre foyers, entre entreprises ainsi qu'entre zones géographiques à différents niveaux socioéconomiques de cette fracture, en incluant les besoins des personnes handicapées. Coordonner le rôle de l'UNESCO au sein de la Commission « Le large bande au service du développement numérique », qui reconnaît l'importance du large bande pour le développement ;
- (x) promouvoir l'application des TIC pour améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à celle-ci, notamment en stimulant la production et le partage de ressources éducatives libres (REL) de même que l'accès à ces ressources, ainsi que pour créer une base de connaissances scientifiques en s'attachant à promouvoir l'accès libre aux résultats de la recherche scientifique ;
- (xi) promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace ;
- (xii) utiliser les TIC pour donner aux communautés locales les moyens de promouvoir leur patrimoine et leurs expressions culturelles ;

- (xiii) contribuer à accroître l'accès et la participation des pays en développement à l'élaboration de logiciels libres et ouverts (FOSS) et de normes ouvertes ;
 - (xiv) protéger et numériser le patrimoine documentaire grâce au Programme Mémoire du monde, et promouvoir la préservation et la sauvegarde des matériaux originaux, y compris à travers le Registre de la Mémoire du monde et le Prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde ;
 - (xv) développer la conservation numérique et élaborer des principes qui devraient guider la numérisation ;
 - (xvi) favoriser et accroître la contribution des bibliothèques et fonds d'archives aux sociétés du savoir, et renforcer les capacités des professionnels de l'information. Étoffer davantage le fonds de la Bibliothèque numérique mondiale afin de rendre accessibles en ligne, gratuitement, des documents rares et uniques conservés dans les bibliothèques et établissements culturels du monde entier ;
 - (xvii) consolider la portée internationale et nationale du Programme Information pour tous (PIPT) et aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre des cadres directeurs nationaux de l'information pour un accès universel à l'information ;
- (c) à allouer à cette fin un montant de 11 457 400 dollars pour les coûts d'activité et de 20 532 500 dollars pour les coûts de personnel ;

2. **Prie** la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution, dans toute la mesure possible au moyen des plates-formes intersectorielles ;
- (b) de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants, y compris les indicateurs de performance pertinents :

Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression afin d'encourager le développement, la démocratie et le dialogue au service d'une culture de la paix et de la non-violence

- (1) Liberté d'expression, liberté d'information et liberté de la presse plus largement promues et intégrées dans les politiques des États membres, respect des normes juridiques, sécuritaires, éthiques et professionnelles connexes internationalement reconnues, et renforcement de la sécurité des professionnels des médias et de la lutte contre l'impunité
- (2) Rôle des médias renforcé pour favoriser une culture de la paix et une gouvernance démocratique
- (3) Capacités des médias renforcées pour stimuler le dialogue et la réconciliation, contribuer à la réduction du risque de catastrophe et fournir des informations d'ordre humanitaire

Axe d'action 2 : Renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes, la participation citoyenne et la communication attentive à l'égalité entre les sexes au service du développement durable

- (4) États membres soutenus dans le développement de médias libres, indépendants et pluralistes, reflétant la diversité de la société
- (5) Capacités des institutions de formation aux médias et d'enseignement du journalisme renforcées afin qu'elles satisfassent aux critères d'excellence établis en ce qui concerne

les compétences des journalistes en matière d'investigation et la prise en compte de la problématique de l'égalité entre les sexes dans les médias

- (6) Maîtrise des médias et de l'information accrue afin que les citoyens fassent pleinement usage de leur droit à la liberté d'expression et du droit à l'information, en tenant compte de l'accès et des besoins des femmes comme des hommes

Axe d'action 3 : Aider les États membres à autonomiser les citoyens par l'accès universel au savoir et la préservation de l'information, y compris le patrimoine documentaire

- (7) Renforcement de l'impact des activités menées dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture par le recours à des stratégies Open Suite (accès libre, logiciels libres et Open Source et ressources éducatives libres) tenant compte des questions d'égalité entre les sexes, ainsi qu'à des TIC novatrices
- (8) Protection et numérisation du patrimoine documentaire mondial, développement des capacités des États membres à cet effet, adoption de stratégies et de principes pour la préservation et la numérisation, et renforcement des fonds d'archives et des bibliothèques en tant que centres d'éducation et d'apprentissage
- (9) États membres dotés de la capacité de mettre en œuvre les conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et d'élaborer des cadres d'orientation attentifs aux questions d'égalité entre les sexes pour assurer l'accès universel à l'information et pour réduire la fracture numérique

3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications ;
4. **Prie également** la Directrice générale d'exécuter le programme de telle sorte que les résultats escomptés définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'égalité entre les sexes – en ce qui concerne le grand programme V soient eux aussi pleinement réalisés.

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

06000

Projet de résolution concernant l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

La Conférence générale,

Prenant note des rapports du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour 2010 et 2011,

Prenant note également de la Stratégie à moyen terme de l'Institut de statistique de l'UNESCO pour 2008-2013,

1. **Prie** le Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO d'axer le programme de l'Institut sur les priorités suivantes, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins de l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les jeunes, les PMA, les PEID ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones :
 - (a) améliorer la pertinence et la qualité de la base de données internationale de l'UNESCO en élaborant de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques en matière d'éducation, de science, de culture et de communication, en promouvant la collecte et l'établissement en temps voulu de statistiques et indicateurs de qualité, et en renforçant la communication avec les États membres ainsi que la coopération avec les bureaux hors Siège et les organismes et réseaux partenaires ;
 - (b) continuer à aider les États membres et à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de stratégies nationales en organisant des formations sur la collecte et l'utilisation de données, en diffusant des principes directeurs et outils techniques, et en dispensant des avis d'experts et un soutien aux activités statistiques menées dans les pays ;
 - (c) appuyer le développement de l'analyse des politiques dans les États membres en formant à l'analyse, en menant des études analytiques en partenariat avec des spécialistes internationaux, en diffusant les meilleures pratiques et les rapports analytiques auprès d'un large public, et en rendant régulièrement compte de la diffusion et de l'utilisation des statistiques de l'ISU ;
 - (d) consolider la position de l'Institut de statistique de l'UNESCO dans le paysage statistique international en recherchant ou en intensifiant la coopération avec les autres organisations internationales compétentes, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) ;
 - (e) étudier la question de la qualité de l'éducation et celle qui lui est liée de l'importance croissante de l'évaluation des résultats de l'apprentissage en renforçant son rôle de centre d'échange d'informations dans ce domaine, en encourageant la coopération et la convergence entre les initiatives internationales existantes concernant l'évaluation des élèves, en élargissant la mise en œuvre du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) à de nouveaux pays ainsi qu'en présentant les résultats provenant des pays participants ;

- (f) appliquer la Classification internationale type de l'éducation (CITE) révisée, sous réserve de son approbation par la Conférence générale ;
2. **Autorise** la Directrice générale à soutenir l'Institut de statistique de l'UNESCO en lui accordant une allocation financière d'un montant de 9 128 600 dollars ;
 3. **Invite** les États membres, les organisations internationales, les organismes de développement et les organismes donateurs, les fondations et le secteur privé à contribuer, financièrement ou par d'autres moyens appropriés, à la mise en œuvre et au développement des activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO ;
 4. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Élaboration d'indicateurs de l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'analyse de données

- (1) Production de statistiques et d'indicateurs de l'éducation plus pertinents et à jour
- (2) Élaboration, application et amélioration de méthodologies et de normes appropriées dans le domaine des statistiques de l'éducation
- (3) Renforcement des capacités des statisticiens nationaux à produire et utiliser des données nationales et comparatives sur l'éducation
- (4) Promotion de l'utilisation et de l'analyse des statistiques de l'éducation

Axe d'action 2 : Élaboration de statistiques internationales sur les résultats de l'éducation

- (5) Production par un plus grand nombre d'États membres de données sur la répartition des compétences en lecture et en écriture et utilisation de ces informations pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes d'éducation
- (6) Mise au point, amélioration et application des méthodes d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation
- (7) Mise en place d'un cadre permettant de procéder à des analyses comparatives et à un suivi international des progrès des résultats d'apprentissage

Axe d'action 3 : Élaboration de statistiques internationales sur la science et la technologie, la communication et l'information, et la culture

- (8) Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses d'actualité sur les statistiques relatives à la recherche-développement et à l'innovation
- (9) Mise à la disposition des États membres de nouveaux outils méthodologiques pour la science et la technologie
- (10) Collecte de données sur les TIC dans l'éducation dans le cadre de l'enquête annuelle sur l'éducation de l'ISU et mise à disposition de ces données dans la base de données de l'Institut
- (11) Mise à disposition de nouvelles informations statistiques sur la presse écrite, la radiotélédiffusion et les médias numériques par le biais de la base de données de l'ISU
- (12) Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production de statistiques culturelles et d'utilisation de nouveaux outils méthodologiques facilitant l'application du Cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO 2009

- (13) Disponibilité, dans la base de données de l'ISU, d'un plus grand nombre de données sur les longs métrages et un autre thème culturel

Axe d'action 4 : Renforcement des activités statistiques transversales

- (14) Amélioration et contrôle constant de la qualité des données produites par l'ISU
- (15) Accès plus facile et plus efficace aux données de l'ISU pour les utilisateurs grâce à la nouvelle conception du Centre de données en ligne de l'ISU

Plates-formes intersectorielles

07000

Projet de résolution pour les plates-formes intersectorielles

La Conférence générale

1. **Se félicite** de la mise en place de plates-formes intersectorielles dans les domaines de convergence des différents grands programmes, qui permettent un échange d'idées et une plus grande souplesse dans l'exécution des programmes, dont l'utilité et l'impact sont ainsi renforcés ;
2. **Souligne** la nécessité de promouvoir dans le travail du Secrétariat une culture de l'intersectorialité englobant les activités de l'Organisation dans leur ensemble et **demande** à la Directrice générale de veiller à ce que l'action intersectorielle soit menée de manière proactive sur des questions autres que celles couvertes par les plates-formes intersectorielles ;
3. **Insiste** sur la nécessité d'éviter les chevauchements et les doubles emplois et de suivre régulièrement l'exécution des activités des plates-formes, en vue de satisfaire à l'obligation redditionnelle et de faire rapport sur les résultats escomptés, les enseignements tirés et les obstacles rencontrés durant leur mise en œuvre dans les rapports statutaires de la Directrice générale ;
4. **Autorise** la Directrice générale à mettre en œuvre le plan d'action pour les plates-formes intersectorielles afin de promouvoir l'action intersectorielle à travers les six plates-formes intersectorielles ci-après :
 - (a) promotion d'une culture de la paix et de la non-violence ;
 - (b) contribution de l'UNESCO à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets ;
 - (c) contribution de l'UNESCO à la lutte contre le VIH et le SIDA ;
 - (d) soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe ;
 - (e) contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID) ;
 - (f) Priorité Afrique et sa mise en œuvre par l'UNESCO ;
5. **Approuve** l'allocation de 8 % du budget d'activité alloué aux grands programmes (excluant les Instituts de catégorie 1) pour le financement des activités des plates-formes intersectorielles ;
6. **Décide** d'allouer à cette fin un montant de 7 123 700 dollars pour les coûts d'activités¹ ;

1. Ce montant ne comprend pas la contribution de la COI (d'un montant d'environ 343 900 dollars). La COI prendra pleinement part à la mise en œuvre des activités des plates-formes intersectorielles pertinentes. Toutefois, à moins que la Conférence générale n'en décide autrement, la contribution financière de la COI aux plates-formes intersectorielles continuera de figurer dans le budget de la COI et ne sera pas mise en commun avec les autres crédits ouverts au titre des plates-formes intersectorielles.

7. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés de chaque plate-forme intersectorielle, tels que formulés dans le chapitre relatif aux plates-formes intersectorielles (Titre II.A, Volume 2) ;
8. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications ;
9. **Souligne** l'importance d'une action intégrée du Siège, des bureaux hors Siège et des instituts de catégorie 1 dans les activités des plates-formes ;
10. **Insiste** sur le fait que les plates-formes intersectorielles devraient solliciter la participation et la coopération des commissions nationales, de tous les partenaires de l'UNESCO, des réseaux et des organisations aux niveaux régional, sous-régional et national.

Mise en oeuvre des programmes décentralisés par les bureaux hors Siège

08000

Projet de résolution pour la mise en œuvre des programmes décentralisés par les bureaux hors Siège

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre la première phase du plan d'action afin :
 - (i) de planifier et d'exécuter les programmes et activités de l'Organisation au niveau des pays et des régions par l'intermédiaire du réseau de bureaux hors Siège de l'Organisation et de continuer de participer activement aux initiatives et exercices de programmation conjoints des Nations Unies au niveau des pays et toujours dans le cadre des priorités nationales ;
 - (ii) de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie pour la réforme du réseau des bureaux hors Siège de l'UNESCO et son adaptation aux exigences de cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies au niveau des pays conformément à toute résolution pertinente adoptée par la Conférence générale à sa 35^e session, et d'assurer une responsabilisation accrue des bureaux hors Siège ;
 - (iii) de prendre les mesures appropriées pour fournir aux bureaux hors Siège des orientations administratives et assurer un renforcement ciblé des bureaux associés à la programmation conjointe des Nations Unies, en prévoyant des arrangements différents dans les pays où l'UNESCO n'a pas de présence permanente ;
 - (iv) de suivre la performance globale des bureaux hors Siège au moyen d'examens communs avec les secteurs et services concernés ;
 - (v) d'assurer l'évaluation des performances de tous les directeurs et chefs de bureaux hors Siège ;
 - (vi) de gérer, administrer et suivre l'utilisation des crédits de fonctionnement des bureaux hors Siège ;
 - (vii) de renforcer leurs capacités de gestion et d'administration et de coordonner leurs ressources globales en personnel ;
 - (viii) de faire office d'entité centrale de coordination et de suivi pour la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux de l'UNESCO sur le terrain, de gérer le budget correspondant, et de participer à la poursuite du perfectionnement et de l'amélioration des politiques et directives communes sur la sécurité hors Siège dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ;

- (ix) de coordonner les actions menées par l'UNESCO pour faire face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe et de servir de point focal pour les mécanismes interinstitutions correspondants ;
 - (x) de superviser et de développer les infrastructures et mécanismes de gestion et d'administration appropriés à l'appui des actions menées par l'UNESCO pour faire face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe en étroite coordination avec les organismes des Nations Unies aux niveaux international, régional et national ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 309 200 dollars pour les coûts d'activité, de 20 156 000 dollars pour les coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège et de 59 398 900 dollars pour les coûts de personnel au Siège et des bureaux hors Siège ;
2. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) Mise en œuvre de la première phase de la réforme par l'UNESCO de sa présence de terrain
 - (2) Achèvement de l'évaluation de la performance de tous les directeurs et chefs de bureaux hors Siège
 - (3) Suivi de l'exécution des budgets de fonctionnement des bureaux hors Siège et amélioration de leur gestion et de leur administration
 - (4) Amélioration des capacités et des qualifications du personnel hors Siège
 - (5) Assurance d'un niveau acceptable de sécurité et de sûreté du personnel et des locaux de l'UNESCO compte tenu des évaluations de la situation et des risques en matière de sécurité
 - (6) Renforcement et pérennisation des aptitudes de tout le personnel de l'UNESCO en matière de sécurité et de sûreté sur le terrain
 - (7) Intégration réussie aux interventions des Nations Unies dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe
 - (8) Renforcement des capacités du personnel dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe, sur la base des enseignements tirés de l'expérience
 - (9) Amélioration des capacités de collecte des fonds pour les interventions dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe
3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.

Services liés au programme

09100

Projet de résolution pour la coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, en assurant la cohérence et la complémentarité des initiatives et activités destinées à l'Afrique, le plan d'action visant à :
 - (i) une meilleure identification des besoins prioritaires de développement de l'Afrique, à travers le resserrement des liens institutionnels et de travail avec les bureaux en Afrique et le renforcement de la coopération avec les États membres, les commissions nationales, les organisations régionales et sous-régionales africaines ainsi qu'avec les organisations de la société civile et des communautés de base ;
 - (ii) faire prendre en compte, à tous les niveaux de l'Organisation, de manière significativement différenciée, à la fois aux plans programmatique et des ressources humaines et budgétaires, la « Priorité globale » accordée à l'Afrique ;
 - (iii) renforcer l'impact, la cohérence et la durabilité des activités de l'UNESCO en Afrique, à travers l'impulsion, le suivi et la coordination accrus de l'intersectorialité et la mise en place de dispositifs de mutualisation et de relais participatifs décentralisés ;
 - (iv) appuyer la réalisation des objectifs stratégiques et biennaux du C/4 et du C/5, ceux des cadres de référence internationaux, particulièrement du Millénaire pour le développement et de l'Éducation pour tous (EPT), ainsi que ceux visés par les décisions et plans d'action adoptés par les instances africaines, notamment l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER), à travers la mise en œuvre d'une stratégie appropriée de partenariats substantifs, techniques et financiers, accordant une attention particulière au partenariat intra-africain, y compris avec le secteur privé ;
 - (v) apporter l'assistance de l'UNESCO au processus d'intégration régionale et sous-régionale africaine dans ses domaines de compétence ;
 - (vi) appuyer et conforter les mécanismes et activités de prévention structurelle des conflits et de reconstruction post-conflit et post-catastrophe, notamment par la redynamisation et le renforcement du Programme d'éducation pour les situations d'urgence et de reconstruction (PEER) et son inscription dans une perspective globale de culture de la paix ;
 - (vii) renforcer la participation de l'UNESCO aux mécanismes communs de coordination et de programmation des agences du système des Nations Unies en Afrique ;

- (viii) accroître l'appropriation des idéaux de l'UNESCO et la visibilité de son action en Afrique ;
 - (ix) renforcer le rôle du Département Afrique en tant que point focal de toutes les questions relatives à l'Afrique ;
 - (b) à allouer à cette fin un montant de 1 437 100 dollars pour les coûts d'activités et de 4 344 500 dollars pour les coûts de personnel ;
2. **Prie** la Directrice générale de faire périodiquement rapport aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) Impact des programmes de l'UNESCO en Afrique démultiplié et renforcé à travers une meilleure identification des besoins prioritaires de développement du continent et une mise en œuvre conjointe/partagée, notamment avec l'UA et les autres agences du système des Nations Unies et/ou par le biais de relais/partenaires régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux
 - (2) Coordination intersectorielle, nécessaire à une appropriation collective, en termes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes destinés à l'Afrique, en tant que « Priorité globale », (i) confortée à travers la restructuration, la réactivation et la valorisation des mécanismes de coordination existants et, (ii) renforcée par la mise en place de mécanismes innovants, notamment des programmes/projets spéciaux, porteurs
 - (3) Relations avec les États membres d'Afrique consolidées et réseaux de partenariats bilatéraux, multilatéraux et avec la société civile et le secteur privé destinés à soutenir la « Priorité globale Afrique » établis et mobilisés aux niveaux intra-africain et international
 - (4) Visibilité de l'action de l'UNESCO en Afrique renforcée
3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.

Projet de résolution pour la coordination et le suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, en assurant la cohérence et la complémentarité des initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes par l'intermédiaire d'un mécanisme de coordination et de suivi, le plan d'action visant à :
 - (i) conduire et coordonner l'action de l'UNESCO en faveur de l'égalité entre les sexes (en prêtant systématiquement attention aux femmes et aux filles tout autant qu'aux hommes et aux garçons) et de l'autonomisation des femmes ;
 - (ii) faire office de point focal pour toutes les questions relatives à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes ;
 - (iii) assurer la visibilité des actions de l'UNESCO dans ce domaine en rendant compte, de manière systématique et visible, des résultats obtenus en matière d'égalité entre les sexes ;
 - (iv) formuler en amont, à l'intention des hauts responsables, des orientations et des recommandations sur la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans la structure du Secrétariat de l'UNESCO ;
 - (v) renforcer les systèmes de gestion et d'obligation redditionnelle de l'UNESCO pour favoriser la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes et l'obtention de résultats dans ce domaine ;
 - (vi) intensifier les efforts de l'UNESCO en vue de mobiliser ses partenaires et les différents acteurs concernés afin d'obtenir des résultats dans le domaine de l'égalité entre les sexes en plaidant systématiquement cette cause à tous les niveaux et à travers un dialogue sur les politiques ;
 - (vii) veiller à ce que la priorité globale Égalité entre les sexes soit bien prioritaire à tous les stades de la programmation et à tous les niveaux des programmes, en ce qui concerne les activités relevant tant du budget ordinaire que des ressources extrabudgétaires ;
 - (viii) suivre la mise en œuvre des actions et la réalisation des résultats identifiés par les secteurs du programme, les bureaux hors Siège et les instituts dans le Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes pour 2008-2013 ;
 - (ix) analyser les plans de travail de toutes les unités du Secrétariat pour faire en sorte que les résultats identifiés dans le Plan d'action et dans les documents biennaux relatifs au Programme et budget soient atteints et aient un impact maximal, soit par la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des politiques, programmes et projets, soit par une programmation spécifiquement axée sur l'égalité entre les sexes et visant certaines inégalités systématiques ;
 - (x) fournir une assistance technique et des services d'appui à tous les secteurs du programme – y compris les plates-formes intersectorielles, les services centraux, les bureaux hors Siège et les instituts – pour la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes ;

- (xi) assurer le renforcement des capacités et la formation des membres du personnel et des parties prenantes en matière d'égalité entre les sexes et de prise en compte de cette question ;
 - (xii) donner des avis techniques pour une politique du personnel et des ressources humaines attentive aux questions d'égalité entre les sexes ;
 - (xiii) surveiller l'équilibre entre les sexes au sein du Secrétariat ;
 - (xiv) participer et contribuer, en tant que point focal central de l'UNESCO pour l'égalité entre les sexes, aux processus interinstitutions des Nations Unies relatifs à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes ;
 - (xv) suivre les processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies et y contribuer en ce qui concerne la recherche de l'égalité entre les sexes aux niveaux mondial, régional et national, et formuler des stratégies d'intervention de l'UNESCO à différents niveaux pour les questions liées à l'égalité entre les sexes ;
 - (xvi) nouer un partenariat solide avec les autres organismes du système des Nations Unies œuvrant dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, tels qu'ONU-Femmes, le FNUAP et d'autres encore ;
 - (xvii) promouvoir la coopération et les partenariats avec les États membres et mobiliser les mécanismes multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement ainsi que le secteur privé ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 434 600 dollars pour les coûts d'activité et de 1 740 500 dollars pour les coûts de personnel ;
2. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) Promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans tous les programmes de l'UNESCO à tous les stades de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation par l'intégration de la problématique hommes-femmes et une programmation sexospécifique, dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs, des initiatives/résultats identifiés dans le Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes, ainsi que des directives de la Directrice générale
 - (2) Renforcement des capacités institutionnelles et du personnel requises en vue d'une programmation, d'une action de plaidoyer et de conseils sur les politiques qui intègrent la problématique hommes-femmes et qui soient sexospécifiques
 - (3) Élaboration et intégration de la contribution stratégique de l'UNESCO à la coopération entre organismes des Nations Unies dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes aux niveaux mondial, régional et national
 - (4) Mise en œuvre d'initiatives et appui à des initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes par les États membres
 - (5) Création et mise en œuvre de nouveaux partenariats avec diverses parties prenantes, y compris le secteur privé, en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes
3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.

Projet de résolution pour la planification stratégique, le suivi de l'exécution du programme et l'élaboration du budget

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre le plan d'action visant à :
 - (i) préparer le Programme et budget biennal de l'Organisation (37 C/5) dans son intégralité conformément aux orientations définies par les organes directeurs, aux directives de la Directrice générale et sur la base des principes de planification et de programmation axées sur les résultats, de transparence, d'efficacité et de rationalisation ;
 - (ii) suivre la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme (34 C/4) dans le cadre des programmes et budgets biennaux et préparer un Projet de stratégie à moyen terme (37 C/4) pour examen par le Conseil exécutif et la Conférence générale ;
 - (iii) analyser les plans de travail de toutes les unités du Secrétariat pour s'assurer de leur conformité avec les décisions des organes directeurs concernant le document 36 C/5, avec les directives de la Directrice générale et avec les exigences du principe de programmation, gestion, suivi et rapports axés sur les résultats (RBM) ;
 - (iv) suivre la mise en œuvre du programme approuvé et de ses plans de travail au moyen d'examens périodiques visant à évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les résultats escomptés et rendre régulièrement compte aux organes directeurs à ce sujet dans le cadre des rapports statutaires ;
 - (v) participer aux mécanismes interinstitutions des Nations Unies concernant la réforme du système des Nations Unies et les questions de programme, en particulier le Conseil des chefs de secrétariat et ses organes subsidiaires, y apporter son concours et aider les secteurs du programme et les unités hors Siège à y contribuer de manière substantielle aux niveaux mondial, régional et national, et renforcer les capacités du personnel à cet égard ;
 - (vi) poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de la Directrice générale relatif aux activités extrabudgétaires, et à cet effet :
 - inscrire au Programme additionnel complémentaire (CAP) des activités nécessitant un soutien extrabudgétaire qui répondent aux priorités du Programme ordinaire du 36 C/5 approuvé ;
 - appliquer et affiner, si nécessaire, la stratégie de mobilisation des ressources de l'Organisation en recourant plus largement à des approches thématiques du financement ;
 - développer plus avant et coordonner la mise en œuvre de partenariats public-privé ;
 - concevoir des approches novatrices du financement des activités liées à un secteur spécifique ; et

- renforcer la mise en œuvre et le suivi des activités extrabudgétaires, en particulier par l'amélioration des capacités des membres du personnel ;
- (vii) fournir un appui technique à l'ensemble des plates-formes intersectorielles et servir de pilote à la plate-forme intersectorielle « Promotion d'une culture de la paix et de la non-violence » ;
 - (viii) promouvoir l'intégration d'une approche prospective et prévisionnelle dans tous les domaines de compétence de l'Organisation ; déterminer, de concert avec les secteurs du programme, les tendances et les défis émergents dans les domaines de compétence de l'Organisation et entreprendre avec les secteurs du programme des activités axées sur l'anticipation ;
 - (ix) suivre, en étroite coopération avec le Département Afrique et la Division pour l'égalité des genres au sein du Cabinet de la Directrice générale, les activités de programme en faveur de l'Afrique et de l'égalité entre les sexes, qui sont les deux priorités globales de l'Organisation ;
 - (x) promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud-Sud ; soutenir les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones, les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe et les pays en transition, ainsi que les pays à revenus intermédiaires ;
 - (xi) s'assurer progressivement de la bonne application des principes de la gestion axée sur les résultats et d'une approche fondée sur la gestion des risques, au regard des résultats escomptés et, dans la mesure du possible, de l'impact des activités de l'Organisation ; et mettre sur pied des programmes de formation et d'accompagnement à l'intention du personnel et des États membres ;
 - (xii) gérer le Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats (SISTER) et proposer au personnel et aux États membres des programmes de renforcement des capacités en collaboration avec le Secteur de la gestion des services de soutien ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 1 430 300 dollars pour les coûts d'activité et de 7 710 500 dollars pour les coûts de personnel ;
2. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) Élaboration du Projet de stratégie à moyen terme pour 2014-2019 (37 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2014-2015 (37 C/5)
 - (2) Fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports menées à bien conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion axée sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques, du cadre et des priorités assignés à la programmation par les organes directeurs, ainsi que des directives de la Directrice générale
 - (3) Stabilisation du volume des ressources extrabudgétaires, avec un pourcentage plus élevé de ressources sans affectation prédéfinie, par le biais de la multiplication et de la diversification des réseaux et des méthodes de mobilisation des ressources, notamment des partenariats entre le secteur public et le secteur privé et des approches du financement novatrices
 - (4) Coordination générale des plates-formes intersectorielles, fourniture de conseils et de soutien à celles-ci, notamment en tant que chef de file du Programme d'action intersectoriel et interdisciplinaire pour une culture de la paix et de la non-violence, de la Stratégie globale

intégrée concernant les instituts et centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2), ainsi que d'autres thèmes et questions de politique générale de nature stratégique

- (5) Réalisation d'activités de prospective relatives aux tendances et aux défis naissants aux niveaux mondial et régional, intégration de ces activités dans la programmation de tous les secteurs et large diffusion de leurs résultats
- (6) Articulation et renforcement de la contribution programmatique de l'UNESCO dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de la coopération interinstitutions aux niveaux national, régional et mondial, y compris par l'administration de ressources de programme spéciales et par le biais de programmes de développement des capacités du personnel
- (7) renforcement des capacités du personnel en ce qui concerne la RBM, SISTER, la mobilisation et la gestion des ressources extrabudgétaires et les approches de la réforme du système des Nations Unies/des PNUAD

3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.

Projet de résolution pour la gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :
 - (a) à exécuter le plan d'action visant à :
 - mettre en œuvre, au sein de l'Organisation, une stratégie efficace de gestion des connaissances et des systèmes d'information (KISM) fondée sur les besoins des utilisateurs à l'appui de la création, de la saisie, de la rétention et du partage des connaissances dans l'Organisation, ainsi qu'un processus décisionnel efficace et efficient à tous les niveaux de l'Organisation, et renforcer l'apprentissage organisationnel ;
 - (b) à allouer à cette fin un montant de 1 993 700 dollars pour les coûts d'activité et de 3 076 200 dollars pour les coûts de personnel ;
2. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Élaboration d'une vision stratégique de la gestion des connaissances et de l'information incluant les impératifs en matière de diffusion du savoir
 - (2) Définition et mise en œuvre d'un processus de gouvernance et de prise de décision en ce qui concerne les investissements dans la gestion des connaissances et de l'information dans l'ensemble de l'Organisation
3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.

Projet de résolution pour les relations extérieures et l'information du public

La Conférence générale

1. **Prie** la Directrice générale d'étudier les moyens de rationaliser davantage les ressources financières allouées au Titre II.B.5 du document 36 C/5 approuvé, tout en assurant un équilibre nécessaire quant aux moyens pour renforcer la coopération avec les partenaires institutionnels et les réseaux de coopération officiels ainsi que ceux requis pour accroître la visibilité de ces actions. Ainsi elle est invitée à optimiser autant que possible l'utilisation des ressources disponibles, en augmentant l'efficacité des services courants, en réduisant les dépenses relatives aux voyages et aux services contractuels, et de faire périodiquement rapport aux organes directeurs sur les économies potentielles dans les domaines susmentionnés ;
2. **Autorise** la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre le plan d'action visant à :
 - (i) renforcer les relations avec les États membres et les Membres associés, notamment :
 - en coopérant étroitement avec les délégations permanentes auprès de l'UNESCO et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales avec lesquelles l'UNESCO entretient des relations officielles ;
 - en assurant efficacement la préparation et le suivi des visites officielles ;
 - en aidant à définir un ordre de priorité des actions de l'UNESCO dans les États membres et des Membres associés ;
 - en promouvant la composition universelle de l'Organisation ;
 - en planifiant des réunions d'information générales ou thématiques avec les délégués permanents ;
 - en préparant de manière optimale les déplacements officiels de la Directrice générale dans les États membres ;
 - en actualisant, sur le site Web, la base de données des profils par pays sur la coopération avec l'UNESCO ;
 - (ii) réaffirmer le profil et les compétences essentielles de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies et renforcer la coopération avec les autres organisations intergouvernementales, notamment :
 - en suivant et analysant les développements importants dans ces instances ;
 - en coordonnant les contributions aux documents et rapports, ainsi qu'aux réunions interinstitutions et intergouvernementales ;
 - en assurant le suivi et la mise en œuvre des accords officiels conclus ;

- (iii) renforcer le rôle et les capacités des commissions nationales et développer des partenariats avec des réseaux associés, notamment :
- en accroissant la coopération avec les commissions nationales ;
 - en encourageant la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale entre commissions nationales ;
 - en renforçant les capacités opérationnelles des commissions nationales, en particulier par la formation ;
 - en renforçant les partenariats des commissions nationales avec les représentants de la société civile et leurs interfaces avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les équipes de pays des Nations Unies ;
 - en renforçant les activités de plaidoyer et de sensibilisation au rôle et aux contributions des commissions nationales ;
 - en intensifiant la coopération avec les commissions nationales pour la mobilisation et la gestion des ressources extrabudgétaires ;
 - en élargissant le soutien aux idéaux de l'UNESCO dans les États membres par une étroite coopération avec les parlementaires et les institutions parlementaires aux niveaux national, régional et interrégional ;
 - en encourageant les clubs, centres, associations et réseaux UNESCO ainsi que les autorités locales à contribuer à la promotion des objectifs de l'UNESCO ;
- (iv) instaurer une culture de partenariats avec la société civile et avec de nouveaux partenaires, notamment :
- en renforçant le lien avec ses ONG partenaires à toutes les étapes du cycle de programmation et de mise en œuvre des programmes de l'UNESCO ;
 - en sélectionnant de nouveaux partenaires actifs et visibles, notamment dans les pays en développement ;
 - en établissant les coopérations les mieux adaptées et les plus utiles pour la réalisation et la visibilité de chaque grand projet ;
 - en poursuivant le renforcement de la participation des ONG aux travaux des organes directeurs, notamment du Comité sur les ONG internationales du Conseil exécutif ;
 - en promouvant et renforçant la coopération avec la société civile dans les régions, par l'intermédiaire des Commissions nationales et les unités hors Siège ;
 - en simplifiant le cadre statutaire de la coopération entre l'UNESCO et les ONG et en améliorant les mécanismes collectifs de coopération ;
 - en établissant une cartographie des ONG internationales actives dans les domaines de compétence de l'UNESCO, y compris au niveau national ;
- (v) améliorer la visibilité et l'image de l'UNESCO, notamment :
- en mettant en place une nouvelle stratégie de communication, fondée sur la promotion d'une culture de la communication dans l'ensemble de l'Organisation et s'appuyant sur un ensemble intégré, concis et cohérent de matériels de communication multimédias ;
 - en renforçant la collaboration de l'UNESCO avec les organes d'information et autres médias de manière à encourager une couverture médiatique régulière et complète ;

- en assurant la collecte et la production de matériels vidéo et de photographies d'actualité instructifs et de qualité, en vue de leur diffusion par des organismes de télévision et d'information multimédias du monde entier ;
- en adoptant une approche plus stratégique des manifestations publiques et des possibilités de communication ;
- en améliorant la qualité et la pertinence des publications tant sous la forme de documents imprimés traditionnels que de documents en ligne, en faisant en sorte qu'ils soient plus ciblés sur les priorités de programme et portent davantage sur des thèmes intersectoriels d'actualité ;
- une présence modernisée et intégrée sur le Web, avec de nombreux liens vers des vidéos, des photos et des documents audio, permettra de regrouper des fonds documentaires, des photothèques et des recueils vidéo jusque-là bien distincts au sein d'une plateforme unique d'utilisation facile ;
- de nouveaux canaux de communication et de diffusion, allant des réseaux sociaux aux licences électroniques, seront de plus en plus utilisés afin de mettre à la portée de tous, et en particulier des jeunes, les vastes connaissances et ressources de l'UNESCO ;
- en administrant de façon efficiente les prix UNESCO ;
- en participant aux commémorations d'événements historiques et aux célébrations d'anniversaires de personnalités organisées par les États membres et les Membres associés ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 3 184 700 dollars pour les coûts d'activité et de 24 515 100 dollars pour les coûts de personnel ;

3. **Prie** la Directrice générale de faire rapport dans les documents statutaires sur la réalisation des résultats escomptés ci-après :

- Accroissement de la coopération avec les États membres, en particulier par l'intermédiaire de leur délégation permanente auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO, de sorte que les délégués permanents et les observateurs soient bien informés des activités de l'UNESCO grâce à des réunions d'information thématiques sectorielles organisées régulièrement et à un site Web spécialement conçu ;
- Organisation plus stratégique des visites officielles de la Directrice générale aux États membres et aux organisations intergouvernementales en collaboration avec les secteurs et services concernés ;
- Accroissement de la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies, notamment par la coordination de contributions substantielles à de grandes réunions internationales ainsi qu'aux documents et rapports des Nations Unies ;
- Développement de la coopération avec d'autres institutions spécialisées et organisations intergouvernementales, préparation et réalisation de projets conjoints et renforcement du suivi des accords de coopération ;
- Contribution effective des commissions nationales et des réseaux associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de l'UNESCO garantie par une participation active des commissions nationales à la mobilisation des partenaires de l'Organisation et à la visibilité de l'UNESCO, et par des partenariats avec les parlementaires, le mouvement des clubs UNESCO, les autorités municipales et locales ;
- Encouragement de la coopération entre les commissions nationales et le réseau des unités hors Siège de l'UNESCO dans le cadre de la programmation conjointe par pays des Nations Unies, et établissement d'un rapport annuel sur la coopération avec les commissions nationales en utilisant,

entre autres, les informations fournies par celles-ci sur l'impact de leurs activités, la mobilisation de partenaires et/ou de fonds et leur contribution programmatique ;

- Amélioration et simplification du cadre statutaire de coopération avec les ONG et les fondations ;
 - Renforcement de la participation des partenaires non gouvernementaux aux travaux des organes directeurs ;
 - Conséquence du plan de communication, les informations relatives aux priorités de programme de l'UNESCO sont accessibles et consultables par le grand public, ce qui contribue à améliorer la sensibilisation du public au mandat et à l'action de l'Organisation ;
 - Accroissement et inscription dans une optique plus positive de la couverture des activités et des priorités de l'UNESCO dans les principaux organes d'information nationaux et internationaux, favorisant une meilleure connaissance de l'image de l'UNESCO dans les médias, et établissement de partenariats avec les grands organes d'information ;
 - Amélioration de la visibilité de l'UNESCO par l'utilisation accrue de matériels audiovisuels produits par l'Organisation – y compris des vidéos et des photos – par les réseaux de médias, la télévision et d'autres sources d'information multimédias ;
 - Amélioration de la visibilité de l'UNESCO au plan international (image et reconnaissance) par l'organisation d'événements institutionnels et culturels fondés sur le développement des partenariats avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les médias et par une stratégie plus cohérente applicable aux prix UNESCO ;
 - Développement du programme de publications et préparation et distribution d'un ensemble cohérent de matériels de communication par les secteurs et services, et amélioration des capacités de l'UNESCO en matière d'identité visuelle et d'exploitation de produits dérivés par une meilleure évaluation de l'impact du nom et du logo de l'UNESCO et une meilleure stratégie pour leur utilisation ;
 - Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web ;
4. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.

Programme de participation et bourses

10100

Projet de résolution pour le Programme de participation

1. **Autorise** la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre le Programme de participation aux activités des États membres, conformément aux principes et conditions énoncés ci-après ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 17 917 800 dollars au titre des coûts directs de programme ;
- (c) à allouer également à cette fin un montant de 53 100 dollars au titre des coûts de fonctionnement et un montant de 1 112 500 dollars au titre des coûts de personnel ;

A. Principes

- 1. Le Programme de participation constitue l'un des moyens employés par l'Organisation pour atteindre ses objectifs, en participant à des activités menées par des États membres ou des Membres associés ou par des territoires, organisations ou institutions, dans ses domaines de compétence. Cette participation est destinée à renforcer la relation de partenariat entre l'UNESCO et ses États membres, les apports mutuels concourant à rendre ce partenariat plus efficace.
- 2. Au titre du Programme de participation, la priorité sera accordée aux propositions soumises par les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement, les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe, les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en transition et les pays à revenu intermédiaire.
- 3. Les États membres présentent leurs demandes à la Directrice générale par l'intermédiaire des commissions nationales pour l'UNESCO ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée.
- 4. Les projets ou plans d'action présentés par les États membres au titre du Programme de participation doivent être en rapport avec les priorités de l'Organisation, en particulier avec les grands programmes, les projets interdisciplinaires et les activités en faveur de l'Afrique, de l'égalité entre les sexes et des jeunes, des pays les moins avancés, des pays en développement, des pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, et avec les activités des commissions nationales pour l'UNESCO. La sélection des projets au titre du Programme de participation se fera compte dûment tenu des priorités définies par les organes directeurs pour le Programme ordinaire de l'UNESCO.
- 5. Chaque État membre peut présenter dix demandes ou projets, qui doivent être numérotés, par ordre de priorité, de 1 à 10. Les demandes ou projets émanant d'organisations non gouvernementales nationales seront inclus dans le contingent présenté par chaque État membre.

6. L'ordre de priorité établi par l'État membre ne peut être modifié que par la commission nationale elle-même et avant le début du processus d'approbation.
7. Les organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO, organisations dont la liste est établie par le Conseil exécutif, peuvent présenter jusqu'à deux demandes au titre du Programme de participation pour des projets à impact sous-régional, régional ou interrégional, à condition que leur demande soit appuyée au moins par l'État membre où le projet sera mis en œuvre et un autre État membre concerné par la requête. En l'absence de lettres d'appui, aucune de ces demandes ne pourra être examinée.
8. Les demandes devront être soumises dès que possible au début de l'exercice biennal et au plus tard à la date limite pour la soumission des demandes fixée au 28 février 2012, sauf pour les demandes d'aide d'urgence ou concernant un projet régional, qui peuvent être soumises tout au long de la période biennale.
9. Le Secrétariat signifiera aux États membres la réponse de la Directrice générale à leur requête dans les trois mois suivant la date limite du 28 février 2012.
10. *Bénéficiaires.* L'assistance au titre du Programme de participation peut être accordée :
 - (a) à des États membres ou Membres associés qui en font la demande par l'intermédiaire de leur commission nationale ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, en vue de promouvoir des activités de caractère national. Pour des activités de caractère sous-régional ou interrégional, les demandes sont présentées par les commissions nationales des États membres ou Membres associés sur le territoire desquels l'activité a lieu ; ces demandes doivent être appuyées par au moins deux autres commissions nationales d'États membres ou Membres associés y participant. Pour les activités de caractère régional, les demandes sont limitées à trois par région et doivent être présentées par un État membre ou un groupe d'États membres. Elles doivent être appuyées par au moins trois États membres (ou Membres associés) intéressés et ne seront pas incluses dans le contingent de dix demandes présentées par chaque État membre ; elles seront évaluées et sélectionnées par le Secrétariat conformément à la procédure établie pour le traitement des requêtes présentées au titre du Programme de participation ;
 - (b) à des territoires non autonomes ou des territoires sous tutelle, à la demande de la commission nationale de l'État membre responsable de la conduite des relations extérieures du territoire ;
 - (c) à des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO telles qu'elles ont été définies au paragraphe 6 ci-dessus ;
 - (d) à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO, lorsque la participation demandée est en rapport avec des activités relevant des domaines de compétence de l'UNESCO dans les Territoires autonomes palestiniens.
11. *Formes d'aide.* Le choix de l'assistance appartient au demandeur, qui peut solliciter soit :
 - (i) une contribution financière, soit
 - (ii) une mise en œuvre par l'UNESCO au Siège ou hors Siège. Dans les deux cas, cette assistance peut revêtir les formes suivantes :
 - (a) services de spécialistes et de consultants, hors dépenses de personnel et soutien administratif ;

- (b) bourses de perfectionnement et d'études ;
 - (c) publications, périodiques et documentation ;
 - (d) matériel (autre que véhicules) ;
 - (e) conférences, réunions, séminaires et cours de formation : services de traduction et d'interprétation, frais de voyage des participants, services de consultants et tous autres services jugés nécessaires d'un commun accord (n'incluant pas ceux du personnel de l'UNESCO).
12. *Montant total de l'assistance.* Quelle que soit la forme d'aide demandée, parmi celles qui sont indiquées ci-dessus, la valeur totale de l'assistance fournie au titre de chaque demande ne dépassera pas 26 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère national, 35 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère sous-régional ou interrégional et 46 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère régional. Des moyens suffisants devront être prévus par le demandeur pour mener l'activité à bonne fin. L'activité devra être exécutée et les fonds déboursés conformément au Règlement financier de l'Organisation. Les sommes devront être dépensées conformément à la répartition du budget telle qu'approuvée par la Directrice générale et communiquée à l'État membre dans la lettre d'approbation.
13. *Approbation des demandes.* Pour se prononcer sur les demandes, la Directrice générale tiendra compte :
- (a) du crédit global approuvé par la Conférence générale au titre de ce programme ;
 - (b) de l'évaluation de la demande par le(s) secteur(s) compétent(s) ;
 - (c) de la recommandation du Comité intersectoriel sur le Programme de participation présidé par le Sous-Directeur général pour les relations extérieures et l'information du public, et chargé de sélectionner les demandes au titre du Programme de participation, qui doivent être conformes aux critères, procédures et priorités bien établis ;
 - (d) de la contribution effective que la participation peut apporter à la réalisation des objectifs des États membres dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et dans le cadre des grandes priorités de la Stratégie à moyen terme (C/4) et du Programme et budget (C/5) approuvés par la Conférence générale, auxquelles la participation doit être étroitement liée ;
 - (e) de la nécessité d'instaurer un juste équilibre dans la répartition des fonds en accordant la priorité aux besoins de l'Afrique, des pays les moins avancés (PMA), de l'égalité entre les sexes et des jeunes, ainsi que des pays en développement, des pays en transition et des petits États insulaires en développement (PEID), qui doivent être intégrés dans tous les programmes ;
 - (f) de ce que l'attribution des financements pour chaque projet approuvé devrait, dans la mesure du possible, se faire au moins 30 jours avant la date fixée pour le début de la mise en œuvre du projet concerné et en conformité avec les conditions énoncées au paragraphe B 15 (a).
14. *Exécution :*
- (a) le Programme de participation sera exécuté dans le cadre du programme biennal de l'Organisation, dont il fait partie intégrante. La responsabilité de l'exécution des activités faisant l'objet d'une demande incombe au demandeur (État membre ou autre). La demande adressée à la Directrice générale doit indiquer un calendrier d'exécution précis (dates de début et de fin du projet), les coûts prévus (en dollars) et les financements promis ou attendus en provenance des États membres ou d'institutions privées ;

- (b) les résultats du Programme de participation seront diffusés en vue de la planification et de la mise en œuvre des activités futures de l'Organisation. Les rapports d'activité et les rapports sexennaux, soumis après l'achèvement de chaque projet par les États membres, seront utilisés par le Secrétariat afin d'évaluer l'impact et les résultats du Programme de participation dans les États membres ainsi que sa conformité avec les objectifs et priorités fixés par l'UNESCO. Une évaluation par le Secrétariat pourra également être entreprise pendant la mise en œuvre du projet. La liste de bénéficiaires retardataires dans des rapports dus sera notifiée aux organes directeurs ;
- (c) l'utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO pour les activités approuvées dans le cadre du Programme de participation, conformément aux directives approuvées par les organes directeurs, assurera une visibilité accrue de ce programme lors de sa mise en œuvre au niveau national, sous-régional, régional ou interrégional et les bénéficiaires feront rapport sur les résultats enregistrés par ce biais.

B. Conditions

15. *L'assistance au titre du Programme de participation* sera accordée uniquement si le demandeur, lors de l'envoi des demandes écrites à la Directrice générale, accepte les conditions suivantes. Le demandeur doit :
- (a) assumer l'entière responsabilité financière et administrative de l'exécution des plans et programmes pour lesquels la participation est apportée ; dans le cas d'une contribution financière, présenter à la Directrice générale, une fois le projet terminé, un état financier détaillé des activités exécutées (rapport financier exprimé en dollars) attestant que les fonds alloués ont été employés à l'exécution du projet, et rembourser à l'UNESCO tout solde non utilisé aux fins du projet. Ce rapport financier devra être soumis au plus tard le 30 avril 2014. Il est entendu qu'aucune nouvelle contribution financière ne sera payée au demandeur tant que celui-ci n'aura pas fourni tous les rapports financiers dont il est redevable ou remboursé les contributions versées. Lesdits rapports financiers devront être signés par l'autorité compétente et certifiés par le Secrétaire général de la commission nationale. De même, compte tenu de la nécessité de respecter les obligations redditionnelles, toutes les pièces justificatives supplémentaires requises devront être conservées par le demandeur pendant les cinq années qui suivront la fin de l'exercice biennal visé, et remises à l'UNESCO ou au Commissaire aux comptes sur demande écrite. Dans certains cas exceptionnels, ou de force majeure, la Directrice générale pourra décider du traitement le plus approprié des demandes approuvées, notamment par la mise en œuvre par un bureau hors Siège concerné, sous réserve d'en informer le Conseil exécutif ;
 - (b) s'engager à fournir obligatoirement, avec le rapport financier prévu à l'alinéa (a) ci-dessus, un rapport d'activité détaillé sur les résultats des projets financés et sur leur intérêt pour l'État ou les États membres et l'UNESCO ; en outre, un rapport sexennal sur l'impact du Programme de participation sera préparé par chaque bénéficiaire selon un cycle aligné sur la Stratégie à moyen terme (C/4) ;
 - (c) prendre à sa charge, si la participation consiste en l'attribution de bourses, les frais de passeport, de visa et d'examen médical des boursiers et, s'ils sont salariés, le versement de leur traitement pendant leur séjour à l'étranger ; les aider à trouver un emploi approprié lors de leur retour dans leur pays d'origine conformément à la réglementation nationale ;
 - (d) assumer l'entretien et l'assurance tous risques de tous biens fournis par l'UNESCO, dès l'arrivée de ces biens au lieu de livraison ;

- (e) s'engager à mettre l'UNESCO à couvert de toute réclamation ou responsabilité résultant des activités prévues dans la présente résolution, sauf dans les cas où l'UNESCO et la commission nationale de l'État membre intéressé seraient d'accord pour considérer que la réclamation ou la responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute délibérée ;
- (f) accorder à l'UNESCO, s'agissant des activités à réaliser dans le cadre du Programme de participation, le bénéfice des privilèges et immunités définis dans la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

C. Aide d'urgence

16. Critères pour l'octroi d'une aide d'urgence par l'UNESCO :

- (a) une aide d'urgence peut être accordée par l'UNESCO lorsque :
 - (i) il est survenu une situation insurmontable à l'échelle de toute une nation (séisme, tempête, cyclone, ouragan, tornade, typhon, glissement de terrain, éruption volcanique, incendie, sécheresse, inondation, guerre, etc.), qui a des conséquences catastrophiques pour l'État membre dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture ou de la communication et à laquelle celui-ci ne peut faire face seul ;
 - (ii) des efforts multilatéraux d'aide d'urgence sont entrepris par la communauté internationale ou le système des Nations Unies ;
 - (iii) l'État membre demande à l'UNESCO, par l'intermédiaire de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, de lui apporter une aide d'urgence dans ses domaines de compétence, dans les conditions énoncées aux alinéas (i) et (ii) ci-dessus ;
 - (iv) l'État membre est disposé à accepter les recommandations de l'Organisation compte tenu des présents critères ;
- (b) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit être strictement limitée à ses domaines de compétence et ne doit commencer à être octroyée que lorsque les vies humaines ne sont plus menacées et que les priorités matérielles ont été assurées (nourriture, vêtements, logement et assistance médicale) ; celle-ci tiendra compte également de la politique suivie par la plate-forme pour les pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe (PCPD) ;
- (c) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit viser essentiellement :
 - (i) à évaluer la situation et les besoins de base ;
 - (ii) à apporter une expertise et formuler des recommandations sur les moyens de remédier à la situation dans les domaines de compétence de l'Organisation ;
 - (iii) à aider à identifier des sources de financement extérieures et des fonds extrabudgétaires ;
 - (iv) l'aide d'urgence en espèces ou en nature doit correspondre aux besoins urgents tels qu'ils sont identifiés par les États membres ;
- (d) l'aide d'urgence ne servira en aucun cas à financer des dépenses de soutien administratif ou des dépenses de personnel ;
- (e) l'enveloppe budgétaire totale de tout projet d'aide d'urgence ne doit pas dépasser 50 000 dollars ; elle peut être complétée par des fonds extrabudgétaires obtenus à cette fin ou par des financements d'autres sources ;

- (f) aucune aide d'urgence ne sera fournie s'il est possible de répondre à la demande de l'État membre dans le cadre du Programme de participation ;
- (g) l'aide d'urgence sera apportée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies.

17. *Procédures à suivre pour l'octroi d'une aide d'urgence :*

- (a) face à une situation d'urgence, un État membre, par l'entremise de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, définit, selon qu'il y a lieu, ses besoins et le type d'assistance qu'il demande à l'UNESCO, dans les domaines de compétence de celle-ci ; un formulaire spécifique sera disponible pour ce type de demande ; un budget provisoire, ainsi que des factures pro forma en cas de fourniture de matériel, doivent être fournis ;
- (b) la Directrice générale informe l'État membre de sa décision par l'entremise de la commission nationale ou par la voie officielle désignée ;
- (c) lorsqu'il y a lieu, et avec l'accord de l'État membre, une mission d'évaluation technique est envoyée pour examiner la situation et faire rapport à la Directrice générale ;
- (d) le Secrétariat indique à l'État membre l'assistance et les montants qu'il envisage de fournir et le suivi qui, le cas échéant, pourrait être prévu ; le montant total de l'aide fournie ne peut dépasser 50 000 dollars ;
- (e) dans les cas où l'UNESCO est appelée à fournir des biens ou des services, il n'est pas lancé d'appel d'offres international si la situation exige une action immédiate ;
- (f) un rapport d'évaluation et un rapport financier sont présentés par l'État membre à l'achèvement du projet ;

II

2. **Invite** la Directrice générale :

- (a) à communiquer sans délai aux commissions nationales pour l'UNESCO ou, à défaut de commission nationale, à la voie officielle désignée, les raisons qui justifient toute modification ou tout refus des montants demandés, pour permettre d'améliorer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets présentés au titre du Programme de participation ;
- (b) à informer les commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, la voie officielle désignée, de tous les projets et activités exécutés dans leurs pays respectifs par des organisations internationales non gouvernementales au titre du Programme de participation ;
- (c) à soumettre au Conseil exécutif à chacune de ses sessions d'automne un rapport contenant les informations suivantes :
 - (i) la liste des demandes de contributions au titre du Programme de participation parvenues au Secrétariat ;
 - (ii) une liste des projets approuvés au titre du Programme de participation et au titre de l'aide d'urgence, avec l'indication des montants approuvés pour leur financement et de tout autre coût et tout autre appui liés à ces projets ;
 - (iii) en ce qui concerne les organisations internationales non gouvernementales, une liste établie de la même façon que celle qui est prévue à l'alinéa (ii) ci-dessus ;
- (d) à veiller à ce que les pourcentages des fonds du Programme de participation affectés à l'aide d'urgence, aux organisations internationales non gouvernementales et aux activités régionales

ne dépassent pas respectivement 7 %, 5 % et 3 % du montant alloué au Programme de participation pour l'exercice considéré ;

- (e) à rechercher des fonds extrabudgétaires pour compléter, si besoin est, le programme d'aide d'urgence pour 2012-2013 ;
- (f) à identifier des moyens de renforcer le Programme de participation au cours du prochain exercice biennal, au bénéfice des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement, des pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe, des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays en transition ;

3. **Prie** la Directrice générale de faire rapport, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :

- (1) Amélioration de la formulation, de l'évaluation et du suivi des demandes, afin d'accroître la complémentarité entre les activités planifiées dans le cadre du Programme et budget et celles qui sont soutenues au titre du Programme de participation, en veillant à ce qu'elles concordent avec les grands axes prioritaires de la Stratégie à moyen terme (C/4) et du Programme et budget (C/5)
- (2) Amélioration de la mise en œuvre de stratégies ajustables pour répondre aux besoins urgents et particuliers de certains groupes de pays ayant des caractéristiques communes
- (3) Renforcement de l'impact du Programme de participation et des mécanismes redditionnels par le biais d'une amélioration de l'information et de la communication avec les États membres à tous les stades de l'exécution du programme.

Projet de résolution pour le Programme de bourses

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre le plan d'action visant à :
 - (i) contribuer à renforcer les ressources humaines et les capacités nationales dans des domaines étroitement liés aux objectifs stratégiques et aux priorités du programme de l'UNESCO, en accordant et en administrant des bourses ;
 - (ii) augmenter les bourses en concluant des arrangements de coparrainage en espèces ou en nature avec des donateurs intéressés et des sources de financement extrabudgétaires ;
 - (iii) explorer les possibilités de renforcer le Programme de bourses par des partenariats avec la société civile et des organisations non gouvernementales ;
 - (b) à allouer à cette fin un montant de 1 050 000 dollars pour les coûts d'activité et de 593 800 dollars pour les coûts de personnel ;
2. **Prie** la Directrice générale de faire rapport dans les documents statutaires sur la réalisation des résultats escomptés ci-après :
 - (1) Renforcement des capacités nationales des États membres dans les priorités de programme de l'UNESCO
 - (2) Autonomisation des bénéficiaires de bourses dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire
 - (3) Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de programme et les priorités sectorielles biennales
3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.

11000

Projet de résolution pour la Gestion des ressources humaines

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :

(a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) de poursuivre la mise en œuvre des politiques relatives aux ressources humaines, et de les réviser si nécessaire, de telle façon qu'elles facilitent et soutiennent efficacement les opérations de programme de l'UNESCO, en accordant une attention particulière à l'amélioration de la répartition géographique et de la parité entre les sexes ainsi qu'à la nécessaire harmonisation avec le régime commun des Nations Unies ;
- (ii) de mener à bien la phase initiale de la stratégie de gestion des ressources humaines pour 2011-2016, en se concentrant en particulier sur l'amélioration des processus et mécanismes de recrutement et de dotation en personnel ;
- (iii) d'actualiser et de mettre en œuvre la politique de mobilité géographique, pour répondre aux besoins de l'Organisation en termes de programme et d'effectifs, et soutenir efficacement la réforme du réseau hors Siège ;
- (iv) d'exécuter des programmes innovants et pertinents d'apprentissage et de perfectionnement mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des compétences en matière de partenariat, de gestion et de direction ;
- (v) de promouvoir une culture de la gestion axée sur les résultats garantissant la participation et l'échange à l'appui de la gestion des performances ;
- (vi) de soutenir la stabilité financière de la Caisse d'assurance-maladie en mettant en œuvre des mécanismes conformes aux meilleures pratiques dans ce domaine, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration ;

(b) à allouer à cette fin un montant de 18 073 900 dollars pour les coûts d'activité et de 16 561 600 dollars pour les coûts de personnel ;

2. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :

- (i) élaboration et mise en œuvre du plan d'action pour la stratégie de gestion des ressources humaines pour 2011-2016 ;
- (ii) amélioration de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes, en particulier au niveau des cadres supérieurs ;

- (iii) assurance de l'efficacité et de la bonne santé financière des régimes d'assurances sociales à l'intention du personnel ;
 - (iv) élaboration, application et suivi du plan d'apprentissage et de perfectionnement ;
 - (v) introduction d'une culture des résultats dans la gestion des performances ;
 - (vi) traitement efficace des mesures administratives relatives au recrutement, aux nominations et à l'administration des prestations et autres droits ;
3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.

Projet de résolution pour la gestion financière

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :
 - (a) à effectuer un suivi budgétaire périodique, tenir une comptabilité en bonne et due forme et s'acquitter de manière efficace et efficiente des fonctions de trésorerie et de contrôle financier conformément au Règlement financier et au Règlement d'administration financière ;
 - (b) à gérer, administrer et suivre l'utilisation des crédits de fonctionnement des bureaux hors Siège, renforcer leurs capacités d'administration et coordonner leurs ressources globales en personnel ;
 - (c) à allouer à cette fin un montant de 1 138 500 dollars pour les coûts d'activité et de 12 330 100 dollars pour les coûts de personnel ;

2. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Facilitation de la prise de décisions éclairées par la Directrice générale et les organes directeurs grâce à un suivi et des rapports financiers et budgétaires en temps opportun sur les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires mettant particulièrement l'accent sur la gestion des risques
 - (2) Renforcement, dans toute l'Organisation, des systèmes de contrôle interne budgétaire et financier fondés sur les risques, renforcement des capacités des personnels concernés et facilitation de la mise en œuvre du programme avec les partenaires clés
 - (3) Production d'états financiers audités transparents et de grande qualité conformément aux normes IPSAS et présentation de ces états, accompagnés d'une opinion favorable du Commissaire aux comptes, aux organes directeurs
 - (4) Gestion efficace et efficiente des ressources financières de l'Organisation, en conformité avec le Règlement financier et le Règlement d'administration financière
 - (5) Réalisation des produits et des objectifs opérationnels grâce à l'application constante et appropriée du Règlement financier, du Règlement d'administration financière et des politiques et procédures pertinentes
 - (6) Mise en place et utilisation appropriée de systèmes améliorés et intégrés de gestion et d'information financière
 - (7) Établissement de rapports hiérarchiques opérationnels effectifs entre les attachés d'administration et le Directeur financier, en portant une attention particulière au réseau des unités hors Siège
 - (8) Guidance opérationnelle et coordination d'ensemble des bureaux hors Siège sur la mise en œuvre des mesures convenues dans le contexte de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans le système des Nations Unies

3. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.

Projet de résolution pour la gestion des services de soutien

La Conférence générale

1. **Autorise** la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre le plan d'action visant à concourir à la bonne exécution des programmes de l'UNESCO et à assurer la gestion adéquate des services de soutien communs, à savoir :
 - (i) coordination, technologies de l'information et communications ;
 - (ii) services de conférences, langues et documents ;
 - (iii) services communs : achats, sécurité et installations du Siège ;
 - (b) à allouer à cette fin un montant de 18 331 400 dollars pour les coûts d'activité et de 54 000 300 dollars pour les coûts de personnel ;
2. **Invite** la Directrice générale à poursuivre ses efforts en vue de renforcer les dispositifs de sécurité au Siège comme indiqué dans la décision 185 EX/30 et conformément aux recommandations formulées par le Comité du Siège ;
3. **Prie** la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Mise en œuvre de modalités d'externalisation des services lorsqu'il y a lieu
 - (2) Élaboration d'une politique de sécurité informatique, d'un inventaire des risques et d'un plan pour la continuité opérationnelle et la reprise après sinistre en ce qui concerne les systèmes, services et infrastructures informatiques
 - (3) Mise en place d'un réseau de communication unifié faisant appel à la technologie de voix sur IP (Voice over Internet Protocol – VoIP) regroupant le Siège et les bureaux hors Siège, et intégration de capacités multimédia dans le système de gestion électronique des documents
 - (4) Soutien à la gestion des connaissances institutionnelles grâce à la gestion électronique des documents
 - (5) Soutien à l'« éco-responsabilisation » de l'UNESCO et réduction de l'empreinte carbone
 - (6) Prestation de services de conférence, d'interprétation et de traduction, ainsi que de services de production et de distribution de documents (y compris sous forme électronique) de manière plus cohérente et en temps voulu
 - (7) Renforcement des mécanismes de facturation interne
 - (8) Amélioration des flux internes de documents grâce au développement et à l'application plus poussée de DMS (Système de gestion de la documentation) et aux outils de traitement automatisé des textes
 - (9) Établissement d'accords de prestation de services avec au moins trois demandeurs de traductions importants

- (10) Développement de la distribution et de la publication électroniques des documents
 - (11) Maintenance, entretien et fonctionnement des installations et équipements techniques du Siège assurés à un niveau suffisant ; réduction au minimum des risques ainsi que des effets négatifs de l'austérité budgétaire
 - (12) Développement du partage des coûts en vue d'une utilisation optimale des ressources humaines et financières
 - (13) Évaluation et actualisation des systèmes de sûreté et de sécurité en fonction de la situation du moment
 - (14) Maintien des installations et équipements à un niveau satisfaisant, dans le respect des normes du pays hôte et dans limites des crédits budgétaires
 - (15) Mise en œuvre du Plan directeur sur les sites Fontenoy et Miollis/Bonvin dans les limites des ressources disponibles
 - (16) Simplification des processus d'achat et établissement d'accords d'approvisionnement à long terme (LTA) en ce qui concerne les achats les plus fréquents et courants du Siège
 - (17) Amélioration des compétences techniques à l'échelle de l'Organisation afin d'assurer la planification des achats, la stricte application des règles et règlements en vigueur, ainsi que de réduire les dérogations à la mise en concurrence dans les activités d'achat décentralisées
 - (18) Mise en conformité des processus et procédures de gestion des biens du Siège avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)
4. **Prie également** la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires semestriels sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme, en incluant les voyages, les services contractuels et les publications.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

36
36

C/5

ADDENDUM

2012-2013

**PROJET
DE PROGRAMME
ET DE BUDGET**

Volume 2

OPTION BUDGÉTAIRE ALTERNATIVE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

36 C/5

ADDENDUM

**PROJET
DE PROGRAMME
ET DE BUDGET**

2012-2013

Volume 2

OPTION BUDGÉTAIRE ALTERNATIVE

Publié en 2011
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2011
Printed in France

36 C/5 Add. – Volume 2 – Projet de programme et de budget

Table des matières

Note : Le Projet de 36 C/5 Add. comporte deux volumes (Volume 1 : Projets de résolution et Volume 2 : Projet de programme et de budget) ainsi qu'un document distinct contenant une Note technique et des annexes. Le volume 2 ne contient que les parties narratives qui ont été modifiées par rapport au précédent Volume 2 du Projet de 36 C/5.

	Page
Introduction de la Directrice générale	i
Résumé des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires par secteur/unité	3
Titre I – Politique générale et Direction	5
I.A – Organes directeurs	9
I.B – Direction	10
Chapitre 5 – Bureau de l'éthique	10
I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10
Titre II – Programmes et services liés au programme	13
II.A – Programmes	13
Grand programme I – Éducation	15
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	33
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	55
Grand programme IV – Culture	73
Grand programme V – Communication et information	91
Plates-formes intersectorielles	101
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	133
II.B – Services liés au programme	135
Chapitre 4 – Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	140
Chapitre 5 – Relations extérieures et information du public	141
II.C – Programme de participation et bourses	145
Chapitre 1 – Programme de participation	149
Chapitre 2 – Programme de bourses	149
Titre III – Services internes	151
III.C – Gestion des services de soutien	157
Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE	163
Titre V – Augmentations prévisibles des coûts	165

Introduction de la Directrice générale

J'ai l'honneur de présenter ci-après aux États membres l'option alternative du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5 Addendum), dotée d'une enveloppe de 653 millions de dollars des États-Unis, correspondant à une croissance nominale zéro (CNZ) par rapport au 35 C/5.

À sa 186^e session, le Conseil exécutif m'a priée de lui présenter une telle option à sa 187^e session pour pouvoir la comparer avec la version du Projet de programme et de budget basée sur une enveloppe budgétaire correspondant à une croissance réelle zéro (CRZ) que j'avais présentée à la 186^e session, qui tient compte des délibérations sur cette question tenue à la 186^e session.

Vous trouverez une présentation détaillée de cette option alternative dans les addendas aux trois parties du Projet de 36 C/5 (couverture bordeaux) :

- l'addendum au Volume 1, dans lequel figurent tous les projets de résolution proposés pour adoption par la Conférence générale à sa 36^e session, présente, pour chaque projet de résolution, des montants budgétaires révisés en fonction de l'enveloppe budgétaire du scénario CNZ et apporte, le cas échéant, des adaptations, par exemple à l'intitulé des axes d'action et à la formulation des résultats escomptés ;
- L'addendum au Volume 2 présente, pour chaque titre du programme et budget, la ventilation du budget et les allocations de crédits aux axes d'action, à la fois globalement et de façon détaillée, ainsi que les ajustements programmatiques proposés pour les stratégies et les objectifs, les axes d'action et les résultats escomptés, les indicateurs de performance et les indicateurs de référence dans le cadre du scénario CNZ ;
- la « Note technique et Annexes » met en évidence le fait que les techniques budgétaires appliquées sont conformes aux dispositions de la résolution 35 C/105 de la Conférence générale, et contient également de nombreux tableaux statistiques présentant des données budgétaires détaillées relatives à l'option CNZ.

Comme cela a été le cas pour le Projet de 36 C/5 basé sur un scénario CRZ, la présente version CNZ est totalement alignée sur les grandes priorités globales et les objectifs stratégiques énoncés dans la Stratégie à moyen terme approuvée pour 2008-2013 (34 C/4). En préparant l'option CNZ qui figure dans l'addendum au Projet de 36 C/5, j'ai respecté scrupuleusement les orientations données par le Conseil exécutif dans sa décision 186 EX/15 (36 C/5) et ai donc apporté certains changements au contenu des grands programmes.

Je ne reviendrai pas sur la présentation programmatique que j'avais incluse dans l'introduction au 36 C/5 basé sur un scénario CRZ, qui mettait en lumière un certain nombre de défis et d'opportunités. Les deux introductions sont désormais complémentaires. L'introduction au scénario CRZ donnait une idée de tout l'éventail des activités et initiatives stratégiques que l'Organisation a entreprises et qu'elle mène à bien actuellement – au Siège et dans toutes les régions du monde. Il est indiscutable qu'aujourd'hui plus que jamais, l'UNESCO est indispensable pour assurer l'éducation pour tous, conduire des initiatives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, édifier des sociétés du savoir inclusives, préserver et encourager la diversité culturelle, traduire dans les faits le lien entre culture et développement, promouvoir le développement durable en faisant appel aux sciences exactes et naturelles et aux sciences sociales et défendre la liberté d'information et d'expression pour tous, en accordant la plus haute priorité à l'Afrique et à l'égalité entre les sexes. Ensemble, et avec l'aide

de nos nombreux partenaires, nous devons poursuivre ces nobles objectifs et continuer de faire en sorte que l'UNESCO influe sur le cours des choses aux niveaux mondial, régional et national. L'option CNZ risque de limiter l'intensité de ces efforts déployés par l'UNESCO.

Dans cette option alternative, j'ai veillé à ce que l'Afrique et l'égalité entre les sexes demeurent les priorités globales pour l'ensemble de l'Organisation. Je suis également heureuse d'avoir pu accroître les crédits alloués au Département Afrique au-delà niveau CRZ. Dans le contexte de la restructuration de ce Département, que j'ai présentée au Conseil au mois d'avril dernier, ceci a été réalisé en accroissant sa dotation en effectifs.

Tout au long du processus consistant à établir dans le détail l'enveloppe budgétaire alternative de 653 millions de dollars, j'ai été guidée par l'esprit et la lettre de la décision adoptée par le Conseil à sa dernière session. De même que pour le Projet de 36 C/5 basé sur un scénario CRZ, j'ai appliqué une approche diversifiée et modulée dans l'élaboration du budget CNZ.

J'ai maintenu les crédits alloués aux secteurs de programme au niveau réduit correspondant au scénario CNZ, alors que les services liés aux programmes et les services internes ont fait l'objet de réductions plus importantes, dans certains cas près de deux fois plus élevées. Ainsi, mon attention s'est principalement portée sur les programmes. Cela étant, il est évident qu'une réduction de l'ampleur de celle requise par le scénario CNZ aura nécessairement un impact sur la portée, la dimension et l'intensité de nos activités de programme, y compris au niveau des pays.

Pour déterminer les budgets des secteurs et autres unités de l'Organisation, j'ai, dans un premier temps, décidé d'absorber les montants pour revalorisation par rapport au 35 C/5 qui avaient été utilisés pour parvenir à l'option CRZ du 36 C/5 (revalorisations qui visaient à compenser les augmentations statutaires ou dues à l'inflation et d'autres augmentations). Ainsi, les renforcements budgétaires réels accordés aux grands programmes dans le contexte du Projet de 36 C/5 basé sur un scénario CRZ ont été maintenus dans l'option CNZ.

La préparation de l'option budgétaire CNZ a rendu nécessaires des activités de programme mieux ciblées. Vous trouverez donc certains changements programmatiques proposés pour presque tous les secteurs de programme, y compris des ajustements dans le libellé des axes d'action et une reformulation ainsi qu'une réduction du nombre de certains résultats escomptés, indicateurs de performance et indicateurs de référence. Les réductions opérées dans les indicateurs de référence, en particulier, sont la conséquence de la CNZ. Chaque grand programme est précédé d'une brève explication des changements introduits dans l'option alternative au niveau du programme et du personnel. Les ajustements requis avec l'option CNZ se sont dans bien des cas traduits par une réduction des ressources prévues pour les activités mais ont également été obtenus avec l'abolition de certains postes.

D'une manière générale, il convient de noter que le nombre de résultats escomptés a été réduit pour les grands programmes I, II, III et IV – avec, par là même, une orientation programmatique et une chaîne de résultats plus claires, ainsi que l'a demandé le Conseil exécutif. La nouvelle option CNZ reflète également les changements intervenus dans les structures de l'Organisation, pour lesquels j'avais consulté le Conseil en avril dernier.

Ces derniers mois, la nécessité d'assurer l'autonomisation des jeunes en tant qu'agents du changement et parties prenantes jouant un rôle actif dans l'édification de sociétés pacifiques, justes, démocratiques, équitables et durables est devenue une nouvelle priorité de l'agenda international. En conséquence, je me suis efforcée, dans cette option alternative, d'inclure dans tous les secteurs de programme des activités que l'UNESCO peut entreprendre avec et pour les jeunes. Le Forum des jeunes qui se tiendra

lors de la 36^e session de la Conférence générale sera donc une occasion importante de réfléchir aux incidences de ces évolutions décisives pour l'UNESCO et d'élaborer une action constructive et efficace.

En réponse aux préoccupations exprimées par certaines délégations à la 186^e session du Conseil exécutif à propos du ratio programme/coûts de personnel, je présente aujourd'hui dans cette nouvelle option budgétaire une répartition des coûts de personnel qui distingue pour chaque grand programme le personnel lié au programme et le personnel de soutien administratif. On peut ainsi apprécier pleinement la véritable nature de l'engagement de l'UNESCO à l'égard des programmes, la part des ressources consacrées aux activités de programme ainsi que les crédits alloués aux activités et au personnel lié au programme. Les tableaux montrent que les activités de programme absorberont l'immense majorité du personnel, reflétant ainsi ce que les agences spécialisées font le mieux : l'aide à la formulation des politiques et le renforcement des capacités correspondantes, ainsi que l'analyse programmatique comparative et les initiatives au niveau des pays pour promouvoir la réforme des Nations Unies et l'initiative « Unis dans l'action ».

En outre, je présente dans l'addendum au Volume 2 l'ensemble des six plates-formes intersectorielles avec leurs objectifs, résultats escomptés et indicateurs de performance de manière claire et détaillée, conformément à ce qu'a demandé le Conseil à sa dernière session. Cela inclut surtout le programme d'action intersectoriel consolidé pour une culture de la paix et de la non-violence comportant un nombre réaliste d'actions ciblées, qui doit être mis en œuvre par le biais de la plate-forme intersectorielle sur une culture de la paix et de la non-violence. Cultiver l'aptitude à jeter des ponts entre les divers secteurs de programme et disciplines pour relever des défis complexes demeurera l'un des aspects essentiels de l'action de l'UNESCO et, indéniablement, l'un de ses avantages comparatifs dans le contexte multilatéral.

Cependant, compte tenu des contraintes imposées par le scénario CNZ et afin de préserver davantage les ressources des programmes sectoriels, j'ai décidé de proposer de ramener à 8 % (contre 10 % dans le cadre de l'option CRZ) la part des ressources des grands programmes allouée à la réserve destinée à financer les activités des six plates-formes intersectorielles, qui seront menées aussi bien par le Siège que par les unités hors Siège. L'option CNZ nécessitera donc de lever davantage de fonds extrabudgétaires pour les plates-formes intersectorielles. L'Addendum explique aussi plus en détail les modalités proposées de fonctionnement des plates-formes intersectorielles, soulignant le caractère concurrentiel – car récompensant une certaine qualité – des allocations financières, sur lesquelles le Comité de gestion du programme (PMC) de mon équipe de direction se prononcera de manière collégiale. Le PMC sera en outre chargé d'assurer tout au long de l'exercice biennal le suivi de la mise en œuvre des plates-formes intersectorielles ainsi que des résultats auxquels elles auront abouti.

Je me réjouis particulièrement d'être parvenue, au cours du processus budgétaire, à préserver plus de 9 millions de dollars des États-Unis en vue du financement de la réforme du dispositif hors Siège qui, dans sa première phase, interviendra uniquement en Afrique. Les sommes ainsi affectées contribueront pour beaucoup à assurer la viabilité financière de cette initiative essentielle et profiteront encore un peu plus à la priorité globale de l'Organisation qu'est la Priorité Afrique. J'ai l'intention d'absorber dans le budget CNZ tout montant supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour concrétiser la réforme du dispositif hors Siège en Afrique et je présenterai à cet effet au Conseil exécutif, à sa 187^e session, un document distinct contenant des estimations détaillées.

Si j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour préserver les secteurs de programme, j'ai aussi atténué, dans l'option CNZ, l'impact sur le Programme de participation, qui ne sera réduit que d'un montant correspondant au pourcentage global de réduction entre le scénario CRZ et le scénario CNZ. De plus, j'ai intégré dans le projet de résolution de l'addendum au Volume 1 les modifications déjà proposées par consensus dans la décision du Conseil exécutif (36 C/6). Néanmoins, nous avons peut-être atteint

un stade où il conviendrait de réexaminer plus en profondeur le Programme de participation et ses mécanismes et d'en faire le bilan, opération qui s'inscrirait aussi dans le processus global de réforme de l'Organisation. Cet examen pourrait notamment porter sur les priorités du Programme de participation et leur conformité avec les objectifs stratégiques de programme, ainsi que sur les critères de sélection, les processus d'évaluation, les modalités, et les procédures d'approbation et de paiement. Il pourrait aussi déboucher sur un débat concernant le groupe de bénéficiaires du Programme de participation dans le but, par exemple, de concentrer bien plus le soutien sur les pays d'Afrique, les PMA, les PEID ou les pays de l'E-9.

À titre d'élément important de ce processus d'ensemble, je me suis efforcée de pourvoir à une utilisation des ressources financières la plus efficace et rationnelle possible et d'opérer de nouvelles économies réelles sur le plan des coûts administratifs, au-delà de celles déjà incluses dans l'option CRZ du Projet de 36 C/5. Comme je l'ai déjà souligné dans mon introduction au Projet de 36 C/5 CRZ, je suis parvenue à maintenir les coûts administratifs à un niveau inférieur, notamment grâce à des gains d'efficacité liés à des mesures de restructuration et à des regroupements de fonctions. Il en va de même dans le cadre de l'option CNZ, mais nous devons veiller à ne pas amplifier les réductions au point de compromettre la prestation des services administratifs indispensables. Je suis donc déterminée à rechercher de façon judicieuse de tels gains d'efficacité pour toutes les fonctions d'appui.

Compte tenu des débats de la 186^e session du Conseil exécutif, j'ai décidé d'appliquer un abattement pour délais de recrutement de 5 % aux coûts de personnel, en augmentation par rapport au taux de 3 % indiqué dans l'option CRZ. J'ai également réussi à intégrer dans l'enveloppe budgétaire les coûts associés à la réforme du système des cotisations à la CAM en 2012-2013. En outre, la présente proposition de programme et de budget instaure la nouvelle nomenclature de l'Organisation que j'avais proposée au Conseil à sa dernière session, le Secteur de l'administration (ADM) devenant le Secteur de la gestion des services de soutien (SSM), appellation qui rend mieux compte du champ de ses responsabilités.

Permettez-moi de souligner que l'UNESCO a été parmi les premières organisations du système des Nations Unies à appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), quand la plupart des autres espèrent le faire entre 2011 et 2013, voire 2014 pour l'ONU, en utilisant des fonds supplémentaires versés par leurs États membres. L'adoption des normes IPSAS a fait entrer l'UNESCO dans le XXI^e siècle pour ce qui est des rapports financiers.

L'UNESCO a fait preuve d'une grande cohérence dans l'application progressive d'une méthode de gestion axée sur les résultats (GAR) au cours des derniers exercices biennaux. Les versions CRZ et CNZ du Projet de 36 C/5 suivent pleinement cette approche, qui est appliquée systématiquement à l'ensemble des secteurs de programme ou de soutien ainsi qu'aux services internes. La méthodologie définit un petit nombre de résultats escomptés précis, mesurables (autant que possible), réalisables (en l'espace de deux ans), pertinents et assortis d'échéances, ainsi que d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence/objectifs au niveau des axes d'action, en conformité avec les « principes directeurs de l'UNESCO en matière de GAR ». Il convient de noter que les résultats escomptés pour les différents axes d'action dans le Projet de 36 C/5 traduisent l'impact combiné des ressources ordinaires et des ressources extrabudgétaires du programme. Alors que l'UNESCO passe d'une recherche de l'efficacité à une recherche de l'efficacé, il nous faut remplacer une logique fondée essentiellement sur les apports par un programme centré sur l'impact. Cet infléchissement exigera de nouvelles adaptations méthodologiques, ainsi que des efforts en vue d'instaurer une budgétisation axée sur les résultats à compter du 37 C/5.

Le 36 C/5 sera le dernier Programme et budget de l'actuelle Stratégie à moyen terme (34 C/4). Il doit donc permettre d'atteindre tous les objectifs fixés à une telle échéance et annoncer de vigoureux

changements dans la prochaine Stratégie à moyen terme. Pour ma part, je m'engage envers vous à ne ménager aucun effort pour guider l'Organisation vers la réalisation de nos ambitieux objectifs, et de le faire dans un souci d'excellence, avec dévouement et en veillant à la qualité de l'exécution tout en renforçant la pertinence, l'impact et la visibilité de l'Organisation sur la scène internationale. Je compte sur le soutien que les États membres m'apporteront pour définir un ensemble cohérent d'orientations stratégiques, pour créer un environnement qui permette au Secrétariat de s'acquitter au mieux de ses fonctions et pour fournir des ressources suffisantes pour l'accomplissement de nos objectifs communs.

Permettez-moi de vous rappeler ce que j'ai dit dans l'introduction de la version CRZ du 36 C/5 : Nous avons pris un nouveau départ. Nous vivons à une époque placée sous le signe du changement – aussi bien au sein de l'Organisation que dans le monde en général. Nous avons bien entendu constaté que les organes directeurs de certaines agences des Nations Unies comme l'OIT et l'ONUDI ont récemment voté un budget à croissance réelle zéro. Mais je suis profondément sensible aux difficultés que connaissent de nombreux pays. Le changement ne nous laisserait guère d'autre choix que de nous adapter et d'innover si l'option CNZ devait être retenue par les États membres. À mon sens, en dépit des réductions et des contraintes indiquées, cette option alternative du Projet de 36 C/5 permettra à l'Organisation de s'acquitter de ses nombreux mandats, nonobstant les coupes inévitables. Je m'engage auprès des États membres à ce que l'Organisation continue de s'employer à maximiser son impact à tous les niveaux, tout en se concentrant sur les activités les plus pertinentes.

L'UNESCO est de plus en plus à l'avant-garde de l'action multilatérale. La version CNZ du Projet de 36 C/5 doit nous permettre de continuer à remplir le rôle de chef de file dans un certain nombre de domaines dans lesquels vous nous avez donné mandat de faire valoir nos savoir-faire et nos compétences avec plus d'assurance en vue d'obtenir des résultats plus concrets se traduisant par un plus grand impact. En particulier, nous continuerons d'appuyer les efforts des États membres pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), tout en jetant les bases de notre action au-delà de 2015, date fixée pour la réalisation de ces objectifs. Nos activités à cet égard placeront au premier plan les six objectifs de l'Éducation pour tous.

La reconnaissance accordée à l'UNESCO et à son rôle de chef de file en matière d'éducation lors de l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) de 2011 est des plus encourageantes et témoigne de l'impact et du potentiel de l'UNESCO dans ce domaine, souvent considéré comme la première priorité de notre Organisation. Cette même reconnaissance a également été exprimée par les États membres en ce qui concerne les océans et l'eau douce, domaines où l'UNESCO est appelée à contribuer aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) prévue en juin 2012. Je souhaite également ajouter que l'UNESCO a joué un rôle extrêmement proactif lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) qui s'est tenue en début d'année à Istanbul. Le texte issu de la Conférence a intégré une grande partie des initiatives et propositions de l'UNESCO et nous fait obligation d'entreprendre un suivi pratique et tangible au cours des prochaines années.

L'UNESCO a toujours eu un agenda profondément humaniste. Pour elle, le mot « développement » a toujours été synonyme non seulement de bien-être matériel mais aussi de développement global du tissu intellectuel, social et culturel des sociétés. Aujourd'hui, avec la crise financière et économique et avec des défis planétaires tels que le changement climatique, il est devenu évident que seule cette approche holistique peut déboucher sur un développement véritablement durable – d'où mon appel à un « nouvel humanisme », un paradigme de développement authentiquement centré sur les individus. En outre, je suis fermement décidée à ouvrir de nouveaux chemins pour la paix et la réconciliation au XXI^e siècle.

L'UNESCO doit pouvoir compter sur un financement fiable et prévisible, et un volume raisonnable de fonds, pour continuer à exercer ses fonctions essentielles, dont certaines impliquent dans plusieurs domaines un rôle de chef de file unique au sein du système des Nations Unies et au-delà. Si les États membres devaient retenir l'option alternative du Projet de 36 C/5, j'espère que nous serons en mesure de parvenir à un consensus sur l'enveloppe budgétaire pour le prochain exercice biennal. Le consensus a été un trait distinctif de l'action de l'UNESCO depuis plusieurs années, lui conférant sa force et sa crédibilité. J'espère donc sincèrement que les États membres se montreront une fois encore à la hauteur de cette exigence, qui fait la spécificité de la coopération et de la concertation internationales.



Paris, juillet 2011

Irina Bokova



**Projet de programme
et de budget**

Résumé des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires par secteur/unité

	Budget ordinaire		Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel		
	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs	10 745 500	2 490 100	13 235 600	–
B. Direction	1 796 300	18 693 900	20 490 200	2 471 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	12 037 500	–	12 037 500	–
TOTAL, TITRE I	24 579 300	21 184 000	45 763 300	2 471 800
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME				
A. Programmes				
Secteur de l'éducation (ED)	51 136 000	63 485 300	114 621 300	117 548 500
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC) (dont COI)	18 105 200 3 439 400	40 639 300 6 966 000	58 744 500 10 405 400	204 154 900 13 985 700
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	8 674 100	20 556 600	29 230 700	71 906 900
Secteur de la culture (CLT) (dont WHC)	15 708 400 4 260 800	36 504 800 8 576 600	52 213 200 12 837 400	42 581 000 14 230 100
Secteur de la communication et de l'information (CI)	11 457 400	20 532 500	31 989 900	74 988 200
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 128 600	–	9 128 600	–
Plates-formes intersectorielles	7 123 700	–	7 123 700	–
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés (BFC)	20 465 200	59 398 900	79 864 100	1 776 200
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	2 465 000	6 535 000	9 000 000	–
Total, II.A	144 263 600	247 652 400	391 916 000	512 955 700
B. Services liés au programme				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	1 437 100	4 344 500	5 781 600	–
2. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes (GE)	434 600	1 740 500	2 175 100	–
3. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	1 430 300	7 710 500	9 140 800	6 235 700
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	1 993 700	3 076 200	5 069 900	2 040 800
5. Relations extérieures et information du public (ERI)	3 184 700	24 515 100	27 699 800	1 483 900
Total, II.B	8 480 400	41 386 800	49 867 200	9 760 400
C. Programme de participation et bourses				
1. Programme de participation (PP)	17 970 900	1 112 500	19 083 400	–
2. Programme de bourses (FEL)	1 050 000	593 800	1 643 800	1 566 500
Total, II.C	19 020 900	1 706 300	20 727 200	1 566 500
TOTAL, TITRE II	171 764 900	290 745 500	462 510 400	524 282 600
TITRE III – SERVICES INTERNES				
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	18 073 900	16 561 600	34 635 500	443 000
B. Gestion financière (BFM)	1 138 500	12 330 100	13 468 600	2 923 400
C. Gestion des services de soutien (SSM)	18 331 400	54 000 300	72 331 700	10 723 300
TOTAL, TITRE III	37 543 800	82 892 000	120 435 800	14 089 700
TOTAL, TITRES I-III	233 888 000	394 801 500	628 709 500	540 844 100
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	–	1 300 000	1 300 000	–
TITRE IV – REMBOURSEMENT DES PRÊTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE				
	14 014 000	–	14 014 000	–
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS				
	670 000	8 306 500	8 976 500	–
TOTAL, TITRES I-V	248 572 000	404 428 000	653 000 000	540 844 100

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Pour une explication détaillée des changements structurels apportés à la présentation du budget et des transferts aux fins de comparaison effectués dans le 36 C/5, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

Titre I – Politique générale et Direction

Titre I – 1

Budget ordinaire								
	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustements techniques	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires ¹
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$
A. Organes directeurs								
Activités	10 570 800	–	10 570 800	329 500	(154 800)	–	10 745 500	–
Personnel	2 734 600	–	2 734 600	105 600	(297 800)	(52 300)	2 490 100	–
Total, Titre I.A	13 305 400	–	13 305 400	435 100	(452 600)	(52 300)	13 235 600	–
B. Direction								
Chapitre 1 Direction générale								
Activités	444 600	–	444 600	13 900	(27 500)	–	431 000	–
Personnel	2 853 800	(293 000)	2 560 800	149 400	(55 300)	(54 700)	2 600 200	700 000
Chapitre 2 Cabinet de la Directrice générale								
Activités	414 600	–	414 600	12 900	9 000	–	436 500	–
Personnel	5 995 900	970 200	6 966 100	310 800	(781 800)	(133 800)	6 361 300	1 035 800
Chapitre 3 Évaluation et audit								
Activités	1 033 800	–	1 033 800	32 200	(344 200)	–	721 800	7 400
Personnel	5 039 300	–	5 039 300	255 000	–	(109 200)	5 185 100	728 600
Chapitre 4 Normes internationales et affaires juridiques								
Activités	135 700	–	135 700	4 200	(37 000)	–	102 900	–
Personnel	3 719 100	–	3 719 100	197 300	(22 300)	(80 300)	3 813 800	–
Chapitre 5 Bureau de l'éthique								
Activités	147 000	–	147 000	4 600	(47 500)	–	104 100	–
Personnel	572 300	135 800	708 100	40 800	–	(15 400)	733 500	–
Total, Titre I.B	20 356 100	813 000	21 169 100	1 021 100	(1 306 600)	(393 400)	20 490 200	2 471 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (Activités)	10 965 200	–	10 965 200	2 392 100	(1 319 800)	–	12 037 500	–
Total, Activités	23 711 700	–	23 711 700	2 789 400	(1 921 800)	–	24 579 300	7 400
Total, Personnel	20 915 000	813 000	21 728 000	1 058 900	(1 157 200)	(445 700)	21 184 000	2 464 400
Total, Titre I	44 626 700	813 000	45 439 700	3 848 300	(3 079 000)	(445 700)	45 763 300	2 471 800

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Titre I – 2

POSTES ÉTABLIS PAR CATÉGORIE ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT										
Politique générale et Direction	35 C/5 approuvé et ajusté					36 C/5 scénario CNZ alternatif				
	DG	DDG	ADG/D/P/NPO	GS/L	Total	DG	DDG	ADG/D/P/NPO	GS/L	Total
Organes directeurs										
Budget ordinaire, Siège	-	-	7	5	12	-	-	4	7	11
Direction										
Budget ordinaire, Siège	1	1	52	26	80	1	1	50	24	76
Autres sources de financement	-	-	5	-	5	-	-	7	-	7
TOTAL, Titre I										
Total, Budget ordinaire Siège	1	1	59	31	92	1	1	54	31	87
Total, Autres sources de financement	-	-	5	-	5	-	-	7	-	7
TOTAL GÉNÉRAL	1	1	64	31	97	1	1	61	31	94

Autres sources de financement : sont inclus les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou d'autres fonds autofinancés.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs				
I. Personnel (postes établis)		2 490 100	2 490 100	-
II. Autres dépenses :				-
Conférence générale				
Honoraires pour les audits externes	434 000		434 000	
Voyages des participants (délégués)	80 000		80 000	
Services d'interprétation, de traduction et de documentation	3 719 300		3 719 300	
Autres dépenses afférentes au fonctionnement de la Conférence	158 000		158 000	
Sous-total Activités, Conférence générale	4 391 300		4 391 300	
Conseil exécutif				
Voyages et indemnités de subsistance des membres du Conseil	1 839 000		1 839 000	
Services d'interprétation, de traduction et de documentation	3 827 000		3 827 000	
Autres dépenses afférentes au fonctionnement du Conseil	688 200		688 200	
Sous-total Activités, Conseil exécutif	6 354 200		6 354 200	
Total, Titre I.A	10 745 500	2 490 100	13 235 600	-
B. Direction				
Chapitre 1 Direction générale				
I. Personnel (postes établis)		2 600 200	2 600 200	700 000
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	10 000		10 000	
Heures supplémentaires	25 000		25 000	
Voyages officiels du personnel	100 000		100 000	
Services contractuels	55 000		55 000	
Dépenses générales de fonctionnement	149 000		149 000	
Fournitures et matériel	40 000		40 000	
Mobilier et équipements	52 000		52 000	
Total, Chapitre 1	431 000	2 600 200	3 031 200	700 000
Chapitre 2 Cabinet de la Directrice générale				
I. Personnel (postes établis)		6 361 300	6 361 300	1 035 800
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	44 500		44 500	
Heures supplémentaires	9 000		9 000	
Voyages des participants (délégués)	-		-	
Voyages officiels du personnel	80 000		80 000	
Services contractuels	60 000		60 000	
Dépenses générales de fonctionnement	154 800		154 800	
Fournitures et matériel	43 000		43 000	
Mobilier et équipements	45 200		45 200	
Total, Chapitre 2	436 500	6 361 300	6 797 800	1 035 800

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	\$
Chapitre 3 Évaluation et audit				
I. Personnel (postes établis)		5 185 100	5 185 100	728 600
II. Autres dépenses :				7 400
Assistance temporaire	–		–	
Voyages des participants (délégués)	30 000		30 000	
Voyages officiels du personnel	311 000		311 000	
Services contractuels	311 500		311 500	
Dépenses générales de fonctionnement	39 600		39 600	
Fournitures et matériel	16 700		16 700	
Mobilier et équipements	13 000		13 000	
Total, Chapitre 3	721 800	5 185 100	5 906 900	736 000
Chapitre 4 Normes internationales et affaires juridiques				
I. Personnel (postes établis)		3 813 800	3 813 800	–
II. Autres dépenses :				–
Assistance temporaire	25 000		25 000	
Voyages officiels du personnel	24 000		24 000	
Services contractuels	4 900		4 900	
Dépenses générales de fonctionnement	30 000		30 000	
Fournitures et matériel	14 000		14 000	
Mobilier et équipements	5 000		5 000	
Total, Chapitre 4	102 900	3 813 800	3 916 700	–
Chapitre 5 Bureau de l'éthique				
I. Personnel (postes établis)		733 500	733 500	–
II. Autres dépenses :				–
Assistance temporaire	27 600		27 600	
Heures supplémentaires	1 000		1 000	
Voyages officiels du personnel	18 000		18 000	
Services contractuels	38 400		38 400	
Dépenses générales de fonctionnement	10 700		10 700	
Fournitures et matériel	3 000		3 000	
Mobilier et équipements	5 400		5 400	
Total, Chapitre 5	104 100	733 500	837 600	–
Total, Titre I.B	1 796 300	18 693 900	20 490 200	2 471 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies				
1. Commission de la fonction publique internationale (CFPI)	680 000		680 000	
2. UN Cares et programme des Nations Unies sur le développement de carrière et la mobilité du personnel				
– UN Cares	100 900		100 900	
– Programme des Nations Unies sur le développement de carrière et la mobilité du personnel	20 000		20 000	
3. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des questions de gestion				
– Réseau gestion des ressources humaines	160 000		160 000	
– Réseau finance et budget	75 000		75 000	
– Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	
5. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	
6. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies	2 427 600		2 427 600	
7. Sécurité des fonctionnaires hors Siège	7 540 000		7 540 000	
8. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	230 000		230 000	
9. Plan d'assurance contre les actes de malveillance	240 000		240 000	
Total, Titre I.C	12 037 500	–	12 037 500	–
Total, Titre I	24 579 300	21 184 000	45 763 300	2 471 800

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Le texte ci-après ne contient que la version alternative des paragraphes du Projet de 36 C/5 initial (scénario CRZ) qui ont été très largement révisés, et inclut les changements proposés dans la formulation des titres, stratégies, résultats escomptés et indicateurs de performance correspondant aux axes d'action. Les paragraphes du Projet de 36 C/5 initial qui ne figurent pas ci-dessous demeurent pour l'essentiel inchangés dans l'option alternative (CNZ).

I.A – Organes directeurs

Dans le cadre de l'option budgétaire alternative, les paragraphes ci-après doivent se lire comme suit :

00102

La Conférence générale se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ans. La 37^e session se tiendra en octobre-novembre 2013 et ne durera pas plus de 14 jours ouvrables. Ses travaux seront organisés en fonction des propositions émises par le Conseil exécutif sur la base des décisions précédemment prises par la Conférence.

00105

Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les 58 membres du Conseil exécutif se réuniront deux fois en 2012 et trois fois en 2013, y compris une session d'une journée après la 37^e session de la Conférence générale. Les réunions du Conseil exécutif (Bureau, plénières, commissions et comités) sont planifiées pour une durée maximale de 60 jours (soit 10 jours de moins que leur durée totale lors du précédent exercice). Les réunions d'information avec les représentants des États membres du Conseil (ou leurs suppléants) résidant à Paris et la Directrice générale seront maintenues. Il y aura un débat thématique au cours de l'exercice biennal.

00106

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Amélioration du rapport coût-efficacité des organes directeurs

Indicateurs de performance

- Dépenses budgétaires maîtrisées et déficit courant résorbé
- Prise en charge des dépenses, d'un montant de quelque 200 000 dollars, relatives à l'assistance temporaire dans le domaine de la traduction (pour le Conseil exécutif) qui figuraient auparavant au Titre III (SSM/CLD)
- Étude de nouvelles méthodes d'un meilleur rapport coût-efficacité pour les comptes rendus
- Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier lors des réunions des organes directeurs
- Exploration de nouvelles modifications des méthodes de travail en consultation avec les États membres dans le cadre du suivi de l'évaluation externe indépendante

Optimisation des services fournis aux États membres

Indicateurs de performance

- Réduction du volume de la documentation de 10 % (pour la Conférence générale) et de 15 % (pour le Conseil exécutif)
- Nouveaux progrès dans l'efficacité sur le plan de l'organisation grâce à un resserrement de l'ordre du jour et de la planification

I.B – Direction

Il n'y a aucun changement dans la partie narrative du Volume 2 en ce qui concerne :

Chapitre 1 – Direction générale

Chapitre 2 – Cabinet de la Directrice générale

Chapitre 3 – Évaluation et audit

Chapitre 4 – Normes internationales et affaires juridiques

Chapitre 5 – Bureau de l'éthique

Dans le cadre de l'option budgétaire alternative, les paragraphes ci-après doivent se lire comme suit :

00604

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Mise en œuvre et diffusion de la politique de communication d'informations financières et des règles en matière de conflits d'intérêts

Mise en place du module de formation à l'éthique au Siège et dans les unités hors Siège (y compris dans les instituts de catégorie 1)

I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

L'UNESCO contribue aux dépenses de fonctionnement du système des Nations Unies conformément aux accords qui prévoient des arrangements financiers et budgétaires appropriés. Le montant de 12 037 500 dollars inscrit au budget pour le Titre I.C représente une estimation. Le montant effectif des diverses contributions de l'UNESCO ne sera connu que lorsque les différents organes auront approuvé leur budget et demanderont aux institutions du système des Nations Unies qui y participent de les régler. Différents secteurs au sein du Secrétariat de l'UNESCO sont responsables de divers éléments de la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies, dont le budget provisoire se répartit comme suit :

Responsabilité de HRM :

- Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : 680 000 dollars
- Programme UN Cares et programme des Nations Unies sur le développement des carrières et la mobilité du personnel
 - UN Cares : 100 900 dollars

– Programme des Nations Unies sur le développement des carrières et la mobilité du personnel : 20 000 dollars

■ Réseau gestion des ressources humaines du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 160 000 dollars

■ Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail : 230 000 dollars

Responsabilité de BFC :

■ Contribution statutaire au Département de la sécurité et de la sûreté de l'ONU : 2 427 600 dollars

■ Sécurité des fonctionnaires hors Siège : 7 540 000 dollars

■ Assurance contre les actes de malveillance : 240 000 dollars

Responsabilité de BFM :

■ Réseau Finances et Budget du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 75 000 dollars

Responsabilité de BSP :

■ Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes : 44 000 dollars

Responsabilité d'IOS :

■ Corps commun d'inspection des Nations Unies : 450 000 dollars

Responsabilité d'ADM :

■ Activités de coordination relatives aux TIC du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 70 000 dollars

Titre II – Programmes et Services liés au programme

II.A – Programmes

Il n'y a aucun changement dans la partie narrative du Volume 2 en ce qui concerne le Titre II.A :

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés

GP I

Éducation

Grand programme I

ED 1

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessous, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

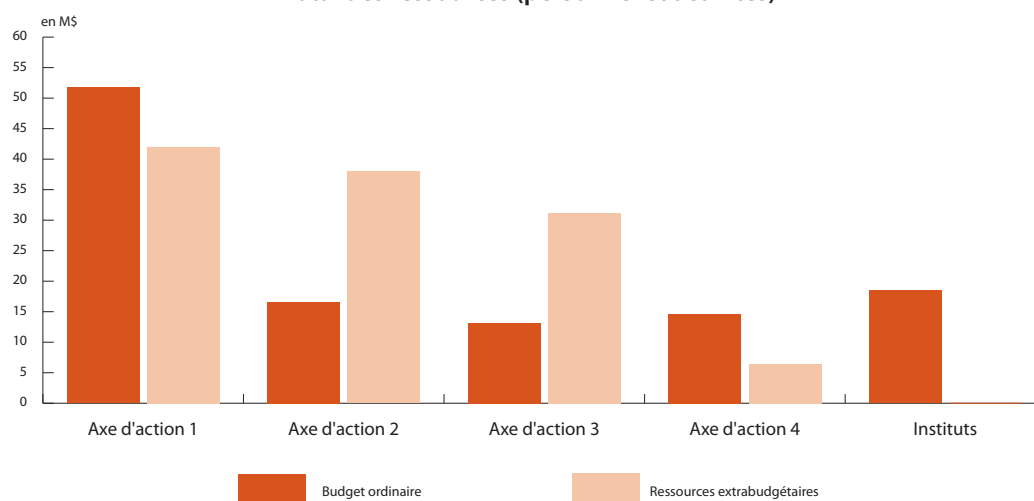
Budget ordinaire									
Activités/Personnel	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passe de 3 % à 5 %)	36 C/5 avant contribution aux plates-formes intersectorielles	Contribution aux plates-formes intersectorielles	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Activités	56 175 700	-	56 175 700	1 666 900	(3 869 000)	-	53 973 600	(2 837 600)	51 136 000
Personnel	62 360 000	(234 700)	62 125 300	2 870 400	(175 300)	(1 335 100)	63 485 300	-	63 485 300
Total, Grand programme I	118 535 700	(234 700)	118 301 000	4 537 300	(4 044 300)	(1 335 100)	117 458 900	(2 837 600)	114 621 300

Axe d'action	Budget ordinaire			TOTAL 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel			
		Lié au programme	Soutien administratif		
	\$	\$	\$	\$	\$
Axe d'action 1 Accélérer les progrès vers la réalisation de l'EPT, en particulier au niveau des pays	18 770 900	31 477 100	1 510 900	51 758 900	41 993 400
Axe d'action 2 Élaborer des systèmes éducatifs de qualité et inclusifs	5 638 900	10 535 400	423 700	16 598 000	37 967 900
Axe d'action 3 Favoriser les réponses du système éducatif aux défis contemporains en vue du développement durable et d'une culture de la paix et de la non-violence	3 889 800	8 867 700	393 200	13 150 700	31 138 800
Axe d'action 4 Renforcer le rôle de chef de file dans le domaine de l'EPT par des activités de sensibilisation et de suivi et des partenariats	4 336 400	9 361 800	915 500	14 613 700	6 448 400
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation²					
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	5 000 000	-	-	5 000 000	-
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)	5 300 000	-	-	5 300 000	-
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 000 000	-	-	2 000 000	-
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 000 000	-	-	1 000 000	-
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 500 000	-	-	2 500 000	-
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000	-	-	2 200 000	-
Institut mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) ³	500 000	-	-	500 000	-
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	18 500 000	-	-	18 500 000	-
Total, Grand programme I	51 136 000	60 242 000	3 243 300	114 621 300	117 548 500

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 avec des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.
2. Les montants pour les instituts pour l'éducation représentent les allocations financières au titre du budget ordinaire et pourraient être utilisés par la suite pour financer les activités et/ou le personnel. Les instituts peuvent aussi recevoir directement d'autres fonds extrabudgétaires qui ne sont pas inclus dans le présent tableau.
3. En prévision de la création officielle de l'Institut et dans l'esprit de la résolution 35 C/16, le montant total du budget du grand programme I pour les coûts d'activités inclut une allocation de 500 000 dollars au titre du MGIEP.

Répartition des ressources

Total des ressources (personnel et activités)



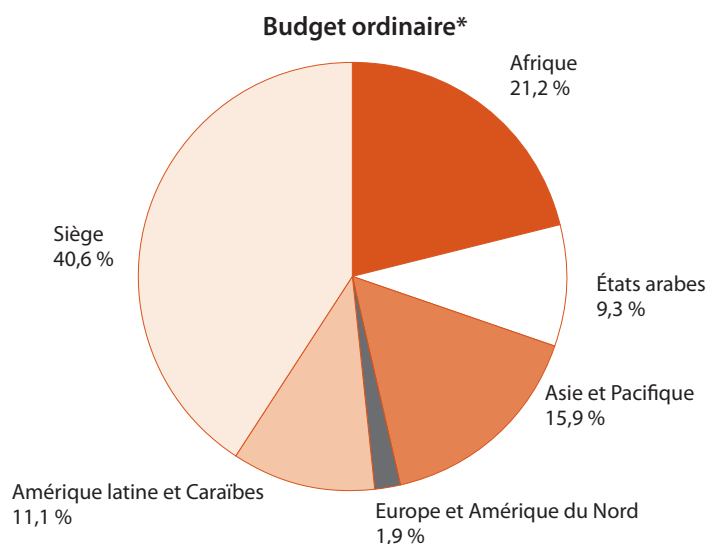
ED 2

Décentralisation du budget et postes établis par région d'exécution

Région d'exécution/Siège	36 C/5 scénario CNZ alternatif						
	Activités		Personnel			Total	
	\$	%	\$	%	Postes ²	\$	%
Afrique (y compris IIRCA)	11 000 000	29,1 %	10 457 300	16,5%	41	21 457 300	21,2 %
États arabes	2 700 000	7,1 %	6 688 300	10,5%	24	9 388 300	9,3 %
Asie et Pacifique (y compris MGIEP)	6 800 000	18,0 %	9 348 500	14,7%	34	16 148 500	15,9 %
Europe et Amérique du Nord	300 000	0,8 %	1 592 300	2,5%	5	1 892 300	1,9 %
Amérique latine et Caraïbes (y compris IESALC)	5 500 000	14,5 %	5 768 800	9,1%	23	11 268 800	11,1 %
Total, hors Siège	26 300 000	69,5 %	33 855 200	53,3%	127	60 155 200	59,4 %
Siège	11 536 000	30,5 %	29 630 100	46,7%	127	41 166 100	40,6 %
Sous-total	37 836 000	100,0 %	63 485 300	100,0%	254	101 321 300	100,0 %
Instituts (BIE, IPE, UIL et ITIE) ¹	13 300 000	n.d	–	n.d	–	13 300 000	n.d
TOTAL (Siège + hors Siège + Instituts)	51 136 000	100,0 %	63 485 300	100,0%	254	114 621 300	100,0 %

1. Les allocations de ces instituts ayant une portée mondiale et leur répartition par région n'étant pas encore connue, elles ne sont pas comptabilisées dans le taux de décentralisation.
2. En sus des postes financés par le budget ordinaire, 3 postes sont financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Répartition des ressources par région et au Siège



* Hors instituts (BIE, IPE, UIL et ITIE).

Contribution du Secteur aux priorités globales

	Ressources indicatives ¹	% du budget d'activité global
	\$	%
Priorité globale Afrique	8 500 000	26,0 %
Priorité globale Égalité entre les sexes	7 830 700	24,0 %

1. L'indication des ressources allouées par les instituts de l'UNESCO pour l'éducation aux deux priorités n'était pas disponible lors de la publication du présent document. La part des priorités dans le budget du Secteur de l'éducation est donc calculée hors crédits alloués aux instituts.

Observations générales

Dans la version CRZ du 36 C/5, l'enveloppe budgétaire globale du Secteur de l'éducation s'élevait à 120,3 millions de dollars. Dans le scénario CRZ alternatif, qui comporte des réductions importantes dans toute l'Organisation, cette enveloppe a été réduite de 5,7 millions de dollars et représente désormais 114,6 millions de dollars.

Le Secteur de l'éducation a réservé 8 % de son budget d'activité (hors instituts) pour appuyer les activités menées au titre des plates-formes intersectorielles. Les domaines thématiques qui relèvent directement des plates-formes intersectorielles, tels que l'éducation et le VIH & SIDA, le soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe, la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence ainsi que l'éducation relative au changement climatique, devraient donc bénéficier d'un financement renforcé grâce aux fonds réservés pour les plates-formes intersectorielles.

Dans le cadre général des priorités sectorielles, 53,8 % des crédits du budget ordinaire (à l'exclusion des instituts pour l'éducation) seront alloués à l'axe d'action 1. En ce qui concerne les instituts, le Secteur propose de les renforcer, comme l'indique l'augmentation de la part du budget des activités qui leur est attribuée, laquelle passe de 31,2 % dans le 35 C/5 à 36,2 % dans le scénario CNZ alternatif du 36 C/5.

Le diagramme circulaire ci-dessus présente l'état de la décentralisation du budget total alloué au Secteur hors instituts (BIE, IPE, UIL et ITIE). S'agissant du seul budget d'activité, le taux de décentralisation (dont sont exclus les quatre instituts) s'établit à 69,5 %. La priorité continue d'être accordée à l'Afrique en tant que principale région bénéficiaire de cette décentralisation, avec un taux de 29,1 %, suivie de l'Asie et du Pacifique (18,0 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (14,5 %), des États arabes (7,1 %), et de l'Europe et de l'Amérique du Nord (0,8 %).

Dans l'ensemble, le grand programme I bénéficie de 254 postes établis financés au titre du budget ordinaire et de 3 postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Pour information, les ressources décentralisées incluent le personnel physiquement présent dans les unités hors Siège et les activités mises en œuvre par celles-ci. En outre, il existe des ressources en personnel au Siège et des fonds alloués à des activités mondiales et régionales dont bénéficient également les régions.

Grand programme I

Éducation

Introduction

Le présent projet de programme pour le grand programme I, se base sur une enveloppe budgétaire globale de 114,6 millions de dollars, soit une réduction de 5,7 millions de dollars par rapport au scénario budgétaire de croissance réelle zéro (CRZ). Les stratégies et résultats escomptés initialement définis pour le grand programme 1 dans le cadre du scénario budgétaire CRZ ont été révisés et ajustés, conformément également à la décision 186 EX/15. Les principes clés ci-après ont guidé la présente révision :

Concentrer davantage le programme et veiller à sa mise en œuvre efficace. Les stratégies correspondant aux axes d'action ont été révisées et le nombre de résultats escomptés réduit de 14 à 12, afin de permettre une approche plus exhaustive et intégrée des travaux de l'UNESCO, en particulier dans les domaines de l'éducation de base et du suivi de l'éducation. Les moyens suivants ont été utilisés à cet effet :

- (i) formulation, à la place des deux résultats escomptés concernant l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) et l'enseignement primaire et secondaire, d'un résultat escompté unique portant sur une « éducation de base de qualité ». Les travaux entrepris au titre de ce résultat engloberont les différents niveaux d'enseignement, de l'EPPE à l'enseignement secondaire, et seront axés sur la mise au point d'un cadre de qualité global ;
- (ii) intégration des travaux relatifs à la promotion et au suivi du droit à l'éducation, en tant que composante importante de l'appui à la formulation de politiques sectorielles, renforçant ainsi les liens entre les instruments normatifs dans le domaine de l'éducation et leur traduction en cadres législatifs et stratégiques nationaux ;
- (iii) intégration des travaux relatifs à la préparation, la publication et la diffusion du Rapport mondial de suivi sur l'EPT afin de renforcer la base factuelle des processus de coordination, de plaidoyer et de partenariat en faveur de l'EPT ;
- (iv) réservation de fonds visant à assurer la mise en œuvre effective des missions mondiales qui sont au cœur du programme de l'UNESCO relatif à l'éducation, telles que la 49^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE), le troisième Congrès international sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, la préparation d'un rapport mondial majeur sur l'éducation et le partenariat mondial récemment lancé en faveur de l'éducation des filles et des femmes sur le thème « Une vie meilleure, un avenir meilleur ».

Renforcer les instituts d'éducation de catégorie 1 de l'UNESCO en fonction des besoins les plus urgents. Il est proposé que le montant total des crédits alloués aux instituts d'éducation de catégorie 1 de l'UNESCO atteigne 18,5 millions de dollars dans le cadre du scénario de croissance nominale zéro (CNZ), contre 18,9 millions de dollars dans le scénario de croissance réelle zéro (CRZ). Cela constituerait encore une augmentation d'un million de dollars par rapport au niveau de financement assuré dans le 35 C/5, ne bénéficiant qu'aux instituts suivants :

- BIE : 200 000 dollars supplémentaires, essentiellement pour financer l'organisation de la CIE en 2013 ;
- ITIE : 100 000 dollars supplémentaires afin de permettre la transformation de l'Institut en institut international opérationnel dans le domaine des TIC dans l'éducation ;
- IESALC : 200 000 dollars supplémentaires, comme demandé par les États membres dans la résolution 35 C/9 ; et
- un montant de 500 000 dollars réservé pour le nouveau MGIEP en Inde.

Décentraliser. Le soutien assuré dans le Programme ordinaire à l'Afrique et à la région des États arabes a été légèrement diminué. Cependant, cette mesure a été en grande partie compensée par diverses ressources extrabudgétaires. En ce qui concerne l'Afrique, des fonds extrabudgétaires ont été dégagés dans le cadre du nouveau partenariat mondial en faveur de l'éducation des filles et des femmes, qui représentent environ 4 millions de dollars à ce jour, ainsi qu'à partir du Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT), lequel fournira quelque 9 millions de dollars. Des ressources extrabudgétaires pour les États arabes ont également été mobilisées, y compris par le biais du Programme CapEPT.

Réduire les coûts de personnel. Quatre postes de la catégorie des Services généraux seront supprimés au cours du prochain exercice biennal, à la suite du départ en retraite de membres du personnel, et deux postes de Chef d'unité au sein du Bureau exécutif seront ramenés du grade P-5 au grade P-4. D'autres ajustements de la structure du Secteur de l'éducation au Siège sont prévus afin de permettre un ratio programme/administration plus équilibré, essentiellement par le biais de transferts de postes ; en particulier, trois postes P-5 seraient transférés du Bureau exécutif.

Le texte ci-après ne contient que la version alternative des paragraphes du Projet de 36 C/5 initial (scénario CRZ) qui ont été très largement révisés, et inclut les changements proposés dans la formulation des titres, stratégies, résultats escomptés et indicateurs de performance correspondant aux axes d'action. Les paragraphes du Projet de 36 C/5 initial qui ne figurent pas ci-dessous demeurent pour l'essentiel inchangés dans l'option alternative (CNZ).

Axe d'action 1 : Accélérer les progrès vers la réalisation de l'EPT, en particulier au niveau des pays

Formulation et planification de politiques sectorielles

01024 Un nouveau sous-paragraphe est ajouté à la fin dont le texte se lit comme suit :

- (f) dans le cadre de sa mission normative et en vue d'aider les États membres à ancrer plus solidement le droit à l'éducation dans les systèmes juridiques nationaux, l'Organisation continuera à renforcer les liens entre les instruments normatifs dans le domaine de l'éducation et les législations et pratiques nationales, contribuant ainsi à l'EPT. En étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et les organes de surveillance de l'application des traités des Nations Unies, y compris avec le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, l'UNESCO articulera son action autour du soutien à l'élaboration de politiques orientées vers l'application du droit à l'éducation, y compris par une assistance technique en vue de transposer les obligations internationales dans les législations nationales, ainsi que du suivi de l'application des instruments normatifs de l'UNESCO. L'Organisation fera rapport en 2012-2013 sur l'application de six de ces instruments.

Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de planification des politiques, en mettant l'accent sur la promotion du droit à une éducation de qualité et de l'égalité entre les sexes et en mettant à profit les technologies de l'information et de la communication

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
■ Nombre de pays bénéficiant d'un appui en matière de politique, de planification et de gestion de l'éducation	– 15 États membres
■ Nombre de pays bénéficiant d'un appui dans la mise en œuvre de programmes novateurs d'intégration des TIC dans l'éducation	– 5 États membres
■ Nombre d'études thématiques ou de directives stratégiques produites, notamment sur les questions de la qualité, de l'égalité entre les sexes ou de l'intégration des TIC dans l'éducation	– 5 études thématiques ou directives stratégiques
■ Nombre de pays touchés par un conflit ou une catastrophe bénéficiant d'un appui en matière d'éducation aux risques de catastrophe, d'évaluation des besoins et de planification en vue de la reconstruction, ainsi que de développement des capacités dans ces domaines	– 10 États membres
■ Nombre de pays où le cadre juridique relatif au droit à l'éducation a fait l'objet d'un rapport	– 50 pays

Alphabétisation et éducation non formelle dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie

01026

Des mesures urgentes doivent être prises pour alphabétiser les adultes qui ne le sont toujours pas, dont le nombre reste obstinément élevé – environ 796 millions de personnes¹. Diverses sources ne cessent de souligner que l'objectif de l'EPT n° 4 relatif à l'alphabétisation des jeunes et des adultes ne sera pas atteint si des efforts considérables ne sont pas faits pour la développer. L'alphabétisation est néanmoins toujours loin de faire partie des priorités de développement en général. L'analphabétisme est un problème particulièrement alarmant chez les adolescentes et les femmes et l'élévation du niveau d'alphabétisme dans ces groupes est donc un moyen essentiel d'accroître l'équité et l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation et, plus généralement, dans l'ensemble de la société. De plus, les méthodes non formelles seront développées afin d'offrir des possibilités d'éducation de base aux enfants non scolarisés, soit 67,4 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et 74 millions en âge de suivre un enseignement du premier cycle du secondaire.

01027

Les actions de l'UNESCO dans ce domaine seront menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA, 2003-2012) et de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) de l'Organisation. Afin de mobiliser les États membres et d'autres partenaires en vue d'atteindre les objectifs de ces initiatives et l'objectif n° 4 de l'EPT, l'action de l'UNESCO sera axée sur les activités de plaidoyer, le développement des capacités et l'aide apportée aux États membres pour intensifier les programmes d'alphabétisation efficaces :

- (a) **plaidoyer en faveur de l'intégration de l'alphabétisation dans les plans de réforme sectoriels et dans les plans de développement national** : si l'alphabétisation reste négligée dans les programmes nationaux et sectoriels de développement, c'est parce qu'elle est omise à certaines étapes critiques, notamment au niveau des analyses sectorielles et de l'utilisation de connaissances analytiques pour élaborer des cadres politiques, stratégiques, programmatiques et financiers sectoriels, ainsi qu'à celui de la coordination entre réformes sectorielles et programmes nationaux de réforme. L'UNESCO plaidera en faveur de l'intégration de l'alphabétisation des jeunes et des adultes à ces étapes critiques. Elle appliquera aussi les critères de bonne pratique, établis au cours de l'exercice précédent, pour préconiser une programmation de l'alphabétisation intégrée et de qualité. Les activités de plaidoyer mettront également l'accent sur l'augmentation du financement de l'alphabétisation, étant donné le coût de l'analphabétisme et le critère de référence de 6 % du PNB consacré à l'éducation, assorti d'une hausse des budgets de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, que requiert le cadre d'action de Belém. La mobilisation du secteur privé à l'appui de l'alphabétisation sera encore renforcée. La plate-forme pour des pratiques efficaces en matière d'alphabétisation, les prix internationaux d'alphabétisation et la Journée internationale de l'alphabétisation continueront d'offrir des occasions exceptionnelles d'accroître les activités de plaidoyer et la visibilité dans ce domaine ;
- (b) **renforcement de la capacité des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes efficaces en matière d'alphabétisation**. Conformément au cadre stratégique d'action de la DNUA, l'UNESCO intensifiera son soutien au développement des capacités afin de permettre aux États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes d'alphabétisation attentifs aux questions d'égalité entre les sexes et de développement. Il s'agira notamment de travailler de concert avec les équipes professionnelles des États membres afin de développer leurs compétences ; de former des décideurs, gestionnaires et praticiens ; d'échanger les meilleures pratiques recensées découlant de partenariats stratégiques

¹ Données tirées du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (EPT) 2011.

établis tels que l'E-9, les chaires UNESCO et le Réseau des savoirs et innovations au service de l'alphabétisation ; et

- (c) **intensification des programmes d'alphabétisation nationaux efficaces.** L'UNESCO renforcera le soutien qu'elle apporte aux États membres afin qu'ils développent leur programme d'alphabétisation en s'inspirant des principes établis ayant trait aux pratiques efficaces et des connaissances au niveau des pays. Pour ce faire, elle amorcera le dialogue avec et entre les États membres et analysera les facteurs contextuels, déterminant ce qui empêche ou facilite un accès accru à l'alphabétisation et la pertinence de celle-ci. Pour les jeunes et les adultes, une approche de programmation globale, intégrée et tenant compte du contexte sera adoptée afin d'inclure non seulement les compétences de base en lecture et en écriture, mais aussi les compétences nécessaires à la vie quotidienne et les compétences professionnelles. Pour les enfants non scolarisés, l'attention se concentrera sur l'établissement d'équivalences avec l'éducation formelle qui offrent des possibilités de réintégration et permettent aux formes d'enseignement non formelles de constituer un véritable moyen de réaliser l'éducation de base, y compris par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléphones mobiles pour les programmes de post-alphabétisation. La priorité sera accordée à l'Afrique, aux pays de l'E-9, à l'initiative LIFE et aux pays cibles de l'UNESCO.

01028

Lorsqu'elle mettra en œuvre ces activités, l'UNESCO accordera une importance particulière aux enfants non scolarisés, aux jeunes et aux adultes pauvres – en particulier les filles et les femmes. L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie jouera un rôle important à cet égard. Une stratégie essentielle consistera à créer et élargir des partenariats avec tout un ensemble de parties prenantes intéressées. La maintenance et l'extension de forums et réseaux en ligne et la collaboration à l'élaboration de documents et notes d'information stratégiques faciliteront les échanges de savoir. Les partenaires traditionnels (gouvernements, société civile, organismes multilatéraux) et non traditionnels (comme le secteur privé) renforceront les efforts déployés en faveur de l'alphabétisation et élargiront leur portée. Des partenariats inclusifs permettront d'approfondir la collaboration intersectorielle, notamment avec le secteur privé, par le biais du Partenariat mondial de l'UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes, « Better Life, Better Future » (« Une meilleure vie, un meilleur avenir ») ainsi que la participation à des activités entreprises notamment dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur les adolescentes.

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités nationales en vue de planifier, gérer et appliquer à plus grande échelle des politiques et des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle de qualité prenant en compte l'égalité entre les sexes

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'États membres (y compris les pays concernés par l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et les pays de l'E-9) qui ont mis en place ou qui élaborent des politiques d'alphabétisation et d'éducation non formelle propices au développement et soucieuses d'égalité entre les sexes faisant partie intégrante des politiques et plans nationaux en matière d'éducation 	– 5 États membres
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'États membres, notamment d'Afrique, qui ont renforcé ou s'emploient à renforcer les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle avec le concours de l'UNESCO, en prêtant une attention particulière aux adolescentes et aux femmes 	– 10 États membres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de documents de plaidoyer et d'orientation élaborés à l'appui d'une alphabétisation et d'une éducation non formelle propices au développement et soucieuses d'égalité entre les sexes 	– 2 volumes de <i>Emerging trends in Literacy</i>

Développement des compétences pour le monde du travail par l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités des États membres et élaboration de politiques globales reposant sur des observations factuelles en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels, et prestation d'une assistance pour leur mise en œuvre

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pays ayant utilisé les analyses sur les politiques de l'UNESCO pour entreprendre l'élaboration d'une politique fondée sur les principes d'inclusion, d'égalité entre les sexes et de durabilité 	– 15 États membres
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pays mettant en place des cadres ou consolidant les cadres existants pour assurer le suivi et l'évaluation des systèmes d'EFTP et des innovations en la matière 	– 15 États membres
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'utilisateurs de la plate-forme UNESCO-UNEVOC de ressources éducatives sur l'EFTP 	– augmentation de 20 % du nombre d'utilisateurs

Axe d'action 2 : Élaborer des systèmes éducatifs de qualité et inclusifs

01034 L'UNESCO défend une vision holistique et inclusive de l'apprentissage pour tous tout au long de la vie pour l'ensemble du système. Reconnaisant que chaque niveau et contexte d'enseignement contribue à la réussite de l'ensemble, elle aide les pays à envisager l'éducation et l'apprentissage comme un système unique constitué d'éléments liés entre eux. Ainsi, un enseignement supérieur de qualité prépare de bons enseignants, tandis qu'une offre inégale dans le domaine de l'éducation et de la protection de la petite enfance entraîne des disparités dans les résultats des apprentissages ultérieurs. Cette approche intégrée et équilibrée de l'élaboration de politiques et de plans nationaux relatifs à l'éducation représente un des avantages comparatifs de l'UNESCO, qui est la seule institution du système des Nations Unies ayant pour mission de fournir un appui technique dans tous les sous-secteurs de l'éducation.

01035 En s'appuyant sur cette approche d'ensemble des systèmes éducatifs, l'UNESCO aidera les États membres à mettre en place des systèmes d'éducation tout au long de la vie efficaces et inclusifs, une attention accrue étant portée à l'enseignement supérieur. À cet égard, et conformément au document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, elle s'attachera particulièrement à garantir la qualité et à promouvoir une progression sans heurts à travers les différents stades de l'éducation et de la formation, tout en favorisant des filières d'apprentissage flexibles et des méthodes d'enseignement innovantes. L'égalité d'accès à tous les niveaux de l'éducation sera encouragée, et une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la qualité et de l'égalité des chances offertes aux filles et aux femmes.

Éducation de base de qualité (de l'EPPE à l'enseignement secondaire)

01036 Bien que des progrès aient été accomplis au cours des décennies de l'EPT pour améliorer l'accès à l'éducation, un nombre important d'enfants et de jeunes n'ont toujours pas accès à une éducation de qualité. D'après le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011, seuls 44 % des enfants dans le monde ont accès à l'enseignement préprimaire et plus rares encore sont ceux qui bénéficient d'une éducation et d'une protection de la petite enfance (EPPE) holistiques. 67 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés et 73 millions d'adolescents en âge de suivre un enseignement de premier cycle du secondaire, dont plus de la moitié sont des filles¹, restent exclus de l'école. Assurer un accès égal aux possibilités éducatives demeure donc une gageure.

01037 Un autre défi, lié au précédent et de plus en plus souvent constaté, a trait au fait qu'une part importante des apprenants qui entreprennent des études n'acquièrent pas des aptitudes, compétences et connaissances qui correspondent au niveau scolaire visé. Il convient de s'employer à améliorer, dès les toutes petites classes, l'équité en matière de qualité de l'éducation et de résultats de l'apprentissage, étant donné qu'une éducation de qualité médiocre à ce niveau a un impact important sur la qualité de l'apprentissage aux niveaux plus élevés. De fait, certains éléments tendent à montrer de manière irréfutable que l'EPPE est un fondement essentiel à un apprentissage efficace tout au long de la vie et améliore nettement les résultats de l'apprentissage et l'épanouissement personnel dans les années futures. Les États membres sont pleinement conscients que l'enjeu de la qualité a des conséquences sur leur système d'éducation et de formation, mais aussi sur leur développement général. L'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'efficacité de l'apprentissage est une clé de voûte de la plupart des programmes de réforme de l'éducation et de la majorité des agences pour le développement qui soutiennent les États membres. Toutefois, pour diverses raisons - une base de connaissances médiocre, une approche fragmentée, etc. -, les initiatives déjà entreprises n'ont pas encore enregistré les résultats souhaitables en termes d'amélioration de la qualité de l'éducation de base et de l'efficacité de l'apprentissage pour tous.

01038 L'UNESCO intensifiera son soutien aux États membres en vue de s'attaquer au problème de la qualité et de suivre les progrès accomplis en faveur d'une éducation de base de qualité (de la petite enfance au secondaire) et d'un apprentissage efficace pour tous. Trois mesures principales seront ainsi mises en œuvre :

- (a) **renforcement de la capacité des États membres à parvenir à une EPPE de qualité et de contrôler cette qualité, qui est le fondement d'une éducation de base de qualité et d'un apprentissage efficace pour tous.** Pour cela, on aidera les États membres à définir et contrôler l'efficacité et la qualité de la prestation d'EPPE. L'UNESCO, associée à d'autres partenaires de l'EPT par le biais du Comité interinstitutionnel sur l'EPPE, créé et mobilisé par l'UNESCO pour appuyer la mise en œuvre du Cadre d'action et de coopération de Moscou, mettra au point un indice global sur le développement infantile, basé sur les indices et indicateurs existants. Les États membres pourront adapter et utiliser cet indice pour établir l'efficacité et contrôler la qualité des services fournis en matière d'EPPE sur le territoire national et pour orienter leur cadre réglementaire relatif à la prestation de services d'EPPE, notamment l'octroi ou le retrait aux prestataires de leur agrément ;
- (b) **renforcement de la capacité des États membres à recenser et à surmonter les obstacles à lever impérativement pour obtenir et maintenir une éducation de base de qualité et un apprentissage efficace pour tous.** En coopération avec les partenaires de l'EPT, un cadre général de diagnostic/d'analyse et de suivi de la qualité de l'éducation sera mis au point en vue d'en faire une plate-forme qui permettra à l'UNESCO et à ses partenaires de l'EPT d'offrir un

¹ Données extraites du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011.

soutien collectif aux États membres. Ce cadre vise à renforcer la capacité des États membres à diagnostiquer et hiérarchiser les contraintes impérieuses auxquelles ils sont confrontés lorsqu'ils s'efforcent d'améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité de l'apprentissage pour tous, mais aussi à concevoir et à mettre en œuvre des mesures pour répondre à ces contraintes. Cette activité s'appuiera sur des initiatives de l'UNESCO telles que le Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP) et l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), qu'elle consolidera ;

- (c) **maintien de l'appui apporté à l'équité et à l'inclusion dans l'éducation de base.** L'UNESCO aidera les États membres à consolider les progrès accomplis en matière d'accès de tous à l'éducation, à renforcer les systèmes d'éducation de base inclusifs et à réduire les taux élevés d'élèves, en particulier de filles, qui abandonnent leurs études entre le primaire et le secondaire, dans le cadre du Partenariat mondial de l'UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes intitulé « Une vie meilleure, un avenir meilleur ». Une attention particulière sera prêtée aux enfants non scolarisés et aux groupes marginalisés tels que les enfants roms.

01039

Les activités seront mises en œuvre en étroite coopération avec les instituts compétents de l'UNESCO tels que le BIE et l'ISU et des centres de catégorie 2 tels que l'INRULED et le CIEFFA, mais également avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations multilatérales telles que l'UNICEF, la Banque mondiale, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et les ONG concernées. Les chaires UNESCO et centres d'excellence concernés du réSEAU continueront de jouer un rôle clé pour ce qui est de permettre à l'UNESCO de tester ses programmes et de toucher le grand public.

Résultat escompté 5 : Amélioration des politiques, programmes et pratiques des États membres en matière d'éducation de base, ayant pour effet de renforcer la qualité, l'équité, l'inclusion et l'égalité des sexes

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Nombre de pays qui, en collaboration avec l'UNESCO, renforcent et contrôlent l'efficacité et la qualité de leurs services en matière d'EPPE	– 10 pays – <i>indice global sur le développement infantile multi-agences</i>
■ Nombre de pays qui s'efforcent, avec l'appui de l'UNESCO, d'améliorer l'équité dans la qualité de l'éducation de base	– 10 pays – <i>mise au point et utilisation d'un cadre général sur la qualité de l'éducation</i>
■ Nombre de pays que l'UNESCO aide en vue d'améliorer l'inclusion dans l'éducation de base	– 10 pays – <i>rapport sur l'inclusion des enfants roms</i>

Enseignement supérieur et recherche

01040

L'enseignement supérieur contribue de façon unique au développement global en fournissant les compétences de haut niveau nécessaires pour piloter le développement économique, social, politique, culturel, éthique/des valeurs et humain, entre autres. D'un point de vue économique, le rôle de l'enseignement supérieur est même plus important en ce XXI^e siècle où les compétences théoriques et techniques constituent un moteur essentiel de croissance. Or, nombre de pays ne disposent pas des ressources et moyens nécessaires pour proposer un enseignement supérieur d'une qualité suffisante pour influencer sur leur développement.

01041

En 2012-2013, l'UNESCO intensifiera sa réponse à l'appel des États membres tendant à obtenir un appui technique pour mettre en place des systèmes d'enseignement supérieur capables de répondre efficacement aux difficultés qu'ils rencontrent en termes de développement. Pour cela, l'Organisation

aura recours aux connaissances disponibles, accumulées au fil des ans, et, notamment, au cadre fourni par le Communiqué de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009 (CMES 2009). Elle aidera les États membres à élargir équitablement l'accès à un enseignement supérieur de qualité, sensible à l'égalité entre les sexes et soucieux de développement. L'UNESCO recherchera aussi plus activement des mécanismes novateurs pour bâtir des systèmes d'enseignement supérieur abordables financièrement et durables. Une attention sera prêtée à la qualité et à la pertinence des programmes d'enseignement supérieur et à l'employabilité des diplômés. Pour ce faire, les grandes mesures suivantes seront prises :

- (a) **renforcement de la capacité des États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies** en vue d'élargir équitablement l'accès à des systèmes d'enseignement supérieur de qualité et soucieux de développement. L'UNESCO renforcera la base de connaissances pour appuyer la mise en place de systèmes d'enseignement supérieur grâce à des études sous-sectorielles rigoureuses et à des méta-analyses des connaissances disponibles. Les conclusions de ces analyses seront appliquées pour orienter des politiques, stratégies et programmes adaptés à chaque pays et les mettre en œuvre efficacement. L'accent sera mis en particulier sur des modalités novatrices et diverses de dispenser l'enseignement supérieur ainsi que sur des modalités novatrices de financement du sous-secteur. Un recueil de méthodes innovantes applicables pour développer un accès équitable, qui tiendra compte des problèmes nationaux de développement, d'égalité des sexes et d'inclusion, sera élaboré et diffusé pour intensifier le dialogue stratégique et opérationnel national et mondial. Les questions stratégiques relatives au plein potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des modalités d'apprentissage à distance, appuyées par les ressources éducatives libres (REL), seront également examinées ;
- (b) **développement des moyens dont les États membres disposent pour assurer la qualité de prestations diversifiées, y compris internationales.** Un des principaux risques de l'élargissement et de la diversification de la prestation éducative est la dégradation possible de la qualité. C'est pourquoi l'UNESCO continuera d'aider les États membres à mettre en place des systèmes d'assurance qualité de l'enseignement supérieur utilisant divers outils de reddition de comptes. L'UNESCO se servira de sa fonction de centre d'échange d'informations pour partager des outils d'assurance qualité et de reddition de comptes par le biais d'un portail renforcé sur les établissements d'enseignement supérieur de qualité. En matière d'assurance qualité, une attention particulière sera accordée aux réformes régionales de l'enseignement supérieur et à la création de zones régionales d'enseignement supérieur. Cette activité s'appuiera sur les conventions et recommandations relatives à la reconnaissance des qualifications élaborées par l'UNESCO. On renforcera la sensibilisation aux versions révisées de ces conventions en Afrique et en Asie-Pacifique afin d'accroître le nombre de ratifications ;
- (c) **stimulation du dialogue mondial sur et par l'enseignement supérieur.** L'UNESCO se servira de son pouvoir de mobilisation pour stimuler et organiser le dialogue sur un certain nombre de questions essentielles dans le domaine de l'enseignement supérieur afin de permettre aux États membres de prendre des décisions éclairées sur ces questions. L'UNESCO compte actuellement 800 chaires, qui serviront de cadre de dialogue sur différents sujets. Elles seront gérées par les secteurs compétents et des efforts seront déployés pour s'assurer que le réseau de coopération qu'elles constituent fonctionne efficacement.

01042

Pour mettre en œuvre ces activités, l'UNESCO intensifiera la création de réseaux, le dialogue et la recherche en partenariat avec des acteurs de l'enseignement supérieur, y compris les chaires UNESCO et réseaux UNITWIN concernés, en étroite coordination avec le Secteur des sciences, ainsi qu'avec

l'Université des Nations Unies (UNU) et l'Université pour la Paix. Une attention particulière sera accordée aux activités qui sont menées en Afrique sur la base du plan d'action proposé par la CMES, notamment au travail constant que mène l'Équipe spéciale UNESCO-ADEA, au jumelage que des établissements d'enseignement supérieur ont conclu au profit de l'Afrique dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et à l'aide apportée à la création d'un espace africain d'enseignement supérieur et de recherche.

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres pour ce qui est d'assurer un accès plus équitable à un enseignement supérieur et une recherche de qualité, y compris par des modalités d'enseignement innovantes

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pays que l'on a aidés à développer, dans un souci d'équité, d'égalité des sexes et d'intérêt pour le développement, un accès à un enseignement supérieur de qualité par des modalités d'enseignement innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> – 10 pays – 1 recueil de publications sur des méthodes innovantes applicables pour développer un accès équitable à un enseignement supérieur de qualité soucieux de développement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pays aidés qui ont élaboré des systèmes d'assurance qualité et d'autres outils de reddition de comptes 	<ul style="list-style-type: none"> – augmentation de 10 %
<ul style="list-style-type: none"> ■ Enrichissement des débats politiques mondiaux sur des questions essentielles dans le domaine de l'enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> – 2 forums mondiaux sur les principaux défis à relever en matière d'enseignement supérieur – création de 2 réseaux UNITWIN sur les tendances mondiales de la recherche consacrée à l'enseignement supérieur – évaluation de toutes les chaires UNESCO

Axe d'action 3 : Favoriser les réponses du système éducatif aux défis contemporains en vue du développement durable et d'une culture de la paix et de la non-violence

Éducation en vue du développement durable, en particulier l'éducation au changement climatique

Résultat escompté 7 : Renforcement dans les États membres des capacités d'intégration de l'éducation en vue du développement durable, y compris l'éducation au changement climatique, à la préparation aux catastrophes et à la réduction des risques, dans les politiques éducatives et les plans et programmes de développement

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pays aidés à élaborer des politiques, plans et programmes relatifs à l'éducation au changement climatique en vue du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> – 10 pays
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pays aidés à régler des problèmes de biodiversité et de préparation aux catastrophes par l'intégration de l'EDD dans les politiques, plans de développement et programmes éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> – 20 pays
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'établissements de formation des enseignants ayant incorporé les modules et principes de l'EDD pour promouvoir un apprentissage et un enseignement innovants sur les questions de changement climatique, de biodiversité et de préparation aux catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> – 20 établissements de formation des enseignants

Axe d'action 4 : Renforcer le rôle de chef de file dans le domaine de l'Éducation pour tous (EPT) par des activités de sensibilisation et de suivi, et des partenariats

Coordination de l'EPT, sensibilisation et partenariats

Un troisième paragraphe est ajouté à la fin comme suit :

01059 Le suivi se révèle un outil essentiel pour évaluer l'engagement et améliorer la transparence. Pendant l'exercice 2012-2013, l'UNESCO continuera à suivre les progrès vers la réalisation des six objectifs de l'EPT par le biais de la publication annuelle du Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT continuera à mettre à profit les compétences d'une large gamme de sources : gouvernements, institutions universitaires, société civile/ONG, organismes multilatéraux et bilatéraux. Dans le cadre de l'établissement de chaque rapport annuel, l'Équipe du Rapport confiera l'élaboration d'un certain nombre de documents de référence et d'études de cas à des experts et des institutions de recherche de premier plan. En outre, elle produira et diffusera une série de matériels de communication destinés à accompagner le Rapport. Ces activités viseront à accroître l'effet de sensibilisation du Rapport et son impact sur les politiques, notamment dans les pays les moins avancés. La stratégie de sensibilisation suivie dans le Rapport aura pour but non seulement de diffuser ses messages les plus importants, mais également d'influer sur le débat politique mondial, en particulier dans le contexte de la coordination de l'EPT, et, à terme, de contribuer à des réformes. À cette fin, l'Équipe continuera de s'appuyer sur ses partenaires et réseaux en vue de créer un effet multiplicateur.

Résultat escompté 10 : Mobilisation de l'engagement politique et financier aux niveaux mondial, régional et national en faveur de la réalisation des objectifs de l'EPT et renforcement des mécanismes de suivi de l'EPT

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'institutions et de groupes mondiaux et régionaux qui traitent à un haut niveau des questions relatives à l'EPT (G-8, G-20, Assemblée générale des Nations Unies, Union africaine, ALECSO, ASEAN, UE, ISESCO, OEI, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> – 5 réunions de haut niveau
<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien accru à l'EPT de la part de partenaires non traditionnels, notamment de donateurs émergents, du secteur privé, de fondations et de sources de financement innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> – 5 nouveaux partenaires non traditionnels, dont des donateurs émergents, le secteur privé, des fondations, soutiennent l'EPT
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'opérations de sensibilisation et d'événements de plaidoyer organisés pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 	<ul style="list-style-type: none"> – 70 par an – diffusion de 16 000 versions imprimées et 48 000 versions électroniques du Rapport mondial de suivi sur l'EPT

Activités de sensibilisation et partenariats à l'échelle mondiale en vue de promouvoir l'éducation des filles et des femmes

Résultat escompté 11 : Renforcement de l'engagement mondial et national en faveur de l'éducation des filles et des femmes par le plaidoyer et des multipartenariats appropriés conformes aux objectifs de l'Organisation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien accru des multipartenariats aux activités de l'UNESCO concernant l'éducation des filles et des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 partenariat créé dans chaque région
<ul style="list-style-type: none"> ■ Sensibilisation accrue du grand public à l'importance de l'éducation des filles et des femmes à l'occasion de manifestations à grand retentissement 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 manifestation mondiale avec des personnalités éminentes renommées – 3 tables rondes à l'occasion de la célébration des journées des Nations Unies – 2 débats en ligne sur des aspects critiques de l'éducation des filles et des femmes

Partage des connaissances et prospective dans le domaine de l'éducation

Résultat escompté 12 : Information des acteurs de l'éducation par le biais de recherches et d'études prospectives sur les évolutions et défis qui se dessinent dans l'éducation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'études de cas prospectives par pays sur les évolutions sociétales et les défis qui se dessinent dans le domaine de l'éducation réalisées, publiées et diffusées 	<ul style="list-style-type: none"> – 4 études de cas (une par région)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'actes de colloques/conférences de recherche internationale conjointement organisés par l'UNESCO et ses partenaires dans le domaine de la recherche internationale 	<ul style="list-style-type: none"> – actes de 4-6 colloques/séminaires internationaux préparés et diffusés

Instituts de l'UNESCO de catégorie 1 dans le domaine de l'éducation

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)

Un cinquième indicateur de performance est ajouté à la liste des indicateurs relatifs au premier résultat escompté

01308

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Axe d'action 1 – résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de planification de politiques en mettant l'accent sur la promotion du droit à une éducation de qualité et sur les questions d'égalité entre les sexes et en mettant à profit les technologies de l'information et de la communication

Indicateurs de performance

- Effectifs formés à l'analyse et à l'élaboration de politiques, à la planification, à la gestion, au suivi et à l'évaluation dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage des adultes
- Nombre d'interventions visant à apporter une assistance technique pour la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, par le biais de l'analyse et de l'examen des politiques et grâce à des instruments efficaces de suivi et d'évaluation
- Nombre d'activités d'appui à l'élaboration ou à l'examen de cadres nationaux de qualification concernant l'apprentissage tout au long de la vie, ou d'autres mécanismes analogues
- Suivi, application et supervision du Cadre d'action de Belém dans les États membres
- Nombre de pays dans lesquels des réglementations reflétant les principes et les recommandations du Cadre d'action de Belém et/ou de la Recommandation de Nairobi sur le développement de l'éducation des adultes ont été adoptées et mises en application

GP II

Sciences exactes et naturelles

Grand programme II

SC 1

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessous, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

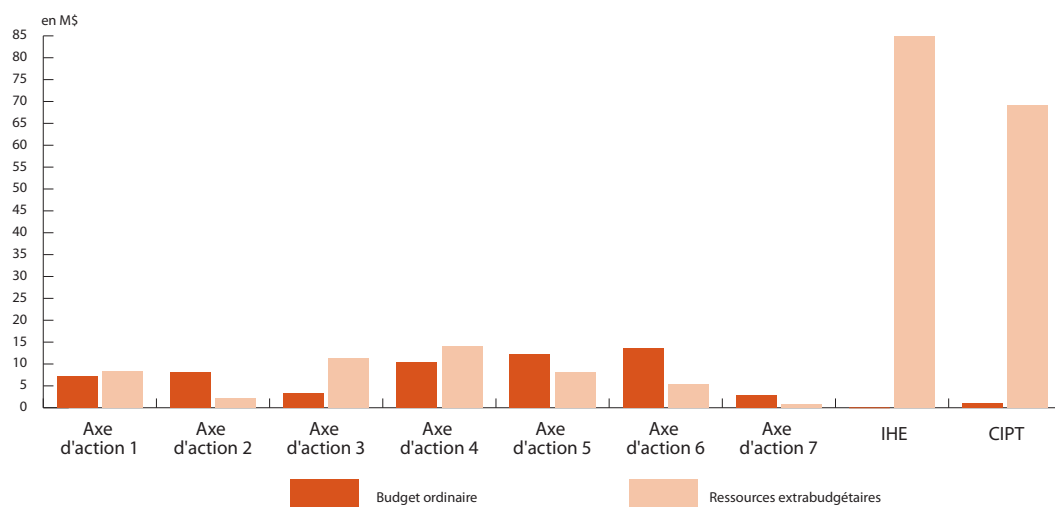
Budget ordinaire									
Activités/Personnel	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/(Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	36 C/5 avant contribution aux plates-formes intersectorielles	Contribution aux plates-formes intersectorielles	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Activités	20 499 600	–	20 499 600	639 500	(1 846 900)	–	19 292 200	(1 187 000)	18 105 200
Personnel	38 574 400	(195 000)	38 379 400	1 774 700	1 340 700	(855 500)	40 639 300	–	40 639 300
Total, Grand programme II	59 074 000	(195 000)	58 879 000	2 414 200	(506 200)	(855 500)	59 931 500	(1 187 000)	58 744 500

Axe d'action	Budget ordinaire				TOTAL 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel		\$		
		Lié au programme	Soutien administratif			
	\$	\$	\$	\$	\$	
Axe d'action 1	Promouvoir les politiques de STI et l'accès au savoir	1 919 900	4 894 900	324 500	7 139 300	8 378 600
Axe d'action 2	Renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, y compris en recourant au Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), de l'ingénierie et de l'utilisation des énergies renouvelables	2 000 300	5 691 900	377 400	8 069 600	2 118 700
Axe d'action 3	Mobiliser une large participation dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation	885 500	2 356 700	156 300	3 398 500	11 301 600
Axe d'action 4	Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO : renforcer la COI en vue d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la coopération intergouvernementale dans la gestion et la protection des océans et des zones côtières dans l'intérêt des États membres	3 439 400	6 428 300	537 700	10 405 400	13 985 700
Axe d'action 5	Systèmes d'eau douce en situation de stress et réponses de la société, avec intégration des activités du Programme hydrologique international (PHI) et du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)	5 096 300	6 718 700	445 500	12 260 500	8 043 900
Axe d'action 6	Application des sciences écologiques et des sciences de la Terre au service de la durabilité, y compris dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et du Programme international de géosciences (PICG)	2 933 600	9 999 400	663 000	13 596 000	5 403 500
Axe d'action 7	Réduction des risques de catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets	815 200	1 917 800	127 200	2 860 200	724 600
Instituts de l'UNESCO pour les sciences						
	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	–	–	–	–	85 000 000
	Centre international de physique théorique (CIPT) ²	1 015 000	–	–	1 015 000	69 198 300
Total, Grand programme II		18 105 200	38 007 700	2 631 600	58 744 500	204 154 900

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.
2. Le montant pour le CIPT représente l'allocation financière au titre du budget ordinaire et pourrait être utilisé par la suite pour financer des coûts d'activité et/ou de personnel.

Répartition des ressources

Total des ressources (personnel et activités)



SC 2

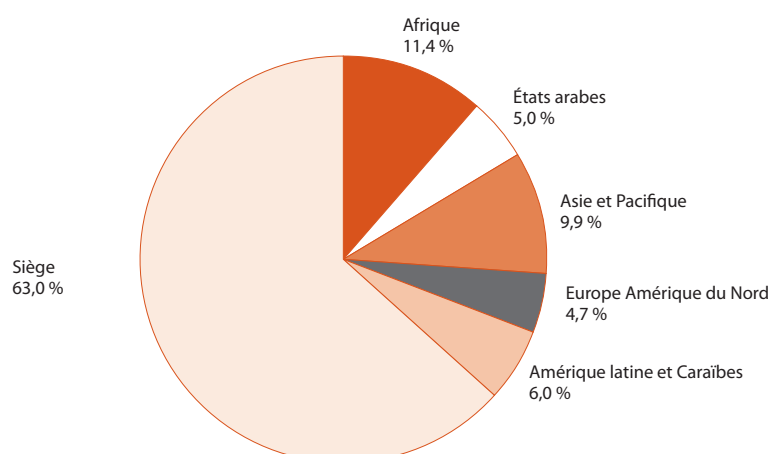
Décentralisation du budget et postes établis par région d'exécution

Région d'exécution/Siège	36 C/5 scénario CNZ alternatif						Total	
	Activités		Personnel			\$	%	
	\$	%	\$	%	Postes ¹			
Afrique	2 368 500	13,1 %	4 305 400	10,6 %	16	6 673 900	11,4 %	
États arabes	1 193 800	6,6 %	1 738 600	4,3 %	7	2 932 400	5,0 %	
Asie et Pacifique	1 809 700	10,0 %	4 013 700	9,9 %	16	5 823 400	9,9 %	
Europe et Amérique du Nord	565 900	3,1 %	2 222 100	5,5 %	7	2 788 000	4,7 %	
Amérique latine et Caraïbes	1 473 600	8,1 %	2 034 000	5,0 %	7	3 507 600	6,0 %	
Total, hors Siège	7 411 500	40,9 %	14 313 800	35,2 %	53	21 725 300	37,0 %	
Siège	10 693 700	59,1 %	26 325 500	64,8 %	117	37 019 200	63,0 %	
TOTAL (Siège + hors Siège)²	18 105 200	100,0 %	40 639 300	100,0 %	170	58 744 500	100,0 %	

- En sus des postes financés par le budget ordinaire, 3 postes sont financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.
- Inclus les estimations des ressources du programme de la COI affectées à des activités à mettre en œuvre par le biais des plates-formes intersectorielles.

Répartition des ressources par région et au Siège

Budget ordinaire



Contribution du secteur aux priorités globales

	Ressources indicatives	% du budget d'activité global
	\$	%
Priorité globale Afrique	4 101 800	22,7 %
Priorité globale Égalité entre les sexes	2 956 500	16,3 %

Observations générales

Dans la version CRZ du 36 C/5, l'enveloppe budgétaire globale du Secteur des sciences exactes et naturelles s'élevait à 61,3 millions de dollars. Toutefois, dans le scénario CNZ alternatif, qui comporte des réductions importantes dans toute l'Organisation, cette enveloppe a été réduite de 2,6 millions de dollars et représente désormais 58,7 millions de dollars.

Le Secteur des sciences exactes et naturelles a réservé environ 8 % de son activité (hors instituts de catégorie 1) à titre de contribution aux six plates-formes intersectorielles ; la COI prendra pleinement part à la mise en œuvre des plates-formes intersectorielles correspondantes ; toutefois, et sauf décision contraire de la Conférence générale, la contribution financière de la COI restera propre à la COI et ne sera pas mise en commun avec les contributions inscrites au Titre II.A « Plates-formes intersectorielles ». Le reste de l'enveloppe proposée dans le 36 C/5 a été affecté à la gestion des objectifs et modalités spécifiques de sept axes d'action, dont l'axe d'action 3 destiné à renforcer la diffusion et la vulgarisation des sciences.

Le tableau ci-dessus présente l'état de la décentralisation du budget total alloué au Secteur. S'agissant du seul budget d'activité, le taux de décentralisation a augmenté, passant de 39,0 % dans le 35 C/5 à 40,9 % dans le scénario CNZ alternatif. En particulier, des efforts ont été faits pour accroître la décentralisation vers l'Afrique des fonds alloués au Secteur au titre des activités (y compris la COI), de 11,3 % dans le 35 C/5 à 13,1 % dans le scénario CNZ alternatif. Si l'on fait abstraction du budget des activités de la COI (d'une portée plus mondiale par nature), le taux de décentralisation du grand programme II vers l'Afrique passe de 13,1 % à 14,3 % dans le scénario CNZ alternatif. L'Asie reçoit la deuxième part la plus importante des crédits décentralisés du budget des activités (y compris la COI) avec 10,0 %, suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes (8,1 %), des États arabes (6,6 %) et de l'Europe et de l'Amérique du Nord (3,1 %).

Le grand programme II bénéficie de 170 postes établis financés au titre du budget ordinaire et de 3 postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme. Il convient de noter le renforcement de la présence du Secteur dans les activités menées en situation de post-conflit ou de post-catastrophe pour assurer le suivi de diverses initiatives lancées avec les Nations Unies et d'autres donateurs, notamment avec la création de deux postes d'administrateur national dans les bureaux de Jakarta et d'Islamabad.

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

Introduction

Le présent projet de programme pour le grand programme II se base sur une enveloppe budgétaire globale de 58,7 millions de dollars, soit une réduction de 2,6 millions de dollars par rapport au scénario budgétaire de croissance réelle zéro (CRZ). Les stratégies et résultats escomptés initialement définis pour le grand programme II dans le cadre du scénario budgétaire CRZ ont été révisés et ajustés, conformément également à la décision 186 EX/15. Les principes clés ci-après ont guidé la présente révision :

Concentrer davantage le programme. Les stratégies correspondant aux axes d'action ont été révisées et le nombre de résultats escomptés réduit de 26 à 24, afin de permettre une approche plus intégrée des travaux de l'UNESCO. Les moyens suivants ont été utilisés à cet effet :

- (i) Concentration accrue des activités liées à la mobilisation d'une large participation dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ; le résultat escompté relatif à la diplomatie scientifique est par conséquent combiné avec le résultat portant sur la sensibilisation accrue du public à la science, à la technologie et à l'ingénierie et l'élaboration de programmes de STI avec la société civile, y compris les femmes et les jeunes.
- (ii) Intégration de la coopération avec les partenaires en matière de sciences et technologies spatiales aux fins de la gestion des sites naturels et culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, avec la recherche, l'enseignement et le renforcement des capacités dans le domaine des sciences de la Terre aux fins d'activités de développement durable, ce qui aurait pour effet d'améliorer la coordination des diverses initiatives et d'accroître leur impact.

Assurer la visibilité et l'impact des nouvelles initiatives et priorités mondiales. Alors que tous les axes d'action des programmes ont fait l'objet de réductions budgétaires importantes, des réductions minimales ont été opérées en ce qui concerne des activités prioritaires et de nouvelles initiatives, car il est d'une importance vitale d'assurer la réussite du lancement de telles actions. Il faut que des ressources suffisantes soient allouées aux initiatives ayant un fort impact afin qu'elles attirent des financements plus importants sous forme de ressources extrabudgétaires. L'initiative relative à l'ingénierie, les programmes d'évaluation mondiale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, la diplomatie scientifique, l'application des savoirs autochtones et la réduction de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement (PEID) sont des exemples d'actions prioritaires à entreprendre

au titre de la Priorité sectorielle biennale 1. En outre, en réponse aux catastrophes survenues récemment, et afin d'assurer le suivi de diverses initiatives lancées avec les Nations Unies et d'autres donateurs, la création de deux postes d'administrateur national est proposée dans les Bureaux de Jakarta et d'Islamabad.

Accroître la décentralisation. Il convient de noter que toutes les réductions opérées ont, dans la mesure du possible, porté sur le budget du Siège et que les ressources décentralisées affectées aux différents bureaux hors Siège n'ont donc pas été touchées, ce qui a légèrement accru notre taux de décentralisation. S'agissant du seul budget d'activité, le taux de décentralisation a augmenté, passant de 39 % dans le 35 C/5 à 40,9 % dans le nouveau 36 C/5 CNZ. En particulier, des efforts ont été faits pour accroître la décentralisation vers l'Afrique des fonds alloués au Secteur au titre des activités, celle-ci s'établissant à 11,3 % dans le 35 C/5 et à 13,1 % dans le scénario CNZ du 36 C/5. En faisant abstraction du budget des activités de la COI (d'une portée plus mondiale par nature), le taux global de décentralisation serait de 45,5 %.

Le texte ci-après ne contient que la version alternative des paragraphes du Projet de 36 C/5 initial (scénario CRZ) qui ont été très largement révisés, et inclut les changements proposés dans la formulation des titres, stratégies, résultats escomptés et indicateurs de performance correspondant aux axes d'action. Les paragraphes du Projet de 36 C/5 initial qui ne figurent pas ci-dessous demeurent pour l'essentiel inchangés dans l'option alternative (CNZ).

Renforcer l'impact de l'UNESCO en 2012-2013

02001

Globalement, les priorités stratégiques du grand programme souligneront la tâche qui lui incombe :

- d'examiner, pour ce qui est de l'impact global, les questions scientifiques qui, ne pouvant être traitées efficacement par un pays seul, nécessitent que l'on mette en place des collaborations multinationales à grande échelle comme, par exemple, pour la santé des océans et le changement climatique ;
- d'étudier les domaines dans lesquels l'UNESCO peut atteindre l'objectif global de « science pour la paix », comme, par exemple, les activités relatives à la gestion des ressources naturelles transfrontalière et les collaborations scientifiques régionales ; et
- de contribuer plus efficacement à la réalisation de l'objectif fondamental qui consiste à aider les États membres à atteindre leurs propres objectifs de renforcement des écosystèmes de science, de technologie et d'innovation au service de la société, les objectifs ultimes étant :
 - d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable ; et
 - de trouver des solutions économiques, efficaces et accessibles à des problèmes sociaux urgents tels que l'accès à l'eau potable, l'énergie et d'autres besoins fondamentaux.

02013

Le grand programme II collaborera avec les États membres pour élaborer, mettre en œuvre, examiner et évaluer les politiques, systèmes et programmes de STI, et aidera à la production et à la diffusion des connaissances et expériences nécessaires à l'élaboration des politiques appropriées. La participation nécessaire de différentes parties prenantes sera renforcée pour instaurer un dialogue et une collaboration utiles avec d'autres systèmes de connaissances et favoriser le renforcement institutionnel. À cette fin, il sera notamment mis l'accent sur la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) au développement durable dans le cadre du processus et des résultats de la CNUDD. Une importance particulière sera accordée au cours de l'exercice biennal aux moyens de conférer aux femmes le pouvoir de participer à la définition de l'agenda de la science et de l'ingénierie. Dans les sciences fondamentales et de l'ingénierie, de nouvelles priorités de recherche commencent à se dessiner parallèlement à la prise de conscience des besoins de durabilité et de technologie verte. Les carrières scientifiques et l'enseignement de la science doivent être promus et renforcés et des programmes et méthodes d'enseignement innovants doivent être mis au point. De nouveaux partenariats avec le secteur privé permettront de mettre en place des ressources d'apprentissage de la science en ligne qui pourront être téléchargées en tout lieu connecté à Internet, favorisant ainsi l'initiation à la science et mettant une éducation scientifique de qualité à la portée de tous.

Un nouveau paragraphe libellé comme suit est ajouté après le paragraphe 02017 :

Le Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR) est un réseau phare de l'UNESCO dédié au développement durable, coordonné par le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB). Des exemples de partenariats locaux, nationaux et internationaux visant à faire face aux problèmes de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité tout en améliorant le bien-être des communautés humaines résidentes et en promouvant les énergies renouvelables au service du développement rural et de l'élimination de la pauvreté ainsi que la collaboration en vue de l'apprentissage des diverses dimensions du développement durable et les activités les concernant, seront analysés et largement diffusés auprès des décideurs. Des études de cas émanant de réserves de biosphère et illustrant ces questions seront communiquées jusqu'à la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) et constitueront l'une des principales contributions de l'UNESCO à l'EDD. Il ressort clairement des préparatifs de la CNUDD que le changement climatique, la perte de biodiversité et d'autres grands problèmes environnementaux sont tous liés au développement durable. Les réserves de biosphère offrent des milieux terrestres et marins où l'on rencontre un mélange d'écosystèmes, d'habitats et de modes d'utilisation des terres/ressources où il est possible de démontrer les synergies entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement et de la durabilité.

02018

La CNUED et le SMDD ont insisté sur la nécessité de disposer de meilleures données d'observation de la Terre aux fins de planification du développement durable. En conséquence, les États membres ont créé le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), dans le cadre duquel l'UNESCO, par le biais de son Programme sur les applications géologiques de la télédétection (GARS), joue un rôle dirigeant dans la constitution de communautés épistémiques sur le suivi des risques géologiques et l'atténuation de leurs effets. Du fait du recours accru à ces matériels « de berceau à berceau », le renforcement des capacités devient plus nécessaire et l'éducation doit devenir plus interdisciplinaire et évoluer vers une science du système terrestre. Ces initiatives seront menées dans les réseaux du Programme international de géosciences (PICG). Les observations spatiales sont également indispensables pour surveiller le changement environnemental dans les sites UNESCO, comme le fait le Partenariat inter-agences ouvert UNESCO-ESA sur l'utilisation des technologies spatiales au service de la Convention du patrimoine mondial.

Priorité globale Afrique

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

L'ancien résultat escompté 5 est supprimé et remplacé par le résultat escompté ci-après :

Résultat escompté 5 : Promotion de l'éducation, du renforcement des capacités et de l'échange d'expérience dans les domaines de la conservation et de la gestion des ressources naturelles, y compris des énergies renouvelables

Priorité sectorielle biennale 1 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation (STI) en vue du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et d'une culture de la paix et de la non-violence

Axe d'action 1 : Promouvoir les politiques de STI et l'accès au savoir

Résultat escompté 1 : Élaboration de systèmes et de politiques nationaux de STI renforcés et autonomes

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Élaboration de nouveaux principes directeurs pour la formulation de politiques sectorielles en matière de STI et réalisation d'études sur les politiques de STI	– utilisation des principes directeurs de l'UNESCO pour la formulation de politiques par au moins 2 pays pilotes ; réalisation d'au moins 4 études nationales sur les politiques de STI dans des PMA pilotes
■ Élaboration de nouvelles propositions pour le projet de réforme des sciences avec les partenaires nationaux et adoption de ces propositions par les gouvernements	– élaboration d'au moins 2 propositions de réforme dans un certain nombre de pays, la priorité étant donnée aux PMA
■ Mise en place de programmes et réseaux en matière de politique scientifique ainsi que d'activités de formation pour les parties prenantes en matière de STI, notamment les responsables de l'élaboration des politiques, les scientifiques et les représentants de la société civile	– création d'au moins 2 chaires UNESCO ; création de nouveaux programmes ou d'unités chargées des politiques scientifiques et technologiques dans au moins 3 universités ou centres ; appui au Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie par le biais du renforcement des capacités en matière de politique scientifique ; création d'un nouveau campus virtuel africain en science et technologie

Résultat escompté 3 : Renforcement du suivi des systèmes de STI au niveau mondial par une amélioration du suivi, des évaluations et du partage de l'information

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conception et lancement d'un programme mondial d'évaluation de la science, de la technologie et de l'innovation (STIGAP) 	<ul style="list-style-type: none"> – lancement du programme et conception, test et validation de nouvelles approches pour le suivi international en coopération avec l'ISU et les réseaux de recherche régionaux ; méthodologie testée dans 2 régions
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation d'un certain nombre d'études de prospective et d'évaluation, et création d'un réseau mondial d'information sur les politiques scientifiques (SPIN) 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 2 études nationales sur les indicateurs de STI ; Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation opérationnel ; intégration d'au moins 10 pays supplémentaires dans le réseau mondial d'information sur les politiques scientifiques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement du dialogue et des capacités pour la prise de décisions en matière de STI associant la société civile, la communauté scientifique et les parlements 	<ul style="list-style-type: none"> – création de 2 nouveaux forums sous-régionaux ou parlementaires interrégionaux en matière de STI ; organisation d'activités de renforcement des capacités pour au moins 2 sous-régions et diffusion en ligne des supports de formation

Axe d'action 2 : Renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, y compris en recourant au Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), de l'ingénierie et de l'utilisation des énergies renouvelables

02041

Le développement durable sera renforcé en accroissant les capacités dans les domaines des sciences fondamentales et de l'ingénierie, y compris les énergies renouvelables, et en élaborant de nouvelles politiques qui placeront les sciences et les techniques au premier plan des efforts de développement. Pour ce faire, il sera mis en œuvre des approches innovantes qui passeront par des partenariats conclus avec des OIG, des ONG, des organismes des Nations Unies et des gouvernements. Cette activité visera à aider les États membres à pratiquer à un stade avancé la formation et la recherche, à créer des réseaux scientifiques, et à créer et renforcer des centres d'excellence. On encouragera, en outre, la mise en place et l'utilisation appropriée de partenariats public-privé, condition d'une utilisation réussie des réseaux d'information scientifique et technique à l'appui du développement. Le mandat confié à l'UNESCO en matière de renforcement des capacités et d'enseignement dans le domaine des sciences fondamentales continuera d'être mis en œuvre, y compris dans le cadre du PISF et d'un nouveau domaine thématique sur l'enseignement scientifique. Une nouvelle initiative pour les sciences de l'ingénieur sera centrée sur l'enseignement de l'ingénierie et le renforcement des capacités en la matière, et s'appuiera sur le rapport que l'UNESCO a consacré, en 2010, aux enjeux, défis et opportunités que l'ingénierie présente pour le développement, premier rapport international consacré à ce thème (voir encadré). Un accent particulier sera placé sur les dimensions sexospécifiques de la science et de l'ingénierie, ainsi que sur les besoins de l'Afrique.

02042

De nombreux pays sont confrontés à une pénurie de scientifiques et d'ingénieurs, s'inquiétant de l'effet qu'elle aura sur le développement. Cette situation est aggravée, pour les pays pauvres, par la fuite des cerveaux. Il existe également un besoin de formation accrue aux technologies vertes, y compris les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'UNESCO mettra l'accent sur la sensibilisation du public, la formation de professeurs de sciences et d'ingénierie, et l'élaboration de nouvelles méthodes

d'enseignement des sciences. Elle aidera les États membres à renforcer l'enseignement des sciences et des techniques et les capacités correspondantes, à appliquer les sciences et techniques et à innover, et à mettre en œuvre des politiques, une planification et une gestion propices au développement.

Les sciences de l'ingénieur jouent un rôle important dans la réponse aux défis complexes tels que le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes naturelles, les technologies propres et l'accès à des soins de santé abordables. Les sciences de l'ingénieur sont également cruciales pour l'élimination de la pauvreté, car elles englobent la partie du champ d'action de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) dans laquelle les résultats de la recherche débouchent sur des produits et services concrets qui peuvent bénéficier aux communautés locales et créer des emplois pour les jeunes. Le renforcement des sciences de l'ingénieur, en particulier dans le monde en développement, occupe donc un rang de priorité élevé.

Le grand programme II est le fer de lance de l'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur, qui mettra l'accent sur les applications de l'ingénierie pour le développement durable, et donnera la priorité au renforcement des capacités, particulièrement en Afrique. Cette initiative comprend notamment les éléments suivants :

- le renforcement des sciences de l'ingénieur dans les universités, y compris le développement des capacités de recherche, le soutien à l'innovation curriculaire, et l'amélioration de l'interaction avec l'industrie ;
- l'importance accrue accordée aux sciences de l'ingénieur dans les activités de politique scientifique en coopération avec les États membres ;
- le développement de partenariats Sud-Sud et Nord-Sud-Sud pour le renforcement des capacités en sciences de l'ingénieur ;
- l'intensification des efforts visant à mobiliser le soutien de la société civile aux sciences de l'ingénieur et à améliorer ses connaissances en la matière, y compris en attirant les jeunes dans ce domaine, en particulier les femmes et les filles.

L'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur, qui concerne tous les axes d'action, s'appuie sur les atouts du grand programme II liés à l'ingénierie, et suscitera des partenariats avec différents secteurs de la société, y compris les milieux universitaires, le secteur privé et les ONG. Une campagne sera lancée pour lever des fonds extrabudgétaires. Les enseignements tirés durant l'exercice 2012-2013 aideront à orienter les plans relatifs aux sciences de l'ingénieur dans la prochaine Stratégie à moyen terme.

* * *

L'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur relève de l'objectif primordial 2 du document 34 C/4 « Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable », et contribue à l'objectif stratégique de programme 4 « Promouvoir des politiques et le renforcement des capacités dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation ».

Les résultats escomptés suivants du grand programme II seront directement visés par l'Initiative : pour la priorité Afrique : résultats escomptés 2 et 5 ; pour la priorité Égalité entre les sexes : résultats escomptés 1 et 4 ; pour l'axe d'action 1 : résultat escompté 2 ; pour l'axe d'action 2 : résultats escomptés 4, 5 et 6 ; pour l'axe d'action 3 : résultat escompté 7 ; pour l'axe d'action 4 : résultat escompté 12 ; pour l'axe d'action 5 : résultats escomptés 14, 15 et 17 ; pour l'axe d'action 6 : résultats escomptés 19 et 22.

Résultat escompté 4 : Élaboration de programmes interdisciplinaires innovants d'enseignement des sciences et des techniques, y compris dans des domaines tels que l'énergie renouvelable

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des programmes d'enseignement des sciences et des techniques au niveau universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> – assistance apportée à plusieurs universités dans l'élaboration de programmes interdisciplinaires et l'inscription au programme de projets de recherche par équipe en coopération (participation initiale d'au moins 5 universités)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'instances de planification et de conception de systèmes d'enseignement supérieur, y compris des normes régionales d'accréditation 	<ul style="list-style-type: none"> – création, dans chaque région, d'au moins 1 instance d'accréditation des programmes d'enseignement des sciences et des techniques, des programmes de formation au perfectionnement d'enseignants, des nouveaux supports de perfectionnement d'enseignants et des orientations pour l'avancement professionnel des jeunes enseignants, en particulier des femmes

02043

On procède de plus en plus de manière interdisciplinaire pour mener des recherches innovantes et les appliquer au développement durable. On veillera notamment à renforcer les systèmes et les capacités de recherche autochtones. Dans le cadre d'une démarche multipartenaires, on cherchera à faire intervenir le secteur privé, en particulier l'industrie, afin de promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise auprès des étudiants et des jeunes professionnels. Pour renforcer la capacité de recherche, il faut mettre en place une coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, ainsi que des programmes spécifiques visant la production de connaissances communes, un partage accru des connaissances et leur utilisation au profit de tous.

Résultat escompté 5 : Renforcement de la capacité de recherche institutionnelle par la mise en réseau de centres d'excellence, la création de partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, et la conclusion d'alliances université-industrie

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre d'un renforcement des capacités des formateurs de formateurs au niveau de l'enseignement supérieur des sciences, y compris les énergies renouvelables, dans le cadre de partenariats et de réseaux axés sur la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud 	<ul style="list-style-type: none"> – élaboration et mise en œuvre d'au moins 1 programme innovant d'échange d'enseignants dans au moins 3 universités de pays en développement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Création de partenariats public-privé dans le domaine de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> – instauration d'une coopération Nord-Sud interuniversitaire pour la formation à l'esprit d'entreprise
<ul style="list-style-type: none"> ■ Création de nouveaux centres d'excellence plaçant l'accent sur la promotion des femmes dans la science, et création ou renforcement de réseaux scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> – création d'au moins 1 nouveau centre et d'au moins 1 nouveau réseau ; organisation de 2 séminaires, conférences et autres événements pour renforcer les structures existantes

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres d'élaborer des modèles pour un meilleur accompagnement des étudiants et une meilleure orientation des jeunes chercheurs, par l'entremise des réseaux universitaires et des sociétés professionnelles, en particulier pour les pays en développement

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Organisation de concours d'étudiants pour résoudre des problèmes locaux ou régionaux	– organisation d'un concours international ou régional ; organisation de 2 ateliers de partage d'expérience
■ Mise en place de programmes d'accompagnement des étudiants dans toutes les régions	– élaboration de programmes d'accompagnement des étudiants par au moins 3 universités ; création ou renforcement d'une association régionale d'étudiants
■ Formation de jeunes chercheurs	– organisation de 10 activités de formation ; élaboration et mise en œuvre d'un programme de mentorat pour jeunes chercheurs dans 3 universités de pays en développement

Axe d'action 3 : Mobiliser une large participation dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation

02046

Reflétant l'évolution vers une démocratisation et une transparence accrues qui s'opère dans le monde en ce qui concerne la prise de décisions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, les citoyens participent de plus en plus à l'examen des questions de gouvernance qui se posent dans ces domaines. Dans ce contexte, les hommes, les femmes, les jeunes et les communautés ne sont pas considérés uniquement comme des bénéficiaires de la science, de la technologie et de l'innovation, mais également comme des agents du changement. Il faudra, pour que la société puisse opérer cette transformation, disposer d'une information scientifique plus abondante, communiquée plus efficacement. Pour sensibiliser davantage le public à la science et à l'ingénierie, il sera mis en œuvre des activités de vulgarisation, qui consisteront notamment à appuyer la création de centres et de musées scientifiques ; à engager des recherches et un débat sur l'histoire de la science ; à décerner des prix scientifiques de l'UNESCO ; à organiser des expositions sur les sciences et les techniques, ainsi que des manifestations visant à accroître la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation à la CNUDD ; et à célébrer la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement. Conformément au mandat qu'à l'UNESCO de promouvoir la science comme moyen de renforcer le dialogue, la compréhension mutuelle et la paix, la diplomatie scientifique reflète le rôle changeant que joue la science dans la politique étrangère compte tenu du nouveau paysage mondial des sciences et des techniques décrit dans le Rapport que l'UNESCO a consacré à la science en 2010. Dans ce contexte, la diplomatie scientifique sera très efficace pour mettre la science au service d'une culture de paix et de coopération.

Résultat escompté 7 : Sensibilisation accrue du public à la science, à la technologie et à l'ingénierie et élaboration de programmes relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation avec la société civile, y compris les femmes et les jeunes

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Ateliers, conférences ou colloques internationaux et régionaux sur la contribution et la vulgarisation des sciences et expositions scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> – 4 manifestations régionales et 1 manifestation internationale pour la CNUDD ; 2 conférences ou colloques internationaux ; 2 expositions scientifiques ; 2 conférences ou colloques sur l'histoire de la science
<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités de coopération technique et de renforcement des capacités sur la gouvernance des centres et des musées scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> – aide accordée à 2 pays pour la création de centres ou de musées scientifiques ; 2 ateliers régionaux de formation à la gouvernance des centres ou des musées scientifiques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Études et manuels sur les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> – publication de résultats d'études consacrées aux politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, d'actes de conférences, et de manuels d'indicateurs relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation
<ul style="list-style-type: none"> ■ Prise, aux niveaux national et régional, de mesures concernant l'égalité des sexes dans la science pour l'élaboration de politiques scientifiques ; création de groupes de référence pour les femmes dans le domaine de la science ; consultation des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 réunion internationale sur l'égalité des sexes dans la science ; appui au Réseau de jeunes femmes chercheurs ; appui à l'Académie mondiale des jeunes scientifiques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Instauration d'une coopération scientifique pour la résolution de problèmes communs et la facilitation du dialogue, de la libre expression culturelle et de la compréhension mutuelle, en particulier dans les pays en conflit et en situation de post-conflit 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 réunion internationale sur la science et les affaires internationales ; appui à l'Organisation israélo-palestinienne pour la science

Résultat escompté 8 : Élaboration de politiques et d'actions de développement durable fondées sur les savoirs locaux et autochtones et appui approprié pour leur mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et local

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaissance des savoirs autochtones et des approches communautaires dans les politiques internationales et les stratégies d'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> – contribution opérationnelle à la mise en œuvre des activités de la CNUDD, de la CDB, de la CCNUCC et du GIEC
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de projets communautaires par la création de réseaux mondiaux 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 30 projets communautaires, y compris des projets consacrés aux femmes et des projets menés en Afrique, dans les PMA et dans les PEID ; création d'une base de données mondiale sur les savoirs autochtones, la biodiversité et le changement climatique
<ul style="list-style-type: none"> ■ Matériel pédagogique sur les savoirs et les langues autochtones dans l'éducation formelle et non formelle 	<ul style="list-style-type: none"> – 5 jeux de matériel pédagogique dans 5 pays

Résultat escompté 9 : Réduction de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement (PEID) par la politique, la pratique et l'éducation scientifiques

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
<ul style="list-style-type: none"> ■ Plans d'action émanant de réunions régionales et interrégionales sur l'élaboration de politiques scientifiques dans les PEID, y compris en Afrique 	– utilisation de plans d'action par 3 PEID
<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions de renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique et de préparation aux catastrophes naturelles dans 3 régions de PEID par le biais de Sandwatch et des programmes connexes 	– participation et formation de perfectionnement de formateurs dans 3 régions de PEID par le biais de Sandwatch et des programmes connexes avec la participation d'un minimum de 50 % de femmes
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réseau mondial Nord-Sud-Sud de surveillance des côtes et de leur résilience 	– base de données opérationnelle, accessible et utilisée dans 10 pays

Le paragraphe 02049 et le résultat escompté 10 sont supprimés.

Priorité sectorielle biennale 2 : Mobiliser la science pour une exploitation durable des ressources naturelles et des énergies renouvelables et pour l'efficacité énergétique ainsi que la réduction des risques de catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets

Axe d'action 4 : Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO : renforcer la COI en vue d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la coopération intergouvernementale dans la gestion et la protection des océans et des zones côtières dans l'intérêt des États membres

Résultat escompté 10 : Mise en place par les États membres, au plan national et régional, de systèmes de bout en bout d'alerte rapide efficaces pour les tsunamis et d'autres aléas liés au niveau de la mer, comprenant des mesures de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration du délai pour les messages régionaux de veille suite à des séismes tsunamigènes 	– moins de 20 minutes dans tous les systèmes d'alerte régionaux
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pays menacés par les tsunamis élaborant des programmes sexospécifiques de préparation de la population aux tsunamis 	– 10

Résultat escompté 11 : Amélioration de la compréhension par les États membres du milieu océanique et des processus climatiques mondiaux connexes, et développement des compétences et des capacités nationales en vue d'une adaptation aux effets du changement climatique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien par les États membres du niveau de l'infrastructure <i>in situ</i> (par exemple : flotteurs, bouées, routes de navigation) pour le GOOS 	<ul style="list-style-type: none"> – maintien de l'infrastructure telle que mesurée par la JCOMM à 62 % par rapport aux objectifs définis par le GOOS/SMOC
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de projections régionales du niveau de la mer publiées et soumises à un examen collégial utilisées dans le cinquième rapport d'évaluation du groupe de travail I du GIEC (à paraître en septembre 2013) 	<ul style="list-style-type: none"> – augmentation de 10 % par rapport au nombre de prévisions régionales du niveau de la mer publiées et soumises à un examen collégial qui sont mentionnées dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC (2007)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pays prenant des mesures en faveur de l'élaboration de stratégies d'adaptation des zones côtières et de la mise en œuvre de mesures nationales ou locales, voire les deux, en tenant compte de l'égalité entre les sexes 	<ul style="list-style-type: none"> – 5 pays supplémentaires

Résultat escompté 12 : Amélioration des capacités des États membres dans le domaine des sciences et services océaniques afin de surveiller, évaluer et gérer les ressources marines

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation du nombre d'États membres participant au mécanisme des Nations Unies de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 50 pays participant au mécanisme
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'experts/gestionnaires, hommes et femmes, formés par les États membres aux sciences et aux services océaniques conformément aux principes de renforcement des capacités de la COI 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 10 ateliers de renforcement des capacités et réunions de réseaux régionaux
<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation du nombre d'organismes et d'institutions utilisant les informations et les données de l'IODE et de l'OBIS 	<ul style="list-style-type: none"> – 10 % de plus qu'en 2010-2011
<ul style="list-style-type: none"> ■ Volume de données et d'informations disponibles par le biais des systèmes de l'IODE/COI en la matière, d'OceanDataPortal et d'OceanDocs 	<ul style="list-style-type: none"> – 20 % de plus qu'en 2010-2011

Résultat escompté 13 : Développement des capacités des États membres de protéger et utiliser de façon viable les océans et les zones côtières

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pays suivant les orientations de la COI en matière de gestion par zone 	<ul style="list-style-type: none"> – 20 pays
<ul style="list-style-type: none"> ■ Niveau de participation des États membres aux réunions des organes subsidiaires régionaux de la COI et aux activités propres à chaque région 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 70 % des parties prenantes régionales assistent aux réunions de la COI dans les régions
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de nouveaux centres régionaux de formation et de recherche en océanographie de la COI 	<ul style="list-style-type: none"> – création d'au moins 1 nouveau centre régional de formation et de recherche

Axe d'action 5 : Systèmes d'eau douce en situation de stress et réponses de la société, avec intégration des activités du Programme hydrologique international (PHI) et du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)

Résultat escompté 14 : Appui aux États membres pour le renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles et l'amélioration des politiques et mécanismes existants aux fins de l'adaptation aux changements mondiaux affectant les bassins fluviaux aux niveaux national, régional et mondial, à partir de la base de connaissances scientifiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la base de connaissances et des capacités en matière de changements mondiaux et formulation de recommandations sur la GIRE et l'adaptation pour la gestion des bassins fluviaux 	<ul style="list-style-type: none"> – renforcement du réseau HELP, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique, en association avec les centres de catégorie 2 et dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud ; directives pour la prise en compte des changements mondiaux dans les politiques nationales relatives à l'eau pour au moins 5 pays d'Afrique
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la base de connaissances sur les changements mondiaux, notamment les processus hydrologiques, la sédimentation et les glaciers 	<ul style="list-style-type: none"> – mise en place d'un portail de données FRIEND commun à l'aide d'un modèle normalisé commun de métadonnées ; renforcement du système d'information de l'Initiative internationale relative à la sédimentation
<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration du concept global d'écohydrologie dans les stratégies d'ingénierie pour la gestion de l'eau et l'adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> – mise en service du réseau de plus de 30 sites de démonstration écohydrologiques, avec au moins 3 nouveaux sites en Afrique, en association avec les centres de catégorie 2 de l'UNESCO

Résultat escompté 15 : Évaluation des ressources mondiales en eau douce, notamment grâce au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, et appui aux États membres pour le renforcement des politiques de gouvernance de l'eau, y compris des eaux partagées

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation de l'état des ressources mondiales en eau douce ; évaluation des questions relatives à l'utilisation et à la gestion de l'eau ; recensement des questions, tendances et problèmes essentiels et sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> – publication du WWDR4, qui contient des informations sur les régions, le genre et la santé publique
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la gouvernance de l'eau grâce à des mesures culturelles, sociétales et scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> – publication de méthodes et pratiques de recherche relatives aux interactions historiques et culturelles dans le domaine de l'eau
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des connaissances et des capacités en matière de gestion des eaux de surface et des aquifères transfrontières 	<ul style="list-style-type: none"> – organisation d'au moins 2 sessions de formation et élaboration de nouvelles directives sur la gestion des aquifères transfrontières

Résultat escompté 16 : Renforcement de l'efficacité de la gestion de l'eau grâce à l'amélioration de la base de connaissances et à des orientations stratégiques rigoureuses sur le plan scientifique au profit des zones urbaines, des régions arides et semi-arides et des ressources en eaux souterraines et des systèmes aquifères

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des capacités de gestion durable des eaux urbaines, incluant la protection de la qualité de l'eau et les interactions avec la gestion de l'eau en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> – 3 projets portant sur la gestion des eaux urbaines ; au moins 2 études de cas sur la qualité de l'eau ; au moins 1 document d'orientation stratégique sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les régions rurales
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la base de connaissances sur les systèmes hydrologiques dans les régions arides et semi-arides 	<ul style="list-style-type: none"> – renforcement du réseau G-WADI dans toutes les régions arides et semi-arides – au moins 5 études de cas, ateliers et publications sur le réapprovisionnement des aquifères dans les régions côtières et les PEID, en coopération avec les centres et chaires UNESCO
<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration de la gestion des systèmes d'eaux souterraines et mesures d'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> – production de 5 études de cas régionales en collaboration avec les chaires et centres UNESCO pour illustrer les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique

Résultat escompté 17 : Renforcement des capacités d'éducation en matière de gestion de l'eau à tous les niveaux, en tenant particulièrement compte des questions liées à l'Afrique et à l'égalité entre les sexes

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conception et mise en œuvre d'une éducation relative à l'eau douce au niveau de l'enseignement tertiaire et de l'enseignement professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> – opérationnalisation de l'équipe spéciale internationale chargée de l'examen de tous les cycles de l'enseignement supérieur relatif à l'eau au service de la GIRE au niveau national ; élaboration de documents stratégiques dans au moins 5 pays appartenant au groupe des pays les moins avancés
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des capacités d'éducation relative à l'eau au profit des écoles, des enfants et des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> – un ensemble d'outils pédagogiques relatifs à l'eau intégrant les questions d'égalité entre les sexes ; au moins 2 supports pédagogiques sur les questions relatives à l'eau
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de l'éducation relative à l'eau pour les collectivités, les parties prenantes et les professionnels des médias 	<ul style="list-style-type: none"> – formation d'au moins 100 décideurs aux changements mondiaux, à leurs effets et aux stratégies d'adaptation en vue de la gestion durable des ressources en eau et de la gestion des conflits en Afrique subsaharienne

Axe d'action 6 : Application des sciences écologiques et des sciences de la Terre au service de la durabilité, y compris dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et du Programme international de géosciences (PICG)

Résultat escompté 18 : Utilisation accrue des réserves de biosphère comme plates-formes d'apprentissage et de recherche au service du développement durable, et intensification de la mise en œuvre du Programme MAB, y compris par le développement des échanges de bonnes pratiques avec les réseaux régionaux et mondiaux

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Publications sur l'utilisation des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage du développement durable	– diffusion d'au moins 5 vidéos sur les réserves de biosphère par le biais de l'Internet ; collecte d'au moins 30 études de cas émanant de réserves de biosphère ; création d'un centre d'échange d'information sur Internet pour les gestionnaires de réserves de biosphère
■ Pays où de nouvelles réserves de biosphère sont désignées comme lieux de développement durable	– désignation d'au moins 20 nouvelles réserves de biosphère réparties dans toutes les régions du monde
■ Attribution de bourses de recherche du MAB réservées à de jeunes scientifiques et de bourses Michel Batisse pour des études de cas sur la gestion de réserves de biosphère	– attribution d'au moins 20 bourses de recherche du MAB réservées à de jeunes scientifiques et de 2 bourses Michel Batisse, dont la moitié à des femmes

02062

Les réseaux et partenariats de l'UNESCO en sciences de la Terre serviront de cadre à l'accélération du processus de réforme du PICG amorcé au début de l'actuelle Stratégie à moyen terme. Devenir directement pertinentes pour le développement durable, en particulier en Afrique, est l'objectif assigné aux activités de recherche, d'enseignement et de renforcement des activités du PICG. Ce dernier est désormais le plus vaste réseau Nord-Sud et Sud-Sud en science du système terrestre et apporte d'importantes contributions pour faire face à des questions cruciales comme celles liées à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ce phénomène, à la surveillance et à la prévision des géorisques, à la géo-ingénierie et à l'utilisation des eaux souterraines. Le partenariat avec le MAB, afin que l'expertise de l'UNESCO en sciences de la Terre soit mise à profit pour traiter des questions d'exploration et d'extraction minières et d'hydrocarbures dans les réserves de biosphère, sera encore développé. L'importance du réseau de géoparcs pour l'enseignement et le renforcement des capacités en sciences de la Terre sera mieux mis en évidence. Toutes les activités de modernisation de la formation en géosciences et de la recherche et de l'enseignement en science des systèmes terrestres démarreront en Afrique et seront progressivement élargies à d'autres régions. Les activités d'observation de la Terre seront renforcées par le biais de partenariats internationaux établis dans le cadre des programmes GARS, GEOSS ainsi que des programmes du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS). De plus, les partenaires spatiaux de l'Initiative ouverte assureront la surveillance des sites du patrimoine mondial et mèneront des activités de renforcement des capacités de gestion, de sensibilisation et d'enseignement, par le biais de la télédétection et d'autres technologies spatiales. Des initiatives similaires seront étudiées pour d'autres sites de l'UNESCO.

Résultat escompté 19 : Intensification de la recherche, de l'enseignement et du renforcement des capacités en sciences de la Terre au service du développement et de la gestion durables des sites de l'UNESCO, particulièrement en Afrique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation de pays en développement, surtout d'Afrique, à des projets de recherche et de renforcement des capacités du PICG ; collaboration entre le PICG et le MAB pour l'extraction des ressources dans des zones protégées 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 30 projets du PICG opérationnels dans les domaines des ressources minières, du changement mondial et des géorisques, avec un doublement de la participation des scientifiques africains ; 3 initiatives ou ateliers conjoints PICG-MAB sur l'extraction des ressources
<ul style="list-style-type: none"> ■ Création de géoparcs en s'inspirant de l'expérience européenne et asiatique dans ce domaine et établissement d'activités en réseau entre des géoparcs aux plans national et régional 	<ul style="list-style-type: none"> – création d'au moins 2 géoparcs en Afrique et lancement du premier réseau régional en Amérique latine
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre de l'enseignement en sciences de la terre en Afrique, accompagné d'une formation à la cartographie des ressources terrestres ; établissement de réseaux de centres d'enseignement en géosciences ; préparation de programmes en science du système terrestre pour les établissements d'enseignement secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> – fourniture à 2 communautés économiques régionales du matériel nécessaire au traitement moderne des données et à la cartographie sur le terrain en Afrique ; constitution d'un réseau d'au moins 10 instituts de géosciences s'intéressant à la modernisation de l'enseignement des sciences de la terre ; programme d'enseignement de la géologie dans le secondaire
<ul style="list-style-type: none"> ■ Capacités de production et d'utilisation des données d'observation de la terre et cadre intégré des programmes GARS, GEOSS et CEOS 	<ul style="list-style-type: none"> – participation d'au moins 10 nouveaux pays en développement aux programmes internationaux d'observation de la terre
<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités conjointes avec des partenaires spatiaux de l'Initiative ouverte afin d'améliorer la gestion, la conservation et la diffusion d'informations sur les biens du patrimoine culturel et naturel des sites de l'UNESCO et échange de données sur les technologies spatiales avec des universités 	<ul style="list-style-type: none"> – utilisation par au moins 20 pays des données produites ; 2 séminaires, ateliers ou sessions de formation internationaux

02063

Les résultats de la recherche scientifique multidisciplinaire (y compris les aspects relatifs aux sciences sociales) concernant la situation et l'évolution de la biodiversité et des services écosystémiques, les scénarios et schémas futurs plausibles et les réponses des pouvoirs publics seront recensés et portés à la connaissance des États membres. La collaboration avec les principaux partenaires du système des Nations Unies sera poursuivie et resserrée. Des évaluations écologiques, socioéconomiques (y compris sur l'égalité entre les sexes) et financières de la biodiversité et des services écosystémiques dans les réserves de biosphère seront entreprises avec la participation de scientifiques et d'autres grandes parties prenantes, notamment les communautés locales et autochtones. L'utilisation des évaluations pour la conception et la planification d'un développement écologique des terres et des écosystèmes marins dans les réserves de biosphère sera favorisée par le biais de partenariats adaptés avec les autorités locales, le secteur privé et les organisations de la société civile à titre de contribution aux activités de l'UNESCO sur les sociétés vertes en vue de la CNUDD. Les relations que l'UNESCO entretient de longue date avec des organismes tels que l'ERAIFT et la chaire UNESCO sur la coopération Sud-Sud dans le bassin de l'Amazonie seront mises à profit pour concevoir et élaborer de nouveaux cours et programmes qui intégreront ces nouveaux concepts et notions dans la formation au développement durable des responsables et des décideurs.

Résultat escompté 20 : Renforcement de l'utilisation durable et équitable de la biodiversité et des services écosystémiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Contribution aux activités de recherche et de surveillance sur lesquelles repose la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	– au moins 2 études de cas sur des questions relatives à la biodiversité et au moins 3 notes d'orientation ; présentation d'au moins 2 d'entre elles lors de la CNUDD
■ Études pilotes sur la gestion des ressources naturelles et les économies vertes dans les terres arides, les forêts tropicales, les montagnes, les zones urbaines ainsi que les zones côtières et les îles	– au moins 5 réseaux de recherche régionaux et thématiques au service du développement durable opérationnels dans toutes les régions du monde
■ Ateliers et publications sur les sciences de la biodiversité, la conservation de l'environnement et le bien-être humain	– organisation d'au moins 8 ateliers internationaux et publication de leurs résultats

Résultat escompté 21 : Intégration de réserves de biosphère et de sites naturels du patrimoine mondial, en collaboration avec l'ONU-REDD et des mécanismes analogues de financement de l'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation à ces derniers

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Activités de recherche et de conservation communes à des réserves de biosphère et des sites naturels du patrimoine mondial	– au moins 6 activités communes
■ Initiatives communes à des réserves de biosphère et à des sites naturels du patrimoine mondial dans le contexte de l'ONU-REDD et l'ONU-REDD+	– au moins 4 initiatives opérationnelles du CIC-MAB, du Comité du patrimoine mondial ou des deux

Le paragraphe 02065 et le résultat escompté 23 sont supprimés.

Résultat escompté 22 : Promotion de la base de connaissances et des politiques en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique aux fins du développement durable, en ciblant également les communautés résidant dans les réserves de biosphère, afin qu'elles bénéficient des solutions trouvées

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Soutien aux politiques en faveur des énergies renouvelables et à des entités régionales, ainsi que coopération technique et conseils en matière de formulation de politiques	– production d'au moins 2 documents d'orientation
■ Identification et échange d'expériences novatrices et de meilleures pratiques	– au moins 1 publication sur les meilleures pratiques ; au moins 1 instrument ou outil d'apprentissage

Axe d'action 7 : Réduction des risques de catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets

Résultat escompté 23 : Amélioration de la résilience face aux catastrophes naturelles et au changement climatique, de l'évaluation des risques de catastrophe et de l'atténuation de leurs effets, et prestation d'une assistance scientifique ciblée, y compris en participant aux approches communes par pays des Nations Unies

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
■ Pays participant activement aux réseaux	– au moins 10 pays associés aux initiatives mondiales ; 3 sous-régions associées aux initiatives régionales et sous-régionales
■ Aide aux pays et institutions en matière de réduction des risques de catastrophe, y compris des activités de sensibilisation en vue de la participation des femmes	– au moins 3 pays touchés par des catastrophes bénéficiaires d'un appui – 10 pays bénéficiaires d'un appui en matière de résilience aux catastrophes et d'atténuation des risques, y compris par l'intermédiaire des BCP/PNUAD – 10 institutions bénéficiaires d'un appui en matière d'atténuation des risques de catastrophe
■ Inclusion d'un élément de réduction des risques de catastrophe dans les BCP/PNUAD des pays sujets aux catastrophes	– au moins 3 pays

Résultat escompté 24 : Amélioration de la base de connaissances scientifiques et de la capacité d'adaptation des États membres aux aléas liés à l'eau aux niveaux régional et national

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
■ Renforcement des services hydrologiques et de la réaction des communautés aux risques de GLOF, d'inondation et de sécheresse	– utilisation par 3 pays d'Afrique des techniques de télédétection du système de surveillance de la sécheresse ; 2 lignes directrices élaborées pour la gestion des inondations et de la sécheresse ; cartographie des risques et aléas pour 2 vallées montagneuses où le risque de GLOF est plus élevé
■ Éducation et renforcement des capacités concernant les effets des aléas liés à l'eau sur la gestion des ressources en eau, y compris l'élaboration de stratégies d'adaptation	– constitution d'une base de connaissances sur les inondations, dont une série d'outils pour les applications informatiques
■ Étude sur les eaux souterraines des points névralgiques dans les zones sujettes aux aléas naturels	– au moins 5 études de pays sur la gestion stratégique des systèmes d'aquifères en vue de l'accès aux ressources en eaux souterraines

GP III

Sciences sociales et humaines

Grand programme III

SHS 1

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessous, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

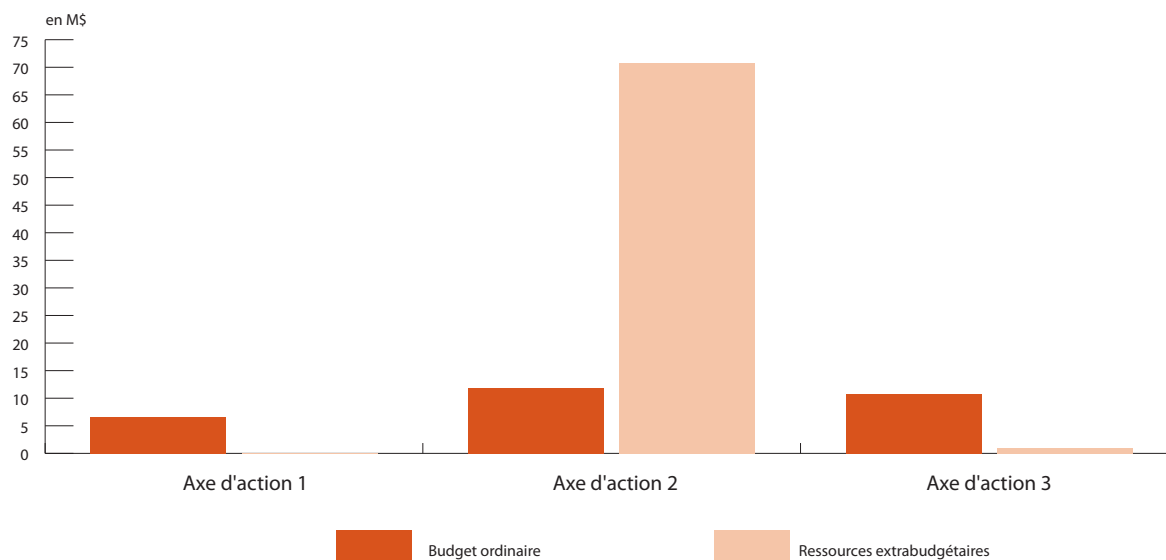
Budget ordinaire									
Activités/Personnel	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/(Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	36 C/5 avant contribution aux plates-formes intersectorielles	Contribution aux plates-formes intersectorielles	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Activités	9 671 800	–	9 671 800	301 500	(562 300)	–	9 411 000	(736 900)	8 674 100
Personnel	19 982 300	228 000	20 210 300	948 300	(169 800)	(432 200)	20 556 600	–	20 556 600
Total, Grand programme III	29 654 100	228 000	29 882 100	1 249 800	(732 100)	(432 200)	29 967 600	(736 900)	29 230 700

Axe d'action	Budget ordinaire				TOTAL 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel		\$		
		Lié au programme	Soutien administratif			
	\$	\$	\$	\$	\$	
Axe d'action 1 Apporter un soutien aux États membres pour l'élaboration des politiques et la sensibilisation en matière d'éthique des sciences et des technologies, de bioéthique en particulier	1 862 100	4 321 600	407 900	6 591 600	92 500	
Axe d'action 2 Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence par des activités portant sur les droits de l'homme, la démocratie, la réconciliation, le dialogue et la philosophie, et en incluant tous les partenaires politiques et sociaux, en particulier les jeunes	3 616 000	8 049 200	407 900	12 073 100	70 837 200	
Axe d'action 3 Apporter un soutien aux États membres pour répondre aux transformations sociales par la création et le renforcement de systèmes de recherche nationaux et la promotion des réseaux de connaissances et des capacités de recherche en sciences sociales	3 196 000	6 962 100	407 900	10 566 000	977 200	
Total, Grand programme III	8 674 100	19 332 900	1 223 700	29 230 700	71 906 900	

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Répartition des ressources

Total des ressources (personnel et activités)

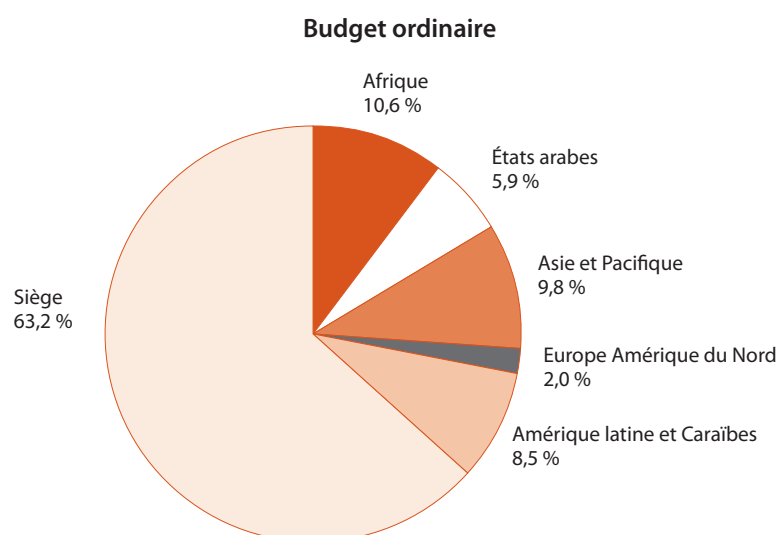


Décentralisation du budget et postes établis par région d'exécution

Région d'exécution/Siège	36 C/5 scénario CNZ alternatif						
	Activités		Personnel			Total	
	\$	%	\$	%	Postes ¹	\$	%
Afrique	1 444 000	16,6%	1 641 700	8,0%	7	3 085 700	10,6 %
États arabes	818 000	9,4%	902 500	4,4%	3	1 720 500	5,9 %
Asie et Pacifique	712 000	8,2%	2 162 400	10,5%	7	2 874 400	9,8 %
Europe et Amérique du Nord	456 000	5,3%	117 800	0,6%	1	573 800	2,0 %
Amérique latine et Caraïbes	998 000	11,5%	1 500 200	7,3%	5	2 498 200	8,5 %
Total, Hors Siège	4 428 000	51,0%	6 324 600	30,8%	23	10 752 600	36,8 %
Siège	4 246 100	49,0%	14 232 000	69,2%	61	18 478 100	63,2 %
TOTAL (Siège + hors Siège)	8 674 100	100,0%	20 556 600	100,0%	84	29 230 700	100,0 %

1. En sus des postes financés par le budget ordinaire, 2 postes sont financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Répartition des ressources par région et au Siège



Contribution du secteur aux priorités globales

	Ressources indicatives	% du budget d'activité global
	\$	%
Priorité globale Afrique	1 444 000	16,6 %
Priorité globale Égalité entre les sexes	1 136 000	13,1 %

Observations générales

Dans la version CRZ du 36 C/5, l'enveloppe budgétaire globale du Secteur des sciences sociales et humaines s'élevait à 30,6 millions de dollars. Toutefois, dans le scénario CNZ alternatif, qui comporte des réductions importantes dans toute l'Organisation, cette enveloppe a été réduite de 1,3 million de dollars et représente désormais 29,2 millions de dollars.

Le Secteur des sciences sociales et humaines a réservé environ 8 % de son budget d'activité pour mettre en œuvre un certain nombre d'activités par le biais des plates-formes intersectorielles et intensifiera également les efforts interdisciplinaires en faveur de l'Afrique, de l'égalité entre les sexes, de la jeunesse et des segments les plus vulnérables de la société, des PMA, des PEID et des pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe.

Le grand programme III a affecté 41,3 % de ses crédits à l'axe d'action 2, 36,1 % à l'axe d'action 3 et 22,6 % à l'axe d'action 1 afin de gérer les objectifs et modalités spécifiques des trois axes d'action énoncés dans le projet de 36 C/5.

Le paragraphe ci-dessus présente la situation de la décentralisation du budget total alloué au Secteur. S'agissant du seul budget des activités, le taux de décentralisation a augmenté, passant de 47,9 % dans le 35 C/5 à 51 % dans le scénario CNZ alternatif. Priorité est donnée à l'Afrique en tant que principale région bénéficiaire de cette décentralisation, avec un taux de 16,6 % dans le scénario CNZ alternatif contre 14,8 % dans le 35 C/5. Le taux de décentralisation pour l'Amérique latine et les Caraïbes est de 11,5 %, suivi des États arabes avec 9,4 %, de l'Asie et du Pacifique avec 8,2 % et de l'Europe et l'Amérique du Nord avec 5,3 %.

Dans l'ensemble, le grand programme III bénéficie de 84 postes établis financés au titre du budget ordinaire et de 2 postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme. Par rapport au 35 C/5, on compte 2 postes en moins au Siège et un poste supplémentaire en Afrique.

Pour information, les ressources décentralisées incluent le personnel physiquement présent dans les unités hors Siège et les activités mises en œuvre par celles-ci. En outre, il existe des ressources en personnel au Siège et des fonds alloués à des activités globales et régionales dont bénéficient également les régions.

Grand programme III

Sciences sociales et humaines

Introduction

Dans le scénario CNZ alternatif, les crédits budgétaires du grand programme III ont été réduits de 1,3 million de dollars des États-Unis pour passer de 30,6 millions à 29,2 millions de dollars. Le Secteur a affecté 41,3 % des ressources totales de son programme ordinaire à l'axe d'action 2, 36,1 % à l'axe d'action 3 et 22,6 % à l'axe d'action 1. Parallèlement, la majorité des réductions budgétaires ont été opérées dans l'axe d'action 1.

À cet égard, si les priorités sectorielles biennales et les axes d'action de ce grand programme restent conformes au 36 C/5, le nombre et la formulation des résultats escomptés ont été modifiés. À présent, chaque axe d'action compte deux résultats escomptés.

Le nombre total de résultats escomptés a diminué, passant de dix (10) à six (6), dans un souci de concentration.

Ces changements attestent que SHS affine encore son approche pour aborder quatre domaines centraux interdépendants et intersectoriels dans le cadre de ses trois axes d'action : l'inclusion, les nouveaux enjeux de la bioéthique, les dimensions sociales du changement environnemental mondial et l'innovation sociale initiée par les jeunes.

La plupart des changements apportés dans le cadre de ce scénario concernent la priorité sectorielle biennale 2. Ces changements visent à renforcer davantage les effets positifs d'initiatives et activités autrefois compartimentées en vue de maintenir – voire d'améliorer – la capacité d'exécution, et d'assurer ainsi un impact programmatique aux activités menées en sciences sociales et humaines au niveau national dans les domaines relatifs à l'inclusion, notamment le changement social et l'innovation sociale ainsi que les nouvelles dimensions sociales du changement environnemental mondial.

Si tout a été fait pour optimiser l'exécution du programme suite à la réduction du budget de SHS, certaines activités ont nécessairement été réduites ou intégrées. Cependant, les économies réalisées résultent pour l'essentiel d'une rationalisation des efforts. Par exemple, s'agissant des droits de l'homme, le Secteur appliquera à sa programmation une approche axée sur les droits de l'homme. Avec le présent scénario CNZ, les initiatives relatives aux droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO correspondent à celles du Secteur pour lutter contre la discrimination et les violences faites aux femmes, aborder la question de l'inclusion des migrants et

éclairer les points de vue sur la bioéthique et le changement environnemental, ce qui permet de maximiser ainsi l'expertise et les compétences.

S'agissant des coûts de personnel, traditionnellement, SHS est le secteur de programme le plus modeste. Aussi, aucune réduction d'effectif n'a été proposée dans le scénario CNZ, étant donné, en particulier, la nécessité d'anticiper la dotation en personnel du nouveau dispositif hors Siège. Toutefois, il convient de souligner que la capacité d'exécution du programme sera plus cohérente avec l'expertise du personnel. Le fait de redéployer et d'employer différemment le personnel actuellement en poste permettra de renforcer la synergie des compétences et de maximiser l'expertise.

Malgré les contraintes financières imposées par un scénario CNZ, le Secteur a été en mesure d'accroître ses efforts de décentralisation dans quatre des cinq régions de l'UNESCO : de 16,1 % dans le 36 C/5 à 16,6 % dans le scénario CNZ en Afrique, de 8,8 % à 9,4 % dans la région des États arabes, de 10,1 % à 11,5 % en Amérique latine et dans les Caraïbes et de 3,9 % à 5,3 % en Europe et Amérique du Nord.

Le texte ci-après ne contient que la version alternative des paragraphes du Projet de 36 C/5 initial (scénario CRZ) qui ont été très largement révisés, et inclut les changements proposés dans la formulation des titres, stratégies, résultats escomptés et indicateurs de performance correspondant aux axes d'action. Les paragraphes du Projet de 36 C/5 initial qui ne figurent pas ci-dessous demeurent pour l'essentiel inchangés dans l'option alternative (CNZ).

Renforcer l'impact de l'UNESCO en 2012-2013

03001

Les activités du Secteur des sciences sociales et humaines viseront à relever les nouveaux défis sociaux et éthiques, conformément à l'objectif primordial 3 de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), compte dûment tenu de la nécessité de mettre les connaissances en sciences sociales et humaines au service du développement durable (contribuant à la réalisation de l'objectif primordial 2) et de favoriser l'émergence d'une culture de la paix (contribuant à la réalisation de l'objectif primordial 4). Dans le prolongement des résultats obtenus par la mise en œuvre du programme entre 2008 et 2011, le grand programme III contribuera comme suit à la réalisation des résultats escomptés du 34 C/4, dans un cadre général fondé sur les droits de l'homme :

- Après la relance du débat international sur la bioéthique, l'accent sera mis sur l'appui aux actions pertinentes entreprises au niveau national pour ancrer les principes éthiques non seulement dans les politiques nationales mais aussi dans les pratiques institutionnelles courantes.
- Les efforts des États membres pour créer des sociétés plus inclusives, plus justes et plus équitables seront soutenus. Les activités s'efforceront de répondre aux nouveaux défis que pose l'exclusion sociale et de les transformer en possibilités d'innovation sociale grâce à l'amélioration des politiques et des pratiques en faisant appel à l'élaboration d'indicateurs des politiques d'inclusion sociale et à la réflexion philosophique au service d'une culture de la paix.
- En dehors des activités visant à renforcer les capacités en sciences sociales relatives aux dimensions sociales du changement environnemental, l'accent sera mis sur l'instauration d'un soutien concret en faveur de politiques nationales d'adaptation.
- Tirant parti de la promotion de la participation des jeunes au sein de leurs communautés, on accordera une importance particulière à l'innovation sociale initiée par les jeunes à l'appui de la non-violence, de la résolution des conflits, des possibilités socioéconomiques et d'une bonne transition vers l'âge adulte.

03006

Priorités sectorielles biennales pour 2012-2013

Engagements et objectifs de développement convenus au niveau international

Les engagements et objectifs de développement convenus au niveau international suivants ont été ajoutés :

Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures (1997)

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992)

Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)

Déclaration de Copenhague et Programme d'action adopté lors du Sommet mondial pour le développement social (1995)

Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies relative à la violence contre les femmes (2000)

Résolution 65/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Résolution 65/159 de l'Assemblée générale des Nations Unies Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

03007

L'efficacité d'ensemble du grand programme III sera renforcée par la poursuite de l'approche interdisciplinaire des sciences sociales et humaines afin de saisir la complexité des défis éthiques et des transformations sociales dans le monde contemporain. Dans toutes ses composantes, le grand programme III mettra donc en place des méthodes de travail intra et intersectorielles, intégrant les approches transversales indispensables en plus des objectifs spécifiques et des modalités des axes d'action. Le Programme intergouvernemental « Gestion des transformations sociales » (MOST) constituera un mécanisme de travail interdisciplinaire sur l'inclusion sociale, les dimensions sociales du changement de l'environnement mondial renforçant les capacités en sciences sociales et les systèmes nationaux de recherche. Les actions transversales interdisciplinaires seront plus particulièrement centrées sur les besoins de l'Afrique, des femmes, des jeunes et des couches les plus vulnérables de la société, des PMA, des PEID et des pays sortant d'un conflit ou d'une situation de catastrophe.

Un nouveau paragraphe, libellé comme suit, est ajouté après le paragraphe 03013 :

03014

Créer pour les jeunes des possibilités d'intervenir en tant que partenaires du développement et de la paix au sein de leurs communautés sera essentiel pour le grand programme III. Dans la mesure où ils traversent, par définition, une période de transition, les jeunes incarnent la notion même d'innovation et sont de plus en plus mobilisés et motivés par la création de changements dans leurs communautés. Pourvu qu'ils disposent d'un environnement adapté, en termes de compétences, d'espaces et de réseaux, de programmes ou de politiques, ils peuvent apporter des réponses novatrices non seulement aux défis auxquels eux-mêmes sont confrontés mais à ceux de leur communauté tout entière, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Cette conjoncture favorable est encore accentuée par la prédominance démographique des jeunes à l'échelle mondiale, et en particulier dans les pays en développement, ainsi que par leurs avancées en matière d'accès à

l'éducation, à l'alphabétisation, aux TIC, à la santé, au bien-être et à la participation à la société. Tous ces facteurs soulignent l'importance de la participation des jeunes aux stratégies de développement ou de reconstruction national(e), de prévention des conflits sociaux et de transition pacifique. Le grand programme III encouragera les innovations sociales menées par des jeunes comme moyen de soutenir la participation de la jeunesse aux processus politiques et sociaux, de renforcer la société civile, de prévenir la violence et de permettre aux jeunes d'acquérir l'expérience, les connaissances, les valeurs et les compétences de la vie courante nécessaires pour réussir leur carrière, leur éducation et leur vie communautaire. De telles interventions se feront principalement par le biais du sport, de la culture et de l'éducation non formelle.

L'ancien paragraphe 03016 est supprimé.

Priorité sectorielle biennale 1 : Promouvoir l'éthique des sciences et des technologies

Axe d'action 1 : Apporter un soutien aux États membres pour l'élaboration de politiques et la sensibilisation en matière d'éthique des sciences et des technologies, en particulier de bioéthique

03024

Tirant parti de toutes les ressources intellectuelles et techniques à sa disposition, en particulier celles d'organes intergouvernementaux – la Conférence des États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005) et le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) – et d'organes d'experts internationaux, tels que le Comité international de bioéthique (CIB), la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) et les chaires UNESCO, le grand programme III sera déployé sur quatre niveaux, chacun étant lié à des objectifs stratégiques de programme spécifiques :

- en tant que **laboratoire d'idées**, en soutenant les études prospectives et l'anticipation concernant les défis éthiques nouveaux ou émergents, y compris ceux soulevés par les développements de pointe dans le domaine de la biotechnologie, tout en continuant à faire avancer la réflexion globale sur des principes fondamentaux de bioéthique dans le cadre du mandat de l'UNESCO ;
- en tant qu'**organe normatif**, en assurant la promotion des instruments normatifs existant dans le domaine de la bioéthique (Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme), de l'éthique de la science et de l'éthique (Convention internationale contre le dopage dans le sport) ;
- par le **renforcement des capacités**, en s'employant en particulier à soutenir le développement au niveau national d'organismes, d'institutions et de politiques propres à aider les pays en développement à relever des défis éthiques, notamment en matière de bioéthique (OSP 6 et contributions spécifiques aux OSP 3, 5 et 7 dans leurs domaines respectifs) ;
- par **l'éducation et la sensibilisation**, pour faire en sorte que les publics concernés soient bien au fait tant des principaux défis éthiques que des ressources disponibles pour les relever (OSP 6).

Résultat escompté 1 : Renforcement à l'échelon national de la capacité des États membres à identifier et relever les défis bioéthiques compte dûment tenu des cadres appropriés en matière de droits de l'homme et d'égalité entre les sexes

Indicateurs de performance

- Nombre de pays soutenus dans le renforcement de leurs capacités dans le domaine de la bioéthique, y compris l'établissement de comités nationaux de bioéthique
- Nombre de documents d'orientation produits par le CIB et le CIGB, relatifs à l'identification des défis bioéthiques spécifiques et les réponses appropriées à ces derniers, prenant en compte les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes
- Nombre d'universités introduisant le Programme principal d'études en bioéthique dans les facultés de médecine et autres écoles concernées

L'ancien paragraphe 03027, résultats escomptés 2 et 3 et indicateurs de performance correspondants sont supprimés. Un nouveau paragraphe et un nouveau résultat escompté sont ajoutés à la suite du résultat escompté 1 et se lisent comme suit :

L'UNESCO demeure profondément préoccupée par la dégradation de l'éthique et par les injustices flagrantes causées par le dopage dans le sport. Cette pratique compromet l'intégrité du sport et sa capacité à apporter d'importants bénéfices socioéconomiques. L'UNESCO continuera donc à s'appuyer sur la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005), qui fournit un cadre aux gouvernements afin qu'ils s'engagent activement dans la lutte antidopage et renforcent les valeurs et l'éthique sportives. Le programme mettra l'accent sur l'administration et le suivi de la Convention, tout en continuant à fournir une assistance technique, des services consultatifs et une aide financière aux États parties (priorité étant donnée à l'Afrique, aux PMA et aux PEID) provenant du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport, en vue de la mise en œuvre de programmes antidopage efficaces. De nouvelles activités porteront sur la collecte de données et le partage de bonnes pratiques avec la base de données sur la lutte antidopage, ainsi que sur l'éducation et la formation, en particulier chez les jeunes et chez d'autres groupes cibles essentiels.

L'ancien résultat escompté 2 est supprimé et remplacé par le résultat escompté suivant :

Résultat escompté 2 : Promotion et mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport

Indicateurs de performance

- Nombre d'États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (Indicateur de référence : 175)
- Nombre de projets approuvés au titre du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport (Indicateur de référence : 38)
- Pourcentage d'États parties appliquant la Convention internationale contre le dopage dans le sport (Indicateur de référence : 65 %)

Le résultat escompté 3 est supprimé.

Priorité sectorielle biennale 2 : Apporter un soutien aux États membres pour faire face aux transformations sociales, notamment pour promouvoir la démocratie et le développement durable en vue de consolider une culture de la paix et de la non-violence

Axe d'action 2 : Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence par des activités portant sur les droits de l'homme, la démocratie, la réconciliation, le dialogue et la philosophie, et en incluant tous les partenaires politiques et sociaux, en particulier les jeunes

03029

Des tensions sociales généralisées, la violence et l'intolérance associées à l'accélération des transformations politiques et sociales créent des motifs d'exclusion sociale qui sont une menace pour le développement d'une culture de la paix. Stimuler la réflexion philosophique et l'analyse critique pour mieux comprendre ces défis actuels ou émergents est essentiel pour promouvoir une culture de la paix et de la non-violence solidement ancrée dans les libertés fondamentales, les droits de l'homme, la culture démocratique, la réconciliation et le dialogue. Le GP III mettra tout spécialement l'accent sur le rôle des jeunes et des femmes en tant qu'acteurs du changement social, en encourageant les politiques qui leur donnent les moyens de s'engager activement au service de leur communauté, et dans les processus de réconciliation et de paix. Le GP III s'appuiera sur l'expérience antérieure acquise en matière de prévention de la violence chez les jeunes, dans le cadre de la coopération Sud-Sud-Nord, en particulier en faveur de l'Afrique, et du développement de bonnes pratiques ou de conseils à l'intention des États membres en matière d'engagement citoyen. La production de connaissances et la recherche seront soutenues afin de mieux comprendre la situation des jeunes ; une assistance technique sera offerte aux États membres pour l'élaboration et la révision des politiques publiques dans ce domaine, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine (2009-2013). Dans ce contexte, l'accent sera mis sur les jeunes et le sport en vue d'insuffler des valeurs positives, de favoriser l'intégration sociale, d'autonomiser les filles et les femmes et de développer des compétences nécessaires pour la vie courante, comme le reconnaît la résolution 65/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le nouveau paragraphe suivant est ajouté à la suite du paragraphe 03029 :

Le GP III visera, à travers une réflexion critique et au moyen de la philosophie, à favoriser une culture de la paix fondée sur la démocratie et les droits de l'homme, favorisant l'inclusion, la participation aux processus démocratiques, la réconciliation, une meilleure gouvernance et la non-violence. Afin de favoriser le développement du savoir philosophique et des capacités de réflexion critique dans les sociétés contemporaines, des espaces d'échange plus nombreux, notamment les manifestations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la philosophie, seront aménagés de façon à inscrire dans un cadre pluraliste, multiculturel et multidisciplinaire la réflexion sur les défis actuels et émergents, et à toucher le public le plus large possible, l'objectif étant de démarginaliser la pensée critique et indépendante, comme l'envisage la stratégie intersectorielle de l'UNESCO concernant la philosophie. Les partenaires tels que les chaires UNESCO, le monde universitaire et le Réseau international de femmes philosophes, participeront activement à la production et à la diffusion de ce savoir.

03030

La promotion des droits de l'homme passera par un développement conceptuel et par l'intégration des droits de l'homme, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, dans les politiques, dans l'enseignement et la formation. En partenariat avec les chaires UNESCO, un appui sera apporté,

dans les domaines de compétence de l'UNESCO, à l'intégration des droits de l'homme dans les programmes d'enseignement universitaire sur des domaines pertinents, comme les droits de l'homme et la bioéthique. Le GP III participera aussi, selon qu'il conviendra, à la contribution de l'UNESCO à la rédaction des BCP et à l'exécution des PNUAD au niveau des pays. Dans ce contexte, le GP III fera progresser la prise en compte d'une approche fondée sur les droits de l'homme (AFDH) dans les exercices de programmation de l'Organisation et de divers partenaires, en particulier au niveau des pays. En outre, une formation à l'AFDH continuera d'être dispensée, le cas échéant en s'appuyant sur les TIC, notamment par une utilisation accrue des ressources en ligne.

Le nouveau paragraphe suivant est ajouté à la suite du paragraphe 03030 :

Dans le Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes (2008-2013), l'égalité entre les sexes est reconnue comme un droit humain fondamental, comme une valeur commune partagée et une condition nécessaire à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le GP III coopérera, le cas échéant, avec des réseaux et programmes régionaux de recherche sur les questions de genre, afin de comprendre les défis liés à l'exercice des droits individuels des femmes et des filles dans les situations de conflit ou de post-conflit, l'accent étant mis en particulier sur la prévention de la violence envers les femmes et les filles, et mettra au point des guides pratiques et des formations à l'intention des décideurs, en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes dans les situations de post-conflit. Le GP III collaborera avec le centre de l'UNESCO à Kinshasa, afin de fournir un appui technique pour la création d'un réseau et d'une bibliothèque virtuels sur les questions de genre.

Un nouveau résultat escompté 3 est ajouté :

Résultat escompté 3 : Meilleure compréhension des implications de l'inclusion pour la promotion d'une culture de la paix, intégrant les droits de l'homme et les principes démocratiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Nombre de nouveaux programmes établis par les chaires UNESCO relatifs à l'enseignement de droits de l'homme relevant de la compétence de l'Organisation	- 7 programmes d'enseignement
■ Nombre et ampleur des initiatives en faveur de l'exercice des droits des femmes dans les situations de conflit ou de post-conflit améliorés	- 1 initiative à l'échelon régional et 4 initiatives à l'échelon national
■ Nombre d'études, de boîtes à outils, de matériels de cours, d'outils de cartographie et d'initiatives diverses concernant les défis et les opportunités en matière de démocratie et de réconciliation au service d'une culture de la paix, élaborés notamment par et pour les jeunes, entre autres	- 3, prenant en compte les besoins de telle ou telle région
■ Nombre d'initiatives, de partenaires et de réseaux mobilisés en vue de sensibiliser le plus large public possible aux défis actuels ou émergents, notamment à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la philosophie	

Les deux nouveaux paragraphes suivants sont créés :

Le travail de l'UNESCO sera conçu de manière à appuyer l'action des jeunes dans leurs communautés et à redéfinir le champ actuel de l'engagement citoyen des jeunes par la promotion, la défense et le renforcement

des capacités des acteurs clés de l'innovation sociale menée par les jeunes. Il inclura la création de la base de connaissances requise, y compris en associant des réseaux de recherche spécialisés, et l'élaboration dans les politiques d'éléments spécifiques en faveur de l'épanouissement des jeunes. L'UNESCO favorisera les initiatives à vocation sociale menées par des jeunes en Afrique, par le biais du renforcement des capacités, en vue de développer les qualités de leadership et les compétences non techniques correspondantes, et en apportant un appui aux projets communautaires lancés par des jeunes. La promotion de la participation démocratique menée par la jeunesse sera un élément essentiel du soutien à son engagement continu dans les processus politiques et sociaux, en particulier dans les situations de transition, et devra lui permettre de créer des méthodes innovantes de participation démocratique impliquant les membres de la société les plus vulnérables et marginalisés. En s'appuyant sur le corpus de connaissances disponible dans le cadre des « projets de développement de la jeunesse et de prévention de la violence » en Amérique latine et en Afrique, l'UNESCO examinera également la corrélation entre l'innovation sociale menée par les jeunes et la prévention de la violence, et apportera son appui aux projets pilotes de prévention de la violence dans les zones touchées par ce phénomène réalisés par des jeunes. Le Forum des jeunes de l'UNESCO jouera un rôle central en permettant aux jeunes de partager leurs expériences et de tisser un réseau autonome de mentors des jeunes et d'acteurs de l'innovation sociale.

Le sport est un puissant moyen de faire connaître les messages et les programmes de l'UNESCO et un outil d'apprentissage important pour les jeunes. La participation à des programmes sportifs ciblés peut contribuer à insuffler des valeurs positives, à favoriser la cohésion sociale et à développer des aptitudes nécessaires à la vie courante. À cet égard, le sport offre un important potentiel en tant que moteur d'un épanouissement global de la jeunesse et de sa participation à la vie publique et politique. La pratique sportive des femmes bouleverse les stéréotypes négatifs et contribue à l'engagement citoyen et politique des femmes en leur permettant de développer leur aptitude au leadership, leur confiance en elles et leurs capacités. Les programmes sportifs ont par ailleurs un rôle essentiel à jouer dans la prévention de la violence, la lutte contre le racisme et la discrimination, et la promotion de l'inclusion des populations marginalisées. En favorisant des styles de vie positifs et en proposant des activités constructives, le sport peut contribuer au recul des comportements violents, ainsi qu'à la cohésion des communautés et à l'intégration sociale. Un des principaux résultats attendus de cette démarche sera le développement d'une analyse convaincante des précieuses contributions que le sport et l'éducation physique apportent aux objectifs socioéconomiques généraux des gouvernements, en vue de son application ultérieure par les États membres.

L'ancien résultat escompté 4 est supprimé et remplacé par le résultat escompté suivant :

Résultat escompté 4 : Promotion d'un changement social propice à la paix et à la non-violence par l'innovation sociale menée par les jeunes et la mobilisation des jeunes femmes et jeunes hommes au service de leur communauté

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre et ampleur des initiatives permettant l'innovation sociale menée par des jeunes, qui favorisent la cohésion sociale, le développement, la paix et la non-violence 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 1 initiative nationale et 1 initiative communautaire menées par des jeunes lancées dans chaque région d'ici à 2013 – au moins 1 projet de développement de la jeunesse et de prévention de la violence entrepris en Afrique

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
<ul style="list-style-type: none"> ■ Niveau et nature des suites données aux recommandations du Forum des jeunes par les jeunes eux-mêmes et par d'autres parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 10 initiatives lancées ou mises en œuvre par des jeunes délégués dans le prolongement du septième Forum des jeunes d'ici à 2013 – 5 structures de représentation de la jeunesse mises en place au niveau national ou local, y compris au sein des commissions nationales pour l'UNESCO
<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation des investissements des États membres dans les programmes de sport et d'éducation physique qui améliorent l'inclusion et le développement de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> – élaboration ou développement par au moins 3 États membres de programmes visant à maximiser les avantages socioéconomiques du sport

Axe d'action 3 : Apporter un soutien aux États membres pour répondre aux transformations sociales par la création et le renforcement de systèmes de recherche nationaux et la promotion des réseaux de connaissances et des capacités de recherche en sciences sociales

03034

Les deux priorités qui seront au cœur de l'axe d'action 3 sont les enjeux liés aux politiques d'inclusion sociale et les dimensions sociales émergentes du changement de l'environnement planétaire. Promouvoir l'inclusion sociale permet de fédérer différents domaines des politiques publiques, comme la lutte contre la discrimination, l'égalité des sexes, le respect des droits de l'homme, l'intégration des migrants, la participation des jeunes, etc. Il existe une forte corrélation entre la promotion de l'inclusion sociale en tant qu'élément indispensable à l'existence de sociétés plus sûres, plus stables et plus justes et les conditions devant permettre une croissance et un développement économiques durables. Dans la perspective d'une promotion efficace de politiques socialement inclusives aux niveaux national et local, l'UNESCO a la possibilité de mettre l'accent sur une approche de l'inclusion sociale se situant dans ses domaines de compétence. Le développement social et économique, les changements de l'environnement et la possibilité de vivre dans la paix et la sécurité sont des aspects qui sont tous inextricablement liés dans un monde confronté à des crises nombreuses et profondes – touchant, entre autres, les ressources en eau douce, la production agricole et alimentaire, l'énergie, la perte de biodiversité, le changement climatique, l'urbanisation, la cohésion sociale et liées aux catastrophes naturelles. Pour faire face à ces changements de l'environnement planétaire (GEC), le grand programme III mobilisera ses composantes et ses partenaires universitaires aux niveaux international et national afin d'identifier, de comprendre et de permettre d'utiliser efficacement les mécanismes et les leviers des pratiques sociales, des changements sociétaux et des transformations ayant des liens avec la connaissance et l'apprentissage. En réponse à la nécessité d'élaborer des politiques qui se fondent plus largement sur les sciences, mise en évidence dans le *Rapport mondial sur les sciences sociales* de 2010, il est impératif de renforcer les capacités en sciences sociales, en tenant dûment compte du fait que les systèmes de connaissances et de politiques sont de plus en plus orientés vers les réseaux. Les activités à cet égard mettront à profit les ressources spécifiques du Programme intergouvernemental MOST, lequel mettra l'accent sur l'importance d'encourager le développement et le renforcement de réseaux de connaissances utiles à la formulation de politiques dans des domaines de fond désignés, dans le cadre du renforcement des capacités nationales et internationales en sciences sociales. Si ce renforcement est mené à bien, les transformations sociales ouvriront également des possibilités : les compétences, les capacités, les connaissances et les infrastructures qui sont liées aux sciences sociales sont un élément moteur de croissance et d'innovation. Outre les sciences sociales, l'axe d'action 3 mobilisera également le potentiel de transformation du sport, lequel peut jouer un rôle majeur dans la création de capital

social transférable, en plus de son rôle pour promouvoir la paix, qui a été reconnu par la résolution 65/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans ce contexte, les activités entreprises au titre de l'axe d'action 3 aborderont les défis posés par les transformations sociales selon trois axes : thématique, structurel et stratégique.

Deux nouveaux paragraphes sont créés à la suite du paragraphe 03035, dont le texte se lit comme suit :

Du fait de la mobilité humaine, des migrations, de l'urbanisation, des déplacements internes et des programmes de réinstallation, les sociétés deviennent plus diverses que jamais. Les crises économiques, environnementales et politiques, de même que de violents conflits, exacerbent les difficultés auxquelles se heurtent les États membres et la communauté internationale pour œuvrer à l'édification d'un avenir commun de toutes les communautés et de tous les pays au sein desquels chaque individu et chaque groupe puisse participer et contribuer à la vie économique, sociale et civique, et où une culture de la paix puisse constituer le socle de la société. Chacun doit avoir les mêmes chances de participer à une société libre de toute discrimination et autres obstacles à l'exercice des droits fondamentaux. Ces principes sont incarnés dans les constitutions nationales ainsi que dans les lois internationales et autres instruments normatifs. Les gouvernements préparent l'avenir lorsqu'ils reconnaissent la valeur de tous les êtres humains en traitant tous les résidents de façon égale, en garantissant des droits égaux aux hommes et aux femmes, en encourageant la pleine participation des jeunes à la société, en définissant clairement à l'intention des nouveaux arrivants les moyens de devenir des citoyens, en luttant contre toutes les formes de discrimination et de xénophobie et en investissant dans des mesures pour y parvenir. En conséquence, dans le but de promouvoir la mise en place sur une grande échelle de politiques socialement inclusives, les travaux du secteur en matière d'intégration sociale seront axés sur l'élaboration d'une approche systématique visant à observer, évaluer et comparer la façon dont les politiques d'inclusion peuvent avoir un impact positif. Les progrès de la mise en œuvre de politiques socialement inclusives seraient mesurés par rapport à la façon dont elles parviennent à intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme et à aborder des enjeux sociétaux ayant des effets majeurs tels que l'anti-discrimination, l'égalité entre les sexes et la prévention de la violence, l'intégration des segments vulnérables de la société, les particularités de l'inclusion des migrants, la participation et l'engagement civique des jeunes.

Une société pour tous : l'inclusion sociale en tant qu'objectif clé du développement social. Le principal objectif des activités de l'Organisation en matière d'intégration sociale est de soutenir les États membres dans leurs efforts pour créer des sociétés plus inclusives, plus justes et plus durables. Ces activités viseront à traiter les problèmes émergents liés à l'exclusion sociale et à transformer ces problèmes en possibilités d'innovation sociale grâce à de meilleures politiques et pratiques. La mise au point d'un instrument mondial d'évaluation des politiques sur la base d'un jeu d'indicateurs de l'impact des politiques d'inclusion sociale aidera à identifier les écarts entre les politiques nationales concernant les sociétés inclusives et pourra contribuer à des améliorations en permettant de présenter de bonnes pratiques en matière de politiques d'inclusion sociale. Les capacités nationales de certains États membres dans le domaine des sciences sociales seront examinées et renforcées en vue d'améliorer l'élaboration de politiques concernant des questions de développement essentielles, en particulier l'inclusion sociale et la promotion de sociétés inclusives. Le potentiel du sport en tant que catalyseur de l'inclusion sociale et du développement socioéconomique sera mis en valeur par le biais du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE), ainsi que dans le cadre de partenariats avec des institutions universitaires, des fédérations sportives internationales et des équipes sportives et des athlètes de haut niveau. Des indicateurs convenus au plan international sur la qualité de l'éducation physique et sur la qualité de la formation des professeurs d'éducation physique seront élaborés à l'appui de l'instrument d'évaluation mondial, ainsi que des outils décisionnels spécifiques concernant le sport et l'éducation physique à l'intention des États membres. Les villes bénéficieront

d'un soutien en vue d'adopter des politiques contre le racisme, la discrimination et la xénophobie, par le biais des coalitions des villes contre le racisme existantes ainsi que des chaires UNESCO, et de partenariats avec l'ONU et d'autres parties prenantes. Les domaines d'action dans lesquels s'inscrit l'inclusion sociale dans les villes seront élargis de façon à ce que puissent être adoptées des mesures pratiques visant à promouvoir l'intégration des personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés.

L'ancien résultat escompté 5 est supprimé et remplacé par le résultat escompté suivant :

Résultat escompté 5 : Amélioration des capacités et de la sensibilisation dans les États membres et au niveau international, s'agissant d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques favorisant l'inclusion sociale de tous les groupes de la société, en particulier les jeunes, les femmes, les migrants et les personnes handicapées

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Nombre d'études pilotes nationales concernant l'élaboration d'indicateurs destinés à évaluer l'impact des politiques d'inclusion sociale	– 1 jeu d'indicateurs élaborés progressivement afin d'évaluer et de suivre l'impact des politiques d'inclusion sociale au niveau national. Les indicateurs serviront d'outils de référence pour les travaux futurs sur l'inclusion sociale
■ Nombre d'examen nationaux concernant les systèmes de recherche en sciences sociales sur lesquels fonder l'amélioration des politiques relatives à des questions de développement essentielles, en particulier l'inclusion sociale et la promotion de sociétés inclusives	– au moins 5 examens nationaux dans lesquels la composante sciences sociales est représentée conjointement avec une composante sciences naturelles
■ Investissements accrus des États membres dans des programmes de sport et d'éducation physique qui renforcent l'inclusion sociale et le développement communautaire	– élaboration d'indicateurs convenus à l'échelon international sur la qualité de l'éducation physique et la qualité de la formation des professeurs d'éducation physique
■ Nombre de municipalités engagées dans la mise en œuvre des plans d'action en dix points des coalitions régionales contre la discrimination et qualité des rapports reçus	– le nombre actuel de villes participant aux coalitions de villes existantes sera maintenu ou accru
■ Retours d'information sur l'utilisation et l'utilité des boîtes à outils et autres matériels concernant l'intégration sociale conçus pour aider les responsables politiques	

03036

Trop souvent, les défis environnementaux ont été envisagés sous l'angle de coûts à assumer et de technologies à découvrir, point de vue qui fait abstraction des possibilités et des co-avantages associés à une véritable prise en compte de leurs dimensions sociales et humaines, telles qu'appréhendées par le biais du corpus de connaissances en sciences sociales et humaines. Qui plus est, les défis environnementaux sont trop souvent abordés à l'échelon des secteurs, alors que seul un cadre d'action intégré, reposant sur un corpus de connaissances interdisciplinaires, permet de rendre compte de leurs implications. La contribution du grand programme III à une évolution positive à cet égard consistera à encourager une adoption plus large d'approches intersectorielles et globales et de nouveaux agendas politiques internationaux, qui reconnaissent les dimensions sociales et humaines intrinsèques du GEC, notamment dans le cas des villes et des mouvements migratoires dus à l'environnement. Une attention particulière sera portée aux aspects sexospécifiques des migrations faisant suite à des changements environnementaux. L'accent sera placé sur le renforcement des capacités en sciences sociales au niveau national afin de développer la base de connaissances requises pour relever efficacement les défis posés par le changement de l'environnement planétaire. La contribution de l'éthique de l'environnement au résultat escompté visera à concevoir des outils pratiques (lignes directrices méthodologiques, protocoles

d'appui technique, matériels sources en ligne, information contextuelle, etc.) d'appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques, s'agissant plus particulièrement, par rapport à l'OMD 7, de trouver des réponses fondées sur les droits de l'homme aux besoins spécifiques des PEID et des PMA, une attention particulière étant portée à la gestion des risques de catastrophe et aux dimensions sociales, humaines et éthiques des interventions après un conflit ou une catastrophe. En dehors des travaux menés dans le cadre des programmes intergouvernementaux (MOST) et de groupes consultatifs d'experts (COMEST), les activités tireront parti de communautés et d'entités essentielles dans le domaine des sciences sociales par le biais desquelles elles seront exécutées, y compris le Conseil international des sciences sociales, en vertu de son accord-cadre, en ce qui concerne notamment le Forum mondial des sciences sociales et le Rapport mondial sur les sciences sociales 2010 ; le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, en vertu de son accord-cadre ; des réseaux pertinents tels que l'IHDP ; les décideurs nationaux ; et des mécanismes des Nations Unies, notamment l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les dimensions sociales du changement climatique, qui offre un cadre interinstitutions en matière d'échanges et de collaboration, ainsi que pour les préparatifs de la Conférence Rio + 20. Les activités contribueront ainsi au suivi du Sommet mondial pour le développement social de 1995. Les plateformes intersectorielles sur le changement climatique et les PEID seront associées à cet effort.

L'ancien résultat escompté 9 devient le nouveau résultat escompté 6.

Résultat escompté 6 : Élaboration d'agendas internationaux sur le changement de l'environnement mondial et renforcement des réponses stratégiques nationales en mettant l'accent sur ses dimensions sociales et humaines intrinsèques, en mettant à profit les contributions des sciences sociales et humaines

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration d'approches du GEC fondées sur les sciences sociales et humaines dans les agendas politiques internationaux, conformément aux évaluations réalisées dans le cadre du Forum mondial des sciences sociales de 2012 et du Rapport mondial sur les sciences sociales de 2013, ainsi que dans le cadre d'analyses de documents finals des Nations Unies 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de réseaux de connaissances en sciences sociales nouveaux et existants ciblés sur le GEC, y compris le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 nouveau réseau créé et un réseau existant dûment réorienté
<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration d'outils et de lignes directrices à l'appui de politiques nationales visant à répondre au changement de l'environnement planétaire 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 jeu de matériels d'orientation mis au point sur la gestion des mouvements migratoires dus à l'environnement, adoption dans deux pays différents de deux notes d'orientation sur les réponses éthiques au changement climatique rédigées à l'issue d'une vaste consultation et d'un examen paritaire mixte conçu de manière adéquate dans les domaines thématiques pertinents (vulnérabilité, prise en compte des questions hommes-femmes, participation, actualisation, intégration des politiques, etc.)

L'ancien paragraphe 03037 et le résultat escompté 10 sont supprimés.

GP IV

Culture

Grand programme IV

CLT 1

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessous, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

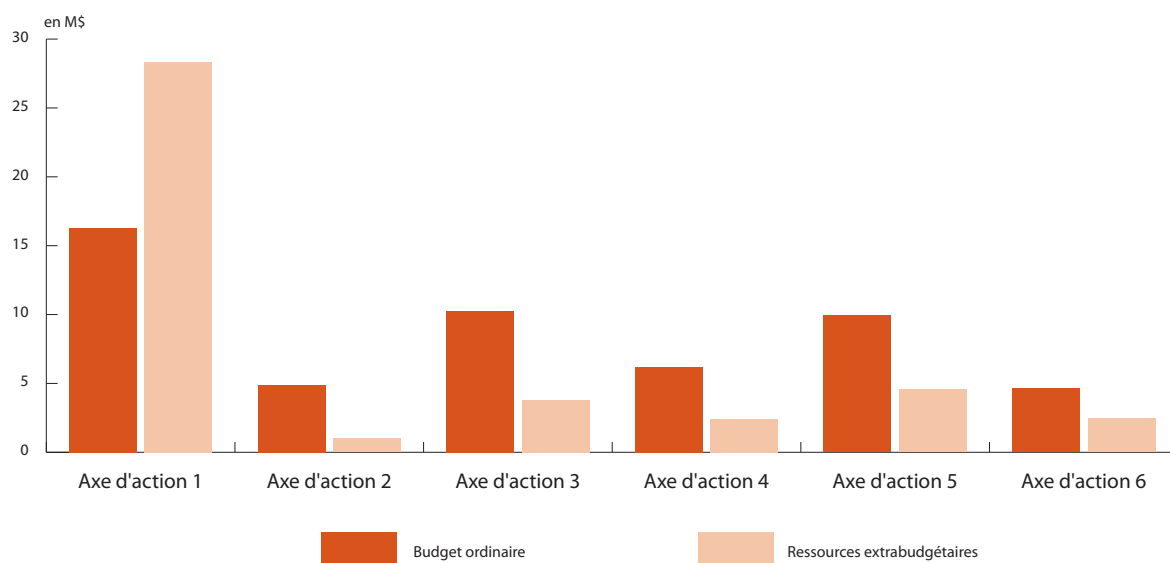
Budget ordinaire									
Activités/Personnel	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/(Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	36 C/5 avant contribution aux plates-formes	Contribution aux plates-formes intersectorielles	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
Activités	17 201 000	–	17 201 000	538 900	(665 600)	–	17 074 300	(1 365 900)	15 708 400
Personnel	36 548 700	(881 800)	35 666 900	1 666 400	(60 000)	(768 500)	36 504 800	–	36 504 800
Total, Grand programme IV	53 749 700	(881 800)	52 867 900	2 205 300	(725 600)	(768 500)	53 579 100	(1 365 900)	52 213 200

Axe d'action	Budget ordinaire			TOTAL 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel			
		Lié au programme	Soutien administratif		
	\$	\$	\$	\$	\$
Axe d'action 1 Protéger et conserver le patrimoine culturel et naturel par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972	4 260 800	11 400 600	632 100	16 293 500	28 344 000
Axe d'action 2 Renforcer la protection des biens culturels et lutter contre leur trafic par la mise en œuvre effective des conventions de 1954, 1970 et 2001	1 652 200	3 017 800	230 600	4 900 600	994 900
Axe d'action 3 Protéger le patrimoine culturel immatériel par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003	3 719 600	6 117 400	422 400	10 259 400	3 788 600
Axe d'action 4 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005	2 181 000	3 739 700	279 600	6 200 300	2 426 300
Axe d'action 5 Promouvoir le rôle de la culture dans le développement aux niveaux mondial, régional et national	2 640 400	6 957 800	322 200	9 920 400	4 566 200
Axe d'action 6 Promouvoir le dialogue interculturel, la cohésion sociale et une culture de la paix et de la non-violence	1 254 400	3 191 000	193 600	4 639 000	2 461 000
Total, Grand programme IV	15 708 400	34 424 300	2 080 500	52 213 200	42 581 000

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Répartition des ressources

Total des ressources (personnel et activités)



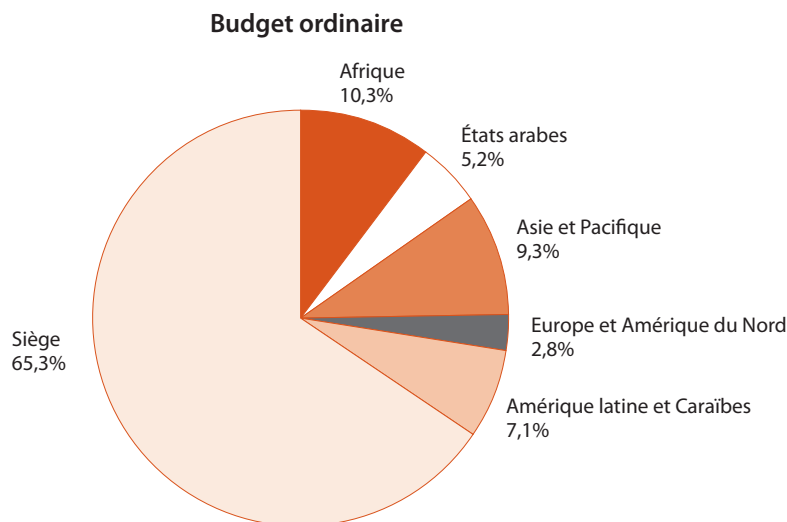
CLT 2

Décentralisation du budget et postes établis par région d'exécution

Région d'exécution/Siège	36 C/5 scénario CNZ alternatif						
	Activités		Personnel			Total	
	\$	%	\$	%	Postes ⁽¹⁾	\$	%
Afrique	2 283 500	14,5 %	3 108 300	8,5 %	13	5 391 800	10,3 %
États arabes	1 223 300	7,8 %	1 490 600	4,1 %	5	2 713 900	5,2 %
Asie et Pacifique	1 749 200	11,1 %	3 119 800	8,5 %	14	4 869 000	9,3 %
Europe et Amérique du Nord	466 700	3,0 %	991 900	2,7 %	4	1 458 600	2,8 %
Amérique latine et Caraïbes	1 412 400	9,0 %	2 272 400	6,2 %	9	3 684 800	7,1 %
Total, Hors Siège	7 135 100	45,4 %	10 983 000	30,1 %	45	18 118 100	34,7 %
Siège	8 573 300	54,6 %	25 521 800	69,9 %	114	34 095 100	65,3 %
TOTAL (Siège + hors Siège)	15 708 400	100,0 %	36 504 800	100,0 %	159	52 213 200	100,0 %

1. En sus des postes financés par le budget ordinaire, 10 postes sont financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Répartition des ressources par région et au Siège



Contribution du Secteur aux priorités globales

	Ressources indicatives	% du budget d'activité global
	\$	%
Priorité globale Afrique	3 021 500	19,2 %
Priorité globale Égalité entre les sexes	1 475 200	9,4 %

Observations générales

Dans la version CRZ du 36 C/5, l'enveloppe budgétaire globale du Secteur de la culture s'élevait à 55 millions de dollars. Toutefois, dans le scénario CNZ alternatif, qui comporte des réductions importantes dans toute l'Organisation, cette enveloppe a été réduite de 2,8 millions de dollars et représente désormais 52,2 millions de dollars.

Le Secteur de la culture a réservé 8 % de son budget d'activité pour mettre en œuvre un certain nombre d'activités par le biais des six plates-formes intersectorielles, notamment celle qui a trait à la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence. En parallèle, dans le cadre de l'axe d'action 6, une attention accrue sera portée aux projets concrets qui permettent de démontrer les effets du dialogue pour l'édification de sociétés pacifiques et réconciliées.

Ainsi qu'il ressort des axes d'action 1 à 4, l'accent sera mis en particulier sur la gestion des conventions du domaine de la culture ; au total, ces quatre axes d'action recevront 72,1 % du total des crédits alloués au Secteur au titre du Programme ordinaire.

Le tableau ci-dessus présente l'état de la décentralisation du budget total alloué au Secteur. S'agissant du seul budget d'activité, le taux de décentralisation (y compris le WHC) a augmenté, passant de 44,4 % dans le 35 C/5 à 45,4 % dans le scénario CNZ alternatif. Priorité est donnée à l'Afrique avec un taux de décentralisation de 14,5 %, puis viennent l'Asie et le Pacifique avec 11,1 %, l'Amérique latine et les Caraïbes avec 9,0 %, les États arabes avec 7,8 % et l'Europe et l'Amérique du Nord avec 3,0 %. Des ressources supplémentaires pourraient être mobilisées pour des actions menées dans des situations de post-conflit, et dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », ce qui renforcera davantage les opérations du Secteur sur le terrain.

Dans l'ensemble, le grand programme IV bénéficie de 159 postes établis financés au titre du budget ordinaire et de 10 postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme, dont 3 pour le Centre du patrimoine mondial.

Pour information, les ressources décentralisées incluent le personnel physiquement présent dans les unités hors Siège et les activités mises en œuvre par celles-ci. En outre, il existe des ressources en personnel au Siège et des fonds alloués à des activités globales et régionales dont bénéficient également les régions.

Grand programme IV

Culture

Introduction

Le Conseil exécutif ayant demandé, à sa 186^e session, que soit élaborée une option budgétaire alternative, le Secteur de la culture a revu ses propositions en réduisant le budget par rapport au scénario CRZ de 2,8 millions dollars, sur la base d'une série de conclusions pertinentes relatives au GP IV, qui résultent directement des décisions et avis exprimés par les États membres au cours de la dernière session du Conseil exécutif.

Tout d'abord, le Secteur estime que l'exercice demandé ne doit pas se traduire par des tentatives consistant à « faire autant avec moins », mais doit tendre à « faire moins avec moins ». La proposition tient compte également de la nécessité absolue, exprimée par le Conseil exécutif, de protéger les conventions relatives à la culture et les contributions/ressources connexes correspondantes requises, et de revoir les programmes existants avant de se lancer dans de nouvelles activités. Le taux de décentralisation est également maintenu, environ au même niveau que dans le scénario CRZ (45,4 %). Ceci s'applique aussi aux fonds prévus pour les priorités Afrique et Égalité entre les sexes.

Il est proposé que la réduction budgétaire se traduise dans le GP IV de la manière suivante :

Le programme spécial pour le tourisme – promotion du tourisme durable en tant que vecteur de développement (au titre de l'axe d'action 5) – sera supprimé et les efforts dans ce domaine se concentreront sur les travaux en cours relatifs à la Convention de 1972, ainsi que sur la collaboration naissante avec les autres agences des Nations Unies. Par ailleurs, le projet de programme intégré sur les villes ne sera pas poursuivi, mais les axes de travail existants dans le cadre du Réseau des villes créatives et des paysages urbains historiques seront conservés.

En outre, la revue *Museum international* sera supprimée (et le personnel redéployé), tandis que des essais de commercialisation d'autres modalités de publication seront entrepris en parallèle. En vue de limiter au maximum la réduction des fonds alloués aux conventions relatives à la culture (et de les augmenter dans le cas de la Convention de 1970), il est proposé de réduire les ressources prévues pour les activités de l'axe d'action 5 : « Promouvoir le rôle de la culture dans le développement aux niveaux mondial, régional et national » d'environ 650 000 dollars. Plusieurs activités retenues, en particulier celles qui relèvent de l'axe d'action 6 « Promouvoir le dialogue interculturel, la cohésion sociale et une culture de la paix et de la non-violence », ne pourront être mises en œuvre que si des ressources extrabudgétaires sont obtenues. Il

s'agit notamment du Plan Arabia et du programme intersectoriel « Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié ».

En ce qui concerne les coûts de personnel, aucun nouveau poste ne sera créé dans le cadre du Programme ordinaire en 2012-2013 et le nombre de membres du personnel figurant sur la liste des reclassements proposés sera réduit. Le poste CLT-276 (P-4) sera supprimé après le départ à la retraite de son titulaire et des redéploiements internes seront nécessaires afin de continuer à renforcer les Conventions de 1970, 1972, 2003 et 2005, ce qui aura pour effet de réduire les ressources humaines dans d'autres parties du Secteur.

Par conséquent, les anciens résultats escomptés 19 et 23 ont été supprimés (axes d'action 5 et 6 respectivement) et les ajustements correspondants ont été opérés en ce qui concerne le résultat escompté 24.

Le résultat global de ces propositions est un programme plus resserré, mais moins riche, notamment en ce qui concerne les axes d'action 5 et 6. La conclusion logique serait de fusionner ces deux axes d'action (sous réserve d'une décision des organes directeurs).

Le texte ci-après ne contient que la version alternative des paragraphes du Projet de 36 C/5 initial (scénario CRZ) qui ont été très largement révisés, et inclut les changements proposés dans la formulation des titres, stratégies, résultats escomptés et indicateurs de performance correspondant aux axes d'action. Les paragraphes du Projet de 36 C/5 initial qui ne figurent pas ci-dessous demeurent pour l'essentiel inchangés dans l'option alternative (CNZ).

Renforcer l'impact de l'UNESCO en 2012-2013

04007

Dans le souci d'un meilleur recentrage et d'une plus grande concentration du programme, les modalités de mise en œuvre de certaines activités seront réorientées ou interrompues. À titre d'exemple, les travaux consacrés à la promotion des industries de l'artisanat seront menés exclusivement sur le terrain, la fonction de coordination étant assurée par le Siège. De même, le Secteur sera certes pleinement associé à l'élaboration d'une politique à l'échelle de toute l'Organisation concernant les peuples autochtones mais les activités opérationnelles seront principalement confiées aux unités hors Siège, le Siège assurant là encore un rôle de coordination. Le programme sur le tourisme sera réduit et limité à l'action entreprise dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, à la coopération intellectuelle avec l'OMT et aux apports du programme sur l'artisanat. Le sous-programme consacré au dialogue interreligieux sera également réduit et intégré à l'action en faveur du dialogue à l'échelle de toute l'Organisation. Les accords avec les ONG et les institutions régionales spécialisées seront évalués, et de nouvelles modalités de fonctionnement seront mises à l'étude, de même que les arrangements concernant la Reconnaissance d'excellence pour l'artisanat. Enfin, la revue *Museum international* sera supprimée et des méthodes alternatives de production feront l'objet d'un test de marché.

04020

Afin de maximiser l'impact et la visibilité des priorités du programme, l'accent sera mis sur l'élargissement du réseau de partenariats stratégiques techniques, professionnels et financiers du Secteur à des parties prenantes essentielles telles que les pays donateurs, les banques de développement, les enceintes ministérielles régionales, la société civile, le secteur privé, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les institutions culturelles pour susciter un appui plus vaste à la culture, en mobilisant son capital au service du développement et de la paix. Plus particulièrement, un nouveau partenariat mondial pour les musées s'emploiera à associer ces derniers et leurs institutions connexes, en tant que partenaires d'une importance capitale, à la mise en œuvre de politiques culturelles au service du développement durable. Le grand programme IV contribuera au partenariat de l'UNESCO avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies matérialisé par le Mémorandum d'accord signé en mai 2010, par une série d'actions concrètes sur le terrain. Les commissions nationales demeureront les partenaires naturels privilégiés du Secteur pour la mise en œuvre des programmes.

04021

Les capacités d'anticipation se concentreront sur l'identification des défis et des nouvelles évolutions dans les domaines prioritaires, et les activités de sensibilisation seront menées à plus grande échelle pour mieux faire comprendre la dimension culturelle du développement, notamment par la participation de l'UNESCO à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir en 2012 ainsi qu'à d'autres forums internationaux pertinents. Dans ce cadre, des initiatives à fort impact seront prises, comme la création d'une base de données mondiale pour la gestion des connaissances sur la culture et le développement qui servira de plate-forme internationale et de référence mondiale.

04024

Les activités menées dans le cadre des deux priorités sectorielles biennales seront financées dans une large mesure par le Programme ordinaire, complété, si nécessaire, par des fonds extrabudgétaires. Toutefois, certaines activités qui ne pourront être menées que si des ressources extrabudgétaires sont disponibles, sont clairement identifiées dans les résultats escomptés.

Priorité sectorielle biennale 1 : Protéger et promouvoir le patrimoine et les expressions culturelles

Axe d'action 1 : Protéger et conserver le patrimoine culturel et naturel par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972

04049

Les actions en vue de promouvoir les régions et catégories de patrimoine sous-représentées seront poursuivies, y compris en instituant, entre les États parties, une coopération pour ce qui est de la préparation de candidatures transnationales, contribution directe au dialogue, et en aidant ces États à développer leurs capacités institutionnelles et individuelles. À cette fin, des ateliers de formation seront organisés et la collaboration avec le réseau croissant de centres de catégorie 2 sera renforcée. Afin d'accroître l'efficacité de sa mise en œuvre, les divers processus de la Convention de 1972 continueront à être intégrés dans un système global de gestion de l'information et du savoir.

04051

En ce qui concerne les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe naturelle, on s'efforcera d'orienter spécifiquement l'assistance vers les pays touchés, en prenant en compte les facteurs culturels dans les processus de réconciliation et de reconstruction mis en œuvre dans le cadre des initiatives lancées par l'ONU. Le réseau de partenaires sera également étendu à des organisations de la société civile, y compris le secteur privé. Au cours de l'exercice, on procédera notamment à la célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial et à l'adoption de réformes des processus statutaires issus des réflexions engagées lors de l'exercice précédent sur « l'avenir » de la Convention. Afin

de sensibiliser davantage à la protection et à la conservation du patrimoine, le partage d'informations et de savoirs avec le public et la société civile sera intensifié en utilisant le site Web et des publications ciblées, y compris la Revue du patrimoine mondial.

■ Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Résultat escompté 1 : Mise en œuvre effective de la Convention du patrimoine mondial (1972)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Appui effectif aux organes directeurs et à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial	– 2 sessions ordinaires du Comité et 1 session de l'Assemblée générale – Adoption des procédures de mise en œuvre réformées
■ Développement du système intégré et global de gestion de l'information et du savoir, et de son utilisation par les visiteurs	– augmentation de 20 % du nombre de visiteurs du site Web du Centre du patrimoine mondial
■ Meilleure représentation des pays, régions ou catégories sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial	– succès de 5 candidatures de pays, régions ou catégories sous-représentés – préparation et présentation, par 5 États parties, d'une première Liste indicative ; révision, par 30 États parties, de leur Liste indicative – ratification de la Convention par 2 pays

Résultat escompté 3 : Renforcement de la protection et de la promotion du patrimoine culturel et naturel, notamment en Afrique, dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe, et dans les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Mise en œuvre de projets de conservation opérationnels avec des experts/partenaires de régions et de pays prioritaires et pour des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril	– retrait de 3 biens de la Liste du patrimoine mondial en péril – 6 projets de conservation dans des régions et pays prioritaires – 6 nouveaux partenariats pour la conservation du patrimoine mondial
■ Développement de la capacité d'États parties et d'autres acteurs par des partenariats innovants	– formation d'au moins 300 personnes – conclusion de partenariats avec des centres de catégorie 2 dans toutes les régions
■ Activités de promotion et de sensibilisation entreprises avec des parties prenantes de premier plan pour améliorer la visibilité de la Convention	– célébration du 40 ^e anniversaire de la Convention – 6 activités de sensibilisation, dont 3 en Afrique et/ou dans des PEID

Axe d'action 2 : Renforcer la protection des biens culturels et lutter contre le trafic des biens culturels par la mise en œuvre effective des conventions de 1954, 1970 et 2001

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Résultat escompté 4 : Renforcement de la protection des biens culturels par la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Nouveaux États parties à la Convention et à ses deux Protocoles	– 6 nouvelles ratifications de la Convention de 1954 ou de ses Protocoles (au moins 2 en Afrique)
■ Soutien effectif aux réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention, des parties au Deuxième Protocole et du Comité intergouvernemental créé en vertu du Deuxième Protocole	– 2 réunions ordinaires du Comité intergouvernemental du Deuxième Protocole et 1 réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention de La Haye – 1 réunion des parties au Deuxième Protocole (1999) – octroi d'une protection renforcée à 6 sites par le Comité intergouvernemental du Deuxième Protocole
■ Sensibilisation accrue des militaires et des professionnels du patrimoine culturel	– augmentation de 10 % du nombre de visiteurs du site Web – publication de la version française du commentaire article par article du Deuxième Protocole – 1 atelier axé sur les questions de genre à l'intention des pays africains

Résultat escompté 5 : Encouragement de la mise en œuvre effective de la Convention de 2001 et renforcement de la coopération internationale pour la préservation du patrimoine culturel subaquatique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Adhésion de nouveaux États parties à la Convention	– 6 nouveaux États parties, au moins 1 en Afrique
■ Soutien effectif aux réunions statutaires scientifiques et techniques	– 1 session de la Réunion des États parties – 2 réunions du Conseil consultatif scientifique et technique – 2 réunions du Groupe de travail sur les Directives opérationnelles
■ Renforcement des capacités, sensibilisation et adaptation des législations nationales dans les États membres	– 2 ateliers régionaux de formation et 2 réunions régionales de sensibilisation – création d'un outil mondial de formation en ligne – lancement d'un nouveau site pour le public et les jeunes

Résultat escompté 6 : Mise en œuvre effective et renforcée de la Convention de 1970 et renforcement des mesures de lutte contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Nouveaux États parties à la Convention de 1970	– 8 à 10 nouvelles ratifications de la Convention de 1970 (2 pour chaque groupe régional)
■ Meilleures compréhension et connaissance de la politique de lutte contre le trafic illicite appliquée par l'UNESCO	– 4 à 5 publications et mise à jour ou création d'un nouveau site Web sur le trafic illicite et la restitution – production de 3 à 4 documentaires et films courts – 3 à 5 campagnes de sensibilisation régionales
■ Soutien effectif aux réunions des États parties à la Convention de 1970 et organisation et mise en œuvre efficaces de sessions de renforcement des capacités	– 1 réunion des États parties à la Convention et 8 à 10 ateliers (1 à 2 ateliers par région) – 1 session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale
■ Nouvelles législations nationales, certificats d'importation/exportation pour les biens culturels, traduction des lois et certificats nationaux, exemples de restitution réussie de biens culturels	– 20 nouvelles législations nationales, 4 législations nationales mises à jour ou adoptées, 10 certificats d'importation/exportation pour les biens culturels et 50 traductions des lois et certificats nationaux – 50 exemples de restitution réussie de biens culturels

Axe d'action 3 : Protéger le patrimoine culturel immatériel par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003

04057

Tout en poursuivant l'action en vue de ratifications supplémentaires, un accent particulier sera placé sur le renforcement des capacités dans les États membres afin de consolider la mise en œuvre de la Convention au niveau national, en particulier pour ce qui est de l'identification du patrimoine culturel immatériel, et du cadre législatif et administratif à mettre en place pour la sauvegarde. Une attention spéciale sera accordée au rôle des femmes et des jeunes à cet égard, qui seront des bénéficiaires prioritaires des actions de formation afin de renforcer leur implication dans toutes les activités de sauvegarde. La collecte, l'analyse et la diffusion des bonnes pratiques resteront un axe d'action majeur.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Résultat escompté 7 : Sauvegarde accrue du patrimoine culturel immatériel par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Augmentation du nombre d'États parties à la Convention	– 10 nouveaux États parties à la Convention
■ Mise en œuvre efficace d'activités de sauvegarde financées par l'assistance internationale et promotion des meilleures pratiques pour sensibiliser le public et renforcer les capacités de sauvegarde	– mise en œuvre de 20 activités de sauvegarde financées par l'assistance internationale et promotion de 10 bonnes pratiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des partenariats avec d'autres organisations gouvernementales au sein et en dehors du système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> – participation et implication dans 3 manifestations internationales majeures
<ul style="list-style-type: none"> ■ Action en faveur de la participation de communautés, de praticiens, d'ONG, d'organisations à but non lucratif, d'experts et de centres d'expertise à la mise en œuvre de la Convention 	<ul style="list-style-type: none"> – 200 entrées supplémentaires dans une base de données incluant des ONG, des organisations à but non lucratif, des experts et des centres d'expertise – parité entre les sexes dans le nombre d'experts

Résultat escompté 8 : Renforcement du rôle des organes directeurs de la Convention de 2003, en particulier par l'organisation efficace des réunions statutaires

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation efficace des réunions des organes statutaires, de l'organe subsidiaire et de l'organe consultatif chargé de l'examen des dossiers de candidature pour les listes statutaires 	<ul style="list-style-type: none"> – 5 réunions des organes statutaires, 4 réunions d'examen pour des services consultatifs et 2 réunions d'information
<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de la participation d'experts de pays en développement et de représentants de la société civile aux réunions statutaires 	<ul style="list-style-type: none"> – augmentation de 10 % du nombre d'experts de pays en développement assistant à des réunions du Comité – augmentation de 10 % du nombre d'organisations de la société civile assistant à des réunions du Comité et de l'Assemblée générale
<ul style="list-style-type: none"> ■ Traitement efficace des demandes d'assistance internationale formulées auprès du Fonds du patrimoine culturel immatériel, des propositions d'inscription sur la Liste de sauvegarde urgente et sur la Liste représentative, ainsi que des propositions pour le Registre des meilleures pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> – traitement de 30 demandes d'assistance internationale (y compris d'assistance préparatoire), dont 10 de pays sous-représentés – traitement de 75 candidatures et propositions (Liste de sauvegarde urgente, Liste représentative et Registre des meilleures pratiques), dont 20 de pays sous-représentés

Résultat escompté 9 : Renforcement des capacités de sauvegarde des États membres au niveau national, en particulier dans les pays en développement

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement et/ou renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine du patrimoine culturel immatériel 	<ul style="list-style-type: none"> – renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans 50 États, et amélioration de la parité entre les sexes parmi les bénéficiaires de l'augmentation des ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place et/ou renforcement des politiques nationales dans le domaine du patrimoine culturel immatériel 	<ul style="list-style-type: none"> – appui aux efforts des pouvoirs publics dans 30 États
<ul style="list-style-type: none"> ■ Production et diffusion, par le biais du système de gestion des connaissances, de matériels d'information et de promotion, notamment ceux ciblant les jeunes et les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> – production de 5 matériels d'information et augmentation de 20 % du nombre de visiteurs du site Web

Axe d'action 4 : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Résultat escompté 11 : Soutien et renforcement des politiques, mesures et programmes ayant trait à la Convention de 2005 à l'échelle nationale, régionale et internationale

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'autorités nationales bénéficiant d'un appui au titre du développement et/ou du renforcement des politiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> – 10 missions d'assistance technique entreprises, dont 2 en Afrique, dans les PMA et/ou les PEID
<ul style="list-style-type: none"> ■ Création et gestion d'une base de données en ligne concernant des experts, pour répondre aux demandes d'assistance technique 	<ul style="list-style-type: none"> – 30 experts inclus dans la base de données en ligne, dont au moins un tiers de femmes

Résultat escompté 12 : Identification, diffusion et partage avec les États parties à la Convention de 2005 d'informations et d'exemples de bonnes pratiques sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse des rapports périodiques fournis par les États parties 	<ul style="list-style-type: none"> – rapports périodiques de 60 Parties reçus et analysés, y compris dans une perspective d'égalité entre les sexes
<ul style="list-style-type: none"> ■ Collecte et diffusion d'exemples de bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> – 20 cas de bonnes pratiques, dont 25 % concernant des femmes
<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement et renforcement des moyens et instruments de gestion des connaissances en ligne se rapportant à la Convention 	<ul style="list-style-type: none"> – 20 % d'augmentation du nombre de visiteurs

Résultat escompté 13 : Promotion du rôle de la culture dans le développement durable grâce aux industries créatives et culturelles

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration de la série d'indicateurs de l'UNESCO sur la culture au service du développement 	<ul style="list-style-type: none"> – essai et mise en œuvre de la série d'indicateurs par 10 pays
<ul style="list-style-type: none"> ■ Instruments d'élaboration des politiques, de collecte de données et de partenariat pour les industries culturelles et créatives 	<ul style="list-style-type: none"> – 5 instruments de l'UNESCO à l'intention des gouvernements, chercheurs et entrepreneurs culturels

Priorité sectorielle biennale 2 : Plaider pour la prise en compte de la culture et du dialogue interculturel dans les politiques de développement afin de promouvoir une culture de la paix et de la non-violence

Axe d'action 5 : Promouvoir le rôle de la culture dans le développement aux niveaux mondial, régional et national

04068 L'UNESCO capitalisera sur les résultats de l'action de plaidoyer menée au niveau international pendant la période 2010-2011 reconnaissant l'importance de la culture pour la réalisation des OMD et, plus largement, pour le développement, comme indiqué dans le Document final du Sommet sur les OMD (New York, septembre 2010) et dans la résolution 65/166 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 décembre 2010. Elle poursuivra ses actions de plaidoyer afin d'étendre les partenariats institutionnels stratégiques et opérationnels dans ce domaine et de renforcer la participation et l'adhésion des acteurs du développement, notamment les pays donateurs, les banques de développement, les organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et la société civile. Les efforts pour inscrire la culture dans une approche intégrée du développement au sein du système des Nations Unies, et en tant que chaînon manquant dans l'équation du développement telle que définie par les OMD, seront poursuivis.

04069 Cette action de plaidoyer, conjuguée à l'action normative du grand programme IV, aux projets culturels opérationnels favorisant le développement durable, aux activités dans le domaine du dialogue interculturel et de la paix, et aux partenariats internationaux, sera poursuivie afin de fédérer un engagement global soulignant l'importance des liens entre culture et développement, au Sommet Rio + 20 en 2012, et dans d'autres instances internationales compétentes.

04072 L'UNESCO poursuivra son action pour créer un environnement favorable à l'émergence d'industries culturelles et créatives et à leur impact sur le développement économique des pays en développement, dans des domaines culturels et artistiques dans lesquels l'expertise de l'UNESCO est reconnue, tels que le livre et la traduction, notamment à travers la Capitale mondiale du livre et l'Index Translationum, ainsi que l'artisanat à travers la Reconnaissance d'excellence et le programme Design 21. Un troisième Forum mondial sur la culture et les industries culturelles, financé par des ressources extrabudgétaires, sera organisé.

04073 Des initiatives visant à promouvoir le développement durable dans les villes, dans un contexte mondial d'urbanisation croissante continueront d'étudier les défis liés à la préservation du patrimoine au titre de l'axe d'action 1, à l'équilibre écologique et social des communautés urbaines ancrées, et à la promotion des villes comme étant à l'avant-garde de la créativité, de l'innovation et de la technologie afin d'accroître leur contribution au développement durable. À cette fin, le Réseau des villes créatives sera encore élargi pour mieux tirer parti des partenaires de la réalisation des objectifs.

L'ancien paragraphe 04074 est supprimé.

04074 Le nouveau Projet de partenariat global pour les musées mobilisera les grands acteurs scientifiques et techniques de même que les partenaires au développement afin de promouvoir et renforcer le rôle des musées en tant qu'acteur social, éducatif et économique, notamment en Afrique et dans les pays les moins avancés. L'objectif sera de renforcer leurs capacités dans le domaine de (i) la sauvegarde du patrimoine, (ii) la sensibilisation à la diversité culturelle et (iii) l'entrepreneuriat économique touchant

l'artisanat local, les industries culturelles et le tourisme culturel. Le projet s'appuiera sur les expériences réussies et sur les études quantitatives et qualitatives pour établir des projets structurants et à effets multiplicateurs.

■ Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Résultat escompté 14 : Clarification des approches de la culture et du développement pour orienter les États membres et les aider à élaborer des politiques de développement inclusives

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Formulation de définitions, concepts et approches relatifs à la culture et au développement 	<ul style="list-style-type: none"> – organisation d'au moins 1 réunion d'experts – production d'au moins 2 rapports de recherche et 2 documents d'orientation – production d'au moins 1 document exhaustif pour orienter et aider les États membres

Résultat escompté 15 : Meilleure intégration dans les politiques internationales de développement et dans les exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies du rôle de la culture dans le développement durable en vue de renforcer l'inclusion et la cohésion des communautés, le développement humain et la croissance économique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaissance dans les politiques internationales de développement du rôle de la culture dans le développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> – mise en place d'au moins 2 partenariats stratégiques privilégiant le rôle de la culture dans le développement durable avec des instances internationales de développement et/ou des organisations du système des Nations Unies – traitement du rôle de la culture au service du développement lors de la Conférence Rio + 20 en 2012 – traduction en 3 langues, expérimentation dans 10 pays et diffusion à l'échelon international des indicateurs UNESCO en matière de culture et de développement – identification et transmission des indicateurs de la culture aux institutions internationales de développement afin qu'elles les intègrent dans leurs indices
<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration de la culture dans les exercices de programmation conjointe des Nations Unies, y compris dans les PNUAD 	<ul style="list-style-type: none"> – 10 PNUAD intégrant la culture, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme – mise en place d'une base de données des PNUAD intégrant la culture – mise en œuvre et clôture de 18 programmes conjoints et gestion des connaissances les concernant (ressources extrabudgétaires) – signature et application de 4 accords de partenariat stratégique avec des instances internationales de développement et des organisations du système des Nations Unies – appui à 3 politiques et mesures culturellement adaptées et sexospécifiques dans le domaine du VIH et du SIDA et de la santé maternelle

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des organismes des Nations Unies et les États membres apportent leur contribution à des réunions techniques sur la culture et le développement 	<ul style="list-style-type: none"> – 4 réunions d'experts régionales et/ou thématiques – adoption globale des conclusions
<ul style="list-style-type: none"> ■ Plaidoyer pour le rôle de la culture dans le développement, sensibilisation et suivi en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> – production de 2 publications de l'UNESCO et au moins une contribution à une publication de l'ONU – regroupement de 2 outils de suivi de l'UNESCO sur la diversité linguistique (notamment sur les langues en danger et les flux de traduction) (ressources extrabudgétaires) – renforcement des réseaux de professionnels et d'acteurs du développement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration des principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les programmes de politiques régionales et les priorités des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins une contribution à des initiatives conjointes du Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, et une autre à EDUSIDA – production d'au moins un rapport sur des stratégies culturellement adaptées de lutte contre la violence sexiste avec des associations de femmes autochtones

Résultat escompté 16 : Contributions accrues des villes au développement durable

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la coopération entre les villes des pays industrialisés et les villes des pays en développement 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 10 nouvelles villes membres du Réseau des villes créatives dont 6 en Afrique, États arabes, Caraïbes et Pacifique – 5 activités du Réseau destinées à renforcer la prise de conscience du rôle des villes dans le développement économique, social et culturel
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les activités artistiques et culturelles dans les villes des pays en développement contribuent au développement 	<ul style="list-style-type: none"> – 5 festivals en Afrique – 5 autres activités en Afrique ou dans d'autres régions

Résultat escompté 17 : Promotion des activités dans les domaines du livre, de la traduction et de l'artisanat

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des liens entre artisanat, design et tourisme dans les pays en développement 	<ul style="list-style-type: none"> – obtention par des artisans de la Reconnaissance d'excellence de l'UNESCO pour l'artisanat dans 3 régions et 5 sous-régions – initiatives pour la formation des femmes artisanes dans au moins 3 régions – participation de jeunes designers à des compétitions organisées dans le cadre du programme Design 21 (ressources extrabudgétaires)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement du rôle du livre et des mesures visant à promouvoir la traduction par le biais de la base de données mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> – initiative visant à promouvoir les livres dans 5 pays en développement – sélection de 2 villes en tant que Capitales mondiales du livre – nombre de pays fournissant des données pour l'Index Translationum

Résultat escompté 18 : Promotion du rôle social, économique et pédagogique des musées en tant que vecteurs du développement durable et du dialogue interculturel, et renforcement accru des capacités dans ce domaine, en particulier dans les pays en développement

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de partenariats pour les musées d'Afrique et des PMA 	<ul style="list-style-type: none"> – 3 nouveaux partenariats et 3 réunions régionales de haut niveau – 4 projets opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement du rôle pédagogique des musées afin d'attirer de nouveaux visiteurs, hommes, femmes, garçons et filles 	<ul style="list-style-type: none"> – 4 projets opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration des inventaires, de la conservation de base, de la sécurité et des réserves 	<ul style="list-style-type: none"> – 5 activités de formation adaptées mettant l'accent sur l'Afrique et les PMA – 5 inventaires – 2 outils pédagogiques multilingues

L'ancien résultat escompté 17 est supprimé.

Axe d'action 6 : Promouvoir le dialogue interculturel, la cohésion sociale et une culture de la paix et de la non-violence

04079

Une nouvelle initiative intitulée « Patrimoine et dialogue » s'efforcera de mettre au point de nouvelles approches de questions complexes en créant des groupes de travail sous-régionaux sur la gestion, la conservation et la promotion du patrimoine. S'agissant du patrimoine mondial, du patrimoine immatériel, des industries culturelles, des musées et des institutions culturelles, les groupes d'experts échangeront des informations et données d'expérience sur les politiques et la gestion du patrimoine, encourageront la conservation et la gestion du patrimoine dans les régions, faciliteront la compréhension de l'importance du patrimoine pour les différentes communautés concernées, aborderont les problèmes pouvant découler des pratiques en matière de patrimoine, favoriseront des initiatives conjointes concernant les propositions d'inscription, la conservation, la gestion et la promotion d'éléments du patrimoine dans les régions, et prôneront la formation, le renforcement des capacités et les échanges entre professionnels. Les groupes de travail seront composés d'experts techniques désignés par chaque État membre participant au processus. Ils auront un caractère permanent et se réuniront périodiquement pour examiner des questions spécifiques, avec l'assistance de l'UNESCO.

■ Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Résultat escompté 19 : Promotion du patrimoine en tant que vecteur du dialogue, de la coopération et de la compréhension mutuelle, en particulier dans les pays sortant d'un conflit

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Création d'au moins 5 groupes d'experts sous-régionaux	– au moins 1 réunion par groupe – un plan d'action par groupe

Résultat escompté 20 : Promotion et utilisation accrues à des fins pédagogiques des Histoires générales et régionales publiées par l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Matériels pédagogiques et d'information basés sur les Histoires générales et régionales	– 2 événements promotionnels dans différentes régions, notamment un événement mettant en lumière le rôle des femmes dans l'histoire – 2 matériels pédagogiques et d'information
■ Intégration dans les programmes scolaires de contenus basés sur l'Histoire générale de l'Afrique (en fonction de la disponibilité de fonds extrabudgétaires)	– 3 éléments de contenu destinés aux établissements primaires et secondaires d'Afrique et 3 guides d'enseignants

Résultat escompté 21 : Meilleure connaissance de la traite négrière, de l'esclavage et de la diaspora africaine

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Élaboration et diffusion de matériels pédagogiques sur la traite négrière et l'esclavage	– 2 matériels pédagogiques et de sensibilisation
■ Études scientifiques sur la traite négrière, le patrimoine culturel et les itinéraires de mémoire liés à la traite négrière et l'esclavage renforcées	– 2 études sur la traite et sur les lieux de mémoire

L'ancien résultat escompté 21 est supprimé.

Résultat escompté 22 : Renforcement aux niveaux local, national et régional des conditions, des capacités et des modalités du dialogue interculturel et de la culture de la paix

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Initiatives multidisciplinaires contribuant au programme intersectoriel « Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié »	– 2 initiatives et publics ciblés pour assurer la promotion d'un universel réconcilié dans les milieux éducatifs, scientifiques et culturels (ressources extrabudgétaires)
■ Meilleure connaissance des interactions culturelles entre le monde arabo-musulman et le reste du monde	– 2 activités dans le cadre du Plan Arabia axées sur la jeunesse et le dialogue (ressources extrabudgétaires)
■ Les cultures vivantes et les expressions artistiques favorisent la cohésion sociale	– dispositions prises dans au moins 5 pays pour donner suite à l'Agenda de Séoul – 3 nouveaux centres DREAM
■ Renforcement des aptitudes/compétences interculturelles en tant que condition préalable à un dialogue durable	– élaboration et diffusion de principes directeurs et de matériels pédagogiques au sein des réseaux et auprès des partenaires de l'UNESCO

GP V

Communication et information

Grand programme V

CI 1

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessous, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

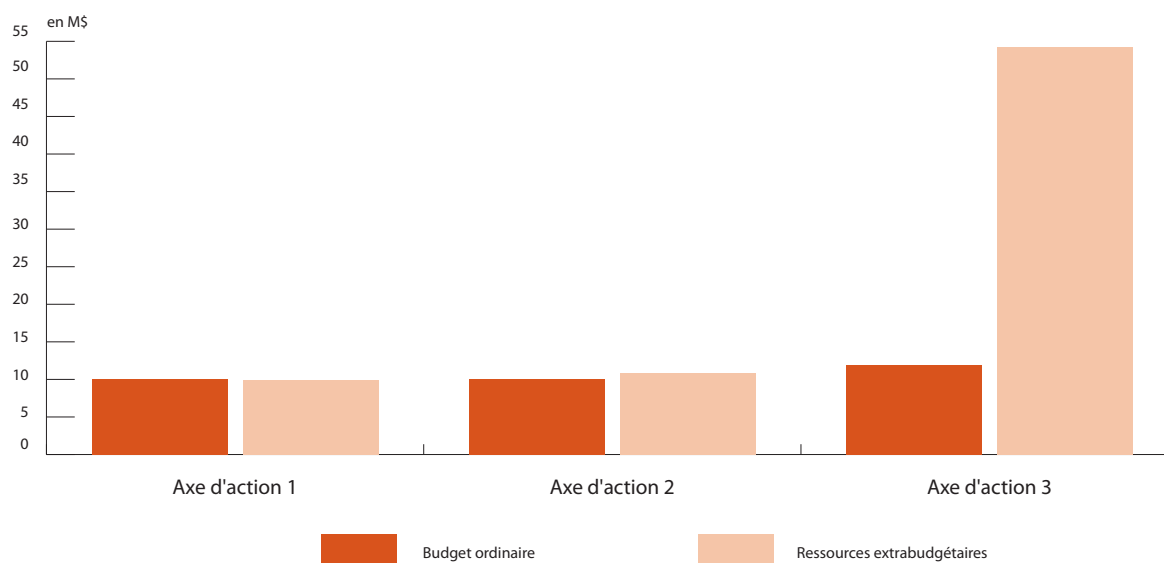
Budget ordinaire									
Activités/Personnel	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/(Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	36 C/5 avant contribution aux plates-formes intersectorielles	Contribution aux plates-formes intersectorielles	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Activités	13 108 800	-	13 108 800	427 300	(1 082 400)	-	12 453 700	(996 300)	11 457 400
Personnel	20 049 200	-	20 049 200	1 064 800	(149 400)	(432 100)	20 532 500	-	20 532 500
Total, Grand programme V	33 158 000	-	33 158 000	1 492 100	(1 231 800)	(432 100)	32 986 200	(996 300)	31 989 900

Axe d'action		Budget ordinaire			TOTAL 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires ¹
		Activités	Personnel			
			Lié au programme	Soutien administratif		
		\$	\$	\$	\$	\$
Axe d'action 1	Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression afin d'encourager le développement, la démocratie et le dialogue au service d'une culture de la paix et de la non-violence	3 675 000	5 998 200	372 700	10 045 900	9 975 100
Axe d'action 2	Renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes, la participation citoyenne et la communication attentive à l'égalité entre les sexes au service du développement durable	3 545 000	6 150 000	372 700	10 067 700	10 826 200
Axe d'action 3	Aider les États membres à autonomiser les citoyens par l'accès universel au savoir et la préservation de l'information, y compris le patrimoine documentaire	4 237 400	7 266 200	372 700	11 876 300	54 186 900
Total, Grand programme V		11 457 400	19 414 400	1 118 100	31 989 900	74 988 200

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Répartition des ressources

Total des ressources (personnel et activités)

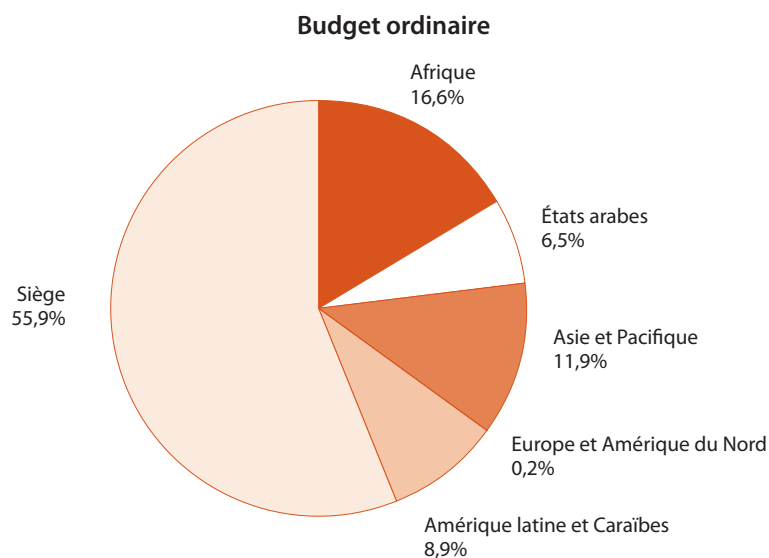


Décentralisation du budget et postes établis par région d'exécution

Région d'exécution/Siège	36 C/5 scénario CNZ alternatif						
	Activités		Personnel			Total	
	\$	%	\$	%	Postes ¹	\$	%
Afrique	2 286 000	20,0 %	3 030 300	14,8 %	13	5 316 300	16,6 %
États arabes	901 000	7,9 %	1 187 600	5,8 %	5	2 088 600	6,5 %
Asie et Pacifique	1 699 000	14,8 %	2 092 000	10,2 %	8	3 791 000	11,9 %
Europe et Amérique du Nord	63 000	0,5 %	-	-	-	63 000	0,2 %
Amérique latine et Caraïbes	1 353 000	11,8 %	1 502 000	7,3 %	6	2 855 000	8,9 %
Total, Hors Siège	6 302 000	55,0 %	7 811 900	38,0 %	32	14 113 900	44,1 %
Siège	5 155 400	45,0 %	12 720 600	62,0 %	57	17 876 000	55,9 %
TOTAL (Siège + hors Siège)	11 457 400	100,0 %	20 532 500	100,0 %	89	31 989 900	100,0 %

1. En sus des postes financés par le budget ordinaire, 6 postes sont financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Répartition des ressources par région et au Siège



Contribution du Secteur aux priorités globales

	Ressources indicatives	% du budget d'activité global
	\$	%
Priorité globale Afrique	2 314 000	20,2 %
Priorité globale Égalité entre les sexes	3 313 000	28,9 %

Observations générales

Dans la version CRZ du 36 C/5, l'enveloppe budgétaire globale du Secteur de la communication et l'information s'élevait à 33,8 millions de dollars. Toutefois, dans le scénario CNZ alternatif qui comporte des réductions importantes dans toute l'Organisation, cette enveloppe a été réduite de 1,8 million de dollars et représente désormais 32 millions de dollars.

Le Secteur de la communication et de l'information a réservé 8 % de son budget d'activité pour renforcer les six plates-formes intersectorielles. Le reste de l'enveloppe budgétaire a été réparti entre trois axes d'action.

Le graphique ci-dessus présente l'état de la décentralisation du budget total alloué au Secteur. S'agissant du seul budget d'activité, le taux de décentralisation a augmenté, passant de 54,1 % dans le 35 C/5 à 55,0 % dans le scénario CNZ alternatif. Les taux de décentralisation proposés reflètent l'importance accordée à l'Afrique, avec 20 % des crédits alloués aux activités pour cette région, puis viennent l'Asie et le Pacifique avec 14,8 %, l'Amérique latine et les Caraïbes avec 11,8 %, les États arabes avec 7,9 % et l'Europe et l'Amérique du Nord avec 0,5 %.

Le grand programme V bénéficie de 89 postes établis financés au titre du budget ordinaire et de 6 postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Pour information, les ressources décentralisées incluent le personnel physiquement présent dans les unités hors Siège et les activités mises en œuvre par celles-ci. En outre, il existe des ressources en personnel au Siège et des fonds alloués à des activités globales et régionales dont bénéficient également les régions.

Grand programme V

Communication et information

Le scénario budgétaire alternatif du grand programme V repose sur une enveloppe globale de 32 millions de dollars, soit une réduction de 1,8 million de dollars par rapport au scénario de croissance réelle zéro (CRZ) présenté au Conseil exécutif, à sa 186^e session. En ce qui concerne le taux de décentralisation, la répartition du budget global entre Siège (45 %) et Hors Siège (55 %) a été maintenue au même niveau que celui proposé dans le scénario CRZ. Il en va de même pour les fonds prévus pour les deux priorités globales, à savoir l'Afrique et l'Égalité entre les sexes.

La réduction du budget a été compensée dans une certaine mesure par la suppression et le déclassement de postes dont les titulaires partiront à la retraite en 2011 et 2012, et par le report à une date ultérieure du reclassement de certains postes initialement prévu dans le scénario CRZ. La fusion de deux divisions en une Division pour la liberté d'expression et le développement des médias, dont l'objet est d'éviter les chevauchements d'activités et d'améliorer la cohésion du programme, a permis de libérer au profit des activités du programme les fonds initialement alloués à un poste de directeur.

Ainsi, les priorités sectorielles biennales et les axes d'action correspondants pour le grand programme V sont restés tels qu'approuvés par le Conseil exécutif à sa 186^e session et aucun changement de fond n'a été introduit dans la partie narrative du présent volume.

**Institut de statistique
de l'UNESCO (ISU)**

Plates-formes intersectorielles

**Hors Siège – Mise en œuvre
des programmes décentralisés**

**Fonds supplémentaires pour
la réforme du dispositif hors Siège**

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

ISU

Activités	Budget ordinaire						Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/(Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Institut de statistique de l'UNESCO	9 128 600	–	9 128 600	240 600	(240 600)	–	9 128 600

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

Il n'y a aucun changement dans la partie narrative du Volume 2 en ce qui concerne l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Plates-formes intersectorielles

PI

	Budget ordinaire						Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Plates-formes intersectorielles	-	-	-	-	-	7 123 700	7 123 700

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

Introduction

07001

Les plates-formes intersectorielles aborderont les enjeux contemporains selon des modalités novatrices et axées sur la solution des problèmes, soit d'un point de vue thématique, soit du point de vue de la coordination. Les dimensions intersectorielles et interdisciplinaires de l'action de l'UNESCO trouvent leur expression concrète dans la traduction des principaux objectifs stratégiques de programme du 34 C/4 en 12 plates-formes intersectorielles, qui ont été créées au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Les plates-formes intersectorielles sont conçues comme une modalité destinée à renforcer la qualité, la cohérence et la pertinence de la conception et de l'exécution des programmes de l'UNESCO. En exécutant son action de manière concertée et dans une optique multisectorielle, l'Organisation peut tirer parti de l'un de ses principaux avantages comparatifs au sein du système multilatéral. Par ailleurs, les plates-formes ouvrent la voie à l'unité d'action de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national, en œuvrant par-delà les frontières sectorielles, sur la base d'objectifs et de stratégies définis d'un commun accord et de résultats spécifiques à chacune d'entre elles.

07002

De son côté, le Conseil exécutif a approuvé, à sa 185^e session, la mise en place de six plates-formes intersectorielles dans les domaines de convergence des différents grands programmes, ce qui permet un échange d'idées et une plus grande souplesse dans l'exécution des programmes, dont l'utilité et l'impact sont ainsi renforcés. Ces plates-formes recevront par conséquent le soutien des cinq grands programmes et seront renforcées, car elles constituent un outil important pour l'exécution du programme à l'échelle mondiale, régionale et au niveau des pays, en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur l'expérience acquise au cours des exercices biennaux précédents. En outre, il est escompté qu'elles permettront de créer des partenariats stratégiques et opérationnels avec des institutions, des organismes des Nations Unies et des partenaires du secteur privé et de la société civile animés du même esprit. Les activités de programme qu'elles mèneront compléteront, sans s'y substituer, les activités sectorielles des grands programmes dans les domaines concernés. À sa 186^e session, le Conseil exécutif a prié la Directrice générale de spécifier dans le 36 C/5, pour chaque plate-forme intersectorielle, des objectifs, des programmes, des résultats escomptés et des indicateurs de performance convaincants, ainsi que des modalités de fonctionnement et les allocations financières proposées.

07003

La Directrice générale veillera à ce que les activités intersectorielles réalisées ces dernières années par les plates-formes puis abandonnées – l'enseignement des sciences, les systèmes de recherche nationaux, le multilinguisme, la promotion de l'apprentissage à l'aide des TIC et l'anticipation et la prospective – soient poursuivies par le biais de mécanismes informels spécifiques qui devront être mis en place à cette fin. Le thème de l'anticipation et de la prospective sera intégré dans le Programme et budget ordinaires par tous les grands programmes, ainsi que par des activités thématiques dans le cadre des forums, séminaires et conférences UNESCO du Futur. Comme l'ont demandé les États membres, l'intersectorialité dépassera donc le champ d'application et les thèmes des seules plates-formes intersectorielles.

Modalités globales de fonctionnement

07004

Chaque plate-forme intersectorielle sera dirigée et gérée par un « ADG chef de file », assisté d'un responsable de plate-forme qui pourra être choisi au sein du secteur dont l'ADG chef de file est responsable ou au sein d'un autre secteur. D'autres ADG et hauts fonctionnaires participent au processus de sélection des programmes et activités des différentes plates-formes intersectorielles concernées par l'intermédiaire d'un comité directeur. Les membres de ce comité sélectionneront conjointement des programmes et activités et les soumettront au Comité de gestion du programme (PMC) pour financement. L'ADG chef de file fera rapport périodiquement au plus haut niveau sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et activités financés par des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Les plates-formes comptent également parmi leurs membres des ADG et de hauts fonctionnaires ainsi que du personnel des bureaux hors Siège et des instituts et centres spécialisés de catégorie 1 de l'UNESCO. Les six plates-formes se concentreront sur un nombre limité d'objectifs de haut niveau et de résultats escomptés reflétant leur caractère interdisciplinaire.

07005

En ce qui concerne les allocations financières envisagées pour chaque plate-forme intersectorielle, la Directrice générale propose que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue au titre du scénario de croissance nominale zéro, 8 % des fonds destinés aux activités de programme des grands programmes soient réservés et mis en commun afin de financer les activités intersectorielles. Au sein du Secrétariat, les membres du Comité de gestion du programme (PMC) décideront conjointement et de manière transparente de l'attribution de sommes spécifiques à des activités conçues et proposées par les diverses plates-formes selon des critères convenus. Cette procédure compétitive visera à garantir la sélection des activités les plus prometteuses, efficaces et innovantes, en insistant particulièrement sur les activités à entreprendre aux niveaux régional et national. Des efforts seront aussi faits pour que les plates-formes mobilisent des fonds extrabudgétaires. Cela constitue une rupture importante par rapport à la pratique des exercices biennaux précédents au cours desquels les secteurs de programme devaient fournir les ressources financières nécessaires aux activités des plates-formes. Le PMC suivra également la mise en œuvre par les plates-formes intersectorielles des activités approuvées et les progrès accomplis en vue de l'obtention de résultats.

07006

Des mesures administratives seront prises pour que les activités des gestionnaires de plates-formes et des autres membres du personnel œuvrant pour ces dernières soient dûment reconnues et prises en considération, y compris dans les descriptions d'emploi et les évaluations de performances.

07007 Les stratégies convenues et les résultats escomptés pour les six plates-formes intersectorielles proposées sont les suivants :

Plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence

Antécédents

07008 Le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO énonce « qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ». La promotion d'une culture de la paix est donc l'expression du mandat fondamental de l'UNESCO, qui est d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes, et fait partie intégrante de la plupart des activités menées par l'Organisation aux niveaux mondial, régional et national. C'est pourquoi l'UNESCO a été désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies comme l'institution chef de file de nombreuses initiatives mondiales de premier plan en faveur de la promotion de la paix, telles que la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010). Depuis sa création, et tout particulièrement durant la dernière décennie, l'UNESCO s'est efforcée de susciter un mouvement véritablement mondial en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence.

07009 Par sa résolution 52/13 du 15 janvier 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies considère qu'une culture de la paix consiste « en des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société ».

07010 Le Programme d'action sur une culture de la paix, adopté par la suite par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 53/243, met l'accent sur huit domaines d'action, à savoir :

- renforcer une culture de la paix par l'éducation ;
- promouvoir un développement économique et social durable ;
- promouvoir le respect de tous les droits de l'homme ;
- assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- favoriser la participation démocratique ;
- promouvoir la compréhension, la tolérance et la solidarité ;
- soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances ;
- promouvoir la paix et la sécurité internationales.

07011 Par sa résolution 35 C/108, la Conférence générale a demandé à la Directrice générale de soumettre des propositions en vue de l'élaboration d'un programme d'action interdisciplinaire et intersectoriel pour une culture de la paix, incluant, notamment, des actions d'envergure relatives au dialogue interculturel et à l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la citoyenneté ; la contribution des sciences

sociales et humaines et des sciences exactes et naturelles à la paix, la mobilisation de chercheurs grâce à l'organisation de débats, au sein des sociétés civiles et entre elles, sur les nouveaux défis humains et sociétaux que pose la construction de la paix ; et la contribution des moyens de communication et d'information à la promotion de la paix. Elle lui a demandé de prendre en compte les acquis et les meilleures pratiques identifiés au cours de la mise en œuvre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) ainsi que les initiatives organisées dans le cadre du dialogue des civilisations, telles que l'Alliance des civilisations.

07012 Par la suite, le Conseil exécutif, par sa décision 184 EX/15, a invité la Directrice générale à inclure dans ses propositions préliminaires en vue de l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2012-2013, devant être soumises au Conseil à sa 185^e session, un projet de programme d'action pour une culture de la paix comportant des activités intersectorielles et interdisciplinaires cohérentes et ciblées, en tenant compte du contexte mondial actuel et des défis nouveaux.

07013 Après avoir examiné le projet de programme d'action présenté par la Directrice générale à sa 185^e session et les dispositions du projet de décision 185 EX/PX/DR.7 relatif à une culture de la paix, et compte tenu des discussions dont ce point avait fait l'objet au sein de la Commission PX et lors du débat thématique en plénière et des travaux du Groupe de rédaction sur le 36 C/5, le Conseil exécutif, dans sa décision 185 EX/17, a demandé à la Directrice générale de préparer un projet de programme d'action consolidé pour une culture de la paix qui serait incorporé dans le Projet de 36 C/5. De plus, la décision 186 EX/15 a prié la Directrice générale d'appliquer une approche interdisciplinaire et intersectorielle cohérente et convergente destinée à obtenir un nombre réaliste de programmes avec des objectifs ciblés, en y associant tout un éventail de partenaires concernés ; conformément au paragraphe 19 de cette même décision, la Directrice générale a également été priée de l'inclure dans l'option alternative du Programme et budget qui doit être soumise au Conseil exécutif à sa 187^e session pour transmission à la Conférence générale, à sa 36^e session.

07014 La culture de la paix est avant tout une culture de la construction de la paix, de la prévention et de la résolution des conflits, de l'éducation à la non-violence, de la tolérance, de l'acceptation, du respect mutuel, du dialogue et de la réconciliation. Elle aide les peuples à s'adapter aux mutations sociales, éthiques, culturelles, politiques, environnementales et autres transformations sociétales, et est intimement liée à un nouvel humanisme qui place les êtres humains au centre de tous les processus de développement. Dans le contexte mondial actuel, traversé de crises multiples, et compte tenu de l'expérience acquise au cours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), l'UNESCO peut ouvrir de nouveaux horizons, mobiliser à l'échelle mondiale un large éventail de parties prenantes et lancer des activités stratégiques cohérentes en vue de favoriser une culture de la paix en associant tous les secteurs de l'Organisation.

07015 Aujourd'hui plus que jamais, les peuples aspirent à plus de liberté et réclament une démocratie véritable fondée sur le plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des principes de l'état de droit. Le respect des droits de l'homme et la dignité de la personne sont des valeurs universellement partagées qui constituent aussi le socle d'un rapprochement des cultures fondé sur une culture de la paix. La promotion de l'égalité entre les sexes est essentielle à l'établissement d'une culture de la paix. L'égalité entre les sexes suppose que les femmes et les hommes jouissent de leurs droits fondamentaux et s'épanouissent pleinement dans les mêmes conditions, contribuent au développement économique, social, culturel et politique et en tirent profit.

07016 Dans ce cadre, il s'agit de mettre l'accent sur l'éducation aux valeurs universellement partagées, sur les principes de tous les droits humains, paix, liberté, justice, démocratie, réconciliation, tolérance, solidarité, coopération, pluralisme, diversité culturelle, dialogue dans la société et entre les nations. Il est important que ces programmes aient une approche anticipatrice et prospective d'une part et d'autre part, ils devraient être ciblés et potentiellement centrés sur une éducation citoyenne avec une composante liée aux renforcements des capacités.

07017 Le lien entre diversité culturelle, dialogue interculturel et culture de la paix est également d'une importance capitale pour répondre aux enjeux de la paix dans le monde globalisé d'aujourd'hui. Ce lien, qui a été examiné en détail dans le Rapport mondial de l'UNESCO intitulé « Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel », en particulier en ce qui concerne l'alphabétisation culturelle, les stéréotypes culturels, les conflits de mémoires et la cohésion sociale, doit encore être pleinement valorisé dans le cadre des processus de consolidation de la paix et de réconciliation. Une bonne gouvernance basée sur les droits de l'homme est essentielle face à l'intolérance culturelle et religieuse, à la discrimination et aux inégalités sociales et économiques, en particulier dans le contexte des crises mondiales persistantes, qui entretiennent la croyance erronée d'un « choc des civilisations ». L'ignorance est très souvent à l'origine de toutes les formes d'intolérance et de haine et, en fin de compte, des conflits et de la guerre. C'est pourquoi la connaissance d'autres cultures et religions est une condition préalable au dialogue dans le cadre d'une culture de la paix et de la non-violence.

07018 Au cours des deux précédents exercices biennaux, des actions spécifiques ont été menées et un certain nombre de résultats concrets obtenus dans le cadre d'une plate-forme intersectorielle sur le dialogue interculturel et une culture de la paix. Parmi les importantes réalisations de cet effort intersectoriel figurent la numérisation des Histoires générales et régionales, désormais achevées, et l'adoption, par les représentants de 46 pays africains, de contenus pédagogiques établis conjointement à partir de l'Histoire générale de l'Afrique (conférence régionale, Tripoli, juin 2010). Une étude interrégionale et interconfessionnelle a été réalisée en vue d'analyser les pratiques contemporaines du dialogue interreligieux parmi la jeunesse à l'échelle mondiale, et la publication « En finir avec la violence à l'école : guide à l'intention des enseignants » a été largement diffusée en anglais, français, espagnol et arabe grâce au réSEAU et à d'autres filières de l'UNESCO. Le Réseau Le pouvoir de la paix a apporté son appui à un certain nombre de projets dans différents pays et régions, par exemple l'émission de radiodiffusion destinée aux jeunes « Connecting Cultures », la production conjointe Palestine/Royaume-Uni d'une vidéo intitulée « Our everyday lives », et le concours et programme de débats en ligne « This is my life... » en Zambie. Le Réseau Le pouvoir de la paix a également apporté sa contribution au Programme de couverture avisée des conflits ainsi qu'à la série d'ateliers de formation connexes, en coopération avec l'Université Rhodes en Afrique du Sud. Dans le contexte de l'initiative Vademecum (financée par l'Espagne), un comité scientifique international a établi les contenus de l'« Anthologie scientifique, philosophique, littéraire et artistique de la civilisation arabo-musulmane et de son apport au renouveau de la pensée et de la culture occidentale ». Ce projet, ainsi que l'initiative analogue – la lecture philosophique de « La civilisation arabo-musulmane dans le miroir des perspectives philosophiques universelles » – ont été lancés dans le cadre de l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010) et du partenariat avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies.

Vers un Programme d'action intersectoriel et interdisciplinaire pour une culture de la paix et de la non-violence

07019 Le nouveau projet de programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence proposé dans ce document s'appuie sur les connaissances acquises et les meilleures pratiques identifiées à l'occasion de la mise en œuvre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-

violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et des initiatives organisées dans le cadre du dialogue entre les cultures et les civilisations.

07020

Il convient de rappeler que les notions sur lesquelles s'articule cette aspiration commune de l'humanité ont évolué au rythme des changements du paysage international. À cet égard, et dans le respect d'une certaine chronologie, les termes « tolérance », « culture de la paix », « dialogue entre les civilisations », « dialogue interculturel et interreligieux » et, plus récemment, l'expression « rapprochement des cultures » ont été utilisés pour la décrire sur le plan conceptuel et exprimer sa traduction dans les politiques et les programmes. C'est l'idée d'une « culture de la paix », à l'origine de la création de l'« Année internationale de la culture de la paix » et de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) – pour lesquelles l'UNESCO a été désignée institution chef de file des Nations Unies – qui demeure la plus mobilisatrice, car elle englobe le respect pour la diversité, le dialogue, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la participation démocratique pour instaurer la sécurité et la paix internationales.

Principaux objectifs du projet de programme d'action

07021

Les objectifs suivants seront poursuivis dans le cadre de programmes concrets fondés sur le mandat et le savoir-faire spécifiques de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de l'information et des communications, en mobilisant des approches novatrices et intersectorielles, en particulier au niveau des pays, et en collaboration avec un large éventail de partenaires :

- Promouvoir un mouvement mondial en faveur des idéaux et de la pratique d'une culture de la paix et de la non-violence en donnant aux gouvernements, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de nouveaux arguments pour adapter de manière créative leurs cadres de politiques afin de faire face aux nouveaux défis qui compromettent la cohésion de l'humanité et la coexistence pacifique.
- Améliorer la compréhension d'ensemble du monde et battre en brèche les idées préconçues en mettant l'accent sur l'avenir en tant qu'aspiration humaniste, et développer ainsi une conscience mondiale de l'émergence d'un sentiment d'appartenance à une humanité commune, de plus en plus interdépendante, plurielle et fragile : penser et apprendre pour le XXI^e siècle en tenant compte de l'émergence d'un espace civique mondial, dont les jeunes des deux sexes soient des acteurs pertinents.
- Élaborer une approche conceptuelle et des programmes associés, dans un langage adapté et convaincant, pour susciter la ferme détermination des États et de la société civile à favoriser la « paix au quotidien » dans un environnement qui encourage l'engagement civique et le dialogue au sein des cultures et des communautés, mais aussi entre elles, tout en améliorant la compréhension des mécanismes qui sous-tendent divers processus violents.
- Élaborer des directives pour l'établissement d'un matériel pédagogique global qui promeuvent l'humanisme et les compétences interculturelles et encouragent la pratique des « vertus cardinales » (tempérance, courage, sagesse, justice) mais aussi l'empathie, l'hospitalité, la coexistence harmonieuse et l'appréciation de la diversité ; de telles directives devraient être respectueuses de l'égalité des droits des hommes et des femmes et être de nature à susciter une réflexion critique et créative, en particulier chez les jeunes, dans le cadre de l'éducation tant formelle que non formelle.
- Sensibiliser les jeunes à la violence et promouvoir leur engagement citoyen, dans le but d'édifier des sociétés participatives, de favoriser une réflexion critique, d'éliminer la violence à l'égard des femmes, de renforcer la démocratie et les libertés fondamentales, et de lutter contre toutes les formes de discrimination et de xénophobie, une attention spéciale étant accordée aux étudiants afin de les encourager à s'investir dans des campagnes de prévention de la violence.

- Développer les liens entre le dialogue interculturel et la diversité culturelle, qui se renforcent mutuellement, et inspirer ultérieurement des politiques et programmes nationaux de réconciliation et de construction de la paix, essentiellement par le biais de l'éducation, des arts et de projets relatifs au patrimoine ainsi que de la science, des technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris l'Internet et les médias et réseaux sociaux.
- Identifier/créer comme « pôles de consolidation de la paix » certaines zones géoculturelles bien définies, en insistant sur le rôle des femmes, qui doivent être à la fois actrices et décideuses, et sur celui des jeunes, et en collaborant avec des associations locales et régionales à l'instauration de la « paix au quotidien »; créer des programmes appropriés à l'appui de procédures d'intégration sans heurt, aux niveaux local et régional.

Stratégie et modalités

07022 Le projet de programme d'action aura pour principal objet et orientation stratégique d'aider les États membres à prévenir les conflits et à promouvoir la compréhension mutuelle et la réconciliation en vue de favoriser une culture de la paix et de la non-violence entre les pays, les communautés et les populations, notamment au moyen d'un dialogue interculturel et interreligieux dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. L'accent mis sur la réconciliation vient compléter les objectifs de l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010). Pour l'UNESCO, en tant qu'organisme chef de file du système des Nations Unies, l'Année a été l'occasion d'identifier de nouvelles pistes pour promouvoir la paix.

07023 Afin d'atteindre ces objectifs, alors que la mondialisation a transformé les conditions d'édification de la paix, il est impératif que l'UNESCO aide à rapprocher les communautés et les mentalités, notamment en combattant les stéréotypes et les nouvelles formes de violence. Dans ce contexte, les cinq secteurs de l'UNESCO devront promouvoir une authentique coopération et des partenariats internationaux valorisant et renforçant les potentialités et les capacités humaines de vivre ensemble dans la paix, la liberté et l'égalité. C'est dans ces domaines que naît et s'épanouit la « puissance douce ». Il est par conséquent nécessaire de prendre davantage en compte les rapports intimes entre diversité culturelle, dialogue, développement, sécurité et paix. Ces notions interdépendantes sous-tendent les tensions entre universalisme et particularisme, entre identités culturelles et citoyenneté ainsi que la nécessité d'un nouvel humanisme et d'une nouvelle éthique.

07024 Dans cette optique, le programme intégré de l'UNESCO s'articulera sur un certain nombre de domaines d'action stratégiques, l'accent étant mis principalement sur la prévention de la violence. Chaque domaine, permettra la mise en place d'activités transversales et favorisera l'action intersectorielle – également par des liens avec les autres plates-formes intersectorielles. Une attention particulière sera accordée aux transformations sociales contemporaines et aux initiatives novatrices en matière d'instauration de la paix, en incluant le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de cette paix, dans la prise de décisions et dans la promotion de la démocratie. Cette action s'appuiera sur l'utilisation des TIC au service de l'édification de sociétés démocratiques inclusives. Les deux priorités globales de l'UNESCO que sont l'Afrique et l'Égalité entre les sexes recevront une attention particulière, l'accent étant mis particulièrement sur les jeunes (filles et garçons). L'éducation – formelle et non formelle – jouera un rôle central dans la promotion du dialogue et de la compréhension interculturels. Un certain nombre d'activités phares sont également proposées afin de donner plus de cohérence au programme d'action, tout en offrant la garantie que la mobilisation sera mondiale, de même que la maîtrise des projets et leur visibilité. (Voir paragraphe 07028 ci-après.)

07025 Deux approches stratégiques seront adoptées pour tenter de résoudre certains grands problèmes nés des contacts entre individus et groupes venant d'horizons culturels différents :

- (i) Repenser les effets bénéfiques de la diversité culturelle en reconnaissant l'importance des échanges permanents entre cultures et les liens qui ont pu être tissés depuis l'aube de l'humanité. Cependant, chaque fois que la diversité est présentée comme un phénomène positif, comme un facteur d'enrichissement ou de développement, c'est dans une langue confuse, dénuée d'exemples et d'illustrations concrètes. Les arguments favorables sont affaiblis par cette omission majeure. Démonstrations et illustrations sont indispensables pour prouver que la diversité culturelle est pour la société une source d'enrichissement, alimentée par des visions du monde, des savoirs, des idéologies et des formes de créativité très divers, qui propose à tous les citoyens plusieurs styles de vie possibles, au plan individuel et collectif. En d'autres termes, la diversité est avant tout un processus dynamique qui offre des capacités, des compétences et des possibilités nouvelles grâce à un véritable dialogue entre les cultures, sans quoi la diversité culturelle risque de se flétrir, ou de mourir d'inanition. Néanmoins, il faut rappeler que « ... Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001). Une urgence d'autant plus grande que l'ignorance gagne du terrain et que des fossés se creusent dans la compréhension et le respect mutuels, sapant les fondements mêmes de la paix. Si le dialogue reste essentiel, une importance particulière doit être accordée aux êtres humains dans ce dialogue, car loin d'être abstrait et désincarné, ce processus implique un échange entre des individus.
- (ii) Promouvoir le principe « Apprendre à vivre ensemble ». La stratégie vise ici à passer de l'éloge de la diversité à la construction du pluralisme qui, conformément à la Déclaration susmentionnée « constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle » (article 2). Le pluralisme ne consiste pas simplement à reconnaître symboliquement la pluralité d'un monde d'objets et de concepts. Tout aussi important est le rôle dynamique que doivent jouer les individus, avec leurs nombreuses allégeances, dans l'édification d'une société interdépendante cohérente. « Vivre ensemble » met les citoyens sur un pied d'égalité tout en respectant leurs différences : l'égalité est indispensable si l'on veut que les individus puissent s'entretenir les uns avec les autres, se comprendre et travailler côte à côte ; les différences culturelles sont particulièrement nécessaires en ce sens qu'elles représentent une condition *sine qua non* pour stimuler et révéler ce qui fait l'originalité de chacun.

07026

Cette action de grande ampleur ne peut être entreprise par l'UNESCO seule. Elle exige la participation d'un nombre important et diversifié de parties prenantes, de partenariats, d'alliances et de coalitions. La mise en œuvre des mesures prévues doit largement faire fond sur les États membres, les commissions nationales, le Secrétariat de l'UNESCO (au Siège et principalement dans les bureaux hors Siège), les instituts de l'UNESCO (catégorie 1) ainsi que les centres et instituts placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2), les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales ainsi que les associations scientifiques œuvrant en accord avec les approches et les travaux de l'UNESCO (par exemple le Programme d'action sur une culture de la paix, les rapports mondiaux, les journées et années mondiales/internationales des Nations Unies telles que l'Année internationale du rapprochement des cultures – 2010). Une attention spéciale sera également accordée à la coopération avec les organisations gouvernementales et intergouvernementales (comme l'Alliance des civilisations, l'ISESCO, l'ASEAN, l'ASEM, l'ALECSO, la Fondation Anna Lindh et avec les organisations non gouvernementales (nombreuses à se consacrer à la consolidation de la paix et à promouvoir le dialogue et la tolérance). Les Ambassadeurs de bonne volonté et les Artistes pour la paix de l'UNESCO, l'Université des Nations Unies, les journalistes et les médias, les représentants religieux, les institutions de défense des droits de l'homme, les associations féminines et les associations de jeunes, le secteur privé et les médiateurs seront priés de contribuer à cet entreprise, de même que les parlementaires, les autorités locales et leurs réseaux internationaux respectifs. Les établissements et réseaux d'enseignement supérieur et de

recherche seront consolidés afin de favoriser la recherche interculturelle, l'échange de connaissances et le renforcement des capacités. À cet égard, des programmes et fonds extrabudgétaires (comme les fonds récemment reçus de l'Arabie saoudite, du Danemark, de l'Espagne, etc.) viendront compléter les activités exécutées au titre du Programme ordinaire. De surcroît, des passerelles spécifiques seront établies avec d'autres plates-formes intersectorielles, ce qui permettra d'être mieux à même de s'attaquer aux problèmes actuels, de remédier aux carences et de relever les défis conceptuels auxquels l'humanité fait face aujourd'hui, notamment avec la plate-forme intersectorielle sur la priorité Afrique, et avec la plate-forme intersectorielle sur le soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe.

Principaux domaines d'action

07027

À la lumière de ce qui précède, les domaines d'action ci-après sont proposés, développés et coordonnés par la Plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence, sous la direction d'un secteur de programme (Siège ou bureaux hors Siège) en étroite coopération avec un ou deux autres secteurs.

- L'amélioration de l'accès à l'éducation formelle et non formelle, avec un accent particulier sur l'éducation de qualité pour tous, l'éducation aux droits de l'homme, la diversité culturelle, l'égalité entre les sexes, l'intégration des groupes marginalisés ainsi que le renforcement de la coopération interuniversitaire Sud-Sud et Nord-Sud/Sud, notamment à travers la création de centres d'excellence et d'innovation, avec le soutien des instituts de l'UNESCO et en coopération avec le Programme UNITWIN et chaires UNESCO, le Système des écoles associées et les instituts de catégories 1 et 2. Une attention particulière sera accordée aux éléments suivants :
 - Révision de manuels et amélioration de matériels pédagogiques, en particulier en histoire, en tenant compte des lignes directrices récemment élaborées par l'UNESCO, notamment « On a Common Path – New Approaches to Writing History Textbooks in Europe and the Arab and Islamic Worlds: The case of the Mediterranean ».
 - Utilisation du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) pour le populariser, élaborer un modèle de programme éducatif interactif qui puisse être adapté et exécuté au niveau local avec le concours des écoles (et la participation des élèves et des enseignants), des parents, des médias et des professionnels concernés (par exemple les collectivités).
 - Soutien aux échanges en ligne pour les collectivités publiques et professionnelles afin d'aider à mettre un terme à la violence.
 - Élaboration de guides de formation des enseignants aux nouvelles compétences interculturelles pour combattre l'intolérance, les stéréotypes, la discrimination et la violence à l'école.
 - Soutien aux échanges dans le domaine de l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la tolérance en utilisant les TIC et les nouveaux réseaux sociaux.
- L'accroissement des possibilités de recherche, de réseautage et de débats publics illustrant les échanges et les transferts entre les cultures, sous la forme d'expositions ainsi que de foires et de festivals et en faisant appel aux nouvelles technologies, notamment en faveur de la diversité linguistique. Un accent particulier sera placé sur l'élaboration de matériels éducatifs et d'apprentissage pour faire apparaître les liens entre la diversité culturelle et les droits de l'homme (notamment pour ce qui est de l'égalité entre sexes), qui sont pourtant parfois en conflit. À cet égard, une bibliothèque interculturelle et une anthologie de la littérature universelle multimédias, qui encouragent l'émergence d'une sensibilité interculturelle et la solidarité dans le cadre de l'éducation interculturelle tant formelle que non formelle, pourraient être établies.

- La promotion du rôle de la créativité, en tant que ressort fondamental de l'innovation, en insistant tantôt sur les spécificités, tantôt sur les similitudes des sociétés. Dans cette optique, promouvoir plus activement une vision intégrée de l'expression culturelle sous tous ses aspects (anciens et contemporains) en tant que véhicule d'identité et d'aspirations futures, ressource et moteur de développement durable, outil de dialogue interculturel – lequel inclut le dialogue interreligieux (par exemple le 40^e anniversaire de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ; le programme « La mémoire de la libération en Afrique », fruit d'une collaboration entre l'Union africaine et l'UNESCO ; la formation de journalistes travaillant pour des médias locaux et urbains en matière de diffusion d'informations sur les cultures, par exemple les cultures « invisibles » ou le patrimoine culturel immatériel). Cette proposition peut aussi inclure une série de réunions publiques et de programmes de formation pour les leaders d'opinion tels que les législateurs, les éducateurs, les professionnels des médias, les dirigeants religieux et ceux qui œuvrent dans le domaine culturel – directeurs de musée, archéologues, artistes, concepteurs de la culture « pop ».
- La contribution des médias et des TIC pour changer la perception des différentes cultures et religions par, entre autres, la promotion d'un dialogue sur l'Internet où de nombreux contenus culturels et linguistiques peuvent circuler et être partagés ; les coproductions favorisant le dialogue entre professionnels des médias venant de différentes cultures, particulièrement sur des sujets sensibles ; un accent particulier sera placé sur les médias comme vecteurs du dialogue interculturel et l'exécution de programmes axés sur la maîtrise des médias ; la formation de journalistes, notamment pour qu'ils manient avec davantage de précaution l'information relative aux conflits et le choix des images, en particulier la formation de jeunes professionnels des médias par l'entremise du Réseau Le pouvoir de la paix de l'UNESCO.
- La reconnaissance et le respect des savoirs, y compris des savoirs traditionnels et ceux des peuples autochtones, pour contribuer à la sauvegarde de la biodiversité et à la promotion du développement durable. À cet égard, un ou deux projets pilotes mettant en relief la place des sciences dans le processus du dialogue en tant que langage universel pourraient être réalisés (par exemple, des activités soulignant l'importance que revêt l'histoire des sciences en ce qu'elle sensibilise au rôle joué par la science dans le rapprochement des cultures, et amenant à mieux comprendre l'interdépendance étroite entre la science et l'épanouissement de la civilisation et des cultures). L'histoire de la science et de la pensée scientifique doit être considérée comme un instrument de développement de cet humanisme scientifique qui sera célébré chaque année à l'occasion de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement (10 novembre). En outre, une série d'activités visant à promouvoir les droits de l'homme, la philosophie et le dialogue interculturel, avec un accent particulier sur la lutte contre le racisme et la discrimination ainsi que sur la culture de la paix et de la démocratie, seront mises en œuvre en vue de relever de nouveaux défis, en particulier à la lumière des événements survenus récemment dans le monde arabe.
- Élaboration d'un programme éducatif interactif pour mettre fin à la violence dans les écoles. En utilisant le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO pour le populariser, élaborer un modèle de programme éducatif interactif qui puisse être adapté et exécuté au niveau local/communautaire avec le concours des écoles (et la participation des élèves et des enseignants), des parents, des médias et des professionnels concernés afin de mettre un terme à la violence. Les écoliers et les jeunes seront les principaux acteurs de cette entreprise. Ils trouveront par eux-mêmes (au moyen d'entretiens, du recueil de témoignages, etc.) des éléments d'information sur les problèmes survenant à l'intérieur et à l'extérieur des écoles, ainsi que des solutions possibles, en collaborant avec les parents, les médias, la police, les conseillers éducatifs locaux, les administrateurs et les conseillers municipaux, par l'entremise de plates-formes en ligne et d'activités menées en milieu scolaire.

- Tirer des leçons du passé et promouvoir le dialogue aux fins de la réconciliation et de la compréhension interculturelle : en exploitant l'expérience acquise dans le cadre du Projet éducatif sur la traite transatlantique, continuer à offrir de nouvelles possibilités de constitution de réseaux et d'échanges afin de mieux sensibiliser à cette question et d'approfondir la compréhension des causes et des conséquences de la traite transatlantique des esclaves afin d'ouvrir la voie à un avenir débarrassé de toute forme de racisme, de discrimination et d'intolérance pour l'humanité. On s'attachera en particulier à accroître les échanges interrégionaux entre étudiants et enseignants grâce à l'utilisation des TIC. En coopération avec l'ONU, une conférence internationale réunissant enseignants et étudiants aura lieu aux alentours du 25 mars 2012, déclaré Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves des Nations Unies. Élèves et enseignants de trois régions pourront engager un dialogue interculturel par l'intermédiaire d'un forum en ligne, de vidéoconférences et grâce à l'utilisation des outils associés aux réseaux sociaux. Le soutien du nouvel Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation donnera à cette conférence une visibilité élevée et permettra de sensibiliser les jeunes.

Activités phares

07028

La stratégie proposée sera exécutée au moyen des activités phares suivantes, qui seront conçues et gérées par la plate-forme intersectorielle pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, afin que la mobilisation soit mondiale, tout comme la maîtrise des projets et leur visibilité (financement au titre du Programme ordinaire et au moyen de fonds extrabudgétaires) :

- « Vers une conscience mondiale : une réflexion et un apprentissage adaptés au XXI^e siècle ». Il est urgent de définir diverses étapes pour l'émergence d'une conscience mondiale. C'est là un impératif, il faut réussir non seulement à envisager le monde de façon plus globale, mais aussi aider les jeunes des deux sexes à adopter cette vision, de sorte que les enfants et les adolescents puissent « penser le monde », y trouver leur place et en définir la spécificité. L'idée est de les amener à dépasser les immobilismes nationaux, les conceptions ethniques étroites et les perceptions instrumentalisées du monde et de redéfinir le lien avec la nature en prenant acte de la multiplicité des visions du monde et des identités culturelles. Les objectifs du projet sont les suivants : (i) faire œuvre de sensibilisation dans différents milieux, en particulier celui des enseignants, mais aussi dans les instances où se prennent les décisions (politiques et économiques) ; (ii) mettre au point des outils et des modèles d'ateliers de réflexion adaptés, axés sur le développement d'une conscience mondiale qui détermine la manière dont les femmes et les hommes pensent, agissent les uns par rapport aux autres et abordent les problèmes.
- Créer une bibliothèque numérique sur les principales avancées scientifiques et culturelles, en mettant ainsi en relief la solidarité interculturelle de l'humanité, en exploitant l'ensemble de la documentation proposée par l'UNESCO, par exemple les Histoires générales et régionales, ou les dossiers pédagogiques présentant de manière directe et stimulante une vision interculturelle de l'histoire réunissant le monde arabo-musulman et le monde occidental. On mettra particulièrement l'accent sur la nécessité de prendre acte de l'interaction intense entre tous les peuples du bassin méditerranéen et des liens entre ces peuples et leur culture, ainsi qu'avec l'Inde, la Perse, la Péninsule arabique et l'Afrique (à l'image du *Vademecum* interculturel, programme mis en œuvre par l'UNESCO dans le cadre de la coopération avec l'Alliance des civilisations et financé par l'Espagne).
- Rédiger des « carnets de note électroniques sur la paix et le dialogue interculturel » : cela peut être fait collectivement (dans le cadre d'une école, d'une université, d'un club, d'une association nationale ou internationale) ou individuellement (en faisant intervenir deux ou trois groupes d'âge). L'objectif est de créer un nouveau type de document qui englobe l'histoire ordinaire et extraordinaire de la solidarité interculturelle parmi les cultures et les sociétés, en invitant les utilisateurs à approfondir

encore cette « rencontre » en faisant part de leurs initiatives et de leur expérience personnelles en matière de paix et de dialogue au niveau local, national ou international (dans le passé, au présent mais aussi dans le futur) et ce dans toutes sortes de domaines (culturel, religieux, scientifique, éducatif, etc.). Ces documents pourraient inclure des récits, des projets, des entretiens, des questionnaires. Les « carnets de note électroniques sur la paix et le dialogue interculturel » seront accessibles à tous, sous la forme d'une présentation multilingue téléchargeable, et ils pourront être utilisés en corrélation avec d'autres activités et campagnes.

- Promouvoir l'éducation à la culture de la paix et de la non-violence grâce aux médias et aux réseaux sociaux. Il s'agit de recueillir des renseignements sur l'étendue de la violence au quotidien dans différents endroits, les diverses formes qu'elle prend, ses causes, et les moyens de la prévenir, et d'en informer le plus grand nombre. Entre autres initiatives, un concours de rédaction international sera organisé à l'intention des adolescents de 14 à 18 ans sur le thème : « Selon vous, quel peut être l'impact de la non-violence dans le monde d'aujourd'hui ? ».
- Promouvoir des manifestations d'un grand retentissement, par exemple des expositions (« Écritures », « Voir la paix », etc.), des campagnes (« Faites quelque chose pour la diversité et l'inclusion », « Coalition des villes contre le racisme et la discrimination », etc.), des événements sportifs (telle l'initiative « Imagine Peace » [Imaginez la paix] »), la remise de prix existants pertinents (comme le Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix) et la célébration d'anniversaires par l'UNESCO ; engager de nouveau la réflexion sur les textes fondateurs de l'UNESCO (comme *Race et histoire* et *Race et Culture*, de Claude Lévi-Strauss) et sur des personnalités exceptionnelles (Khan Abdul Ghaffar Khan, Ibn Khaldoun, Al Farabi, Édouard Glissant, Joseph Ki-Zerbo, Archibald McLeish, Tagore, Césaire, Neruda, etc.).
- Créer un portail en ligne interactif, dont les concepteurs et les utilisateurs feront un lieu unique de dialogue et de compréhension mutuelle. L'objectif de ce portail est triple : donner aux jeunes, femmes et hommes, accès à l'information et aux textes portant sur la tolérance, la réconciliation et la culture de la paix, ainsi qu'à des cours dispensés en ligne qui viseront à développer leurs compétences interculturelles, et offrir à ces jeunes la possibilité de faire part à d'autres utilisateurs de leur expérience personnelle par l'entremise d'un forum virtuel dédié à « la culture de la paix dans la vie de tous les jours ». Ce portail sera enrichi progressivement de l'intégralité des travaux accomplis par l'ensemble de la famille de l'UNESCO.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Les résultats suivants peuvent raisonnablement être obtenus aux niveaux local, national, régional et international :

Résultat escompté 1 : Promotion des valeurs et principes d'une culture de la paix et intégration de ces valeurs et principes dans les systèmes, politiques et plans éducatifs, ainsi que dans les programmes d'enseignement, dans toutes les régions

Indicateurs de performance

- Nombre de dispositifs (tels que forums interculturels, débats publics et campagnes de sensibilisation) lancés au plan national en s'attachant à encourager la participation des jeunes des deux sexes – afin de mettre l'accent sur les avantages que présentent la solidarité interculturelle, la diversité durable, les droits de l'homme et le dialogue, et de lutter contre la discrimination et la violence quotidiennes
- Création de liens explicites entre les organisations qui se consacrent à la diversité culturelle et au dialogue interculturel (et qui sont principalement issues de la société civile) et celles qui se consacrent à l'inclusion sociale, au développement durable et à la paix
- Réalisation d'études des différentes cultures, axées sur la dynamique culturelle dans divers lieux symboliques (écoles, bibliothèques, musées, marchés à ciel ouvert, transports publics, stades, lieux de culte, etc.) et présentées dans les écoles ainsi qu'à la radio et à la télévision ; en outre, promotion de manifestations spéciales telles que des commémorations, des festivals, des foires du livre ou des manifestations sportives, et renforcement des compétences interculturelles
- Élaboration de directives et documents d'orientation en faveur d'un dialogue interculturel durable en vue de bâtir des sociétés démocratiques inclusives et de faciliter l'intégration régionale (Europe du Sud-Est, Asie du Sud-Est, Caucase, océan Indien, Afrique centrale, Caraïbes, région andine, Amérique centrale, Méditerranée, etc.). Nombre et profil des institutions qui utilisent les ressources de l'UNESCO sur cette thématique (portail en ligne, matériels d'apprentissage et d'enseignement, documents d'orientation, directives)
- Création d'un portail électronique interactif présentant des informations pertinentes et des outils d'enseignement et d'apprentissage en ligne en vue de renforcer les capacités de lutte contre la violence et la discrimination et de faire naître les conditions propices à l'inclusion sociale, à la compréhension mutuelle et à une culture de la paix grâce à un dialogue durable
- Présentation et diffusion à grande échelle des diverses dimensions des concepts de « paix au quotidien » et de « non-violence » – dans le respect de la diversité culturelle, des droits de l'homme, du dialogue et de l'inclusion sociale
- Identification de « moments magiques », de personnalités et de sites interculturels emblématiques – au sein des sociétés contemporaines plurielles –, qui tissent des liens entre les gens ordinaires et leur font prendre conscience de préoccupations et de valeurs qu'ils ont en commun indépendamment de leur culture, de leur appartenance ethnique, de leur confession, de la langue qu'ils parlent ou de leur sexe

Résultat escompté 2 : Renforcer l'éducation en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence pour assurer la solidarité interculturelle, le dialogue entre les générations et la compréhension mutuelle au service de la réconciliation et de la construction de la paix

Indicateurs de performance

- Mobilisation des jeunes dans l'optique de l'accession à une nouvelle ère, qui repose sur les échanges de données d'expérience et sur un sens des valeurs communes ainsi que sur une volonté d'agir pour changer le monde de façon pacifique
- Production d'outils éducatifs, notamment d'apprentissage en ligne et lancement de recherches analytiques et prospectives sur les causes, la nature et les nouvelles formes de la violence dans les sociétés contemporaines. Élaboration de directives, documents d'orientation et outils pédagogiques pertinents concernant les concepts susmentionnés en vue de renforcer les capacités, notamment des femmes et des jeunes, de participer aux processus de décision
- Promotion, dans plusieurs régions, des connaissances du personnel universitaire et enseignant ainsi que des responsables communautaires sur la réconciliation historique, en tenant compte des causes profondes de la violence, et élaboration de matériels et méthodes pédagogiques adaptés sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes et la prévention de la violence, l'accent étant mis sur l'utilisation de programmes en ligne
- Utilisation des outils d'apprentissage et d'enseignement susmentionnés par les responsables de l'élaboration des politiques, le personnel enseignant, les élèves, les responsables locaux et chefs traditionnels, les associations de jeunesse et les autorités compétentes

Résultat escompté 3 : Exploration des possibilités offertes par les médias, notamment les nouveaux médias sociaux, en tant que vecteur de réconciliation, de tolérance et de compréhension interculturelle

Indicateurs de performance

- Conception de programmes de radio locaux pertinents et divers documents, feuilles de route et collection d'outils multimédias pour développer les compétences interculturelles, publiés dans différentes langues et largement diffusés
- Renforcement des capacités des jeunes professionnels des médias pour garantir un journalisme de qualité, indépendant, interculturel et sensible aux conflits

Résultat escompté 4 : Mise au point et promotion d'une diplomatie scientifique et culturelle afin de faire mieux connaître la contribution de toutes les civilisations au progrès de l'humanité grâce à l'échange et au brassage des idées

Indicateur de performance

- Consolidation et diffusion en versions imprimée et électronique de la base de connaissances sur les différents peuples et cultures et sur les approches et les meilleures pratiques de la construction de la paix et de la réconciliation

Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets

Objectifs et stratégie

07030

Le changement climatique constitue une menace pour les sociétés et les écosystèmes qui assurent leur existence. S'attaquer au problème du changement climatique et aux défis qu'il pose dans le monde est donc un objectif primordial. La plate-forme est chargée de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique et de l'initiative correspondante de l'UNESCO pour faire face au changement climatique qui a été élaborée à cet effet. La priorité biennale d'ensemble adoptée pour la plate-forme vise à renforcer et appliquer la base de connaissances concernant le changement climatique pour l'édification de sociétés vertes moyennant le renforcement des compétences scientifiques, ainsi que des capacités de mitigation et d'adaptation des pays, des communautés et des groupes les plus vulnérables aux effets du changement climatique, l'accent étant particulièrement mis sur l'Afrique et les PEID. La dimension relative au genre du changement climatique sera intégrée dans toutes les activités de la plate-forme. Cette dernière contribuera à l'action menée par l'UNESCO en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio + 20) et au suivi de celle-ci. Dans l'ensemble, la plate-forme aura pour objet la réalisation de quatre résultats escomptés par le biais de quatre activités phares qui devraient au total nécessiter un budget estimé entre 9 et 12 millions de dollars des États-Unis, 1,65 million de dollars étant sollicités au titre des fonds du Programme ordinaire mis en commun et le reste au titre de fonds extrabudgétaires.

Résultat escompté 1 : Renforcement de la base de connaissances interdisciplinaire concernant le changement climatique

07031

La première activité phare de la plate-forme visera à promouvoir le renforcement continu de la base de connaissances interdisciplinaire concernant le changement climatique, essentiellement grâce à la production et à l'utilisation rationnelles et objectives de données, d'informations et de travaux de recherche sur l'évaluation, la surveillance et l'alerte précoce en matière de changement climatique (climatologie) présentant un intérêt pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Cet élément sera intégré aux capacités de l'UNESCO dans les domaines des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture, de l'éducation et de la communication en vue d'améliorer la résilience des États membres face au changement climatique grâce à des politiques nationales et locales de mitigation en la matière, d'adaptation et de gestion des risques climatiques axées sur la science, les connaissances locales et autochtones et les systèmes écologiques et socioculturels. Des politiques qui ne tiennent pas compte des facteurs et des impacts sociaux du changement climatique ont peu de chances de réussir à protéger les intérêts des populations les plus vulnérables. S'appuyant sur le programme MOST et sur le programme d'éthique environnementale, cette activité phare, en coopération avec des partenaires comme le Conseil international des sciences sociales et le Conseil international pour la science, améliorera la compréhension des dimensions sociales, y compris les questions d'égalité entre les sexes dans le contexte du changement climatique, et élaborera et mettra en œuvre un programme de recherche lié aux politiques à suivre et orienté vers l'action, mettant particulièrement l'accent sur la conception et l'application de mesures appropriées d'adaptation au changement climatique. La collaboration entre le PHI, la COI, le MAB et MOST concernant les questions transversales liées à la gestion de l'énergie, de l'eau et de la biosphère sera favorisée, ce qui contribuera aux efforts globaux déployés par les États membres pour faire face au changement climatique. Ces activités seront prises en compte dans les travaux et les conclusions de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les dimensions sociales du changement climatique, dont l'UNESCO est un membre actif, ainsi que dans les délibérations de l'UNESCO et de l'Organisation météorologique

mondiale (OMM) visant à renforcer et piloter la collaboration à l'échelle des Nations Unies concernant la base de connaissances sur le climat et le Cadre mondial pour les services climatologiques.

Objectifs et modalités spécifiques des programmes et opérations proposés

- Création ou élargissement de programmes de développement des capacités scientifiques de concert avec des partenaires, y compris par le biais de la coopération Sud-Sud, du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et de centres nationaux d'échange d'informations concernant le changement climatique
- Meilleure surveillance et compréhension de la réduction des services écosystémiques imputable au changement climatique, y compris dans les océans et les zones côtières
- Meilleure compréhension du rôle des eaux souterraines dans le cycle mondial de l'eau et dans l'élaboration de mesures d'adaptation
- Renforcement des capacités scientifiques et technologiques mondiales à gérer les ressources en eau dans les zones arides et semi-arides
- Promotion d'une meilleure compréhension de l'intensification du cycle de l'eau et des événements extrêmes qui en découlent
- Mise en évidence et diffusion auprès de certains publics cibles de connaissances intégratives des impacts du changement climatique sur la diversité biologique et culturelle et sur le patrimoine bioculturel ainsi que des réponses bioculturelles à ces impacts, en particulier de la part de sites UNESCO
- Étude de la dynamique sociale de la résilience et de la vulnérabilité et recensement des lacunes de la base de connaissances en sciences sociales et humaines afin d'améliorer l'élaboration de politiques en matière de changement climatique en tenant dûment compte des considérations éthiques pertinentes
- Dimensions et implications relatives au genre de la gestion durable des ressources naturelles reposant sur la science examinées, comprises et abordées

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Renforcement de la collaboration entre le PHI, la COI, le MAB et MOST concernant la base de connaissances sur le climat	– <i>lancement d'au moins 3 activités conjointes</i>
■ Participation de programmes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO au Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)	– <i>participation pleine et entière d'au moins 2 programmes de l'UNESCO au CMSC</i>
■ Création ou élargissement de programmes de développement des capacités scientifiques	– <i>soutien à 10 pays au moins en vue de la création ou de l'élargissement de programmes</i>
■ Intensification de la collaboration à la base des connaissances sur le climat de concert avec les partenaires des Nations Unies	– <i>mise en œuvre d'au moins 5 partenariats en vue d'une collaboration au sein des Nations Unies</i>

Résultat escompté 2 : Renforcement de la résilience à l'impact du changement climatique des États membres vulnérables, de leur environnement et de leurs communautés locales ainsi que de l'information à cet égard, grâce au Forum d'adaptation au changement climatique

07032

La plate-forme mettra en place, en étroite coopération avec les partenaires des Nations Unies concernés tels que l'OMM et le PNUE, un Forum UNESCO d'adaptation au changement climatique qui réunira les producteurs d'informations sur le climat (fondées sur les observations et la recherche scientifiques mondiales et régionales ainsi que sur les observations locales), les utilisateurs potentiels de l'information sur la variabilité et le changement climatiques, comme les responsables de la gestion des côtes, les urbanistes, les groupes communautaires, les gestionnaires de sites UNESCO, les secteurs agricole et énergétique, les éducateurs et les journalistes, les objectifs globaux étant le renforcement de la base de connaissances locale sur le climat afin de perfectionner la stratégie et les mesures d'adaptation,

par l'amélioration de la compréhension et de l'utilisation de l'information concernant le climat par les utilisateurs potentiels, et le recensement des besoins pour l'amélioration de la recherche et des observations pour le bien de la région. Il s'agira là de la principale contribution intersectorielle de l'UNESCO au GFCS, et elle pourrait aider à la préparation de projets à soumettre au Fonds pour l'adaptation créé par les parties au Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. D'autres programmes parrainés par l'UNESCO, tels que le Programme mondial de recherche sur le climat et le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), sont déjà des piliers du GFCS.

<i>Indicateurs de performance</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise au point et mise en œuvre avec succès par les États membres de projets, mesures et orientations en matière d'adaptation au changement climatique ■ Amélioration de la protection des communautés et ressources côtières et de leur résilience à l'impact du changement climatique ■ Mobilisation des connaissances locales et autochtones des communautés vulnérables afin d'améliorer les réponses et les stratégies d'adaptation in situ aux effets du changement climatique ■ Évaluation et meilleure gestion des infrastructures et ressources permettant de faire face aux effets du changement climatique ■ Projections climatiques régionales communiquées à une large gamme d'utilisateurs et améliorées en permanence par le biais d'informations en retour et de l'échange des meilleures pratiques ■ États membres aidés avec succès à mettre en œuvre l'adaptation au changement climatique grâce à la soumission de propositions de projets d'adaptation au Fonds pour l'adaptation et à d'autres fonds ■ Le Forum UNESCO d'adaptation est opérationnel

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
– Nombre de pays aidés à mobiliser des fonds aux fins d'activités d'adaptation	– 10 pays aidés
– Nombre de pays participant aux activités du Forum UNESCO d'adaptation au changement climatique	– 25 pays, essentiellement des PEID et des pays d'Afrique, participant aux activités du Forum UNESCO d'adaptation au changement climatique
– Mesure dans laquelle des considérations éthiques et sexospécifiques sont reflétées dans le Forum	– Toutes les activités pertinentes du Forum soutenues par l'UNESCO ont intégré des dimensions éthique et sexospécifique

Résultat escompté 3 : Renforcement de l'éducation et de la sensibilisation du public au changement climatique aux fins du développement durable dans les États membres

07033

L'éducation et la sensibilisation du public constituent des moyens efficaces de relever le défi du changement climatique. Dans bien des régions, les variations des conditions météorologiques et les chocs d'origine climatique rendent plus difficile l'offre d'une éducation de qualité dans des contextes d'apprentissage sûrs. L'UNESCO contribuera donc au développement des capacités nationales d'intégration d'éléments relatifs au climat dans les plans éducatifs nationaux. Il sera tenu dûment compte des spécificités et priorités régionales, et une attention particulière sera accordée aux difficultés des pays les plus vulnérables aux impacts négatifs du changement climatique comme les PEID et les pays africains. En particulier, l'UNESCO fournira des conseils sur les politiques d'éducation au changement climatique et aidera au renforcement de l'éducation au changement climatique dans les programmes de formation des enseignants, les programmes scolaires et les évaluations au niveau secondaire dans le contexte

général de l'éducation en vue du développement durable (EDD). L'Organisation s'emploiera à améliorer aussi bien la connaissance des contenus – notamment sur l'environnement, le changement climatique et l'initiation à la science, les modes de vie et la consommation durable, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) verts et la réduction des risques de catastrophe et la planification préalable – que la pédagogie permettant de développer chez les jeunes des capacités d'adaptation au changement et d'atténuation de ses effets telles que les aptitudes à la réflexion critique et à résoudre les problèmes et les compétences pour l'action. Elle s'attachera à combler l'écart entre les scientifiques et les utilisateurs des médias en fournissant un appui aux organisations et associations de médias en vue de sensibiliser davantage le public au changement climatique, à ses effets et à l'atténuation de ces derniers. La réalisation par les systèmes de radiotélévision à financement public des objectifs définis dans la Déclaration de Paris sur la radiotélévision et le changement climatique (2009) bénéficiera d'un soutien, et une assistance sera accordée aux écoles de journalisme afin qu'elles transmettent à leurs étudiants les informations et connaissances qui leur permettront de mener des enquêtes bien documentées et de diffuser des informations fiables sur les questions liées au changement climatique.

<i>Indicateurs de performance</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleure compréhension de l'impact du changement climatique sur les systèmes éducatifs ainsi que sur les possibilités de suivre un enseignement pour les groupes marginalisés, vulnérables et défavorisés tels que les filles et les femmes, et action en vue de préparer les gouvernements et les parties prenantes chargés de planifier les structures, la fourniture, la gestion et le financement de l'éducation à relever efficacement les défis ■ Promotion d'approches éducatives du changement climatique et du développement durable qui reconnaissent à la fois l'importance des connaissances disciplinaires et les avantages de l'interdisciplinarité, à travers le soutien d'approches de l'école dans son intégralité et l'élaboration et la diffusion de matériels pédagogiques adaptés au plan régional et pertinents au plan local, y compris des lignes directrices et des modules flexibles ■ Renforcement des capacités des États membres de remanier, concevoir et réformer leurs programmes scolaires afin d'intégrer la question du changement climatique au service du développement durable dans les cadres de programmes d'études, les programmes d'enseignement secondaire et l'EFTP, en tenant compte en particulier des nouvelles tendances en matière de développement de compétences permettant de s'adapter au changement climatique ■ Renforcement des capacités d'établissements de formation pédagogique clés en ce qui concerne l'éducation au changement climatique grâce à l'élaboration d'un ensemble d'outils pédagogiques sur l'éducation au changement climatique (lignes directrices et modules) en collaboration avec des praticiens de la formation pédagogique ■ Renforcement des partenariats au sein de la communauté de pratique (société civile, en particulier les organisations de jeunes et de femmes, réseaux sociaux, communautés locales et autochtones, organisations non gouvernementales axées sur l'entrepreneuriat social et organisations confessionnelles) et de la collaboration entre ces entités en ce qui concerne l'éducation au changement climatique dans l'optique du développement durable ■ Sensibilisation accrue du grand public ainsi que des établissements d'enseignement et des réseaux et praticiens éducatifs au changement climatique, à l'aide de messages clairs et d'informations fiables diffusés par les médias écrits, la télévision et la radio et les réseaux de communication de l'Internet 	

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pays aidés à élaborer des politiques, plans et programmes relatifs à l'éducation au changement climatique en vue du développement durable 	– au moins 10 pays

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration des connaissances pratiques de base sur le climat de professionnels des médias 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 150 journalistes formés au journalisme scientifique, un accent étant placé sur le changement climatique – remaniement par au moins 10 établissements de formation journalistique de leurs programmes d'études afin d'y intégrer des éléments concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conception de programmes d'études journalistiques intégrant la communication d'informations sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets 	<ul style="list-style-type: none"> – remaniement par au moins 10 établissements de formation journalistique de leurs programmes d'études, en particulier en Afrique et dans les PEID
<ul style="list-style-type: none"> ■ Accroissement du volume d'informations sur le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> – couverture plus fréquente du changement climatique par au moins 25 institutions de médias supplémentaires en Afrique, grâce aux 10 partenariats Nord-Sud et Sud-Sud pour l'échange de contenus scientifiques entre médias créés par des institutions de médias afin de renforcer la diffusion d'informations sur le changement climatique

Résultat escompté 4 : Élargissement de l'Observatoire du changement climatique mondial des sites UNESCO

07034

La quatrième activité phare maximisera les avantages comparatifs de l'action de l'UNESCO visant à faire face aux effets environnementaux, socioéconomiques et culturels du changement climatique, du niveau local au niveau international. Elle vise également à démontrer la valeur ajoutée des sites de l'UNESCO aux fins de la gestion intégrée des paysages, et à accroître la visibilité et l'utilisation de ces sites en tant que référence prioritaire pour le suivi et l'étude du changement climatique, le renforcement des capacités en la matière et les actions liées à l'adaptation à ce phénomène et à l'atténuation de ses effets, dans une vaste gamme d'écosystèmes représentatifs et à travers un dialogue avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les communautés locales et autochtones. Les sites marins du patrimoine mondial et les réserves de biosphère compris dans l'Observatoire contribueront aux observations de la variabilité et du changement climatiques effectuées par le GOOS.

<i>Indicateurs de performance</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Faire des sites du patrimoine mondial, des réserves de biosphère et des réseaux de bassins versants du Programme hydrologique international (PHI) des sites prioritaires pour la mise en œuvre de l'Initiative globale de l'UNESCO pour faire face au changement climatique et d'autres activités liées au changement climatique à l'échelle des Nations Unies, y compris les initiatives relatives à l'ONU-REDD, ainsi que des actions de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20) en rapport avec le changement climatique ■ Élaboration d'un programme interdisciplinaire et intersectoriel concernant l'utilisation des industries culturelles sur les sites de l'UNESCO dans le cadre de la sensibilisation et de l'éducation aux questions relatives au changement climatique ■ Promotion du développement local, des économies et des sociétés vertes par l'utilisation et les applications durables des énergies alternatives et renouvelables et des ressources naturelles dans les sites de l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Nombre de sites de l'UNESCO engagés dans des initiatives de développement des connaissances sur le changement climatique, d'adaptation à ce phénomène et d'atténuation de ses effets	– participation active de plus de 50 % des sites de l'UNESCO dans des PEID et en Afrique aux initiatives de développement des connaissances sur le changement climatique, d'adaptation à ce phénomène et d'atténuation de ses effets
■ Nombre de sites de l'UNESCO utilisés pour des activités relatives au changement climatique menées à l'échelle du système des Nations Unies	– utilisation de 25 sites de l'UNESCO
■ Lancement de projets de démonstration liés à REDD et REDD+ ainsi qu'aux énergies renouvelables dans les sites de l'UNESCO	– lancement d'au moins 5 projets
■ Établissement ou renforcement de réseaux thématiques et régionaux sur le changement climatique dans les sites de l'UNESCO	– établissement ou renforcement d'au moins 5 réseaux

Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à la lutte contre le VIH et le SIDA

Objectifs et stratégie

07035

L'UNESCO est idéalement placée pour contribuer, par une action intersectorielle et multidisciplinaire, aux efforts menés pour combattre le VIH et le SIDA en mobilisant les ressources de tous ses secteurs. Coordonnés par la Plate-forme intersectorielle sur le VIH et le SIDA créée au cours de l'exercice précédent, ces efforts seront encore renforcés pendant l'exercice biennal 2012-2013.

07036

L'UNESCO soutient l'action menée pour faciliter l'accès de tous à des programmes complets de prévention du VIH et de traitement, de prise en charge et d'accompagnement des personnes infectées. Cette action s'effectue dans le cadre des OMD, en particulier de l'OMD 6 relatif au VIH et au SIDA « Enrayer la propagation de la maladie et commencer à inverser la tendance d'ici à 2015 », et des six objectifs de l'EPT, dont la réalisation est essentielle pour réduire la vulnérabilité au VIH. À cette fin, l'UNESCO est bien placée pour répondre, par une approche globale, aux défis complexes que pose l'épidémie. Cette approche consiste à mieux coordonner et harmoniser les activités, notamment dans les pays où le combat contre le VIH et le SIDA constitue une importante priorité de la programmation conjointe de plusieurs organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires.

07037

L'action que l'UNESCO mène contre le VIH et le SIDA est coordonnée par la plate-forme intersectorielle correspondante et supervisée par un coordonnateur général assisté d'un point focal. Quatre conseillers régionaux basés à Johannesburg (au bureau de l'Équipe de soutien régional d'ONUSIDA), Bangkok, Moscou et Santiago et deux conseillers sous-régionaux basés à Beyrouth et Dakar assurent, entre les niveaux mondial et national, un lien essentiel pour ce qui est d'aider les collègues et partenaires nationaux à fournir un appui technique pertinent et de qualité aux États membres. Leur rôle consiste notamment à participer aux activités régionales que l'ONU met en œuvre dans le domaine du VIH, à effectuer une programmation intersectorielle, à exposer et à faire connaître le rôle et l'impact de l'UNESCO et à générer de nouvelles ressources pour appuyer son action. En 2010-2011, l'UNESCO a développé, au niveau national, sa capacité de lutte contre le VIH et le SIDA en créant 20 postes d'administrateurs de programme locaux, dont 10 sont intersectoriels. En 2012-2013, elle continuera d'œuvrer pour renforcer, au niveau des pays, la capacité de lutte contre le VIH et l'impact de cette activité.

07038

En tant qu'institution coparrainante de l'ONUSIDA, l'UNESCO collabore étroitement avec les neuf autres institutions coparrainantes et le Secrétariat de cette organisation, qui définissent collectivement les résultats à atteindre dans le cadre d'une répartition des tâches et assurent une action harmonisée au niveau des pays. Dans le cadre de la répartition des tâches récemment révisée, l'UNESCO a été désignée institution chef de file pour ce qui est d'assurer une éducation de qualité propre à accroître l'efficacité de la lutte contre le VIH. L'UNESCO est également un partenaire essentiel dans huit autres domaines, notamment pour ce qui est de réduire la transmission du VIH par voie sexuelle, de donner aux jeunes et à d'autres populations clés les moyens de se protéger contre l'infection, de répondre aux besoins des femmes et des filles en la matière et de mettre fin à la violence sexuelle et à celle fondée sur le sexe, de supprimer les lois répressives et de réduire la stigmatisation et la discrimination, et d'appuyer l'élaboration de plans nationaux hiérarchisés et chiffrés de lutte contre le SIDA.

07039

En 2012-2013, tous les secteurs de programme continueront de contribuer à renforcer et à compléter les politiques et pratiques du Secteur de l'éducation : (i) en engageant les universités et les instituts de recherche à intégrer le VIH et le SIDA dans leurs programmes scientifiques et à promouvoir le renforcement des capacités de recherche pour assurer la diffusion d'informations scientifiques exactes ; (ii) en œuvrant à réduire la stigmatisation et la discrimination qui touchent certaines populations, y compris les personnes qui vivent avec le VIH, notamment en renforçant les capacités des réseaux nationaux et régionaux, en soutenant les jeunes et en renforçant les politiques et pratiques des gouvernements locaux ; (iii) en mettant en œuvre des programmes de lutte contre le VIH qui soient culturellement appropriés et tiennent compte des spécificités de chaque sexe tout en veillant, en particulier, à combattre les inégalités qui existent entre les sexes et celles qui accroissent la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH ; et (iv) en concevant et mettant en œuvre des stratégies d'information et de communication axées sur la prévention et le renforcement des capacités des professionnels dans les domaines des médias et de la communication, de la culture et du patrimoine.

Résultat escompté 1 : Renforcement de la capacité des États membres à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des programmes d'éducation, de communication et d'information sur le VIH fondés sur les droits, scientifiquement exacts, culturellement appropriés, tenant compte de l'égalité des genres et adaptés à chaque âge en vue d'assurer un accès universel

Indicateurs de performance

- Pourcentage de jeunes des deux sexes âgés de 10 à 24 ans présentant le niveau de connaissances souhaité concernant la transmission du VIH et rejetant les idées fausses les plus courantes sur la transmission du VIH
- Nombre de pays ayant dispensé dans les écoles, au cours de l'année scolaire écoulée, l'enseignement des aptitudes essentielles en matière de VIH
- Nombre de pays dans lesquels des plates-formes de médias sociaux ont été mises en place et renforcées afin d'accroître l'accès à une éducation, une communication et des informations de qualité concernant le VIH et le SIDA

Résultat escompté 2 : Promotion des solutions pluridisciplinaires et intersectorielles des États membres afin que les pays puissent élaborer et diffuser des politiques et pratiques fondées sur les faits et tenant compte de l'égalité des genres en ce qui concerne le VIH et l'éducation, et favoriser leur application

Indicateurs de performance

- Nombre de pays dotés d'une stratégie multisectorielle sur la question du VIH en milieu scolaire
- Nombre de pays recevant une aide pour élaborer et/ou mettre en œuvre des politiques relatives au VIH qui prennent en compte les besoins des femmes et des filles, et/ou luttent contre les inégalités et les injustices entre les sexes

Résultat escompté 3 : Renforcement de la capacité des États membres à lutter efficacement contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, en vue de créer un environnement plus respectueux des droits, de la dignité et des besoins des populations vulnérables, y compris les femmes, les filles et les jeunes, et les personnes vivant avec le VIH

Indicateurs de performance

- Nombre de pays disposant d'une loi ou d'un règlement anti-discrimination qui énonce des mesures de protection en faveur des populations touchées les plus exposées ou d'autres groupes vulnérables, y compris les jeunes
- Nombre de pays recevant une aide pour élaborer et/ou mettre en œuvre des politiques relatives au VIH qui s'attaquent spécifiquement aux violences sexistes ; la mobilisation des hommes et des garçons ; et/ou d'autres actions en faveur de l'égalité des genres

Plate-forme intersectorielle sur le soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe

Objectifs et stratégie

07040

La plate-forme intersectorielle sur le soutien aux pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe, au sein de laquelle sont représentés tous les secteurs de programme, services centraux et bureaux hors Siège concernés, est l'instance de coordination de l'assistance opérationnelle de l'UNESCO aux États membres touchés par des crises. Elle se réunit mensuellement et en cas d'urgence afin d'assurer la coordination immédiate des réponses aux situations de post-crise, ainsi que la cohérence stratégique de l'UNESCO en matière de préparation aux crises, de prévention des conflits, de réduction des risques de catastrophe, de construction de la paix et de « reconstruction en mieux » des institutions à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe, sur ce dernier point en étroite collaboration avec la plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence.

07041

Les dimensions humaines de l'aide et de la reconstruction sont au cœur de l'approche de l'UNESCO en matière de post-conflit et de post-catastrophe. La réduction des risques de catastrophe, la prévention des conflits et la construction de la paix sont des éléments essentiels du mandat de cette plate-forme. C'est pourquoi un soutien sera fourni afin de faire en sorte que les approches du programme tiennent compte des situations de conflit et que les efforts en matière de réduction des risques d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes soient pleinement intégrés aux efforts de relèvement et de reconstruction. Une attention particulière est portée aux causes profondes des conflits et aux moyens propres à faciliter les efforts nationaux en matière de dialogue et de réconciliation, afin d'aider à réduire les risques de retomber dans un conflit.

07042 La plate-forme coordonne l'ensemble des interactions de l'UNESCO dans le cadre de la réponse humanitaire en assurant la participation de l'Organisation à tous les mécanismes de coordination pertinents des Nations Unies, tels que les groupes humanitaires du Comité permanent interorganisations (IASC), et en travaillant en étroite collaboration avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO, l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ) et les instituts de catégorie 1, ainsi que les bureaux de liaison de New York et de Genève. Elle s'attache également à renforcer la coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et à instaurer des partenariats stratégiques avec les ONG et les associations professionnelles participant aux efforts de paix et d'atténuation des effets des catastrophes.

07043 Au niveau opérationnel, la plate-forme aide les bureaux hors Siège de l'UNESCO à élaborer et mettre en œuvre des réponses aux situations de post-conflit et de post-catastrophe, en apportant un soutien programmatique et en proposant des infrastructures, une formation et des conseils appropriés. Au niveau du Siège, la plate-forme engage les secteurs de programme et les services centraux à faciliter les procédures administratives accélérées, à appuyer la mobilisation des fonds et à doter les bureaux de l'Organisation qui œuvrent dans les pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe d'effectifs adéquats.

07044 S'inspirant des initiatives prises à l'échelle nationale en termes de réponse humanitaire et de reconstruction, les priorités de l'UNESCO doivent porter sur les interruptions ou les dysfonctionnements des systèmes éducatifs, les services culturels et médiatiques, les traumatismes causés par les conflits et les catastrophes, et viser à réduire les risques que font peser les conflits et les catastrophes naturelles sur les systèmes éducatifs, les canaux de communication, le patrimoine culturel et la diversité biologique. L'UNESCO détient notamment des compétences pour offrir en amont des conseils sur les politiques et renforcer et rétablir les capacités nationales de planification et de gestion pour faire face aux défis et « reconstruire en mieux », grâce à une assistance technique et des services consultatifs aux autorités nationales, aux partenaires internationaux, aux organismes professionnels et aux organisations de la société civile, en vue d'une reconstruction durable sur le long terme. Les activités opérationnelles mettent aussi l'accent sur les « fruits de la paix » en générant des compétences et des opportunités économiques et en donnant aux communautés locales les moyens de prendre part aux processus de paix et de reconstruction. L'UNESCO favorise le dialogue, le rétablissement de la confiance et les efforts de réconciliation, notamment en fournissant aux décideurs locaux et nationaux les résultats des recherches et analyses reposant sur des données factuelles ainsi qu'une plate-forme pour un dialogue et un débat sur l'action à mener.

07045 Dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe, l'UNESCO exerce notamment les compétences suivantes : la modernisation des systèmes éducatifs par le biais de diverses initiatives de développement des capacités telles que la planification du secteur de l'éducation au service de la prévention, la fourniture de conseils et d'expertise pour le règlement des conflits liés à la gestion des ressources naturelles et aux mesures de mitigation et de prévention des catastrophes, notamment sur la façon d'intégrer les systèmes d'alerte rapide dans les interventions faisant suite à des conflits ou à des catastrophes, la protection du patrimoine culturel et naturel endommagé, notamment la consolidation et la réhabilitation d'urgence des institutions et des sites du patrimoine culturel endommagé et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel menacé, la fourniture d'un accès à l'information et le renforcement du rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de l'édification de la paix et de la reconstruction, l'appui au développement des capacités institutionnelles et humaines pour la mise en place durable de médias libres, indépendants et pluralistes et le renforcement de la sécurité des professionnels des médias, ainsi que la fourniture d'un accès aux informations à caractère humanitaire dans tous les secteurs en situation de crise.

Résultat escompté 1 : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie interne globale en vue de renforcer les mesures prises à travers le réseau hors Siège et au Siège dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe, au moyen de mécanismes d'appui efficaces et disponibles en temps utile en termes de ressources humaines et d'administration

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Cadre stratégique global pour les mesures à prendre dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe établi dans le cadre de la plate-forme intersectorielle sur le soutien aux pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe à l'issue de consultations avec tous les secteurs et services concernés 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 3 plans de mise en œuvre concrète élaborés et appliqués par le biais des unités hors Siège et des secteurs et services du Siège concernés
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de membres du personnel des unités hors Siège, des instituts de catégorie 1 et du Siège formés aux stratégies et mesures à prendre dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe au cours de l'exercice 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 75 membres du personnel formés
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de mécanismes administratifs/financiers révisés ou nouvellement appliqués pour faciliter une mise en œuvre plus efficace et plus opportune des mesures dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 2 mécanismes administratifs/financiers révisés ou nouvellement appliqués

Résultat escompté 2 : Contributions efficaces apportées aux mécanismes pertinents de coordination post-crise du système des Nations Unies, aux évaluations conjointes des besoins, aux modalités de financement multi-donateurs et autres modalités de financement post-crise et aux organismes de coordination interinstitutionnelle au niveau mondial et au niveau des équipes de pays des Nations Unies ; inclusion des projets de l'UNESCO dans les appels humanitaires lancés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, et financement de ces projets dans ce cadre

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de projets de l'UNESCO financés et en cours de mise en œuvre dans le cadre de procédures d'appel humanitaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, y compris par le biais du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 10 projets de l'UNESCO financés et en cours de mise en œuvre dans le cadre de procédures d'appel humanitaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et par le biais du CERF
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'évaluations conjointes des besoins dans des situations de post-crise ou d'autres mécanismes de hiérarchisation des priorités au niveau des pays auxquels participe l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> – participation à au moins 4 évaluations conjointes des besoins ou autres mécanismes de hiérarchisation des priorités au niveau des pays
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'activités mises en œuvre par l'UNESCO financées par le Fonds pour la consolidation de la paix, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD (volet thématique « Construction de la paix et résolution des conflits ») ou d'autres fonds de dépôt multidonateurs 	<ul style="list-style-type: none"> – au moins 10 activités de l'UNESCO en cours de mise en œuvre par le biais de ces canaux de financement

Résultat escompté 3 : Soutien aux États membres dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, de la prévention des conflits et de la construction de la paix, des liens clairs étant établis entre les phases de secours, de relèvement et de développement durable

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
■ Nombre d'activités mises en œuvre dans des situations de post-catastrophe à l'appui du renforcement des capacités nationales dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe	– au moins 5 nouvelles activités en cours de mise en œuvre
■ Nombre d'initiatives en matière de prévention des conflits et de construction de la paix mises en œuvre dans les pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe	– au moins 5 nouvelles activités en cours de mise en œuvre

Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade (1994) pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)

Objectifs et stratégies

07046 L'objectif général de la plate-forme est de favoriser le développement durable des PEID au moyen d'initiatives innovantes, stratégiques et ciblées visant à la réalisation de la Stratégie de Maurice. S'appuyant sur les contributions des cinq secteurs de programme de l'UNESCO, la plate-forme dirige et coordonne la participation de l'UNESCO à la stratégie sous la forme d'exécution en amont de programmes et d'activités intersectoriels. Par ses interventions, la plate-forme renforcera l'action intersectorielle dans les domaines où l'UNESCO détient un avantage comparatif au sein du système des Nations Unies, l'accent étant mis sur la création et le renforcement de partenariats multilatéraux interinstitutions. Ses secteurs d'intervention sont définis en fonction des résultats de l'Examen quinquennal de haut niveau de la Stratégie de Maurice figurant dans la résolution 65/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que dans la décision 185 EX/41 du Conseil exécutif et la résolution 35 C/33 de la Conférence générale. Ces documents offrent des directives pour l'identification d'interventions de l'UNESCO qui portent directement sur les vulnérabilités particulières des PEID telles que reconnues par la communauté internationale depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Ces interventions visent trois grands objectifs.

07047 La plate-forme renforcera la résilience des PEID par le biais d'actions ciblées visant à résoudre le problème de l'extrême vulnérabilité de ces États au changement climatique et aux catastrophes naturelles qui représentent de graves menaces pour la viabilité, et même pour la survie de certains d'entre eux. Ces activités seront menées en coopération avec la Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets.

07048 Reconnaissant les spécificités culturelles des petites îles et le rôle capital de la culture comme base du développement durable, la plate-forme s'emploiera à sauvegarder et renforcer le patrimoine matériel et immatériel insulaire, y compris le patrimoine naturel et culturel, les savoirs locaux et autochtones ainsi que la biodiversité insulaire. Ce faisant, la plate-forme s'inscrit directement dans le prolongement du rôle essentiel joué par l'UNESCO en assurant l'inclusion de la culture dans la Stratégie de Maurice.

07049 Reconnaissant la vulnérabilité économique des PEID et l'urgente nécessité de faire participer les nombreux jeunes qui y vivent du développement de la résilience sociale, économique et

environnementale, la plate-forme renforcera les capacités de la jeunesse de ces États afin d'améliorer les possibilités d'emploi. À cet égard, l'accent sera mis plus particulièrement sur la création de possibilités pour les jeunes chercheurs et étudiants des PEID grâce à un meilleur accompagnement et une meilleure orientation par l'entremise des réseaux universitaires et des sociétés professionnelles.

07050

Compte tenu de ces objectifs, la plate-forme a défini les résultats escomptés ci-après. Le coût prévu au titre du Programme ordinaire pour assurer la mise en œuvre de ces résultats escomptés est estimé à 1,5 million de dollars des États-Unis, auxquels s'ajouteront des ressources extrabudgétaires.

Résultat escompté 1 : Renforcement de la résilience des populations des PEID, l'accent étant particulièrement mis sur l'adaptation au changement climatique et sur la préparation aux catastrophes naturelles par le biais de politiques fondées sur des éléments factuels, de l'éducation, du développement des capacités et de la mobilisation de la société civile

07051

Les modalités de mise en œuvre de ce résultat peuvent inclure : (i) l'amélioration de l'adaptation des PEID au changement climatique par le biais d'initiatives telles que « En première ligne face au changement climatique », qui rendent compte des stratégies d'adaptation communautaires de ces États, et de partenariats entre institutions des Nations Unies qui favorisent la contribution des PEID à la formulation des politiques dans le cadre du cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC AR5) ; (ii) la promotion d'initiatives en matière d'éducation au changement climatique, comme Sandwatch, et le suivi de réunions récentes de spécialistes du changement climatique et autres manifestations sur ce sujet organisées dans les PEID ; (iii) la poursuite de la préparation aux catastrophes naturelles et des programmes d'alerte rapide, ainsi que des initiatives sur le terrain, notamment les travaux concernant les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis (TEWS) ; et (iv) une participation active au processus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) et à son suivi, y compris l'établissement de nouveaux partenariats et le développement de ceux qui existent dans le contexte du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement et autres modalités connexes.

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la collaboration des PEID aux activités de l'UNESCO relatives au changement climatique grâce à une participation accrue de ces États au Forum « En première ligne face au changement climatique » et autres partenariats interinstitutions connexes 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>lancement de projets de recherche sur les observations et les stratégies d'adaptation locales en matière de changement climatique dans 5 PEID</i> – <i>lancement d'au moins 2 activités dans le contexte de partenariats entre institutions des Nations Unies sur le changement climatique</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Optique des PEID clairement prise en compte dans les apports au cinquième rapport d'évaluation (AR5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évaluation du climat 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>les communications présentées pour l'AR5 contiennent des données et informations provenant des PEID et reflétant leurs priorités</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Consolidation accrue et nouvel élargissement des initiatives de l'UNESCO en matière d'éducation au changement climatique dans les PEID 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>mise en œuvre de nouveaux programmes dans 5 PEID couvrant au moins deux régions</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation accrue des PEID aux programmes existants de l'UNESCO en matière de préparation aux catastrophes naturelles et d'alerte rapide 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>activités entreprises dans au moins 5 nouveaux PEID</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi ciblé des priorités des PEID découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) grâce à l'élaboration d'activités intersectorielles pour faire face à la vulnérabilité de ces États 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>lancement d'au moins 1 nouvelle initiative intersectorielle pour faire face à la vulnérabilité des PEID</i>

Résultat escompté 2 : Soutien aux efforts des PEID en faveur du développement durable par le biais de la sauvegarde et du renforcement de leur patrimoine culturel et naturel, y compris des connaissances et des pratiques locales et autochtones

07052

Les modalités de mise en œuvre de ce résultat incluront : (i) le renforcement du rôle et la reconnaissance accrue de la culture et du patrimoine des PEID en tant qu'éléments essentiels au développement insulaire durable, en particulier par le biais de sous-programmes consacrés aux PEID dans le cadre des Conventions sur le patrimoine mondial et le patrimoine immatériel ; et (ii) l'amélioration de la transmission intergénérationnelle des connaissances et pratiques des habitants des îles par des approches novatrices, notamment le rôle des TIC, pour préparer l'examen décennal en vue du Sommet mondial sur la société de l'information (2015).

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobilisation des PEID et renforcement de leur engagement envers les conventions de l'UNESCO relatives à la culture, et nouvelles inscriptions sur les listes du patrimoine mondial et du patrimoine immatériel 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>présentation des candidatures de 4 nouveaux sites situés dans des PEID pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial</i> - <i>ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par 4 PEID</i> - <i>lancement d'activités de renforcement des capacités institutionnelles concernant la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans 5 PEID</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation de PEID appartenant à deux régions ou davantage à des projets intersectoriels axés sur la transmission des savoirs locaux et autochtones à l'aide des TIC dans des contextes éducatifs formels et non formels 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>mise en œuvre dans 2 régions de projets intersectoriels axés sur la transmission des savoirs locaux et autochtones à l'aide des TIC dans des contextes formels et non formels</i>

Résultat escompté 3 : Développement des capacités des PEID dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de pratiques qui renforcent les possibilités éducatives, économiques et d'emploi des jeunes, hommes et femmes, de ces États, en mettant l'accent sur l'EDD, EFTP, la science, la technologie et l'innovation (STI), les médias et l'information, et les industries culturelles

07053

Les modalités de mise en œuvre de ce résultat incluront : (i) l'élaboration et le renforcement de réseaux axés sur les PEID et de programmes intersectoriels d'enseignement, de recherche et de formation aux niveaux du primaire, du secondaire et du supérieur, tels que le Consortium des universités des petits États insulaires en développement, l'accent étant mis sur des initiatives qui relient toutes les régions comprenant des PEID ; (ii) la création de possibilités de formation et de mise en réseau pour les étudiants, grâce à l'établissement de nouveaux accords de coopération Sud-Sud, Nord-Sud-Sud et entre PEID ; (iii) la planification et le développement du renforcement des capacités des jeunes chercheurs des PEID en étroite collaboration avec les experts de l'UNESCO et les réseaux établis au titre des grands programmes I, II et III ; (iv) l'élaboration de nouvelles actions axées sur des questions essentielles concernant les jeunes dans les PEID, comme le développement des possibilités socioéconomiques, par le biais de programmes tels que l'EFTP, YouthXchange et la « Vision des jeunes sur la vie dans les îles » ; et (v) la revitalisation de la composante PEID du Programme international pour le développement de la communication concernant le développement des médias, l'accès à l'information et le renforcement de la société de l'information.

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement et élargissement de la coopération avec les principaux réseaux d'enseignement supérieur dans les PEID par le biais de nouveaux accords interrégionaux de coopération 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>lancement et mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de coopération avec le Consortium des universités des petits États insulaires en développement ; mise en œuvre d'au moins 1 activité supplémentaire</i> – <i>lancement d'au moins 1 programme international d'accompagnement des étudiants</i> – <i>au moins 1 activité à laquelle participent 2 régions comportant des PEID</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Création et mise en œuvre de programmes de formation pour les jeunes chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>lancement de programmes de formation dans 2 régions comportant des PEID</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Élargissement et renforcement d'activités visant à développer les possibilités offertes aux jeunes dans les PEID 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>lancement d'une nouvelle initiative sur la base de la « Vision des jeunes sur la vie dans les îles », de YouthXchange et d'autres programmes axés sur la jeunesse</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration et mise en œuvre de programmes intersectoriels propres aux PEID favorisant l'accès à l'information et le développement des médias locaux dans ces États 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>organisation d'activités de développement des capacités pour les professionnels des médias dans les PEID</i> – <i>examen et renforcement des radios communautaires et des centres multimédias communautaires ruraux dans les PEID</i>

Plate-forme intersectorielle sur la priorité Afrique et sa mise en œuvre par l'UNESCO

Objectifs et stratégies

07054 La « plate-forme intersectorielle Afrique » est un mécanisme de coordination, de soutien et de suivi de la mise en œuvre de la priorité programmatique et budgétaire accordée à l'Afrique et à ses besoins dans les domaines de l'UNESCO. Elle renforcera ses moyens d'action et initiera de nouveaux programmes et des projets spéciaux, en consultation avec les secteurs de programme. Il y aura deux leviers de la promotion et de la coordination de l'activité intersectorielle.

07055 Sous la direction de l'ADG/AFR et la coordination du Département Afrique, la plate-forme Afrique devra identifier, élaborer, apporter son assistance technique et participer à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets intersectoriels majeurs, validés par les États membres, qui devraient avoir un impact considérable sur le terrain. Elle continuera à apporter son soutien aux stratégies et projets régionaux en cours tels que : l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique, La route de l'esclave, la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse, et les trois initiatives majeures du plan consolidé pour les sciences et technologies en Afrique.

07056 La plate-forme Afrique veillera en outre à la mise en œuvre des décisions des organes directeurs de l'Organisation. Elle établira des synergies et des programmes communs avec les autres plates-formes, s'il y a lieu, y compris avec la plate-forme intersectorielle pour la culture de la paix et de la non-violence.

07057 L'action menée par la plate-forme intersectorielle Afrique sera orientée principalement vers la réalisation des objectifs et engagements internationaux majeurs tels que l'Éducation pour tous (EPT), les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et ceux de l'Union africaine (UA), y compris le NEPAD, qui déterminent le cadre commun d'une action internationale en faveur du développement de l'Afrique. Elle prendra également en compte le Plan d'action de l'UNESCO pour l'égalité entre les sexes, ainsi que

les nouvelles orientations du programme de l'Organisation concernant la culture comme facteur de développement et la promotion d'une culture de la paix et la non-violence.

07058 Plus spécifiquement, la plate-forme visera à :

- (a) donner une nouvelle impulsion à l'intersectorialité et l'interdisciplinarité, tant au niveau des secteurs que dans les bureaux hors Siège ;
- (b) identifier et élaborer en coopération avec les secteurs, bureaux hors Siège, instituts de catégorie 1 de l'UNESCO et partenaires, un Plan d'action incluant un programme d'activités, des données budgétaires et une stratégie de mobilisation de fonds ;
- (c) mobiliser des ressources substantives, techniques et financières pour la mise en œuvre du plan d'action ;
- (d) mettre en œuvre conjointement avec les secteurs, bureaux hors Siège, instituts de catégorie 1 de l'UNESCO et partenaires des projets identifiés dans le cadre de la plate-forme, à travers des équipes multisectorielles d'assistance technique ;
- (e) procéder à la mise en place d'une banque de données sur les activités en cours ou/et mises en œuvre, et élaborer des rapports à l'attention des organes directeurs ;
- (f) mener des activités de communication et de visibilité sur les progrès concernant la mise en œuvre de la « Priorité Afrique ».

07059 Afin d'assurer l'alignement du programme de l'UNESCO à celui de l'Union africaine et de son programme « NEPAD », la plate-forme Afrique aura comme cadre de référence de son action les décisions et textes directeurs de l'Union africaine et des communautés économiques régionales visant à la promotion de l'intégration régionale dans différents domaines de compétence de l'UNESCO, parmi lesquels notamment :

- le plan d'action de la deuxième Décennie africaine de l'éducation ;
- le plan d'action consolidé des sciences et technologies en Afrique ;
- le plan d'action de Nairobi sur les industries culturelles en Afrique ;
- les décisions concernant les liens entre l'éducation et la culture ;
- la paix et la sécurité ;
- la position africaine commune sur le changement climatique ;
- la Charte africaine de la jeunesse et le plan d'action de la Décennie pour le développement et l'autonomisation de la jeunesse en Afrique, ainsi que ;
- les décisions sur l'information et communication.

07060 La plate-forme Afrique entend orienter son action autour des questions et problématiques essentielles pour le Continent, exprimées par les États membres africains dans les documents-cadres des instances régionales. Elle veillera à apporter des réponses aux besoins des pays africains en vue de leur accomplissement des OMD et EPT. Les axes d'action identifiés ci-après tiennent compte des nouvelles orientations de l'Organisation sur le rôle de la culture dans le développement durable, le besoin de

recentrer sa mission autour de la consolidation de la paix ainsi que sur le rôle des femmes et jeunes dans l'avenir du continent :

- (a) l'éducation pour une culture de la paix et de la non-violence en Afrique ;
- (b) le renforcement des liens entre éducation et culture pour le développement durable ;
- (c) la mobilisation de la science, de la technologie et de l'innovation au service d'un développement durable ;
- (d) la promotion de la formation, de l'emploi et de l'intégration sociale des jeunes ;
- (e) le rôle de l'enseignement supérieur dans le renforcement des systèmes d'éducation et de recherche.

Résultat escompté 1 : Un Plan d'action sur la Priorité Afrique, composé de : Objectifs, Activités, Stratégie de mise en œuvre et ressources alloués, développé et mis en œuvre par les bureaux hors Siège et les instituts de l'UNESCO, en collaboration étroite avec d'autres agences du système des Nations Unies (SNU) et d'autre partenaires

Indicateurs de performance

- Nombre de projets intersectoriels majeurs inclus dans le Plan d'action de la Priorité Afrique et reflétés dans les Plans de travail
- Stratégie de mobilisation de ressources pour la Priorité Afrique mise en place avec un devoir de responsabilité des secteurs de programme et des bureaux de la sous-région

Résultat escompté 2 : Des programmes/projets spéciaux portant sur les axes d'action majeurs identifiés et intégrés dans la stratégie de l'UNESCO pour l'Afrique, soutenus et/ou mis en place en coopération avec des partenaires de l'Organisation, sous la coordination et l'assistance technique de la plate-forme Afrique

Indicateurs de performance

- Trois ou quatre programmes/projets spécifiques de portée régionale et/ou sous-régionale élaborés, validés par les États membres ou organisations régionales et soumis à la recherche des fonds extrabudgétaires
- Assistance technique fournie par l'UNESCO aux États membres et aux institutions majeures spécialisées de l'UA dans la mise en œuvre des programmes/projets retenus par la plate-forme
- Rapports sur l'état de mise en œuvre des projets soumis régulièrement aux organes directeurs de l'Organisation et des sessions d'échanges d'informations organisées sur la base de l'expérience de mise en œuvre des projets/programmes

Résultat escompté 3 : Contrôle systématique des activités de la Priorité Afrique dans le suivi de la mise en œuvre des Plans d'action (Décisions de l'UA) effectué

Indicateurs de performance

- Rapport annuel présenté aux organes directeurs sur l'impact de la coopération de l'UNESCO en Afrique, par secteur
- Analyses statistiques régulières du budget alloué à l'Afrique et aux différents thèmes sur l'Afrique
- Contrôle de l'alignement des activités de l'UNESCO en Afrique aux besoins exprimés par les États membres et les décisions de l'Union africaine

Bureaux hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés

Hors Siège – 1

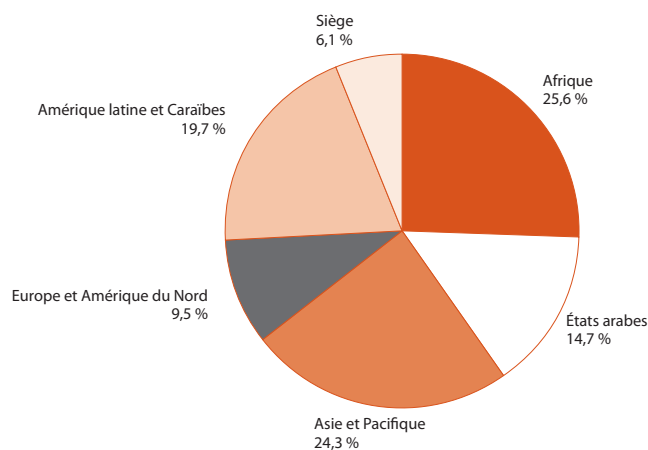
Budget ordinaire								
Activités/Personnel	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extra-budgétaires ¹
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1. Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés (personnel)	56 189 400	267 700	56 457 100	1 759 200	(850 500)	(1 182 700)	56 183 100	423 800
2. Coûts de fonctionnement des unités hors Siège	19 865 200	–	19 865 200	619 200	(328 400)	–	20 156 000	1 123 800
3. Coordination du hors Siège au Siège								
Activités	388 200	–	388 200	12 100	(91 100)	–	309 200	–
Personnel	4 305 000	(887 600)	3 417 400	156 100	(290 100)	(67 600)	3 215 800	228 600
Total	80 747 800	(619 900)	80 127 900	2 546 600	(1 560 100)	(1 250 300)	79 864 100	1 776 200

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Région/Siège	Ventilation du budget ordinaire par région						
	Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés (personnel)	Coûts de fonctionnement des unités hors Siège	Coordination du hors Siège au Siège		Postes	Total	
			Activité	Personnel		\$	%
Afrique	\$ 14 241 300	\$ 6 229 100	–	–	114	\$ 20 470 400	25,6 %
États arabes	9 338 600	2 408 300	–	–	62	11 746 900	14,7 %
Asie et Pacifique	14 460 000	4 953 600	–	–	116	19 413 600	24,3 %
Europe et Amérique du Nord	4 160 100	3 419 400	–	–	17	7 579 500	9,5 %
Amérique latine et Caraïbes	13 983 100	1 774 600	–	–	92	15 757 700	19,7 %
Total, hors Siège	56 183 100	18 785 000	–	–	401	74 968 100	93,9 %
Siège	–	1 371 000	309 200	3 215 800	13	4 896 000	6,1 %
Total, hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés	56 183 100	20 156 000	309 200	3 215 800	414	79 864 100	100,0 %

Budget ordinaire



Hors Siège – 2

Postes de dépense	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaire ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	\$
1. Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés (personnel – postes établis)		56 183 100	56 183 100	423 800
2. Coûts de fonctionnement des unités hors Siège				
I. Coûts de fonctionnement des unités hors Siège				1 123 800
Assistance temporaire	4 644 100		4 644 100	
Voyages officiels du personnel	1 446 800		1 446 800	
Services contractuels	124 300		124 300	
Dépenses générales de fonctionnement	10 742 500		10 742 500	
Amélioration des locaux	36 400		36 400	
Fournitures et matériel	919 600		919 600	
Mobilier et équipements	730 600		730 600	
Autres dépenses	515 700		515 700	
Sous-total	19 160 000	–	19 160 000	1 123 800
II. Crédits administrés par le Bureau de coordination des unités hors Siège pour le renforcement des unités hors Siège :				
Participation de l'UNESCO aux activités pilotes de l'initiative « Unis dans l'action »	600 000		600 000	
Soutien administratif dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe	396 000		396 000	
Sous-total	996 000	–	996 000	–
Total, Coûts de fonctionnement des unités hors Siège	20 156 000	–	20 156 000	1 123 800
3. Coordination du hors Siège au Siège				
I. Personnel (postes établis)		3 215 800	3 215 800	228 600
II. Autres dépenses :				
Assistance temporaire	55 000		55 000	
Voyages officiels du personnel	94 000		94 000	
Services contractuels	45 000		45 000	
Dépenses générales de fonctionnement	60 000		60 000	
Fournitures et matériel	20 000		20 000	
Mobilier et équipements	21 000		21 000	
Autres dépenses	14 200		14 200	
Total, Coordination du hors Siège au Siège	309 200	3 215 800	3 525 000	228 600
Total, Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés	20 465 200	59 398 900	79 864 100	1 776 200

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège

Réforme du dispositif hors Siège

Budget ordinaire							
	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège							
Activités	-	-	-	-	2 465 500	-	2 465 000
Personnel	-	-	-	-	6 535 000	-	6 535 000
Total	-	-	-	-	9 000 000	-	9 000 000

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

Cet article budgétaire correspondra aux coûts récurrents et non récurrents supplémentaires résultant de la mise en œuvre progressive de la réforme de l'UNESCO concernant son dispositif hors Siège en Afrique au cours de la période couverte par le 36 C/5. Un état détaillé des dépenses budgétisées sera présenté séparément dans les documents qui seront soumis au Conseil exécutif à sa 187^e session et à la Conférence générale à sa 36^e session.

Titre II – Programmes et Services liés au programme

II.B – Services liés au programmes

Il n'y a aucun changement dans la partie narrative du Volume 2 en ce qui concerne le Titre II.B :

Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique

*Chapitre 2 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité
entre les sexes*

*Chapitre 3 – Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme
et élaboration du budget*

II.B – Services liés au programme

Titre II.B – 1

Budget ordinaire								
Services liés au programme	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/(Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extra-budgétaires ¹
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Chapitre 1 Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique								
Activités	1 044 400	–	1 044 400	32 600	360 100	–	1 437 100	–
Personnel	3 631 900	–	3 631 900	166 700	637 300	(91 400)	4 344 500	–
Total, Chapitre 1	4 676 300	–	4 676 300	199 300	997 400	(91 400)	5 781 600	–
Chapitre 2 Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes²								
Activités	–	166 000	166 000	5 200	263 400	–	434 600	–
Personnel	–	1 306 500	1 306 500	67 000	403 600	(36 600)	1 740 500	–
Total, Chapitre 2	–	1 472 500	1 472 500	72 200	667 000	(36 600)	2 175 100	–
Chapitre 3 Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget^{2,3,5}								
Activités	1 435 000	323 400	1 758 400	54 800	(382 900)	–	1 430 300	505 000
Personnel	6 345 000	1 517 400	7 862 400	390 000	(379 500)	(162 400)	7 710 500	5 730 700
Total, Chapitre 3	7 780 000	1 840 800	9 620 800	444 800	(762 400)	(162 400)	9 140 800	6 235 700
Chapitre 4 Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation								
Activités	–	2 184 000	2 184 000	68 100	(258 400)	–	1 993 700	–
Personnel	–	2 604 300	2 604 300	124 300	412 300	(64 700)	3 076 200	2 040 800
Total, Chapitre 4	–	4 788 300	4 788 300	192 400	153 900	(64 700)	5 069 900	2 040 800
Chapitre 5 Relations extérieures et information du public⁴								
Activités	–	4 721 000	4 721 000	147 200	(1 683 500)	–	3 184 700	–
Personnel	–	24 996 800	24 996 800	1 186 700	(1 152 300)	(516 100)	24 515 100	1 483 900
Total, Chapitre 5	–	29 717 800	29 717 800	1 333 900	(2 835 800)	(516 100)	27 699 800	1 483 900
Information du public⁴								
Activités	2 083 700	(2 083 700)	–	–	–	–	–	–
Personnel	11 588 100	(11 588 100)	–	–	–	–	–	–
Total, Information du public	13 671 800	(13 671 800)	–	–	–	–	–	–
Planification et gestion du budget⁵								
Activités	507 700	(507 700)	–	–	–	–	–	–
Personnel	4 332 200	(4 332 200)	–	–	–	–	–	–
Total, Planification et gestion du budget	4 839 900	(4 839 900)	–	–	–	–	–	–
Total, Chapitre 5	5 070 800	4 803 000	9 873 800	307 900	(1 701 300)	–	8 480 400	505 000
Total, Chapitre 5	25 897 200	14 504 700	40 401 900	1 934 700	(78 600)	(871 200)	41 386 800	9 255 400
Total, Titre II.B	30 968 000	19 307 700	50 275 700	2 242 600	(1 779 900)	(871 200)	49 867 200	9 760 400

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

- Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.
- Conformément à la Note ivoire DG/NOTE/10/17 et aux décisions ultérieures de la Directrice générale, la Division pour l'égalité des genres a été transférée du Bureau de la planification stratégique (BSP : Titre II.B) au Cabinet de la Directrice générale dont elle relève directement et où elle constitue une division à part entière (Titre II.B).
- Conformément aux Notes ivoire DG/NOTE/10/23 et DG/NOTE/10/31 la Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires et la Section pour l'analyse et la planification centrales ont été intégrées au sein du Bureau de la planification stratégique.
- Conformément à la Note ivoire DG/NOTE/10/34, le Bureau de l'information du public (BPI) a été fusionné avec le Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC : Titre III) pour former le nouveau Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI).
- Conformément aux Notes ivoire DG/NOTE/10/31 et DG/NOTE/10/32, les unités du Bureau du budget (BB) ont été transférées soit au Bureau de la planification stratégique (BSP : Titre II.B), soit au nouveau Bureau de la gestion financière (BFM : Titre III.B).

Titre II.B – 2

POSTES ÉTABLIS PAR CATÉGORIE ET SOURCE DE FINANCEMENT						
Services liés au programme	35 C/5 approuvé et ajusté			36 C/5 scénario CNZ alternatif		
	ADG/D/P/NPO	GS/L	Total	ADG/D/P/NPO	GS/L	Total
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique						
Budget ordinaire, Siège	8	6	14	10	6	16
Budget ordinaire, hors Siège	2	–	2	2	–	2
Autres sources de financement	1	–	1	–	–	–
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes						
Budget ordinaire, Siège	4	1	5	5	1	6
Autres sources de financement	–	–	–	–	–	–
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget						
Budget ordinaire, Siège	22	11	33	20	9	29
Autres sources de financement	17	9	26	16	5	21
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation						
Budget ordinaire, Siège	11	1	12	11	2	13
Autres sources de financement	7	–	7	7	–	7
Relations extérieures et information du public						
Budget ordinaire, Siège	55	61	116	55	54	109
Budget ordinaire, hors Siège	4	–	4	4	–	4
Autres sources de financement	2	3	5	4	2	6
TOTAL, Titre II.B						
Total, Budget ordinaire, Siège	100	80	180	101	72	173
Total, Budget ordinaire, hors Siège	6	–	6	6	–	6
Total, Budget ordinaire	106	80	186	107	72	179
Total, Autres sources de financement	27	12	39	27	7	34
TOTAL GÉNÉRAL	133	92	225	134	79	213

Autres sources de financement : inclut les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds autofinancés.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	\$
Chapitre 1				
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique				
I. Personnel (postes établis)		4 344 500	4 344 500	–
II. Autres dépenses :				
Assistance temporaire	170 000		170 000	–
Heures supplémentaires	30 000		30 000	–
Voyages des participants (délégués)	250 000		250 000	–
Voyages officiels du personnel	380 000		380 000	–
Services contractuels	135 000		135 000	–
Dépenses générales de fonctionnement	258 500		258 500	–
Fournitures et matériel	45 000		45 000	–
Mobilier et équipements	45 000		45 000	–
Autres dépenses	123 600		123 600	–
Total, Chapitre 1	1 437 100	4 344 500	5 781 600	–
Chapitre 2				
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes				
I. Personnel (postes établis)		1 740 500	1 740 500	–
II. Autres dépenses :				
Assistance temporaire	80 000		80 000	–
Voyages des participants (délégués)	25 000		25 000	–
Voyages officiels du personnel	141 700		141 700	–
Services contractuels	73 900		73 900	–
Dépenses générales de fonctionnement	55 000		55 000	–
Fournitures et matériel	25 000		25 000	–

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipements	29 000		29 000	–
Allocations financières/bourses/contributions	–		–	–
Autres dépenses	5 000		5 000	–
Total, Chapitre 2	434 600	1 740 500	2 175 100	–
Chapitre 3	Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget			
I. Personnel (postes établis)		7 710 500	7 710 500	5 730 700
II. Autres dépenses :				505 000
Assistance temporaire	190 000		190 000	–
Voyages des participants (délégués)	49 900		49 900	–
Voyages officiels du personnel	410 000		410 000	–
Services contractuels	429 000		429 000	–
Dépenses générales de fonctionnement	154 400		154 400	–
Fournitures et matériel	71 000		71 000	–
Mobilier et équipements	63 000		63 000	–
Autres dépenses	63 000		63 000	–
Total, Chapitre 3	1 430 300	7 710 500	9 140 800	6 235 700
Chapitre 4	Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation			
I. Personnel (postes établis)		3 076 200	3 076 200	2 040 800
II. Montants administrés pour le compte de toute l'Organisation	1 993 700		1 993 700	–
Total, Chapitre 4	1 993 700	3 076 200	5 069 900	2 040 800
Chapitre 5	Relations extérieures et information du public			
I. Personnel (postes établis)		24 515 100	24 515 100	1 483 900
II. Autres dépenses :				
Assistance temporaire	548 300		548 300	–
Heures supplémentaires	–		–	–
Voyages des participants (délégués)	337 000		337 000	–
Voyages officiels du personnel	524 600		524 600	–
Services contractuels	1 141 600		1 141 600	–
Dépenses générales de fonctionnement	414 900		414 900	–
Fournitures et matériel	55 800		55 800	–
Mobilier et équipements	108 500		108 500	–
Autres dépenses	54 000		54 000	–
Total, Chapitre 5	3 184 700	24 515 100	27 699 800	1 483 900
Total, Titre II.B	8 480 400	41 386 800	49 867 200	9 760 400

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Le texte ci-après ne contient que la version alternative des paragraphes du Projet de 36 C/5 initial (scénario CRZ) qui ont été très largement révisés, et inclut les changements proposés dans la formulation des titres, stratégies, résultats escomptés et indicateurs de performance correspondant aux axes d'action. Les paragraphes du Projet de 36 C/5 initial qui ne figurent pas ci-dessous demeurent pour l'essentiel inchangés dans l'option alternative (CNZ).

Chapitre 4 – Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

Unité responsable : Bureau du Responsable en chef de l'information et des systèmes informatiques (SSM/CIO)

Dans le cadre de l'option budgétaire alternative, les paragraphes ci-après doivent se lire comme suit :

09401 L'objectif est d'élaborer une stratégie de gestion des connaissances et des systèmes d'information (KISM) à l'appui de la création, de la saisie, de la rétention et du partage des connaissances dans une organisation largement décentralisée. Le Bureau de la gestion des connaissances et des systèmes d'information tirera parti des technologies de l'information et de la communication pour les mettre au service d'un processus décisionnel efficace et efficient à tous les niveaux de l'Organisation et du renforcement de l'apprentissage organisationnel.

09402 Le Bureau, placé sous l'autorité générale de la Sous-Directrice générale pour la gestion des services de soutien (ADG/SSM), est le principal organe que consultent la Directrice générale et l'équipe de direction dans le domaine de la gestion des connaissances et de l'information, des technologies de l'information et de la communication et de l'intégration des systèmes pour impulser l'innovation, accroître l'efficacité opérationnelle et optimiser l'investissement de l'UNESCO dans les TIC, et renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies.

09403 **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

Élaboration d'une vision stratégique de la gestion des connaissances et de l'information incluant les impératifs en matière de diffusion du savoir

Définition et mise en œuvre d'un processus de gouvernance et de prise de décision en ce qui concerne les investissements dans la gestion des connaissances et de l'information dans l'ensemble de l'Organisation

Chapitre 5 – Relations extérieures et information du public

Unité responsable : Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI)

1. Renforcement des relations avec les États membres et les organisations internationales

Dans le cadre de l'option budgétaire alternative, les paragraphes ci-après doivent se lire comme suit :

1.1 Relations avec les États membres

09510 Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Accroissement de la coopération avec les États membres, en particulier par l'intermédiaire de leur délégation permanente auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO, de sorte que les délégués permanents et les observateurs soient bien informés des activités de l'UNESCO grâce à des réunions d'information thématiques sectorielles organisées régulièrement et à un site Web spécialement conçu

Organisation plus stratégique des visites officielles de la Directrice générale aux États membres et aux organisations intergouvernementales en collaboration avec les secteurs et les services concernés

1.2 Relation avec les organisations internationales

09514 Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Accroissement de la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies, notamment par la coordination de contributions substantielles à de grandes réunions internationales ainsi qu'aux documents et rapports des Nations Unies

Développement de la coopération avec d'autres institutions spécialisées et organisations intergouvernementales, préparation et réalisation de projets conjoints et renforcement du suivi des accords de coopération

2. Renforcement de la coopération avec les commissions nationales et la société civile

Dans le cadre de l'option budgétaire alternative, les paragraphes ci-après doivent se lire comme suit :

2.1 Renforcement du rôle et des capacités des commissions nationales et création de partenariats avec les réseaux associés

09526 Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Contribution effective des commissions nationales et des réseaux associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de l'UNESCO en associant activement les commissions nationales à la mobilisation des partenaires de l'UNESCO et à la visibilité de l'Organisation, en nouant des partenariats avec les parlementaires, le mouvement des clubs UNESCO et les autorités municipales et locales

Encouragement de la coopération entre les commissions nationales et le réseau des unités hors Siège de l'UNESCO dans le cadre de la programmation conjointe par pays des Nations Unies, et établissement d'un rapport annuel sur la coopération avec les commissions nationales en utilisant, entre autres, les informations fournies par celles-ci sur l'impact de leurs activités, la mobilisation de partenaires et/ou de fonds et leur contribution programmatique

3. Information du public

Unité responsable : Division de l'information du public (DPI)

Dans le cadre de l'option budgétaire alternative, les paragraphes ci-après doivent se lire comme suit :

09532 **Résultat escompté à la fin de l'exercice**

Conséquence du plan de communication, les informations relatives aux priorités de programme de l'UNESCO sont accessibles et consultables par le grand public, ce qui contribue à améliorer la sensibilisation du public au mandat et à l'action de l'Organisation

(a) Médias

09534 **Résultat escompté à la fin de l'exercice**

Accroissement et inscription dans une optique plus positive de la couverture des activités et des priorités de l'UNESCO dans les principaux organes d'information nationaux et internationaux favorisant une meilleure connaissance de l'image de l'UNESCO dans les médias, et établissement de partenariats avec les grands organes d'information

(b) Audiovisuel

09536 **Résultat escompté à la fin de l'exercice**

Amélioration de la visibilité de l'UNESCO par l'utilisation accrue de matériels audiovisuels produits par l'Organisation – y compris des vidéos et des photos – par le réseau de médias, la télévision et d'autres sources d'information multimédias

(c) Événements spéciaux

09538 **Résultat escompté à la fin de l'exercice**

Amélioration de la visibilité de l'UNESCO au plan international (image et reconnaissance) par l'organisation d'événements institutionnels et culturels fondés sur le développement des partenariats avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les médias et par une stratégie plus cohérente applicable aux prix UNESCO

(d) Publications, gestion de la marque et identité visuelle

09540

Résultat escompté à la fin de l'exercice

Développement du programme de publications et préparation et distribution d'un ensemble cohérent de matériels de communication par les secteurs et services, et amélioration des capacités de l'UNESCO en matière d'identité visuelle et d'exploitation de produits dérivés par une meilleure évaluation de l'impact du nom et du logo de l'UNESCO et une meilleure stratégie pour leur utilisation

(e) Services Web

09542

Résultat escompté à la fin de l'exercice

Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web

Titre II – Programmes et Services liés au programme

II. C – Programme de participation et bourses

II.C – Programme de participation et bourses

Titre II.C – 1

Budget ordinaire								Ressources extra-budgétaires ¹
Programme de participation et bourses	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/(Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation)	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Chapitre 1 Programme de participation								
Activités	19 050 000	–	19 050 000	519 200	(1 598 300)	–	17 970 900	–
Personnel	930 200	164 000	1 094 200	60 100	(18 400)	(23 400)	1 112 500	–
Total, Chapitre 1	19 980 200	164 000	20 144 200	579 300	(1 616 700)	(23 400)	19 083 400	–
Chapitre 2 Programme de bourses								
Activités	1 165 500	–	1 165 500	36 300	(151 800)	–	1 050 000	869 700
Personnel	695 500	–	695 500	35 900	(125 100)	(12 500)	593 800	696 800
Total, Chapitre 2	1 861 000	–	1 861 000	72 200	(276 900)	(12 500)	1 643 800	1 566 500
Total, Activités	20 215 500	–	20 215 500	555 500	(1 750 100)	–	19 020 900	869 700
Total, Personnel	1 625 700	164 000	1 789 700	96 000	(143 500)	(35 900)	1 706 300	696 800
Total, Titre II.C	21 841 200	164 000	22 005 200	651 500	(1 893 600)	(35 900)	20 727 200	1 566 500

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Titre II.C – 2

POSTES ÉTABLIS PAR CATÉGORIE ET SOURCE DE FINANCEMENT						
Programme de participation et bourses	35 C/5 approuvé et ajusté			36 C/5 scénario CNZ alternatif		
	ADG/D/P/NPO	GS/L	Total	ADG/D/P/NPO	GS/L	Total
Programme de participation						
Budget ordinaire, Siège	2	4	6	2	4	6
Programme de bourses						
Budget ordinaire, Siège	–	5	5	–	4	4
Autres sources de financement	2	–	2	2	–	2
Total, Titre II.C						
Total, Budget ordinaire, Siège	2	9	11	2	8	10
Total, Budget ordinaire	2	9	11	2	8	10
Total, Autres sources de financement	2	–	2	2	–	2
TOTAL GÉNÉRAL	4	9	13	4	8	12

Autres sources de financement : inclut les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds autofinancés.

Postes de dépenses		Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
		Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
		\$	\$	\$	\$
Chapitre 1	Programme de participation				
	I. Personnel (postes établis)		1 112 500	1 112 500	-
	II. Autres dépenses :				
	Assistance temporaire	16 000		16 000	-
	Voyages officiels du personnel	12 000		12 000	-
	Services contractuels	8 000		8 000	-
	Dépenses générales de fonctionnement	9 200		9 200	-
	Fournitures et matériel	2 500		2 500	-
	Mobilier et équipements	5 400		5 400	-
	Contributions financières	17 917 800		17 917 800	-
	Total, Chapitre 1	17 970 900	1 112 500	19 083 400	-
Chapitre 2	Programme de bourses				
	I. Personnel (postes établis)		593 800	593 800	696 800
	II. Autres dépenses :				869 700
	Assistance temporaire	8 000		8 000	-
	Voyages officiels du personnel	8 000		8 000	-
	Services contractuels	9 000		9 000	-
	Dépenses générales de fonctionnement	33 800		33 800	-
	Fournitures et matériel	4 500		4 500	-
	Mobilier et équipements	9 700		9 700	-
	Bourses de perfectionnement et d'études	977 000		977 000	-
	Total, Chapitre 2	1 050 000	593 800	1 643 800	1 566 500
	Total, Titre II.C	19 020 900	1 706 300	20 727 200	1 566 500

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Le texte ci-après ne contient que la version alternative des paragraphes du Projet de 36 C/5 initial (scénario CRZ) qui ont été très largement révisés, et inclut les changements proposés dans la formulation des titres, stratégies, résultats escomptés et indicateurs de performance correspondant aux axes d'action. Les paragraphes du Projet de 36 C/5 initial qui ne figurent pas ci-dessous demeurent pour l'essentiel inchangés dans l'option alternative (CNZ).

Chapitre 1 – Programme de participation

Dans le cadre de l'option budgétaire alternative, le paragraphe ci-après doit se lire comme suit :

10103 Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Amélioration de la formulation, de l'évaluation et du suivi des demandes, afin d'accroître la complémentarité entre les activités planifiées dans le cadre du Programme et budget et celles qui sont soutenues au titre du Programme de participation, en veillant à ce qu'elles concordent avec les grands axes prioritaires de la Stratégie à moyen terme (C/4) et du Programme et budget (C/5)

Amélioration de la mise en œuvre de stratégies ajustables pour répondre aux besoins urgents et particuliers de certains groupes de pays ayant des caractéristiques communes

Renforcement de l'impact du Programme de participation et des mécanismes redditionnels par le biais d'une amélioration de l'information et de la communication avec les États membres à tous les stades de l'exécution du programme

Chapitre 2 – Programme de bourses

Dans le cadre de l'option budgétaire alternative, le paragraphe ci-après doit se lire comme suit :

10202 Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Renforcement des capacités nationales des États membres dans les priorités de programme de l'UNESCO

Autonomisation des bénéficiaires de bourses dans les domaines prioritaires grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire

Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de programme et les priorités sectorielles biennales

Titre III – Services internes

Il n'y a aucun changement dans la partie narrative du Volume 2 en ce qui concerne les Titres suivants :

III.A – Gestion des ressources humaines

III.B – Gestion financière

Titre III – 1

Budget ordinaire								Ressources extrabudgétaires ¹
Activités/Personnel	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustements techniques	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Gestion des ressources humaines								
1. Gestion des ressources humaines								
Activités	5 143 700	(100 000)	5 043 700	157 200	(927 000)	–	4 273 900	–
Personnel	16 715 700	45 600	16 761 300	793 500	(644 500)	(348 700)	16 561 600	443 000
2. Formation et perfectionnement du personnel à l'échelle de l'Organisation	4 760 000	–	4 760 000	148 400	(908 400)	–	4 000 000	–
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	6 114 800	–	6 114 800	1 685 200	2 000 000	–	9 800 000	–
Total, Titre III.A	32 734 200	(54 400)	32 679 800	2 784 300	(479 900)	(348 700)	34 635 500	443 000
B. Gestion financière²								
1. Gestion financière								
Activités	–	782 100	782 100	24 600	(368 200)	–	438 500	–
Personnel	–	12 712 900	12 712 900	638 200	(761 500)	(259 500)	12 330 100	2 923 400
2. Primes d'assurances à l'échelle de l'organisation	–	875 000	875 000	75 000	(250 000)	–	700 000	–
Total, Titre III.B	–	14 370 000	14 370 000	737 800	(1 379 700)	(259 500)	13 468 600	2 923 400
C. Gestion de services de soutien								
1. Coordination, infrastructures des technologies de l'information, gestion des systèmes et des communications								
Chapitre 1 – Coordination, soutien, suivi et évaluation								
Activités	218 600	–	218 600	6 800	(29 400)	–	196 000	–
Personnel	3 168 000	–	3 168 000	171 700	–	(68 800)	3 270 900	188 000
Achats³								
Activités	65 400	(65 400)	–	–	–	–	–	–
Personnel	2 582 300	(2 582 300)	–	–	–	–	–	–
Chapitre 2 – Gestion des systèmes informatiques et des télécommunications								
Activités	6 201 100	(2 084 000)	4 117 100	128 300	(522 800)	–	3 722 600	–
Personnel	14 908 700	(2 839 100)	12 069 600	565 800	(1 009 600)	(239 800)	11 386 000	815 200
Total, Titre III.C.1	27 144 100	(7 570 800)	19 573 300	872 600	(1 561 800)	(308 600)	18 575 500	1 003 200
2. Gestion des services de conférences, langues et documents								
Chapitre 3 – Gestion des conférences, langues et documents								
Activités	1 883 200	–	1 883 200	58 700	(854 800)	–	1 087 100	1 781 100
Personnel	21 883 400	–	21 883 400	1 106 400	(2 540 200)	(421 700)	20 027 900	2 669 000
Total, Titre III.C.2	23 766 600	–	23 766 600	1 165 100	(3 395 000)	(421 700)	21 115 000	4 450 100
3. Gestion des services communs, y compris les achats, la sécurité au Siège et les services collectifs								
Chapitre 4 – Services communs : gestion des achats, de la sécurité au Siège et des installations								
Activités	10 899 400	65 400	10 964 800	341 700	(2 880 800)	–	8 425 700	–

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

- Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.
- Conformément à la Note ivoirienne DG/NOTE/10/31, le Bureau du Contrôleur financier (BOC), une partie du Bureau du budget (BB), et l'unité de soutien administratif du Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC) ont été fusionnés pour former le nouveau Bureau de la gestion financière (BFM : Titre III.B).
- Suite à la restructuration du Secteur de la gestion des services de soutien (SSM), la Division des achats a été intégrée à la Division de la gestion des services communs, anciennement Division du Siège.

Budget ordinaire								
Activités/Personnel	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustements techniques	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires ¹
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Personnel	17 044 300	2 582 300	19 626 600	875 000	(779 500)	(406 600)	19 315 500	5 270 000
Chapitre 5 – Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège								
Activités	19 073 400	(13 784 000)	5 289 400	164 900	(554 300)	–	4 900 000	–
Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Titre III.C.3	47 017 100	(11 136 300)	35 880 800	1 381 600	(4 214 600)	(406 600)	32 641 200	5 270 000
Total, Titre III.C – Activités	38 341 100	(15 868 000)	22 473 100	700 400	(4 842 100)	–	18 331 400	1 781 100
Total, Titre III.C – Personnel	59 586 700	(2 839 100)	56 747 600	2 718 900	(4 329 300)	(1 136 900)	54 000 300	8 942 200
Total, Titre III.C	97 927 800	(18 707 100)	79 220 700	3 419 300	(9 171 400)	(1 136 900)	72 331 700	10 723 300
Relations extérieures et coopération⁴								
Activités	3 076 700	(3 076 700)	–	–	–	–	–	–
Personnel	14 590 300	(14 590 300)	–	–	–	–	–	–
Total	17 667 000	(17 667 000)	–	–	–	–	–	–
Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier²								
Activités	1 429 400	(1 429 400)	–	–	–	–	–	–
Personnel	9 107 400	(9 107 400)	–	–	–	–	–	–
Total	10 536 800	(10 536 800)	–	–	–	–	–	–
Total, Titre III	158 865 800	(32 595 300)	126 270 500	6 941 400	(11 031 000)	(1 745 100)	120 435 800	14 089 700

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.
4. Conformément à la Note ivoire DG/NOTE/10/34, le Bureau de l'information du public (BPI : Titre II.B) et le Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC : Titre III) ont été fusionnés pour former le nouveau Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI : Titre II.B).

Titre III – 2

POSTES ÉTABLIS PAR CATÉGORIE ET SOURCE DE FINANCEMENT						
Services internes	35 C/5 approuvé et ajusté			36 C/5 scénario CNZ alternatif		
	ADG/D/P/NPO	GS/L	Total	ADG/D/P/NPO	GS/L	Total
Gestion des ressources humaines						
Budget ordinaire, Siège	37	50	87	38	46	84
Autres sources de financement	1	1	2	1	1	2
Gestion financière						
Budget ordinaire, Siège	34	27	61	32	26	58
Autres sources de financement	6	10	16	6	8	14
Gestion des services de soutien						
Budget ordinaire, Siège	90	242	332	86	220	306
Autres sources de financement	5	40	45	5	48	53
Total, Budget ordinaire	161	319	480	156	292	448
Total, Autres sources de financement	12	51	63	12	57	69
TOTAL GÉNÉRAL	173	370	543	168	349	517

Autres sources de financement : inclut les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds autofinancés.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	
A. Gestion des ressources humaines				
I. Personnel (postes établis)		16 561 600	16 561 600	443 000
II. Autres dépenses :				
Assistance temporaire	157 800		157 800	–
Heures supplémentaires	3 800		3 800	–
Voyages des participants (délégués)	9 400		9 400	–
Voyages officiels du personnel (CFPI, HLCM, etc.)	103 900		103 900	–
Services contractuels	296 000		296 000	–
Dépenses générales de fonctionnement	88 000		88 000	–
Fournitures et matériel	24 000		24 000	–
Mobilier et équipements	62 000		62 000	–
Expérimentation d'ERP (STEPS)	50 000		50 000	–
Autres dépenses (SITA, charges communes et autres)	71 900		71 900	–
Traitement des demandes de remboursement par la CAM et notariat	2 300 000		2 300 000	–
Programme des jeunes cadres (nomination et frais de voyage) ²	350 000		350 000	–
III. Crédits administrés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Organisation :				
Budget de formation	4 000 000		4 000 000	–
Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	9 800 000		9 800 000	–
Régime d'indemnisation du personnel	129 600		129 600	–
Voyages au titre de la Caisse commune des pensions (CCPPNU)	25 800		25 800	–
Jeux interorganisations (contribution au voyage des membres du personnel)	16 100		16 100	–
Contribution aux associations du personnel	72 400		72 400	–
Contribution à l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)	30 000		30 000	–
JCU (Jardin des petits et Club des enfants)	411 000		411 000	–
Autres fonds gérés centralement	72 200		72 200	–
Total, Titre III.A	18 073 900	16 561 600	34 635 500	443 000
B. Gestion financière				
I. Personnel (postes établis)		12 330 100	12 330 100	2 923 400
II. Autres dépenses :				
Assistance temporaire	15 000		15 000	–
Voyages officiels du personnel	50 000		50 000	–
Services contractuels	101 500		101 500	–
Dépenses générales de fonctionnement	160 000		160 000	–

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

2. Les lauréats du programme des jeunes cadres seront affectés directement aux postes du Secteur/Bureau créés en conséquence.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	
III. Crédits administrés par le Bureau de la gestion financière pour l'ensemble de l'Organisation :				
Primes d'assurances	700 000		700 000	–
IPSAS	112 000		112 000	–
Total, Titre III.B	1 138 500	12 330 100	13 468 600	2 923 400
C. Gestion des services de soutien				
Chapitre 1 Coordination, soutien, suivi et évaluation				
I. Personnel (postes établis)		3 270 900	3 270 900	188 000
II. Autres dépenses :				
Assistance temporaire	9 000		9 000	–
Voyages officiels du personnel	11 000		11 000	–
Services contractuels	22 000		22 000	–
Dépenses générales de fonctionnement	23 100		23 100	–
Fournitures et matériel	8 000		8 000	–
Mobilier et équipements	7 600		7 600	–
III. Crédits administrés pour l'ensemble de l'Organisation :				
Secrétariat du Conseil d'appel	115 300		115 300	–
Total, Chapitre 1	196 000	3 270 900	3 466 900	188 000
Chapitre 2 Gestion des systèmes informatiques et des télécommunications				
I. Personnel (postes établis)		11 386 000	11 386 000	815 200
II. Autres dépenses :				
Assistance temporaire	148 000		148 000	–
Voyages des participants (délégués)	40 000		40 000	–
Voyages officiels du personnel	65 000		65 000	–
Services contractuels	741 200		741 200	–
Dépenses générales de fonctionnement	1 412 700		1 412 700	–
Fournitures et matériel	120 000		120 000	–
Mobilier et équipements	1 195 700		1 195 700	–
Total, Chapitre 2	3 722 600	11 386 000	15 108 600	815 200
Chapitre 3 Gestion des conférences, langues et documents				
I. Personnel (postes établis)		20 027 900	20 027 900	2 669 000
II. Autres dépenses :				1 781 100
Assistance temporaire	202 000		202 000	–
Voyages officiels du personnel	13 000		13 000	–
Services contractuels	433 200		433 200	–
Dépenses générales de fonctionnement	159 300		159 300	–
Fournitures et matériel	95 000		95 000	–
Mobilier et équipements	184 600		184 600	–
Total, Chapitre 3	1 087 100	20 027 900	21 115 000	4 450 100
Chapitre 4 Services communs : gestion des achats, de la sécurité au Siège et des installations				
I. Personnel (postes établis)		19 315 500	19 315 500	5 270 000
II. Autres dépenses :				
Assistance temporaire	194 500		194 500	–
Heures supplémentaires	339 900		339 900	–
Voyages officiels du personnel	17 400		17 400	–
Dépenses générales de fonctionnement	56 600		56 600	–
Mobilier et équipements	86 800		86 800	–
III. Crédits administrés pour l'ensemble de l'Organisation :				
Achats	65 300		65 300	–
Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies	25 000		25 000	–
– Cotisations				
Électricité	1 200 000		1 200 000	–
Chauffage	1 300 000		1 300 000	–
Air comprimé	90 000		90 000	–
Eau	184 200		184 200	–

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	
Taxes (balayage et enlèvement des ordures)	509 000		509 000	–
Contrats de maintenance (notamment nettoyage et hygiène) et autres frais	2 284 000		2 284 000	–
Frais d'expédition	442 100		442 100	–
Sécurité du Siège	1 555 900		1 555 900	–
Ceuvres d'art	75 000		75 000	–
Total, Chapitre 4	8 425 700	19 315 500	27 741 200	5 270 000
Chapitre 5 Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège				
I. Crédits administrés pour l'ensemble de l'Organisation :				
Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments et des infrastructures	4 900 000		4 900 000	–
Total, Chapitre 5	4 900 000	–	4 900 000	–
Total, Titre III.C	18 331 400	54 000 300	72 331 700	10 723 300
Total, Titre III	37 543 800	82 892 000	120 435 800	14 089 700

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Le texte ci-après ne contient que la version alternative des paragraphes du Projet de 36 C/5 initial (scénario CRZ) qui ont été très largement révisés, et inclut les changements proposés dans la formulation des titres, stratégies, résultats escomptés et indicateurs de performance correspondant aux axes d'action. Les paragraphes du Projet de 36 C/5 initial qui ne figurent pas ci-dessous demeurent pour l'essentiel inchangés dans l'option alternative (CNZ).

III.C – Gestion des services de soutien

- 13001** Le Secteur de la gestion des services de soutien (SSM) a pour rôle d'assurer le soutien efficace que requiert l'exécution des programmes de l'UNESCO en fournissant des services d'appui dans les domaines des systèmes informatiques et des télécommunications, des conférences, langues et documents, des achats, de la sécurité, des installations, des services collectifs et des équipements ainsi que de la maintenance et de la conservation des bâtiments du Siège.
- 13002** Le Secteur s'emploie vigoureusement à renforcer le soutien opérationnel en recherchant en permanence des moyens plus économiques et plus efficaces d'assurer des systèmes et des services administratifs, d'information et de gestion, en offrant un environnement de travail sûr, sain et respectueux de l'environnement et en mettant en œuvre une gestion fondée sur des accords de prestation de services clairement définis visant à renforcer en permanence les services de soutien à l'exécution du programme.
- 13003** À cette fin, le Secteur coopérera en amont avec les secteurs de programme et les services centraux concernés afin d'identifier des synergies et des possibilités de rationalisation et d'optimisation dans les domaines de la gestion des services communs et dans la mise en œuvre de ces possibilités au moyen d'une exécution efficace et en vue d'obtenir une augmentation nette des gains d'efficacité.
- 13004** L'accent est placé sur la coordination et la rationalisation des méthodes de travail au sein du Secteur, sur l'optimisation de ses services et structures et sur la comparaison des meilleures pratiques administratives avec celles appliquées par d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que par des entités intergouvernementales et du secteur public, dans un souci d'efficacité et d'efficience économique pour l'Organisation.
- 13005** Le Secteur continuera d'axer principalement son action sur sa mission fondamentale et envisagera la mise en œuvre de modalités d'externalisation pour des services n'entrant pas dans le cadre de ses attributions principales ainsi que des services pouvant être assurés par une source extérieure de manière plus économique et dans des délais plus courts, compte dûment tenu de la politique d'externalisation de l'Organisation.
- 13006** La Sous-Directrice générale pour la gestion des services de soutien (ADG/SSM) est chargée de la définition d'une stratégie globale, de la politique, de la planification, de la coordination et de l'information pour le Secteur. L'accent est mis principalement sur la nécessité de veiller à ce que le Secteur assure de manière efficiente et cohérente des services orientés vers l'utilisateur, à ce que toutes ses ressources soient efficacement coordonnées et utilisées grâce à une gestion appropriée, et à ce qu'il existe des outils efficaces d'obligation redditionnelle, de contrôle interne et de suivi.
- 13007** Sous l'autorité de l'ADG/SSM, le Bureau exécutif fournit des conseils en matière de gestion et de politique à l'ADG et coordonne les activités du Secteur en aidant l'ADG à faire en sorte que les trois domaines fonctionnels d'appui favorisent les mécanismes et processus propres à améliorer et renforcer

le soutien avec moins de ressources, et produisent ce que les programmes exigent et attendent dans les domaines de soutien suivants :

1. Gestion des systèmes d'information et des communications

13008 Le Secteur soutient l'exécution du programme et facilite le développement et le partage de connaissances dans l'ensemble du Secrétariat, au Siège et hors Siège, à travers la fourniture de services d'information et de communication ainsi que des outils de technologie de l'information et de la communication correspondants.

13009 Le Secteur assure un soutien opérationnel pour la gestion des connaissances et des systèmes d'information de l'Organisation ainsi que pour la mise en œuvre de la stratégie des TIC à l'échelle de l'Organisation en veillant à la cohérence, à l'harmonisation et à la coordination des activités d'intégration systématique ainsi qu'à la sécurité et à l'efficacité économique de la gestion des infrastructures de TIC en ayant recours à des modalités d'externalisation lorsqu'il y a lieu.

13010 Le Secteur fournit également un soutien au développement et au fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'information de gestion et des applications opérationnelles internes de l'Organisation. En vue d'atténuer les risques opérationnels, il mettra en place des mesures aux fins de la mise en œuvre de la politique de sécurité informatique et élaborera et exécutera par la suite un plan pour la continuité opérationnelle et la reprise après sinistre.

13011 L'évolution des technologies permettant l'intégration des moyens de communication audio, vidéo et texte, le Secteur sera à même de travailler à la mise en place d'un réseau de communication unifié qui aura pour effet de réduire les coûts de communication globale, d'améliorer les services de visioconférence et d'audioconférence et de contribuer au renforcement des activités et processus opérationnels. Il sera ainsi possible de consolider davantage les relations de travail et la communication entre le Siège et les unités hors Siège de l'UNESCO.

13012 La poursuite du développement des systèmes de gestion électronique des documents, y compris l'intégration de capacités d'archivage multimédia, contribuera à la visibilité de l'Organisation par le biais de l'Internet. Le renforcement des moyens de gestion électronique des documents et la disponibilité de documents numériques serviront de point de départ aux initiatives de gestion du savoir visant à fournir rapidement des informations pertinentes aux utilisateurs et aux décideurs.

13013 Le Secteur veille également à ce que des considérations environnementales ainsi que des critères de responsabilité sociale et d'achat éco-responsable tels que définis par l'Organisation des Nations Unies soient intégrés au processus d'achat. Globalement, l'accent est mis sur l'atténuation de l'empreinte carbone des bâtiments de l'Organisation, par une action concertée avec d'autres entités du Secrétariat et conformément aux approches adoptées par le système des Nations Unies et à l'objectif visant à « éco-responsabiliser » l'UNESCO.

13014 Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Mise en œuvre de modalités d'externalisation des services lorsqu'il y a lieu

Élaboration d'une politique de sécurité informatique, d'un plan pour la continuité opérationnelle et la reprise après sinistre en ce qui concerne les systèmes, services et infrastructures informatiques

Mise en place d'un réseau de communication unifié faisant appel à la technologie de voix sur IP (Voice Over Internet Protocol – VOIP) et regroupant le Siège et les bureaux hors Siège et intégration de capacités multimédia dans le système de gestion électronique des documents

Soutien à la gestion des connaissances institutionnelles grâce à la gestion électronique des documents

Soutien à l'« éco-responsabilisation » de l'UNESCO et réduction de l'empreinte carbone

2. Gestion des services de conférences, langues et documents

13015 Le Secteur fournit des services de conférence, d'interprétation et de traduction et assure la production et la distribution des documents à l'Organisation. Il est chargé de traduire dans les six langues officielles les documents, publications et autres matériels d'information de l'UNESCO. Il assure des services d'interprétation dans les six langues officielles lors des conférences et réunions de programme, facilitant ainsi la communication entre différentes communautés linguistiques. Le Secteur reçoit par ailleurs des fonds extrabudgétaires pour la promotion de la langue arabe, qui servent principalement à financer la traduction et l'interprétation dans cette langue.

13016 Les services sont assurés à la fois par du personnel permanent, du personnel d'assistance temporaire et d'autres prestataires. Ils sont financés sur le Titre I.A (allocation fixe pour les services destinés aux organes directeurs), le Titre III.C (allocation fixe concernant essentiellement le personnel) et le Titre II (mécanisme de facturation interne, correspondance directe entre le service demandé et les fonds perçus).

13017 Le Secteur produit et distribue des documents multilingues de qualité (sur support électronique ou papier). Des efforts seront fournis pour maintenir l'ensemble des services requis, mais la planification, la commande et les mécanismes administratifs et de prestation seront modifiés afin d'optimiser les ressources et de refléter les coûts réels. Outre la fourniture des services susmentionnés dans des délais appropriés, la mise en œuvre d'activités au cours de l'exercice sera centrée sur l'amélioration de la communication avec les clients, une programmation plus cohérente des grandes conférences et réunions et l'optimisation de l'utilisation des locaux, la définition d'accords de prestation de services avec les demandeurs et pour leur compte, le développement et la mise en œuvre des mécanismes de facturation interne, la recherche de prestataires de services qui soient des entreprises (plutôt que des individus), la réorganisation interne concernant les flux de documents et de données et enfin, l'adaptation du nombre de tirages papier de documents en fonction de la demande réelle et le développement de la publication et de la distribution électroniques des documents.

13018 Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Prestation de services de conférence, d'interprétation et de traduction, ainsi que de services de production et de distribution de documents (y compris sous forme électronique) de manière plus cohérente et en temps voulu

Renforcement des mécanismes de facturation interne

Amélioration des flux internes de documents grâce au développement et à l'application plus poussée de DMS (Système de gestion de la documentation) et aux outils de traitement automatisé des textes

Établissement d'accords de prestation de services avec au moins trois demandeurs de traductions importants

Développement de la distribution et de la publication électroniques des documents

3. Gestion des services communs : achats, sécurité et installations du Siège

13019 Le Secteur s'attachera essentiellement à fournir un soutien de qualité à l'exécution du programme et au fonctionnement des organes directeurs de l'Organisation, en assurant des activités opérationnelles touchant les achats, les biens, la sûreté, la sécurité, la maintenance des locaux, les installations et équipements, les services du courrier et de la valise, les services collectifs et la conformité des conditions de travail avec les exigences modernes, ainsi que la gestion de la collection d'œuvres d'art de l'UNESCO.

13020 Le Secteur fournit un soutien et des conseils techniques et administratifs pour les achats de biens, travaux et services de l'Organisation ainsi que pour l'amélioration des capacités et des compétences en matière d'achats décentralisés. Il accorde une importance particulière à l'augmentation de la transparence et de l'intégrité dans l'utilisation des fonds de l'UNESCO.

13021 Le Secteur est en outre chargé de tenir et mettre à jour un registre d'inventaire physique central en ce qui concerne le Siège ainsi que de réaliser un inventaire physique des biens, conformément aux règles, règlements et procédures de l'Organisation.

13022 La rénovation des locaux à usage de bureaux du site Fontenoy ainsi que les mesures d'austérité actuelles se sont traduites par des économies au niveau des services collectifs et de la consommation d'énergie (électricité, chauffage, eau), ce qui a conduit à une réduction des crédits budgétaires respectivement alloués à ces postes. Des efforts supplémentaires devront être consentis compte tenu de la réduction des crédits alloués aux services collectifs. Conformément à la politique d'« éco-responsabilisation », les utilisateurs seront incités à continuer à jouer un rôle plus actif dans l'utilisation rationnelle des ressources communes et à éviter au maximum les gaspillages. L'application de mécanismes de facturation interne sera poursuivie afin d'accroître la responsabilité des secteurs et des services et de récupérer une partie des dépenses engagées.

13023 Le cadre budgétaire 2012-2013 réduit imposera des limites à la mise en œuvre du plan à moyen terme de la sécurité au Siège – tant en termes de personnel que d'investissements supplémentaires. Les ressources disponibles devront donc être adaptées en fonction de l'évolution du contexte et des menaces existantes en matière de sûreté et de sécurité au Siège. La mise en œuvre intégrale du plan aurait permis d'assurer un meilleur respect des normes H-MOSS des Nations Unies applicables et de réduire les insuffisances actuelles. Cela étant, tout continuera d'être fait, compte tenu de la baisse des ressources budgétaires, pour assurer dans les bâtiments des services de sécurité/sûreté permettant de réduire au minimum les risques.

13024 D'importantes réductions de personnel ayant été opérées au cours des exercices antérieurs et l'externalisation ayant atteint sa limite maximale raisonnable, il a été procédé à une réorganisation du personnel affecté aux services collectifs des bâtiments et une stratégie proactive est appliquée s'agissant de la gestion des ressources humaines. Cette mesure, associée à une polyvalence et à une complémentarité accrues des ateliers techniques, a permis à l'Organisation de tirer le meilleur parti

de ses ressources humaines sans accroître ses effectifs. Le principe d'un recouvrement intégral des coûts continuera d'être appliqué à la gestion des activités productrices de recettes (location d'espaces de bureau et de places dans les parcs de stationnement souterrains). Les ressources extrabudgétaires qui en résulteront compléteront les crédits inscrits au budget ordinaire au titre des services de maintenance/conservation des bâtiments et des services collectifs. Afin de situer dans une optique prospective les activités de soutien et d'améliorer l'utilisation des ressources de l'Organisation, la planification à long terme, à laquelle contribuera le Comité du Siège, continuera de se développer.

13025 Les aspects concernant la durabilité et l'environnement seront au cœur de l'élaboration de stratégies à cet égard, en dépit des contraintes financières toujours plus importantes et de la réduction du cadre budgétaire. Les coûts d'exploitation du Siège continueront d'être évalués en vue d'être réduits grâce à une maintenance plus préventive que curative rendue possible par des ressources humaines et financières suffisantes, et de permettre ainsi à l'Organisation d'exécuter les programmes dont elle est chargée.

13026 Les modalités (y compris financières) de mise en œuvre du Plan directeur de l'UNESCO continueront d'être étudiées sous les angles suivants : optimisation de l'utilisation et de l'allocation de l'espace, entretien et conservation à long terme des locaux rénovés ou non rénovés, restauration des locaux non visés par le Plan Belmont, meilleur respect des directives de sûreté/sécurité H-MOSS, aspects et actions concernant l'environnement et la durabilité, et recours éventuel à des partenariats public/privé pour le renforcement des capacités de l'Organisation en matière de gestion et de rénovation des locaux. Afin de garantir la continuité opérationnelle de l'appui au programme, certaines ressources seront affectées aux travaux d'entretien récurrents des locaux ainsi qu'aux réparations correctives : matériels, produits consommables et équipement destinés aux ateliers chargés de s'acquitter des tâches correctives.

13027 Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Simplification des processus d'achat et établissement d'accords d'approvisionnement à long terme (LTA) en ce qui concerne les achats les plus fréquents et courants du Siège

Amélioration des compétences techniques en matière d'achats à l'échelle de l'Organisation afin d'assurer la stricte application des règles et règlements en vigueur dans les activités d'achat décentralisées

Mise en conformité des processus et procédures de gestion des biens du Siège avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

Maintenance, entretien et fonctionnement des installations et équipements techniques du Siège assurés à un niveau suffisant ; réduction au minimum des risques ainsi que des effets négatifs de l'austérité budgétaire

Développement du partage des coûts en vue d'une utilisation optimale des ressources humaines et financières

Évaluation et actualisation des systèmes de sûreté et de sécurité en fonction de la situation du moment

Maintien des installations et équipements à un niveau satisfaisant, dans le respect des normes du pays hôte et dans les limites des crédits budgétaires

Mise en œuvre du Plan directeur sur les sites Fontenoy et Miollis/Bonvin dans les limites des ressources disponibles

Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE

Titre IV

Budget ordinaire								Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires ¹
Activités/Personnel	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Ajustements techniques	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	\$		
Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE	\$ -	\$ 14 014 000	\$ 14 014 000	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 14 014 000	\$ -	

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Il n'y a aucun changement dans la partie narrative du Volume 2 en ce qui concerne le Titre IV par rapport au scénario CRZ du projet de 36 C/5.

Titre V – Augmentations prévisibles des coûts

Titre V

Activités/Personnel	Budget ordinaire						Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires ¹
	35 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	35 C/5 approuvé et ajusté	Ajustements techniques	36 C/5 Augmentation/ (diminution) en termes réels	Réduction due à l'augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Augmentations prévisibles des coûts	10 650 400	–	10 650 400	4 330 300	(6 004 200)	–	8 976 500	–

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Conformément aux techniques budgétaires approuvées dans la résolution 35 C/105, les coûts de personnel, et le coût des biens et services des Titres I-IV du budget et de la Réserve pour les reclassements/la reconnaissance du mérite sont calculés en fonction des estimations de coût au 31 décembre 2011. Les augmentations de coût imputables à des facteurs statutaires ou à l'inflation et les ajustements techniques qui devraient intervenir au cours de l'exercice biennal 2012-2013 ne sont pas pris en compte dans les Titres I-IV ni dans la Réserve pour les reclassements/la reconnaissance du mérite, mais figurent séparément dans le Titre V du budget.

La provision pour les augmentations prévisibles des coûts pour 2012-2013 s'élève à 8 976 500 dollars. L'utilisation des crédits inscrits au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

36
3

C/5

ADDENDUM

2012-2013

NOTE
TECHNIQUE
ET ANNEXES

OPTION BUDGÉTAIRE ALTERNATIVE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

36 C/5

ADDENDUM

**NOTE
TECHNIQUE
ET ANNEXES**

2012-2013

OPTION BUDGÉTAIRE ALTERNATIVE

Publié en 2011
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2011
Printed in France

36 C/5 Add. – Notes technique et Annexes

Table des matières

Note : Le Projet de 36 C/5 Add. comporte deux volumes (Volume 1 : Projets de résolution et Volume 2 : Projet de programme et de budget) ainsi qu'un document distinct contenant une Note technique et des annexes.

	Page
I. Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5)	1
II. Annexes	21
Annexe I Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires	23
Annexe II Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire par classe : comparaison entre 2010-2011 et 2012-2013	26
Annexe III Tableau récapitulatif des postes établis pour 2012-2013 – Programme ordinaire et programmes extrabudgétaires	29
Annexe IV Résumé de la décentralisation par région	33
Annexe V Plan d'évaluation pour le 36 C/5 (2012-2013)	40
Annexe VI Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses	41
Annexe VII Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par région bénéficiaire	43
Annexe VIII Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)	46

Organigramme du Secrétariat de l'UNESCO, 2012-2013

Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5 Add.)

Scénario alternatif de croissance nominale zéro : 653 millions de dollars

T001 À la 186^e session du Conseil exécutif, la Directrice générale a présenté son Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) fondé sur un plafond budgétaire à croissance réelle zéro de 685,7 millions de dollars, soit une augmentation de 32,7 millions de dollars par rapport au 35 C/5. Il convient de rappeler qu'un budget à croissance réelle zéro signifie que l'augmentation du budget global ne fait que compenser la perte de pouvoir d'achat imputable à l'inflation ou à des facteurs statutaires ou techniques et, partant, ce plafond représente le même niveau de ressources (en termes réels) que celui approuvé pour l'exercice biennal en cours.

T002 Toutefois, ayant examiné la proposition de budget CRZ de la Directrice générale à sa 186^e session, le Conseil exécutif, entre autres :

- a noté que les techniques de budgétisation utilisées étaient conformes à la résolution 35 C/105 ;
- s'est félicité des efforts déployés par la Directrice générale pour accroître le montant des crédits alloués aux cinq grands programmes, pour rationaliser les ressources financières allouées aux services centraux et aux titres du budget autres que le Titre II.A, ainsi que pour accroître le montant des ressources décentralisées ;
- a noté que d'autres sources de financement seront déterminées pour la Phase II du Plan à moyen terme sur la sécurité conformément à la décision 185 EX/30 et qu'une recommandation sera présentée au Conseil exécutif à sa 187^e session ; [et]
- a prié la Directrice générale de lui présenter, à sa 187^e session, une option budgétaire alternative sur la base du plafond de 653 millions de dollars pour pouvoir comparer avec la version CRZ du projet de budget, qui tient compte des délibérations tenues à la 186^e session, du ralentissement actuel de l'économie mondiale et des efforts consentis par l'ONU pour réduire son propre budget.

T003 À cet égard, la Directrice générale présente au Conseil exécutif, pour qu'il l'examine, un programme et budget alternatif (36 C/5) fondé sur un budget à croissance nominale zéro (CNZ) de 653 millions de dollars. S'agissant de ce scénario alternatif, il convient de noter ce qui suit :

- (i) Les techniques et méthodologies budgétaires prescrites dans la résolution 35 C/105 ont été utilisées. Toutefois, un ajustement est proposé en ce qui concerne le taux de vacance d'emploi (lapse factor) à appliquer. Il convient de rappeler que le taux de vacance d'emploi désigne le taux d'abattement des

coûts de personnel qui est appliqué pour tenir compte des délais de recrutement et des mouvements de personnel.

- (ii) Les revalorisations visant à couvrir l'inflation, les augmentations statutaires et les ajustements techniques existeront quel que soit le plafond budgétaire proposé. Dans le scénario CNZ alternatif du 36 C/5, une revalorisation de 32,7 millions de dollars est maintenue, soit le même montant identifié dans le scénario CRZ puisque, dès le départ, les revalorisations ont été calculées sur la base de très modestes hypothèses.
- (iii) En conséquence, pour passer d'un scénario CRZ à un scénario CNZ, l'Organisation doit absorber ces augmentations inflationnistes et statutaires en réduisant ses ressources de 32,7 millions de dollars en termes réels. La Directrice générale a proposé de procéder en deux temps. Premièrement, en imposant une réduction des ressources d'un montant de 24,5 millions de dollars réparti entre les différents articles budgétaires, tout en ne ménageant aucun effort pour préserver les domaines prioritaires ; et deuxièmement, en proposant de **faire passer le taux de vacance d'emploi de 3 % à 5 %, ce qui se traduirait par une réduction supplémentaire de 8,2 millions de dollars au titre du budget des coûts de personnel.**

T004 Malgré la réduction globale nécessaire (32,7 millions de dollars) pour parvenir à un plafond budgétaire à croissance nominale zéro, la Directrice générale a fait des efforts considérables pour préserver ou renforcer les domaines prioritaires. Le Tableau 1 ci-après, qui récapitule **la variation entre le scénario CNZ alternatif du 36 C/5 et le 35 C/5 approuvé et ajusté**, montre que le **Titre II.A – Programmes – a été renforcé de 9,6 millions de dollars**. Cela est essentiellement dû au fait que la Directrice générale a identifié **9 millions de dollars de fonds supplémentaires pour la Phase 1 de la réforme du dispositif hors Siège**. Pour le moment, ces fonds sont réunis dans un article budgétaire distinct, mais durant l'exercice biennal, ils bénéficieront aux grands programmes ainsi qu'au Bureau de coordination des unités hors Siège.

T005 La Directrice générale a également accordé une attention particulière au renforcement des secteurs/bureaux prioritaires ne relevant pas des programmes, tels que le Département Afrique (1,1 million de dollars), la Division pour l'égalité des genres (700 000 dollars) et la gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (300 000 dollars).

T006 Des augmentations peuvent également être observées dans les articles budgétaires concernant la participation de l'UNESCO aux mécanismes communs du système des Nations Unies (1,1 million de dollars) et ses cotisations à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés (3,7 millions de dollars).

T007 Dans le premier cas, l'augmentation de 1,1 million de dollars est simplement due au fait qu'un important ajustement technique de 2,3 millions de dollars a été inclus dans cet article budgétaire, essentiellement au titre des dépenses de sécurité hors Siège. Dans le scénario CNZ, l'augmentation globale au titre de ce poste a été ensuite ramenée à 1,1 million de dollars conformément aux propositions relatives à la Phase 1 de la réforme du dispositif hors Siège, qui prévoient une réduction des dépenses de sécurité hors Siège.

T008 L'augmentation de 3,7 millions de dollars dans l'article budgétaire concernant les cotisations de l'UNESCO à la CAM au titre des participants associés s'explique essentiellement par un ajustement technique de 1,7 million de dollars et un financement supplémentaire nécessaire de 2 millions de dollars pour la réforme de la CAM.

T009 Pour financer les renforcements susmentionnés, d'importantes réductions ont dû être imposées dans d'autres articles budgétaires. Par exemple, il ressort du Tableau 1 ci-après qu'une réduction de 5,1 millions

de dollars seulement sur le montant global de 32,7 millions de dollars a été réalisée dans le Titre II.A – Programmes. Les réductions ont essentiellement été effectuées dans le Titre III – Services internes, le Titre V – Augmentations prévisibles des coûts, et le Titre I – Politique générale et Direction. En outre, dans le scénario CNZ alternatif, le budget total du Titre III – Services internes – a été maintenu à un niveau qui, en moyenne, représente une baisse de 5 % par rapport aux crédits ouverts dans l'actuel 35 C/5. Cette réduction (12,8 millions de dollars) par rapport au 35 C/5 représente un effort d'austérité considérable pour les secteurs/bureaux concernés, et n'est pas viable à moyen et à long termes.

T010

Le Tableau 2 présente, pour information, une comparaison entre le scénario CNZ alternatif du 36 C/5 et le scénario CRZ du 36 C/5.

Comme il a été indiqué précédemment, le scénario CNZ alternatif et le scénario CRZ ont été établis en utilisant les mêmes techniques de budgétisation. La principale différence entre les deux scénarios réside dans le fait que des réductions massives ont dû être effectuées dans tous les articles budgétaires pour s'en tenir au plafond CNZ de 653 millions de dollars. Toutefois, la Directrice générale a fait tout son possible pour renforcer les domaines prioritaires et pour laisser de côté des crédits destinés à financer partiellement la Phase 1 de la réforme du dispositif hors Siège.

Tableau 1 – Variation entre le scénario CNZ alternatif du 36 C/5 et le 35 C/5 approuvé et ajusté par article budgétaire principal

en milliers de dollars des États-Unis

Article budgétaire principal	35 C/5 approuvé et ajusté	Variation entre le scénario CNZ alternatif du 36 C/5 et le 35 C/5					Variation totale (par rapport au 35 C/5)		36 C/5 Scénario CNZ (avant contribution aux plates-formes intersectorielles)	Contribution aux plates-formes intersectorielles	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
		Revalorisation (inflation, augmentations statutaires et ajustements techniques)	36 C/5 Augmentation/(Diminution)			Total recrutement					
			Augmentation/(Diminution) en termes réels	Réduction liée à une augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)							
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION											
A. Organes directeurs	13 305	435	(453)	(52)	(505)	(70)	-1 %	13 236	-	13 236	
B. Direction	21 169	1 021	(1 307)	(393)	(1 700)	(679)	-3 %	20 490	-	20 490	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 965	2 392	(1 320)	-	(1 320)	1 072	10 %	12 038	-	12 038	
TOTAL, TITRE I	45 440	3 848	(3 079)	(446)	(3 525)	324	1 %	45 763	-	45 763	
TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICE LIÉ AU PROGRAMME											
A. Programmes											
I Éducation	118 301	4 537	(4 044)	(1 335)	(5 379)	(842)	-1 %	117 459	(2 838)	114 621	
II Sciences exactes et naturelles	58 879	2 414	(506)	(856)	(1 362)	1 053	2 %	59 932	(1 187)	58 745	
III Sciences sociales et humaines	29 882	1 250	(732)	(432)	(1 164)	86	0 %	29 968	(737)	29 231	
IV Culture	52 868	2 205	(726)	(769)	(1 494)	711	1 %	53 579	(1 366)	52 213	
V Communication et information	33 158	1 492	(1 232)	(432)	(1 664)	(172)	-1 %	32 986	(996)	31 990	
Institut de statistique de l'UNESCO	9 129	241	(241)	-	(241)	-	0 %	9 129	-	9 129	
Plates-formes intersectorielles	-	-	-	-	-	-	-	-	7 124	7 124	
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés	80 128	2 547	(1 560)	(1 250)	(2 810)	(264)	0 %	79 864	-	79 864	
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	-	-	9 000	-	9 000	9 000		9 000	-	9 000	
Total, Titre II.A	382 345	14 686	(41)	(5 074)	(5 114)	9 572	3 %	391 916	-	391 916	
B. Services liés au programme											
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 676	199	997	(91)	906	1 105	24 %	5 782	-	5 782	
2. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes	1 473	72	667	(37)	630	703	48 %	2 175	-	2 175	
3. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	9 621	445	(762)	(162)	(925)	(480)	-5 %	9 141	-	9 141	
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	4 788	192	154	(65)	89	282	6 %	5 070	-	5 070	
5. Relations extérieures et information du public	29 718	1 334	(2 836)	(516)	(3 352)	(2 018)	-7 %	27 700	-	27 700	
Total, Titre II.B	50 276	2 243	(1 780)	(871)	(2 651)	(409)	-1 %	49 867	-	49 867	
C. Programme de participation et bourses											
1. Programme de participation	20 144	579	(1 617)	(23)	(1 640)	(1 061)	-5 %	19 083	-	19 083	
2. Programme de bourses	1 861	72	(277)	(13)	(289)	(217)	-12 %	1 644	-	1 644	
Total, Titre II.C	22 005	652	(1 894)	(36)	(1 930)	(1 278)	-6 %	20 727	-	20 727	
TOTAL, TITRE II	454 625	17 580	(3 714)	(5 981)	(9 695)	7 885	2 %	462 510	-	462 510	

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

Article budgétaire principal	35 C/5 approuvé et ajusté	Variation entre le scénario CNZ alternatif du 36 C/5 et le 35 C/5					Variation totale (par rapport au 35 C/5)		36 C/5 Scénario CNZ (avant contribution aux plates-formes intersectorielles)	Contribution aux plates-formes intersectorielles	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
		Revalorisation (inflation, augmentations statutaires et ajustements techniques)	36 C/5 Augmentation/(Diminution)			Total recrutement					
			Augmentation/(Diminution) en termes réels	Réduction liée à une augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)							
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	
TITRE III - SERVICES INTERNES											
A. Gestion des ressources humaines (HRM)											
1. Gestion des ressources humaines	21 805	951	(1 572)	(349)	(1 920)	(970)	-4 %	20 836	-	20 836	
2. Formation et perfectionnement du personnel à l'échelle de l'Organisation	4 760	148	(908)	-	(908)	(760)	-16 %	4 000	-	4 000	
3. Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et coûts administratifs	6 115	1 685	2 000	-	2 000	3 685	60 %	9 800	-	9 800	
Total, Titre III.A	32 680	2 784	(480)	(349)	(829)	1 956	6 %	34 636	-	34 636	
B. Gestion financière (BFM)											
1. Gestion financière	13 495	663	(1 130)	(260)	(1 389)	(726)	-5 %	12 769	-	12 769	
2. Primes d'assurance à l'échelle de l'Organisation	875	75	(250)	-	(250)	(175)	-20 %	700	-	700	
Total, Titre III.B	14 370	738	(1 380)	(260)	(1 639)	(901)	-6 %	13 469	-	13 469	
C. Gestion des services de soutien (SSM)											
1. Coordination, infrastructures des technologies de l'information, gestion des systèmes et des communications	19 573	873	(1 562)	(309)	(1 870)	(998)	-5 %	18 576	-	18 576	
2. Gestion des services de conférence, langues et documents	23 767	1 165	(3 395)	(422)	(3 817)	(2 652)	-11 %	21 115	-	21 115	
3. Gestion des services communs, y compris les achats, la sécurité du Siège et les services collectifs	35 881	1 382	(4 215)	(407)	(4 621)	(3 240)	-9 %	32 641	-	32 641	
Total, Titre III.C	79 221	3 419	(9 171)	(1 137)	(10 308)	(6 889)	-9 %	72 332	-	72 332	
TOTAL, TITRE III	126 271	6 941	(11 031)	(1 745)	(12 776)	(5 835)	-5 %	120 436	-	120 436	
TOTAL, TITRES I-III	626 336	28 370	(17 824)	(8 172)	(25 996)	2 374	0 %	628 710	-	628 710	
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	2 000	-	(700)	-	(700)	(700)	-35 %	1 300	-	1 300	
TITRE IV - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE											
	14 014	-	-	-	-	-	0 %	14 014	-	14 014	
TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS											
	10 650	4 330	(6 004)	-	(6 004)	(1 674)	-16 %	8 977	-	8 977	
TOTAL GÉNÉRAL	653 000	32 700	(24 528)	(8 172)	(32 700)	(0)	0 %	653 000	-	653 000	

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

Tableau 2 – Comparaison du scénario CNZ alternatif du 36 C/5 et du scénario CRZ du 36 C/5

en milliers de dollars des États-Unis

Article budgétaire principal	36 C/5 Scénario CRZ (avant contribution aux plates-formes intersectorielles)	Variation entre le 36 C/5 scénario CNZ alternatif et le 36 C/5 scénario CRZ				36 C/5 Scénario CNZ (avant contribution aux plates-formes intersectorielles)	Contribution aux plates- formes intersectorielles	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
		Augmentation/ (Diminution)	Réduction due à une augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	Variation totale (par rapport au 36 C/5 scénario CRZ)				
				\$	%			
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
A. Organes directeurs	13 741	(453)	(52)	(505)	-4 %	13 236	-	13 236
B. Direction	21 841	(957)	(393)	(1 351)	-6 %	20 490	-	20 490
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	13 332	(1 295)	-	(1 295)	-10 %	12 038	-	12 038
TOTAL, TITRE I	48 914	(2 705)	(446)	(3 151)	-6 %	45 763	-	45 763
TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
I Éducation	124 340	(5 546)	(1 335)	(6 881)	-6 %	117 459	(2 838)	114 621
II Sciences exactes et naturelles	63 028	(2 241)	(856)	(3 097)	-5 %	59 932	(1 187)	58 745
III Sciences sociales et humaines	31 632	(1 232)	(432)	(1 664)	-5 %	29 968	(737)	29 231
IV Culture	56 874	(2 526)	(769)	(3 295)	-6 %	53 579	(1 366)	52 213
V Communication et information	35 150	(1 732)	(432)	(2 164)	-6 %	32 986	(996)	31 990
Institut de statistique de l'UNESCO	9 369	(241)	-	(241)	-3 %	9 129	-	9 129
Plates-formes intersectorielles	-	-	-	-	-	-	7 124	7 124
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés	82 673	(1 559)	(1 250)	(2 809)	-3 %	79 864	-	79 864
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	-	9 000	-	9 000	-	9 000	-	9 000
Total, Titre II.A	403 066	(6 076)	(5 074)	(11 150)	-3 %	391 916	-	391 916
B. Services liés au programme								
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	5 273	601	(91)	509	10 %	5 782	-	5 782
2. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes	2 398	(187)	(37)	(223)	-9 %	2 175	-	2 175
3. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	9 440	(137)	(162)	(299)	-3 %	9 141	-	9 141
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	5 098	37	(65)	(28)	-1 %	5 070	-	5 070
5. Relations extérieures et information du public	30 471	(2 255)	(516)	(2 771)	-9 %	27 700	-	27 700
Total, Titre II.B	52 680	(1 941)	(871)	(2 813)	-5 %	49 867	-	49 867
C. Programme de participation et bourses								
1. Programme de participation	20 259	(1 152)	(23)	(1 176)	-6 %	19 083	-	19 083
2. Programme de bourses	1 895	(239)	(13)	(251)	-13 %	1 644	-	1 644
Total, Titre II.C	22 154	(1 391)	(36)	(1 427)	-6 %	20 727	-	20 727
TOTAL, TITRE II	477 900	(9 408)	(5 981)	(15 389)	-3 %	462 510	-	462 510
TITRE III – SERVICES INTERNES								
A. Gestion des ressources humaines	34 640	344	(349)	(5)	0 %	34 636	-	34 636
B. Gestion financière	14 812	(1 084)	(260)	(1 344)	-9 %	13 469	-	13 469
C. Gestion des services de soutien	79 958	(6 489)	(1 137)	(7 626)	-10 %	72 332	-	72 332
TOTAL, TITRE III	129 410	(7 229)	(1 745)	(8 974)	-7 %	120 436	-	120 436
TOTAL, TITRES I-III	656 224	(19 343)	(8 172)	(27 514)	-4 %	628 710	-	628 710
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	2 000	(700)	-	(700)	-35 %	1 300	-	1 300
TITRE IV - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE								
	14 014	-	-	-	0 %	14 014	-	14 014
TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS								
	13 462	(4 486)	-	(4 486)	-33 %	8 977	-	8 977
TOTAL GÉNÉRAL	685 700	(24 528)	(8 172)	(32 700)	-5 %	653 000	-	653 000

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

Techniques budgétaires

T011

Cette section décrit les techniques budgétaires appliquées pour la préparation du scénario CNZ alternatif du 36 C/5 conformément aux techniques budgétaires et à la méthodologie approuvées par la Conférence générale dans sa résolution 35 C/105.

(i) Principe du dollar constant et fluctuations monétaires

Les estimations concernant le budget ordinaire utilisées pour la préparation du présent projet de budget ont été calculées au taux de change de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis, qui est le même que celui retenu pour établir le budget de l'exercice 2010-2011.

D'un point de vue budgétaire, les recettes et les dépenses du budget ordinaire encaissées et encourues en euros seront enregistrées dans les rapports budgétaires sur la base de ce taux constant de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis. Toutefois, en ce qui concerne les comptes (conformément aux normes IPSAS), les recettes et dépenses libellées en euros seront enregistrées en utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies. Les écarts découlant du recours à ces deux bases différentes pour le budget et pour les comptes seront indiqués dans les états de rapprochement/comparaison des états financiers.

Un avantage de l'utilisation d'un taux de change constant dans la budgétisation et les rapports budgétaires est que cela permet aux secteurs d'exécution de planifier et de mener l'immense majorité de leurs activités libellées en euros sans la complication de devoir gérer les fluctuations des taux de change. Toutefois, dans le contexte des normes IPSAS, l'utilisation du principe du dollar constant devra être réexaminée. À cet égard, et conformément à la décision 185 EX/17 (Partie II, par. 8), la Directrice générale soumettra au Conseil exécutif à sa 187^e session un rapport décrivant les avantages, les inconvénients et les incidences pratiques du maintien du principe du dollar constant.

(ii) Traitement de l'inflation par :

■ Une estimation de la nouvelle base budgétaire par revalorisation des Titres I à IV :

La première étape de la méthodologie budgétaire consiste à déterminer la base budgétaire (Titres I à III et le nouveau Titre IV) du 36 C/5. À cette fin, les crédits alloués aux coûts de personnel et d'activités approuvés dans le 35 C/5 (à l'exclusion des Augmentations prévisibles des coûts) sont d'abord ajustés, afin d'être compatibles et comparables avec la structure proposée du 36 C/5. Les virements ainsi effectués à des fins structurelles et de comparaison sont décrits au paragraphe T012 ci-après. Les chiffres du 35 C/5 qui reflètent cette structure ajustée sont présentés dans tout le document C/5 sous l'intitulé « **35 C/5 approuvé et ajusté** ».

À titre de rappel, les Titres I à IV du 35 C/5 approuvé et ajusté ont été calculés sur la base du niveau des salaires et des prix au 31 décembre 2009. Pour passer au budget de l'exercice suivant, la structure (programme et personnel) des **Titres I à IV** du 35 C/5 approuvé et ajusté a dû être recalculée sur la base du **niveau prévisible des prix au début du prochain exercice (31 décembre 2011)**. Cet exercice consistant à recalculer la base budgétaire de l'exercice en cours pour tenir compte de toutes les augmentations dues à des facteurs statutaires, à l'inflation et à d'autres facteurs qui interviendraient durant le présent exercice 2010-2011 est appelé **revalorisation**. Les estimations revalorisées sont calculées par poste de dépenses et sont fondées sur une analyse en profondeur des augmentations des coûts de personnel et de biens et services déjà intervenues ainsi que sur la base des informations les plus précises dont on dispose concernant les indices de salaire et les

prix à la consommation pour la fraction de l'exercice biennal actuel restant à courir. On trouvera plus de détails sur les éléments utilisés pour calculer les estimations revalorisées aux paragraphes T015-T017 ci-dessous, et les estimations figurent dans le tableau qui suit le paragraphe T018.

■ **Les augmentations prévisibles des coûts en 2012-2013 :**

Comme indiqué ci-dessus, la base budgétaire revalorisée (**Titres I à IV**) est estimée au niveau des prix au 31 décembre 2011 et ne tient donc pas compte des augmentations statutaires qui pourraient intervenir au cours de l'exercice 2012-2013. Aussi a-t-il été établi des projections des **augmentations prévisibles des coûts en 2012-2013**, conformément aux meilleures informations dont dispose le Secrétariat concernant les indices des salaires et des prix à la consommation. Ces estimations sont présentées séparément au **Titre V** du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation du Conseil exécutif. Les crédits prévus au Titre V sont calculés séparément ; il n'y a pas de double comptage des prévisions des coûts statutaires et des coûts liés à l'inflation de l'exercice de revalorisation. Les projections des augmentations statutaires ou autres prévues sous le Titre V pour **2012-2013** sont expliquées aux paragraphes T019-T022 ci-dessous.

(iii) **Application de coûts standard pour l'établissement du budget des coûts de personnel**

Pour calculer le montant total des coûts de personnel, on détermine pour chaque classe le coût moyen des postes établis, qu'on multiplie par le nombre de postes par classe. Ces estimations des coûts de personnel reposent sur les barèmes les plus récents des traitements de base et des prestations connexes publiés par la CFPI (Commission de la fonction publique internationale) et sur une analyse des tendances effectives des dépenses observées durant l'exercice en cours, et elles tiennent donc compte des augmentations statutaires des coûts de personnel en 2010-2011. Les coûts standard appliqués au 36 C/5 correspondent donc aux coûts **prévus au 31 décembre 2011**, et ne tiennent donc pas compte des augmentations statutaires qui pourraient intervenir au cours de l'exercice 2012-2013. Ces augmentations seront couvertes par le **Titre V** du budget comme indiqué ci-dessus, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil exécutif.

(iv) **Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement**

Conformément à la pratique de budgétisation approuvée, le calcul du montant total des coûts de personnel fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte des mouvements de personnel à prévoir et des délais de recrutement moyennant l'application d'un « **taux de vacance d'emploi** » ou « **lapse factor** ». Dans les précédents exercices biennaux et dans le scénario CRZ du 36 C/5, un taux de vacance d'emploi de 3 % était appliqué. Toutefois, dans le scénario CNZ alternatif, compte tenu du fort niveau de réduction imposé, la Directrice générale a décidé de réaliser une partie de cette réduction en faisant passer ce taux de 3 % à 5 %, ce qui revient à dire que les postes sont budgétés, dans leur ensemble, à 95 % de leur coût estimé au lieu de 97 %. L'incidence financière de cet ajustement du taux de vacance d'emploi est indiquée dans les tableaux introductifs de chaque chapitre, dans une colonne distincte dénommée en conséquence. L'application du taux de vacance d'emploi n'est pas modulée par catégorie de postes.

(v) **Répartition des coûts de personnel pour les secteurs des grands programmes par axe d'action et par coûts de personnel affecté au programme par opposition aux coûts de personnel administratif de soutien**

La Résolution portant ouverture de crédits pour le 36 C/5 présente le budget du Titre II.A au niveau des grands programmes. Toutefois, des informations plus détaillées concernant les **coûts**

de personnel et d'activité sont fournis dans l'Annexe I et dans les tableaux introductifs du Titre II.A relatifs à chaque grand programme, **au niveau des axes d'action**. En outre, comme l'ont demandé certains États membres, on trouvera également dans les tableaux introductifs des grands programmes une ventilation des coûts de personnel par coûts de personnel affecté au programme et coûts de personnel administratif de soutien.

(vi) **Présentation des ressources extrabudgétaires**

Les chiffres relatifs aux fonds extrabudgétaires qui figurent dans le document C/5 représentent les projets extrabudgétaires qu'il est prévu de mettre en œuvre au cours du prochain exercice biennal à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme dans des accords signés par les donateurs au moment de l'élaboration du 36 C/5 Projet. Les fonds extrabudgétaires sont indiqués au niveau des axes d'action auxquels ils se rapportent et sont récapitulés dans les chapitres pertinents relatifs à chaque grand programme, ainsi que dans les Annexes I et VII. Il convient aussi de noter que les recettes et les dépenses correspondant aux projets extrabudgétaires ne sont pas comptabilisées au taux du dollar constant, mais au taux de change opérationnel des Nations Unies qui est publié chaque mois.

En outre, il y a lieu de noter que, conformément aux normes IPSAS, les états financiers seront présentés sur la base de la « comptabilité d'exercice ». Toutefois, dans les rapports budgétaires, on continuera d'appliquer une « comptabilité de caisse » modifiée. Les écarts qui en résulteront apparaîtront dans les rapports de rapprochement/comparaison des états financiers.

Comparaisons budgétaires entre le 35 C/5 et le 36 C/5 *(Ajustements budgétaires requis pour comparaison)*

T012

Afin de permettre une comparaison détaillée des budgets de l'exercice en cours et de l'exercice suivant, il faut ajuster les budgets des coûts de personnel et d'activités du 35 C/5 approuvé pour refléter la structure proposée pour le budget du 36 C/5. Les chiffres du 35 C/5 qui reflètent cette structure ajustée sont présentés dans tout le document C/5 sous l'intitulé « **35 C/5 approuvé et ajusté** ». À cet égard, les ajustements suivants ont été apportés à la structure et aux articles budgétaires du 35 C/5 pour obtenir les chiffres du « 35 C/5 approuvé et ajusté » :

(i) **Ajustements structurels apportés à la présentation du budget**

Dans le contexte du 36 C/5 Projet, les ajustements structurels se réfèrent aux changements apportés à la présentation des articles budgétaires en raison de la réorganisation du Secrétariat et peuvent comprendre le transfert d'articles budgétaires d'un titre du budget à un autre, la création de nouveaux articles budgétaires ou la suppression, la division ou la fusion d'articles existants. À cet égard, les ajustements structurels suivants ont été opérés dans le 36 C/5 Projet, dans le souci d'améliorer la transparence et la congruence de la structure du budget et d'assurer une présentation plus appropriée des fonctions de programme par opposition aux fonctions administratives :

(a) **Organes directeurs**

Les articles budgétaires pour la Conférence générale (GC – Titre I.A) et le Conseil exécutif (EXB – Titre I.A) ont été rassemblés dans un chapitre unique intitulé Organes directeurs (GBS – Titre I.A), qui reflète mieux la décision selon laquelle un Secrétariat unique devrait assurer les services nécessaires aux deux organes directeurs. Cependant, les budgets d'activités de la Conférence générale

et du Conseil exécutif continuent d'être présentés séparément dans les tableaux introductifs du Titre I.A du 36 C/5 Projet.

(b) Plates-formes intersectorielles

Un nouvel article budgétaire a été créé dans le Titre II.A du budget pour les plates-formes intersectorielles. Durant l'élaboration du scénario CNZ alternatif du 36 C/5, les cinq grands programmes ont affecté 8 % de leur budget d'activité (à l'exclusion des allocations financières prévues pour les instituts de catégorie 1) correspondant à 7,1 millions de dollars aux six plates-formes intersectorielles. Les stratégies et les résultats escomptés pour chaque plate-forme sont décrits dans un chapitre séparé du Titre II.A.

(c) Exécution par les bureaux hors Siège des programmes décentralisés (BFC)

Dans les précédents documents C/5, les articles budgétaires relatifs aux bureaux/personnel chargés de la coordination et de l'exécution des programmes décentralisés des bureaux hors Siège étaient présentés dans deux titres différents du budget (Titres II.A et III). Toutefois, dans un souci d'harmonisation de la présentation du budget, les articles budgétaires respectifs ont été regroupés dans un chapitre unique intitulé « Exécution par les bureaux hors Siège des programmes décentralisés », sous le Titre II.A du budget. Les divers postes budgétaires continuent néanmoins de figurer en tant qu'articles budgétaires distincts dans l'Annexe I et dans les tableaux introductifs correspondants du Titre II.A (à savoir Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés qui inclut les postes de directeurs, chefs de bureaux et le personnel des unités administratives hors Siège ; les coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège ; et la coordination par le Siège des unités hors Siège qui comprend les coûts de personnel et de fonctionnement du Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC) au Siège).

(d) Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège

Dans le 36 C/5 scénario CNZ alternatif, un article budgétaire distinct a été créé pour les fonds supplémentaires destinés à la réforme du dispositif hors Siège. La Directrice générale y a réservé 9 millions de dollars pour cette réforme.

(e) Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

Un article budgétaire a été créé dans le Titre II.B du budget, intitulé « Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation » avec une dotation budgétaire totale de 5,1 millions de dollars afin de renforcer les systèmes de gestion intégrée. Cet article budgétaire comprend les postes de Responsable en chef de l'information et du personnel de soutien et le budget des coûts de personnel et d'activités de la Section des systèmes d'information de gestion (ADM/DIT/MIS).

(f) Relations extérieures et information du public (ERI)

Afin de renforcer la visibilité du Secrétariat et sa coopération avec ses États membres et ses partenaires, la Directrice générale a décidé de fusionner le Bureau de l'information du public (BPI – Titre II.B) avec le Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC – Titre III) pour former un nouvel ensemble cohérent – le Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI) (DG/NOTE/10/34). En conséquence, un nouvel article budgétaire intitulé Relations extérieures et information du public a été créé pour ERI dans le Titre II.B du budget.

(g) Titre III – Services internes

Le Titre III du 36 C/5 Projet a été rebaptisé « Services internes » afin de mieux refléter la nature des services fournis par ses différents secteurs/bureaux. De plus, le 36 C/5 Projet présente les articles budgétaires relatifs à la gestion des ressources humaines (HRM), à la gestion financière (BFM) et à la gestion des services de soutien avec plus de détails, ce qui offre une plus grande transparence et visibilité de la nature des éléments financés sur ces articles budgétaires.

(h) Bureau de la gestion financière

Afin de mieux répondre à l'évolution des environnements, d'améliorer les opérations de gestion financière et de renforcer les bonnes pratiques, la Directrice générale a décidé de fusionner le Bureau du Contrôleur financier (BOC), la majeure partie du Bureau du budget (BB) et l'Unité administrative du Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC) pour former le Bureau de la gestion financière (BFM) (DG/NOTE/10/31). À cet égard, un nouvel article budgétaire a été créé au Titre III du budget pour BFM, intitulé « Gestion financière ».

(i) Titre IV – Remboursements d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE

Dans les précédents documents C/5, les budgets relatifs aux remboursements d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE figuraient dans les chapitres des secteurs fonctionnellement responsables de leur administration, c'est-à-dire respectivement le Secteur de la gestion des services de soutien et l'ancien Bureau du Contrôleur financier (aujourd'hui fusionnés au sein du Bureau de la gestion financière). Dans le 36 C/5, ces postes budgétaires sont maintenant regroupés sous un nouveau titre du budget intitulé Titre IV – Remboursements d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE.

(j) Titre V – Augmentations prévisibles des coûts

Avec la création du Titre IV – Remboursements d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE, l'article budgétaire relatif aux augmentations prévisibles des coûts pour 2012-2013 est maintenant présenté sous le Titre V du budget.

(ii) Transferts aux fins de comparaison

Les transferts aux fins de comparaison correspondent aux transferts de budgets de personnel et d'activités entre articles budgétaires visant à aligner la base budgétaire du 35 C/5 approuvé sur la structure proposée du 36 C/5 Projet afin de rendre les deux budgets comparables. Ces transferts comprennent les budgets des coûts d'activités et de personnel qui ont été déplacés entre articles budgétaires pour refléter les restructurations organisationnelles (par exemple la fusion ou la dissolution de secteurs/bureaux comme indiqué ci-dessus), et le coût des postes qui ont été transférés d'un secteur ou bureau à un autre.

Les transferts effectués dans le 35 C/5 approuvé pour le rendre comparable avec le 36 C/5 Projet sont énumérés dans la section ci-après et récapitulés dans le Tableau 3 ci-dessous :

	Coûts d'activité	Coûts de personnel
	\$	\$
(a) Le transfert de la Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires (CFS) du Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC – Titre III), au Bureau de la planification stratégique (BSP – Titre II.B) conformément aux efforts déployés par la Directrice générale pour continuer à renforcer la cohérence et l'adéquation des résultats escomptés des activités extrabudgétaires avec ceux du Programme ordinaire :	439 400	740 200
(b) Le transfert de la Division pour l'égalité des genres du Bureau de la planification stratégique (BSP – Titre II.B) à un article budgétaire distinct dans le Titre II.B, relevant directement du Bureau exécutif de la Directrice générale. Ce transfert reflète les efforts déployés par la Directrice générale pour renforcer la mise en œuvre de la priorité globale de l'UNESCO Égalité entre les sexes ; accroître son impact, son efficacité et sa visibilité au sein de l'Organisation :	166 000	1 071 800
(c) La fusion du Bureau du Contrôleur financier (BOC – Titre III), de la composante principale du Bureau du budget (BB – Titre II.B) et de l'Unité administrative du Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC – Titre III) pour former le Bureau de la gestion financière (BFM – Titre III) dans le cadre des initiatives de rationalisation de la Directrice générale :		
De :		
BOC :	1 199 400	9 107 400
BB (à l'exception du Directeur, du Directeur adjoint et de la Section pour l'analyse et la planification centrales) :	457 700	2 937 200
BFC (Unité administrative)	–	561 700
(d) Le transfert des postes de Directeur, de Directeur adjoint et de la Section pour l'analyse et la planification centrales du Bureau du budget (BB – Titre II.B) au Bureau de la planification stratégique (BSP – Titre II.B), conformément à la décision de la Directrice générale, notamment de renforcer le Bureau de la planification stratégique (BSP) et de le charger de la préparation de l'intégralité du document C/5 :	50 000	1 395 100
(e) La fusion du Bureau de l'information du public (BPI – Titre II.B) avec le Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC – Titre III) pour former le nouveau Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI – Titre II.B). Cette fusion reflète la décision d'accroître les efforts du Secrétariat pour promouvoir la visibilité de l'UNESCO dans ses États membres et auprès de ses partenaires :		
De :		
ERC :	2 637 300	13 850 100
BPI :	2 083 700	11 588 100

Coûts d'activité	Coûts de personnel
\$	\$

- (f) Le transfert de la Section des systèmes d'information de gestion (ADM/DIT/MIS) du Secteur de la gestion des services de soutien (SSM – Titre III) et du crédit budgétaire prévu pour le Système destiné à améliorer les services du personnel (STEPS) du Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM – Titre III) au nouvel article budgétaire consacré à la Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (Titre II.B), à titre d'effort concret pour renforcer les crédits prévus pour les systèmes de gestion intégrée :
- De :
- | | | |
|-------|-----------|-----------|
| SSM : | 2 084 000 | 2 604 300 |
| HRM : | 100 000 | – |
- (g) L'intégration de la Division des achats (PRO) (SSM – Titre III.C) dans la Division de la gestion des services communs, anciennement Division du Siège, conformément à la restructuration du Secteur de la gestion des services de soutien :
- | | | |
|--|--------|-----------|
| | 65 400 | 2 582 300 |
|--|--------|-----------|
- (h) Le transfert des crédits prévus pour l'amortissement des remboursements de l'emprunt contracté pour le Plan Belmont de rénovation et de l'emprunt contracté pour le bâtiment du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) du Secteur de la gestion des services de soutien (SSM – Titre III) et de l'ancien Bureau du Contrôleur financier (BOC – Titre III), respectivement, au nouvel article budgétaire figurant sous le Titre IV – Remboursements d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE
- De :
- | | | |
|-------|------------|---|
| SSM : | 13 784 000 | – |
| BOC : | 230 000 | – |
- (i) Divers transferts de poste de même classe conformément à la rationalisation de la structure organisationnelle.

Tableau 3 – Récapitulatif des transferts aux fins de comparaison opérés dans le 35 C/5 approuvé

en milliers de dollars des États-Unis

Article budgétaire principal	Transferts nets vers/(de)		
	Coûts d'activité	Coûts de personnel	TOTAL
	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION			
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction	–	813	813
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	–	–
TOTAL, TITRE I	–	813	813
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME			
A. Programmes			
I Éducation	–	(235)	(235)
II Sciences exactes et naturelles	–	(195)	(195)
III Sciences sociales et humaines	–	228	228
IV Culture	–	(882)	(882)
V Communication et information	–	–	–
Institut de statistique de l'UNESCO	–	–	–
Plates-formes intersectorielles	–	–	–
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés	–	(620)	(620)
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	–	–	–
Total, Titre II.A	–	(1 703)	(1 703)
B. Services liés au programme			
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	–	–	–
2. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes	166	1 307	1 473
3. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	323	1 517	1 841
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	2 184	2 604	4 788
5. Relations extérieures et information du public	4 721	24 997	29 718
Information du public	(2 084)	(11 588)	(13 672)
Élaboration du budget et suivi de son exécution	(508)	(4 332)	(4 840)
Total, Titre II.B	4 803	14 505	19 308
C. Programme de participation et bourses			
1. Programme de participation	–	164	164
2. Programme de bourses	–	–	–
Total, Titre II.C	–	164	164
TOTAL, TITRE II	4 803	12 965	17 768
TITRE III – SERVICES INTERNES			
A. Gestion des ressources humaines	(100)	46	(54)
B. Gestion financière	1 657	12 713	14 370
C. Gestion des services de soutien	(15 868)	(2 839)	(18 707)
Relations extérieures et coopération	(3 077)	(14 590)	(17 667)
Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	(1 429)	(9 107)	(10 537)
TOTAL, TITRE III	(18 817)	(13 778)	(32 595)
TOTAL, TITRES I-III	(14 014)	–	(14 014)
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	–	–	–
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 014	–	14 014
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	–	–	–
TOTAL, TITRES I-V	–	–	–

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

T013

Une fois qu'une base comparative (35 C/5 approuvé et ajusté) a été établie, il est possible d'analyser les différences entre cette base et le 36 C/5 Projet, article budgétaire par article budgétaire. Généralement, ces différences peuvent être classées soit comme des augmentations des coûts résultant de l'inflation et d'augmentations statutaires soit comme des augmentations/diminutions réelles des ressources. La section suivante décrit la méthodologie utilisée pour déterminer les augmentations de coûts qui, au total, ont été estimées à 32,7 millions de dollars.

Traitement des augmentations de coûts, statutaires ou autres, pour le 36 C/5 Projet *(Revalorisation et provision pour les augmentations prévisibles des coûts)*

T014

Conformément à la résolution 35 C/105 qui invitait le Directeur général à appliquer les mêmes techniques budgétaires pour l'élaboration du 36 C/5 que celles appliquées pour le 35 C/5, l'approche ci-après a été adoptée dans l'élaboration du budget du 36 C/5 Projet en ce qui concerne la « revalorisation » et les « augmentations prévisibles des coûts ».

Revalorisation (des Titres I à IV)

T015

Divers éléments ont été analysés et pris en compte lors de l'exercice de « **revalorisation** » pour calculer les augmentations qui sont déjà intervenues ou devraient intervenir pendant l'exercice en cours (2010-2011). En ce qui concerne **les coûts de personnel**, ces éléments comprennent :

- (i) les estimations de l'échelon moyen des membres du personnel, au sein de chaque classe, prévisible à la fin de l'exercice en cours ;
- (ii) le dernier barème des traitements de base (en vigueur depuis janvier 2010 pour les fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur, octobre 2010 pour le personnel du cadre de service et de bureau au Siège, et les barèmes les plus récents pour chaque lieu d'affectation pour les membres du personnel local (L) et les administrateurs nationaux (NPO) publiés par la CFPI) ;
- (iii) le dernier barème des rémunérations considérées aux fins de la pension (en vigueur depuis septembre 2010 pour les fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur et octobre 2009 pour le personnel du cadre de service et de bureau), en vue d'estimer la contribution de l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;
- (iv) les tendances récentes des cotisations de l'Organisation à la Caisse d'assurance-maladie dans le cadre du mécanisme de contributions existant ;
- (v) le classement aux fins de l'ajustement pour affectation versé au personnel du cadre organique du Siège et des lieux d'affectation hors Siège d'après une analyse des indices les plus récents disponibles en mai 2010 ;
- (vi) les diverses allocations (allocation pour charges de famille, allocation pour frais d'études, primes d'affectation, indemnité de logement, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, voyages statutairement autorisés, coûts de la sécurité du personnel, etc.) pour chaque catégorie de personnel, sur la base de l'évolution de la structure des dépenses au cours des années récentes ; et

- (vii) toute autre information fiable sur les revalorisations statutaires qui doivent entrer en vigueur avant la fin de l'exercice en cours et qui concernent le barème des traitements de base, les indices de l'ajustement pour affectation, le barème des rémunérations considérées aux fins de la pension et les autres allocations versées au personnel.

T016 Les hausses de prix des biens et services ont été estimées sur la base d'informations provenant des sources suivantes :

- (i) les indicateurs économiques et statistiques publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, France), et par le Fonds monétaire international (FMI) dans « Perspectives de l'économie mondiale » ;
- (ii) les informations les plus précises dont le Secrétariat dispose concernant l'évolution des prix et les augmentations des coûts qui ont eu, ou devraient avoir, des répercussions sur l'Organisation ;
- (iii) les factures reçues, l'évolution des dépenses et d'autres facteurs concrets disponibles pour déterminer les ajustements budgétaires de nature technique.

T017 Sur la base de ces éléments, le total des revalorisations exigées par le 36 C/5 Projet pour les Titres I à IV du budget s'élève à environ **28,4 millions** de dollars, ce qui se traduit par un taux annuel d'augmentation de **2,2 %**.

T018 Le **tableau 4** récapitule les **revalorisations** pour 2010-2011, **par poste de dépenses**.

Tableau 4 – Revalorisation et ajustements techniques augmentations de coûts pour le projet de 36 C/5 (653M\$)

en milliers de dollars des États-Unis

Poste de dépense	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (inflation et augmentations statutaires)			Pourcentage annuel moyen de revalorisation	35 C/5 revalorisé	36 C/5 Augmentation/(Diminution)			Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
		Revalorisation	Ajustements techniques ¹	Total			Augmentation/(Diminution) en termes réels	Réduction liée à une augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	Total	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$
Titres I-III										
(a) Traitements et indemnités du personnel²										
Rémunération nette (Traitements de base et indemnité de poste)	275 838	14 212	–	14 212	2,5	290 051	(5 401)	(5 877)	(11 279)	278 772
Cotisations à la Caisse des pensions	60 185	1 029	–	1 029	0,9	61 214	(1 078)	(1 242)	(2 319)	58 895
Cotisation à la Caisse d'assurance-maladie	9 651	847	–	847	4,3	10 498	(181)	(213)	(394)	10 104
Allocations diverses : (Allocation pour charges de famille, prime de mobilité et difficulté de condition de vie, prime d'affectation, allocation pour frais d'études, prime de connaissance linguistiques, congés dans les foyers, sécurité hors Siège, etc.)	40 772	1 392	–	1 392	1,7	42 164	(809)	(840)	(1 649)	40 515
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	–	–	–	–	n/a	–	6 535	–	6 535	6 535
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	2 000	–	–	–	–	2 000	(700)	–	(700)	1 300
Total, Coûts de personnel	388 447	17 480	–	17 480	2,2	405 927	(1 634)	(8 171)	(9 806)	396 122
(b) Biens et services										
Services de personnel hors postes établis	29 718	1 451	–	1 451	2,4	31 169	(490)	–	(490)	30 678
Voyages officiels	32 002	1 493	–	1 493	2,3	33 495	(4 549)	–	(4 549)	28 946
Services contractuels	51 827	1 502	1 520	3 022	2,9	54 848	(10 018)	–	(10 018)	44 830
Dépenses générales de fonctionnement	37 325	772	–	772	1,0	38 097	(3 138)	–	(3 138)	34 959
Fournitures et accessoires	5 676	323	–	323	2,8	5 999	(2 523)	–	(2 523)	3 476
Acquisition de mobilier et de matériel	8 500	(423)	550	127	0,7	8 627	(1 300)	–	(1 300)	7 327
Acquisition et rénovation de locaux	1 584	3	700	703	20,2	2 287	(749)	–	(749)	1 538
Allocations financières/bourses/contributions (y compris les contributions aux mécanismes communs du système des Nations Unies)	45 309	890	1 258	2 148	2,3	47 456	361	–	361	47 817
Contrats avec les ONG (accords-cadres)	1 450	40	–	40	1,4	1 489	(491)	–	(491)	999
Autres dépenses	7 449	217	75	292	1,9	7 741	7 605	–	7 605	15 347
Sous-total, Biens et services	220 839	6 268	4 103	10 370	2,3	231 209	(15 292)	–	(15 292)	215 917
(c) Programme de participation (PP)	19 050	519	–	519	1,4	19 569	(1 598)	–	(1 598)	17 971
Total, Biens et services & PP, (b) + (c)	239 889	6 787	4 103	10 890	2,2	250 778	(16 890)	–	(16 890)	233 888
Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE	14 014	–	–	–	–	14 014	–	–	–	14 014
Total Titres I-IV	642 350	24 267	4 103	28 370	2,2	670 719	(18 524)	(8 171)	(26 696)	644 024
Titre V – Augmentations prévisibles des coûts	10 650	–	4 330	4 330	n/a	14 981	(6 004)	–	(6 004)	8 977
TOTAL	653 000	24 267	8 433	32 700	2,5	685 700	(24 529)	(8 171)	(32 700)	653 000

1. Les principaux postes d'ajustements techniques proposés dans le projet de 36 C/5 sont les suivants :

en milliers de dollars des États-Unis

Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés	1 685
Dépenses de sécurité hors Siège	2 870
Contributions aux dépenses du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et à la police d'assurance contre les actes de malveillance	(528)
Primes d'assurance	75
Total, Ajustements techniques	4 103

2. Les traitements et indemnités du personnel peuvent également être ventilés en « Siège », « Hors Siège » et « Réserves pour les reclassements », comme suit :

Poste de dépense	35 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (inflation et augmentations statutaires)			Pourcentage annuel moyen de revalorisation	35 C/5 revalorisé	36 C/5 Augmentation/(Diminution)			Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif
		Revalorisation	Ajustements techniques	Total			Augmentation/(Diminution) en termes réels	Réduction liée à une augmentation de l'abattement pour délais de recrutement (passé de 3 % à 5 %)	Total	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts de personnel :										
Siège	257 815	12 691	–	12 691	2,4	270 505	(8 211)	(5 407)	(13 618)	256 887
Hors Siège	128 633	4 789	–	4 789	1,8	133 422	7 277	(2 764)	4 513	137 934
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	2 000	–	–	–	–	2 000	(700)	–	(700)	1 300
Total, Coûts de personnel	388 447	17 480	–	17 480	2,2	405 927	(1 634)	(8 171)	(9 806)	396 122

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

Augmentations prévisibles des coûts pour 2012-2013 (Titre V)

- T019** Les augmentations prévisibles de coûts résultant de facteurs statutaires et autres qui devraient se produire au cours de l'exercice 2012-2013 sont présentées séparément, dans le Titre V du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.
- T020** Compte tenu des efforts fournis par la Directrice générale pour renforcer les domaines prioritaires et financer partiellement la réforme du dispositif hors Siège, des réductions correspondantes ont dû être opérées dans d'autres parties du budget. Ainsi, le montant des crédits prévus au Titre V a été ramené au niveau plancher historique de 8,98 millions de dollars, soit 4,5 millions de dollars de moins que le scénario CRZ proposé. En conséquence, l'Organisation devra contrôler rigoureusement les augmentations de coûts qui interviendront en 2012-2013 et établir un ordre de priorité pour les financer dans le cadre de cette enveloppe budgétaire.
- T021** Bien qu'il y ait différentes manières de présenter les augmentations prévisibles des coûts dans le budget, le Secrétariat a considéré que regrouper ces coûts sous un article budgétaire distinct est l'approche la plus transparente, surtout depuis que le Conseil exécutif suit et approuve l'utilisation de ces fonds.
- T022** À la demande du Conseil exécutif (décision 175 EX/21), le Secrétariat a présenté dans le document 34 C/5 Projet (paragraphe T009-T019) une analyse des raisons du maintien de la méthodologie concernant les Augmentations prévisibles des coûts et décrit les pratiques des autres organismes des Nations Unies à cet égard. En résumé, l'analyse estimait que la méthode de l'UNESCO consistant à ouvrir une ligne budgétaire séparée pour les augmentations prévisibles des coûts était une approche appropriée pour plusieurs raisons : (i) elle permet d'éviter un redéploiement du budget correspondant au programme de l'Organisation pour financer sur d'autres lignes budgétaires des dépenses liées à des facteurs statutaires et à l'inflation ; (ii) elle permet d'arrêter le montant global des besoins budgétaires et donc le niveau des contributions des États membres dès le début de l'exercice biennal ; (iii) elle permet d'établir une distinction claire, dans le cadre de chaque ligne budgétaire, entre le montant budgétaire de base et les augmentations de coûts qui se sont réellement matérialisées ; (iv) elle permet à l'Organisation d'utiliser de la façon la plus rationnelle les fonds conformément à l'évolution réelle des augmentations de coûts constatées au cours de l'exercice ; (v) le Conseil exécutif garde le contrôle du financement des augmentations de coûts en examinant leur contenu et en approuvant l'utilisation du Titre V tous les six mois. Sur la base de cette analyse, **la Conférence générale a approuvé la poursuite de l'utilisation de la méthodologie consistant à faire figurer les augmentations prévisibles des coûts sous un article budgétaire séparé à sa 34^e session lors de l'adoption du 34 C/5, et la méthodologie a été à nouveau approuvée dans le 35 C/5.**
- T023** Le tableau 5 présente une ventilation des augmentations prévisibles des coûts pour 2012-2013 par poste de dépenses.

Tableau 5 – Augmentations prévisibles des coûts pour 2012-2013 (Titre V)

en milliers de dollars des États-Unis

Poste de dépenses	Propositions pour 2012-2013 Titres I-IV	Augmentations prévisibles des coûts 2012-2013			
		Siège	Hors Siège	Total	
	\$	\$	\$	\$	%
(a) Traitements et indemnités du personnel					
Rémunération nette	278 772	4 532	1 677	6 208	2,2
Cotisations à la Caisse des pensions	58 895	848	347	1 195	2,0
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie	10 104	157	65	222	2,2
Autres indemnités : (Allocation pour charges de famille, prime de mobilité et difficulté de condition de vie, prime d'affectation, allocation pour frais d'études, prime de connaissances linguistiques, congés dans les foyers, sécurité hors Siège, etc.)	40 515	313	368	681	1,7
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	6 535	–	–	–	–
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	1 300	–	–	–	–
Sous-total, Coûts de personnel	396 122	5 849	2 457	8 307	2,1
(b) Total, Biens et services	247 902	412	258	670	0,3
TOTAL GÉNÉRAL	644 024	6 261	2 716	8 977	1,4

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

Annexes

Annexe I – Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

TITRE	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs	10 745 500	2 490 100	13 235 600	–
B. Direction				
1. Direction générale	431 000	2 600 200	3 031 200	700 000
2. Cabinet de la Directrice générale	436 500	6 361 300	6 797 800	1 035 800
3. Évaluation et audit	721 800	5 185 100	5 906 900	736 000
4. Normes internationales et affaires juridiques	102 900	3 813 800	3 916 700	–
5. Bureau de l'éthique	104 100	733 500	837 600	–
Total, I.B	1 796 300	18 693 900	20 490 200	2 471 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	12 037 500	–	12 037 500	–
TOTAL, TITRE I	24 579 300	21 184 000	45 763 300	2 471 800
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I ÉDUCATION				
I.1 Accélérer les progrès vers la réalisation de l'EPT, en particulier au niveau des pays	18 770 900	32 988 000	51 758 900	41 993 400
I.2 Élaborer des systèmes éducatifs de qualité et inclusifs	5 638 900	10 959 100	16 598 000	37 967 900
I.3 Favoriser les réponses du système éducatif aux défis contemporains en vue du développement durable et d'une culture de la paix et de la non-violence	3 889 800	9 260 900	13 150 700	31 138 800
I.4 Renforcer le rôle de chef de file dans le domaine de l'EPT par des activités de sensibilisation et de suivi et des partenariats	4 336 400	10 277 300	14 613 700	6 448 400
Total, I	32 636 000	63 485 300	96 121 300	117 548 500
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation				
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	5 000 000	–	5 000 000	–
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	5 300 000	–	5 300 000	–
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 000 000	–	2 000 000	–
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 000 000	–	1 000 000	–
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 500 000	–	2 500 000	–
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000	–	2 200 000	–
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) ²	500 000	–	500 000	–
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	18 500 000	–	18 500 000	–
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	51 136 000	63 485 300	114 621 300	117 548 500
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES				
II.1 Promouvoir les politiques de STI et l'accès au savoir	1 919 900	5 219 400	7 139 300	8 378 600
II.2 Renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, notamment à travers le PISF, de l'ingénierie et de l'utilisation des énergies renouvelables	2 000 300	6 069 300	8 069 600	2 118 700
II.3 Mobiliser une large participation dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation	885 500	2 513 000	3 398 500	11 301 600
II.4 Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO : renforcer la COI en vue d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la coopération intergouvernementale dans la gestion et la protection des océans et des zones côtières dans l'intérêt des États membres	3 439 400	6 966 000	10 405 400	13 985 700

1 Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds extrabudgétaires.

2 En prévision de la création officielle de l'Institut, et dans l'esprit de la résolution 35 C/16, le montant total du budget du grand programme I pour les coûts d'activités inclut une allocation de 500 000 dollars au titre du MGIEP.

TITRE	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	\$
II.5 Systèmes d'eau douce en situation de stress et réponses de la société, avec intégration des activités du Programme hydrologique international (PHI) et du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)	5 096 300	7 164 200	12 260 500	8 043 900
II.6 Application des sciences écologiques et des sciences de la Terre au service de la durabilité, notamment dans le cadre du MAB et du Programme international de géosciences (PICG)	2 933 600	10 662 400	13 596 000	5 403 500
II.7 Réduction des risques de catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets	815 200	2 045 000	2 860 200	724 600
Total, II	17 090 200	40 639 300	57 729 500	49 956 600
Instituts de l'UNESCO pour la science				
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	–	–	–	85 000 000
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015 000	–	1 015 000	69 198 300
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	1 015 000	–	1 015 000	154 198 300
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	18 105 200	40 639 300	58 744 500	204 154 900
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES				
III.1 Apporter un soutien aux États membres pour l'élaboration de politiques et la sensibilisation dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, en particulier de la bioéthique	1 862 100	4 729 500	6 591 600	92 500
III.2 Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence par des activités portant sur les droits de l'homme, la démocratie, la réconciliation, le dialogue et la philosophie, et en incluant tous les partenaires politiques et sociaux, en particulier les jeunes	3 616 000	8 457 100	2 073 100	70 837 200
III.3 Apporter un soutien aux États membres pour répondre aux transformations sociales par la création et le renforcement de systèmes de recherche nationaux et la promotion des réseaux de connaissances et des capacités de recherche en sciences sociales	3 196 000	7 370 000	10 566 000	977 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	8 674 100	20 556 600	29 230 700	71 906 900
IV CULTURE				
IV.1 Protéger et conserver le patrimoine culturel et naturel par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972	4 260 800	12 032 700	16 293 500	28 344 000
IV.2 Renforcer la protection des biens culturels et lutter contre le trafic des biens culturels par la mise en œuvre effective des conventions de 1954, 1970 et 2001	1 652 200	3 248 400	4 900 600	994 900
IV.3 Protéger le patrimoine culturel immatériel par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003	3 719 600	6 539 800	10 259 400	3 788 600
IV.4 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005	2 181 000	4 019 300	6 200 300	2 426 300
IV.5 Promouvoir le rôle de la culture dans le développement aux niveaux mondial, régional et national	2 640 400	7 280 000	9 920 400	4 566 200
IV.6 Promouvoir le dialogue interculturel, la cohésion sociale et une culture de la paix et de la non-violence	1 254 400	3 384 600	4 639 000	2 461 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	15 708 400	36 504 800	52 213 200	42 581 000
V COMMUNICATION ET INFORMATION				
V.1 Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression afin d'encourager le développement, la démocratie et le dialogue au service d'une culture de la paix et de la non-violence	3 675 000	6 370 900	10 045 900	9 975 100
V.2 Renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes, la participation citoyenne et la communication attentive à l'égalité entre les sexes au service du développement durable	3 545 000	6 522 700	10 067 700	10 826 200
V.3 Aider les États membres à autonomiser les citoyens par l'accès universel au savoir et la préservation de l'information, y compris le patrimoine documentaire	4 237 400	7 638 900	11 876 300	54 186 900
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	11 457 400	20 532 500	31 989 900	74 988 200
Institut de statistique de l'UNESCO	9 128 600	–	9 128 600	–
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Plates-formes intersectorielles	7 123 700	–	7 123 700	–
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés				
– Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	–	56 183 100	56 183 100	423 800

1 Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds extrabudgétaires.

TITRE	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ¹
	Activités	Personnel	Total 36 C/5 scénario CNZ alternatif	
	\$	\$	\$	\$
- Coûts de fonctionnement des unités hors Siège	20 156 000	-	20 156 000	1 123 800
- Coordination des unités hors Siège au Siège	309 200	3 215 800	3 525 000	228 600
Total, Hors Siège - Mise en œuvre des programmes décentralisés	20 465 200	59 398 900	79 864 100	1 776 200
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	2 465 000	6 535 000	9 000 000	-
Total, II.A	144 263 600	247 652 400	391 916 000	512 955 700
B. Services liés au programme				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 437 100	4 344 500	5 781 600	-
2. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes	434 600	1 740 500	2 175 100	-
3. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	1 430 300	7 710 500	9 140 800	6 235 700
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	1 993 700	3 076 200	5 069 900	2 040 800
5. Relations extérieures et information du public	3 184 700	24 515 100	27 699 800	1 483 900
Total, II.B	8 480 400	41 386 800	49 867 200	9 760 400
C. Programme de participation et bourses				
1. Programme de participation	17 970 900	1 112 500	19 083 400	-
2. Programme de bourses	1 050 000	593 800	1 643 800	1 566 500
Total, II.C	19 020 900	1 706 300	20 727 200	1 566 500
TOTAL, TITRE II	171 764 900	290 745 500	462 510 400	524 282 600
TITRE III - SERVICES INTERNES				
A. Gestion des ressources humaines				
1. Gestion des ressources humaines	4 273 900	16 561 600	20 835 500	443 000
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	4 000 000	-	4 000 000	-
3. Contribution à la CAM au titre des participants associés et des dépenses administratives	9 800 000	-	9 800 000	-
Total, III.A	18 073 900	16 561 600	34 635 500	443 000
B. Gestion financière				
1. Gestion financière	438 500	12 330 100	12 768 600	2 923 400
2. Primes d'assurances pour l'ensemble de l'Organisation	700 000	-	700 000	-
Total, III.B	1 138 500	12 330 100	13 468 600	2 923 400
C. Gestion des services de soutien				
1. Gestion de la coordination, des équipements informatiques, systèmes et communications				
- Coordination, soutien, suivi et évaluation	196 000	3 270 900	3 466 900	188 000
- Gestion des systèmes informatiques et télécommunications	3 722 600	11 386 000	15 108 600	815 200
Total, III.C.1	3 918 600	14 656 900	18 575 500	1 003 200
2. Gestion des services de conférences, langues et documents				
- Gestion des conférences, langues et documents	1 087 100	20 027 900	21 115 000	4 450 100
3. Gestion des services communs, y compris achats, sécurité au Siège et services collectifs				
- Services communs : achats, sécurité au Siège et gestion des installations	8 425 700	19 315 500	27 741 200	5 270 000
- Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	4 900 000	-	4 900 000	-
Total, III.C.3	13 325 700	19 315 500	32 641 200	5 270 000
Total, III.C	18 331 400	54 000 300	72 331 700	10 723 300
TOTAL, TITRE III	37 543 800	82 892 000	120 435 800	14 089 700
TOTAL, TITRES I-III	233 888 000	394 821 500	628 709 500	540 844 100
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	-	1 300 000	1 300 000	-
TITRE IV - REMBOURSEMENT DES PRÊTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 014 000	-	14 014 000	-
TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	670 000	8 306 500	8 976 500	-
TOTAL, TITRES I-V	248 572 000	404 428 000	653 000 000	540 844 100

1 Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds extrabudgétaires.

Annexe II – Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire par classe : comparaison entre 2010–2011 et 2012–2013

Secteur/Unité	Postes du cadre organique et de rang supérieur (Siège et hors Siège)											Postes du cadre de service et de bureau	Postes locaux	TOTAL		
	DG	DDG	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-1/P-2	NPO	Total					
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION																
A. Organes directeurs	2010–2011	35 C/5 approuvé et ajusté	–	–	–	1	1	2	–	–	3	–	7	5	–	12
	2012–2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	–	–	–	1	–	2	–	–	1	–	4	7	–	11
B. Direction	2010–2011	35 C/5 approuvé et ajusté	1	1	–	3	3	10	12	12	12	–	54	26	–	80
	2012–2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	1	1	–	4	1	10	11	11	13	–	52	24	–	76
TOTAL, TITRE I		35 C/5 approuvé et ajusté	1	1	–	4	4	12	12	12	15	–	61	31	–	92
		36 C/5 scénario CNZ alternatif	1	1	–	5	1	12	11	11	14	–	56	31	–	87
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME																
A. Programmes																
Secteur de l'éducation (ED)	2010–2011	35 C/5 approuvé et ajusté	–	–	1	2	6	27	58	55	21	29	199	53	4	256
	2012–2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	–	–	1	1	6	26	67	51	15	35	202	48	4	254
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	2010–2011	35 C/5 approuvé et ajusté	–	–	2	1	4	24	25	29	16	11	112	54	–	166
	2012–2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	–	–	2	–	6	24	30	28	16	13	119	51	–	170
<i>(dont COI)</i>	2010–2011	35 C/5 approuvé et ajusté	–	–	1	–	1	4	6	1	1	1	15	11	–	26
	2012–2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	–	–	1	–	1	4	8	2	1	1	18	10	–	28
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	2010–2011	35 C/5 approuvé et ajusté	–	–	1	1	2	10	16	15	13	5	63	23	–	86
	2012–2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	–	–	1	1	2	10	17	14	13	5	63	21	–	84
Secteur de la culture (CLT)	2010–2011	35 C/5 approuvé et ajusté	–	–	1	1	4	8	23	43	21	12	113	47	1	161
	2012–2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	–	–	1	1	4	8	30	40	16	14	114	44	1	159
<i>(dont WHC)</i>	2010–2011	35 C/5 approuvé et ajusté	–	–	–	1	2	–	6	10	3	–	22	15	–	37
	2012–2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	–	–	–	1	2	1	8	10	2	–	24	13	–	37

Secteur/Unité	Postes du cadre organique et de rang supérieur (Siège et hors Siège)												Postes du cadre de service et de bureau	Postes locaux	TOTAL	
	DG	DDG	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-1/P-2	NPO	Total					
Secteur de la communication et de l'information (CI)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	1	1	2	8	17	16	6	13	64	25	-	89
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	1	1	5	21	17	5	13	64	25	-	89
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés (BFC)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	-	7	34	17	6	12	30	10	116	4	308	428
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	7	32	19	6	12	27	10	113	4	297	414
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège ¹	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Services liés au programme																
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	1	-	1	1	2	2	2	1	10	6	-	16
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	-	2	1	2	2	3	1	12	6	-	18
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes (GE)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	-	-	1	-	2	1	-	-	4	1	-	5
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	1	-	1	2	1	-	-	5	1	-	6
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	1	1	3	5	4	3	5	-	22	11	-	33
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	1	2	5	3	6	2	-	20	9	-	29
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	-	-	-	-	1	6	4	-	11	1	-	12
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	1	-	-	1	6	3	-	11	2	-	13
Relations extérieures et information du public (ERI)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	1	2	1	11	15	21	8	-	59	61	-	120
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	-	4	11	13	19	11	-	59	54	-	113

1. La répartition par poste des fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège ne sera disponible qu'au cours de l'exercice biennal.

Secteur/Unité	Postes du cadre organique et de rang supérieur (Siège et hors Siège)											Postes du cadre de service et de bureau	Postes locaux	TOTAL		
	DG	DDG	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-1/P-2	NPO	Total					
C. Programme de participation et bourses																
Programme de participation (PP)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	2	4	-	6
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	2	4	-	6
Programme de bourses (FEL)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
TOTAL, TITRE II		35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	9	16	58	112	169	203	127	81	775	295	313	1 383
		36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	9	14	59	111	192	196	112	91	784	273	302	1 359
TITRE III – SERVICES INTERNES																
A. Gestion des ressources humaines (HRM)																
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	-	1	1	6	8	12	9	-	37	50	-	87
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	1	1	5	7	16	8	-	38	46	-	84
B. Gestion financière (BFM)																
B. Gestion financière (BFM)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	-	1	1	4	7	10	11	-	34	27	-	61
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	1	1	3	5	13	9	-	32	26	-	58
C. Gestion des services de soutien (SSM)																
C. Gestion des services de soutien (SSM)	2010-2011	35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	1	-	4	17	26	28	14	-	90	242	-	332
	2012-2013	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	-	3	16	25	27	14	-	86	220	-	306
TOTAL, TITRE III		35 C/5 approuvé et ajusté	-	-	1	2	6	27	41	50	34	-	161	319	-	480
		36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	2	5	24	37	56	31	-	156	292	-	448
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I-III																
		35 C/5 approuvé et ajusté	1	1	10	22	68	151	222	265	176	81	997	645	313	1 955
		36 C/5 scénario CNZ alternatif	1	1	10	21	65	147	240	263	157	91	996	596	302	1 894

Annexe III – Tableau récapitulatif des postes établis pour 2012-2013 – Programme ordinaire et programmes extrabudgétaires

	DG	DDG	ADG	Cadre des directeurs	Cadre organique et NPO	Cadre de service et de bureau et hors Siège local	TOTAL		
							Postes	Coûts	
								\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs	PROGRAMME ORDINAIRE :								
<i>(Conférence générale ; Conseil exécutif)</i>									
	Siège	-	-	-	1	3	7	11	2 490 100
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	1	3	7	11	2 490 100
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Direction	PROGRAMME ORDINAIRE :								
<i>(Direction générale ; Cabinet de la Directrice générale ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; et Bureau de l'éthique)</i>									
	Siège	1	1	-	5	45	24	76	18 693 900
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	1	1	-	5	45	24	76	18 693 900
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	7	-	7	2 464 400
TOTAL, TITRE I	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	1	1	-	6	48	31	87	21 184 000
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	1	1	-	6	48	31	87	21 184 000
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	7	-	7	2 464 400
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes	PROGRAMME ORDINAIRE :								
Secteur de l'éducation (ED)									
	Siège	-	-	1	6	72	48	127	29 630 100
	Hors Siège	-	-	-	1	122	4	127	33 855 200
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	7	194	52	254	63 485 300
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	3	-	3	922 500
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	2	6	58	51	117	26 325 500
	Hors Siège	-	-	-	-	53	-	53	14 313 800
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	2	6	111	51	170	40 639 300
<i>(dont COI)</i>									
	Siège	-	-	1	1	11	10	23	5 464 400
	Hors Siège	-	-	-	-	5	-	5	1 501 600
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	1	16	10	28	6 966 000
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	3	-	3	922 400
<i>(dont COI)</i>									
		-	-	-	-	-	-	-	-

		DG	DDG	ADG	Cadre des directeurs	Cadre organique et NPO	Cadre de service et de bureau et hors Siège local	TOTAL	
								Postes	Coûts
								\$	
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	3	36	21	61	14 232 000
	Hors Siège	-	-	-	-	23	-	23	6 324 600
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	3	59	21	84	20 556 600
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	2	-	2	569 600
Secteur de la culture (CLT)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	5	64	44	114	25 521 800
	Hors Siège	-	-	-	-	44	1	45	10 983 000
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	5	108	45	159	36 504 800
	<i>(dont WHC)</i>								
Siège	-	-	-	3	21	13	37	8 576 600	
Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	
36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	3	21	13	37	8 576 600	
EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	10	-	10	2 961 800	
<i>(dont WHC)</i>	-	-	-	-	3	-	3	841 400	
Secteur de la communication et de l'information (CI)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	2	29	25	57	12 720 600
	Hors Siège	-	-	-	-	32	-	32	7 811 900
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	2	61	25	89	20 532 500
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	4	2	6	1 184 000
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés (BFC)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	1	8	4	13	3 215 800
	Hors Siège	-	-	-	38	66	297	401	56 183 100
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	39	74	301	414	59 398 900
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	3	-	3	652 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège ¹	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	6 535 000
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	-	-	-	-	6 535 000
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Services liés au programme									
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	2	7	6	16	3 921 700
	Hors Siège	-	-	-	-	2	-	2	422 800
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	2	9	6	18	4 344 500
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-

1. La répartition par poste des fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège ne sera disponible qu'au cours de l'exercice biennal.

	DG	DDG	ADG	Cadre des directeurs	Cadre organique et NPO	Cadre de service et de bureau et hors Siège local	TOTAL		
							Postes	Coûts	
								\$	
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes (GE)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	1	4	1	6	1 740 500
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	1	4	1	6	1 740 500
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	-	-	-	-	
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	3	16	9	29	7 710 500
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	3	16	9	29	7 710 500
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	1	15	5	21	5 730 700	
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	1	10	2	13	3 076 200
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	1	10	2	13	3 076 200
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	7	-	7	2 040 800	
Relations extérieures et information du public (ERI)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	4	50	54	109	23 010 300
	Hors Siège	-	-	-	-	4	-	4	1 504 800
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	4	54	54	113	24 515 100
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	4	2	6	1 483 900	
C. Programme de participation et bourses									
Programme de participation (PP)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	-	2	4	6	1 112 500
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	-	2	4	6	1 112 500
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	-	-	-	-	
Programme de bourses (FEL)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	-	-	4	4	593 800
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	-	-	4	4	593 800
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	-	2	-	2	696 800	
TOTAL, TITRE II									
PROGRAMME ORDINAIRE :									
Siège	-	-	9	34	356	273	672	152 811 300	
Hors Siège	-	-	-	39	346	302	687	137 934 200	
36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	9	73	702	575	1 359	290 745 500	
	EXTRABUDGÉTAIRE								
	-	-	-	1	53	9	63	17 164 900	

	DG	DDG	ADG	Cadre des directeurs	Cadre organique et NPO	Cadre de service et de bureau et hors Siège local	TOTAL	
							Postes	Coûts
								\$

TITRE III – SERVICES INTERNES

A. Gestion des ressources humaines (HRM)

PROGRAMME ORDINAIRE :

Siège	-	-	-	2	36	46	84	16 561 600
Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	2	36	46	84	16 561 600

EXTRABUDGÉTAIRE - - - - 1 1 2 443 000

B. Gestion financière (BFM)

PROGRAMME ORDINAIRE :

Siège	-	-	-	2	30	26	58	12 330 100
Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	-	2	30	26	58	12 330 100

EXTRABUDGÉTAIRE - - - - 6 8 14 2 923 400

C. Gestion des services de soutien (SSM)

PROGRAMME ORDINAIRE :

Siège	-	-	1	3	82	220	306	54 000 300
Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	3	82	220	306	54 000 300

EXTRABUDGÉTAIRE - - - - 5 48 53 8 942 200

TOTAL, TITRE III

PROGRAMME ORDINAIRE :

Siège	-	-	1	7	148	292	448	82 892 000
Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
36 C/5 scénario CNZ alternatif	-	-	1	7	148	292	448	82 892 000

EXTRABUDGÉTAIRE - - - - 12 57 69 12 308 600

TOTAL, TITRES I-III

PROGRAMME ORDINAIRE :

Siège	1	1	10	47	552	596	1 207	256 887 300
Hors Siège	-	-	-	39	346	302	687	137 934 200
36 C/5 scénario CNZ alternatif	1	1	10	86	898	898	1 894	394 821 500

Réserve pour les reclassements/reconnaissance au mérite

1 300 000

Total général, Programme ordinaire, 36 C/5 scénario CNZ alternatif 1 1 10 86 898 898 1 894 396 121 500

EXTRABUDGÉTAIRE - - - 1 72 66 139 31 937 900

Annexe IV – Résumé de la décentralisation par région

Liste des bureaux hors Siège (à l'exclusion des Instituts et Centres de l'UNESCO)

Afrique

Bureaux multipays et régionaux

Accra
Bamako
Dakar, et Bureau régional pour l'éducation
Dar es-Salaam
Harare
Libreville
Nairobi, et Bureau régional pour la science
Windhoek
Yaoundé

Bureaux nationaux

Abuja
Brazzaville
Bujumbura
Kinshasa
Maputo

États arabes

Bureaux multipays et régionaux

Beyrouth, et Bureau régional pour l'éducation
Le Caire, et Bureau régional pour la science
Doha
Rabat

Bureaux nationaux

Amman
Iraq (Amman/Bagdad)
Khartoum
Ramallah

Asie et Pacifique

Bureaux multipays et régionaux

Almaty
Apia
Bangkok, et Bureau régional pour l'éducation
Beijing
Jakarta, et Bureau régional pour la science
New Delhi
Téhéran

Bureaux nationaux

Dhaka
Hanoi
Islamabad
Kaboul
Katmandou
Phnom Penh
Tachkent

Europe et Amérique du Nord

Bureaux multipays et régionaux

Moscou
Venise, et Bureau régional pour la science et la culture
en Europe

Bureaux de liaison

Addis-Abeba
Bruxelles
Genève
New York

Amérique latine et Caraïbes

Bureaux multipays et régionaux

La Havane, et Bureau régional pour la culture
Kingston
Montevideo, et Bureau régional pour la science
Quito
San José
Santiago, et Bureau régional pour l'éducation

Bureaux nationaux

Brasilia
Guatemala
Lima
Mexico
Port-au-Prince

**Tableau 1 – Programme ordinaire par région et par axe d'action/unité
Fonds extrabudgétaires par axe d'action/unité exécutante
(ED, SC, SHS, CLT, CI, ISU, BFC, AFR, ERI)**

Grand programme/Axe d'action/Unité	Budget ordinaire							36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires décentralisées ¹
	Siège	hors Siège					Total hors Siège		
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
ÉDUCATION									
I. Personnel (postes établis) ²	29 630 100 46,7 %	10 457 300 16,5 %	6 688 300 10,5 %	9 348 500 14,7 %	1 592 300 2,5 %	5 768 800 9,1 %	33 855 200 53,3 %	63 485 300 100,0 %	737 000
II. Activités									
I.1	5 103 800	5 720 700	1 780 000	4 361 700	25 000	1 779 700	13 667 100	18 770 900	37 386 600
I.2	1 715 600	1 414 700	638 200	821 900	75 000	973 500	3 923 300	5 638 900	16 883 500
I.3	1 441 200	970 500	75 500	955 800	–	446 800	2 448 600	3 889 800	1 321 800
I.4	3 275 400	394 100	206 300	160 600	200 000	100 000	1 061 000	4 336 400	222 900
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation – IIRCA, IESALC et MGIEP ³	–	2 500 000	–	500 000	–	2 200 000	5 200 000	5 200 000	–
Total, Activités⁴	11 536 000 30,5 %	11 000 000 29,1 %	2 700 000 7,1 %	6 800 000 18,0 %	300 000 0,8 %	5 500 000 14,5 %	26 300 000 69,5 %	37 836 000 100,0 %	55 814 800
Total, ED (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE)	41 166 100 40,6 %	21 457 300 21,2 %	9 388 300 9,3 %	16 148 500 15,9 %	1 892 300 1,9 %	11 268 800 11,1 %	60 155 200 59,4 %	101 321 300 100,0 %	56 551 800
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation BIE, IIPE, UIL, ITIE	–						13 300 000	13 300 000	–
Total, ED (y compris BIE, IIPE, UIL, ITIE)	41 166 100 35,9 %						73 455 200 64,1 %	114 621 300 100,0 %	56 551 800
SCIENCES EXACTES ET NATURELLES									
I. Personnel (postes établis)	26 325 500 64,8 %	4 305 400 10,6 %	1 738 600 4,3 %	4 013 700 9,9 %	2 222 100 5,5 %	2 034 000 5,0 %	14 313 800 35,2 %	40 639 300 100,0 %	–
II. Activités									
II.1	1 225 100	335 900	101 600	113 800	33 800	109 700	694 800	1 919 900	7 500 300
II.2	1 196 200	208 500	113 600	178 000	166 300	137 700	804 100	2 000 300	411 600
II.3	581 800	91 500	44 500	82 300	24 400	61 000	303 700	885 500	10 837 000

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds extrabudgétaires.
2. Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation ne sont pas comptés dans les postes établis (le coût des postes établis des instituts est inclus dans leur allocation financière).
3. En prévision de la création officielle de l'Institut, et dans l'esprit de la résolution 35 C/16, le montant total du budget du grand programme I pour les coûts d'activité inclut une allocation de 500 000 dollars au titre du MGIEP.
4. Non compris les instituts pour l'éducation, dont la répartition des activités par région n'est pas encore disponible (BIE, IIPE, UIL, ITIE).

Grand programme/Axe d'action/Unité	Budget ordinaire							36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires décentralisées ¹
	Siège	hors Siège							
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Total hors Siège		
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
II.4	2 696 800	269 200	60 000	229 200	–	184 200	742 600	3 439 400	–
II.5	2 754 600	742 300	441 500	561 100	80 700	516 100	2 341 700	5 096 300	4 029 000
II.6	1 738 400	390 000	194 400	313 900	81 700	215 200	1 195 200	2 933 600	251 700
II.7	500 800	69 400	43 600	99 000	34 400	68 000	314 400	815 200	–
Instituts de l'UNESCO pour la science – CIPT et IHE	–	261 700	194 600	232 400	144 600	181 700	1 015 000	1 015 000	154 198 300
Total, Activités	10 693 700	2 368 500	1 193 800	1 809 700	565 900	1 473 600	7 411 500	18 105 200	177 227 900
	59,1 %	13,1 %	6,6 %	10,0 %	3,1 %	8,1 %	40,9 %	100,0 %	
Total, SC	37 019 200	6 673 900	2 932 400	5 823 400	2 788 000	3 507 600	21 725 300	58 744 500	177 227 900
	63,0 %	11,4 %	5,0 %	9,9 %	4,7 %	6,0 %	37,0 %	100,0 %	
Total, SC (non compris Instituts)	37 019 200	6 412 200	2 737 800	5 591 000	2 643 400	3 325 900	20 710 300	57 729 500	23 029 600
	64,1 %	11,1 %	4,7 %	9,7 %	4,6 %	5,8 %	35,9 %	100,0 %	
SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES									
I. Personnel (postes établis)	14 232 000	1 641 700	902 500	2 162 400	117 800	1 500 200	6 324 600	20 556 600	–
	69,2 %	8,0 %	4,4 %	10,5 %	0,6 %	7,3 %	30,8 %	100,0 %	
II. Activités									
III.1	1 154 100	290 000	150 000	60 000	60 000	148 000	708 000	1 862 100	–
III.2	1 584 000	662 000	378 000	349 000	151 000	492 000	2 032 000	3 616 000	69 687 200
III.3	1 508 000	492 000	290 000	303 000	245 000	358 000	1 688 000	3 196 000	–
Total, Activités	4 246 100	1 444 000	818 000	712 000	456 000	998 000	4 428 000	8 674 100	69 687 200
	49,0 %	16,6 %	9,4 %	8,2 %	5,3 %	11,5 %	51,0 %	100,0 %	
Total, SHS	18 478 100	3 085 700	1 720 500	2 874 400	573 800	2 498 200	10 752 600	29 230 700	69 687 200
	63,2 %	10,6 %	5,9 %	9,8 %	2,0 %	8,5 %	36,8 %	100,0 %	
CULTURE									
I. Personnel (postes établis)	25 521 800	3 108 300	1 490 600	3 119 800	991 900	2 272 400	10 983 000	36 504 800	375 800
	69,9 %	8,5 %	4,1 %	8,5 %	2,7 %	6,2 %	30,1 %	100,0 %	
II. Activités									
IV.1	2 432 500	526 000	287 000	670 000	115 300	230 000	1 828 300	4 260 800	13 979 700
IV.2	854 100	271 500	120 000	126 800	80 700	199 100	798 100	1 652 200	810 000
IV.3	2 187 200	517 500	288 500	365 000	80 000	281 400	1 532 400	3 719 600	1 915 800
IV.4	1 067 600	441 500	186 300	187 400	60 000	238 200	1 113 400	2 181 000	529 400
IV.5	1 524 100	300 000	200 000	300 000	60 200	256 100	1 116 300	2 640 400	2 144 900

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds extrabudgétaires.

Grand programme/Axe d'action/Unité	Budget ordinaire							36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires décentralisées ¹
	Siège	hors Siège					Total hors Siège		
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
IV.6	507 800	227 000	141 500	100 000	70 500	207 600	746 600	1 254 400	1 408 600
Total, Activités	8 573 300	2 283 500	1 223 300	1 749 200	466 700	1 412 400	7 135 100	15 708 400	20 788 400
	54,6 %	14,5 %	7,8 %	11,1 %	3,0 %	9,0 %	45,4 %	100,0 %	
Total, CLT	34 095 100	5 391 800	2 713 900	4 869 000	1 458 600	3 684 800	18 118 100	52 213 200	21 164 200
	65,3 %	10,3 %	5,2 %	9,3 %	2,8 %	7,1 %	34,7 %	100,0 %	
COMMUNICATION ET INFORMATION									
I. Personnel (postes établis)	12 720 600	3 030 300	1 187 600	2 092 000	–	1 502 000	7 811 900	20 532 500	448 000
	62,0 %	14,8 %	5,8 %	10,2 %	0,0 %	7,3 %	38,0 %	100,0 %	
II. Activités									
V.1	1 575 000	762 000	300 000	566 000	21 000	451 000	2 100 000	3 675 000	8 561 200
V.2	1 525 000	733 000	289 000	545 000	20 000	433 000	2 020 000	3 545 000	9 953 800
V.3	2 055 400	791 000	312 000	588 000	22 000	469 000	2 182 000	4 237 400	49 694 800
Total, Activités	5 155 400	2 286 000	901 000	1 699 000	63 000	1 353 000	6 302 000	11 457 400	68 209 800
	45,0 %	20,0 %	7,9 %	14,8 %	0,5 %	11,8 %	55,0 %	100,0 %	
Total, CI	17 876 000	5 316 300	2 088 600	3 791 000	63 000	2 855 000	14 113 900	31 989 900	68 657 800
	55,9 %	16,6 %	6,5 %	11,9 %	0,2 %	8,9 %	44,1 %	100,0 %	
Sous-total, Activités des grands programmes (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE)	40 204 500	19 382 000	6 836 100	12 769 900	1 851 600	10 737 000	51 576 600	91 781 100	391 728 100
	43,8 %	21,1 %	7,4 %	13,9 %	2,0 %	11,7 %	56,2 %	100,0 %	
Sous-total, Activités des grands programmes (y compris BIE, IIPE, UIL, ITIE)	40 204 500						64 876 600	105 081 100	391 728 100
	38,3 %						62,2 %	100,0 %	
Institut de statistique de l'UNESCO									
II. Activités ⁵	–	–	–	–	–	–	9 128 600	9 128 600	–
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés (BFC)									
A. Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés – Personnel (postes établis)	–	14 241 300	9 338 600	14 460 000	4 160 100	13 983 100	56 183 100	56 183 100	–
B. Coûts de fonctionnement des unités hors Siège	1 371 000	6 229 100	2 408 300	4 953 600	3 419 400	1 774 600	18 785 000	20 156 000	1 547 600
C. Coordination des unités décentralisées au Siège									
I. Personnel (postes établis)	3 215 800	–	–	–	–	–	–	3 215 800	–

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds extrabudgétaires.

5. La ventilation du budget des activités de l'ISU par région n'est pas disponible.

Grand programme/Axe d'action/Unité	Budget ordinaire							36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires décentralisées ¹
	Siège	hors Siège					Total hors Siège		
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
II. Activités	309 200	-	-	-	-	-	-	309 200	-
Total, BFC	4 896 000	20 470 400	11 746 900	19 413 600	7 579 500	15 757 700	74 968 100	79 864 100	1 547 600
	6,1 %	25,6 %	14,7 %	24,3 %	9,5 %	19,7 %	93,9 %	100,0 %	
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège									
I. Personnel (postes établis)	-	6 535 000	-	-	-	-	6 535 000	6 535 000	-
II. Activités	-	2 465 000	-	-	-	-	2 465 000	2 465 000	-
Total, Réforme du dispositif hors Siège⁶	-	9 000 000	-	-	-	-	9 000 000	9 000 000	-
	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	
Sous-total, TITRE II.A (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE, ISU)	153 530 500	71 395 400	30 590 600	52 919 900	14 355 200	39 572 100	208 833 200	362 363 700	394 836 500
	42,4%	19,7%	8,4%	14,6%	4,0%	10,9%	57,6%	100,0%	
Sous-total, Titre II.A (y compris l'allocation financière pour tous les instituts)	153 530 500						231 261 800	384 792 300	394 836 500
	39,9 %						60,1 %	100,0 %	
Titre II.B.1									
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
I. Personnel (postes établis)	3 921 700	422 800	-	-	-	-	422 800	4 344 500	-
II. Activités	1 137 100	300 000	-	-	-	-	300 000	1 437 100	-
Sous-total, Titre II.B.1	5 058 800	722 800	-	-	-	-	722 800	5 781 600	-
	87,5 %	12,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	12,5 %	100,0 %	
Titre II.B.5									
Relations extérieures et information du public									
I. Personnel (postes établis)	23 010 300	-	-	-	1 504 800	-	1 504 800	24 515 100	-
II. Activités (coûts de fonctionnement)	3 124 700	-	-	20 000	40 000	-	60 000	3 184 700	-
Sous-total, Titre II.B.5	26 135 000	-	-	20 000	1 544 800	-	1 564 800	27 699 800	-
	94,4 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	5,6 %	0,0 %	5,6 %	100,0 %	

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds extrabudgétaires.
6. La répartition par région des fonds supplémentaires pour la Phase I de la réforme du dispositif hors Siège sera définie au cours de l'exercice biennal.

Grand programme/Axe d'action/Unité	Budget ordinaire							36 C/5 scénario CNZ alternatif	Ressources extrabudgétaires décentralisées ¹
	Siège	hors Siège					Total hors Siège		
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Total, Personnel	138 577 800	43 742 100	21 346 200	35 196 400	10 589 000	27 060 500	137 934 200	276 512 000	1 560 800
	50,1%	15,8%	7,7%	12,7%	3,8%	9,8%	49,9%	100,0%	
Total, Activités (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE, ISU)	46 146 500	28 376 100	9 244 400	17 743 500	5 311 000	12 511 600	73 186 600	119 333 100	393 275 700
	38,7%	23,8%	7,7%	14,9%	4,5%	10,5%	61,3%	100,0%	
Total, Activités (y compris tous les instituts)	46 146 500						95 615 200	141 761 700	393 275 700
	32,3 %						67,4%	100,0%	
TOTAL	184 724 300						233 549 400	418 273 700	394 836 500
	44,2 %						55,8 %	100,0 %	

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
	\$	\$
Projet 36 C/5 scénario CNZ alternatif	653 000 000	540 844 100
Fonds décentralisés	233 549 400	394 836 500
Taux de décentralisation	35,8%	73,0%

1. Projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds extrabudgétaires.

Tableau 2 - Postes établis hors Siège au titre du budget ordinaire par région et par catégorie

Région/Nombre de postes hors Siège																				Total hors Siège	
Grand programme/Secteur /Unité	Afrique				États arabes				Asie et Pacifique				Europe et Amérique du Nord				Amérique latine et Caraïbes				
	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local		Total
GP I – ED ¹	-	41	-	41	1	19	4	24	-	34	-	34	-	5	-	5	-	23	-	23	127
GP II – SC ¹	-	16	-	16	-	7	-	7	-	16	-	16	-	7	-	7	-	7	-	7	53
GP III – SHS	-	7	-	7	-	3	-	3	-	7	-	7	-	1	-	1	-	5	-	5	23
GP IV – CLT	-	13	-	13	-	5	-	5	-	14	-	14	-	3	1	4	-	9	-	9	45
GP V – CI	-	13	-	13	-	5	-	5	-	8	-	8	-	-	-	-	-	6	-	6	32
Gestion hors Siège des programmes décentralisés	10	21	83	114	5	13	44	62	9	16	91	116	4	3	10	17	10	13	69	92	401
Total, Titre II.A²	10	111	83	204	6	52	48	106	9	95	91	195	4	19	11	34	10	63	69	142	681
Titre II.B																					
AFR	-	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
ERI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	4
Total, Décentralisation	10	113	83	206	6	52	48	106	9	95	91	195	4	23	11	38	10	63	69	142	687
%³				30 %				15 %				28 %				6 %				21 %	100 %

Total, postes	1 894
Postes décentralisés	687
% de postes décentralisés	36 %

1. Non compris les instituts de l'UNESCO.
2. ISU non compris.
3. Ce pourcentage fait apparaître l'importance de chaque région en termes de postes dans l'ensemble du dispositif hors Siège de l'UNESCO.

Annexe V – Plan d'évaluation du 36 C/5

Le Plan indicatif d'évaluation du 36 C/5 s'inspire du Plan d'évaluation à long terme du 34 C/4 et est conforme à la Stratégie d'évaluation de l'UNESCO (176 EX/27). Il couvre toutes les composantes de l'univers de l'évaluation, à savoir les évaluations stratégiques et thématiques et les unités décentralisées.

Les évaluations entreprises au cours de l'exercice biennal s'effectueront dans le cadre des cinq orientations stratégiques avancées par l'évaluation externe indépendante de l'UNESCO : (1) Recentrer l'action de l'UNESCO ; (2) Rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain ; (3) Renforcer la participation au système des Nations Unies ; (4) Renforcer la gouvernance ; (5) Élaborer une stratégie de partenariat.

Univers de l'évaluation	Intitulé, objet et portée de l'évaluation	Date de présentation du rapport
<i>Stratégique</i>	Examen à mi-parcours des activités de réforme des secteurs et des services centraux	<i>Décembre 2012</i> <i>Décembre 2013</i>
<i>Thématique</i>	Examen des priorités institutionnelles transversales, y compris la priorité Afrique, l'égalité entre les sexes, les plates-formes intersectorielles et les situations de post-conflit et de post-catastrophe	<i>Décembre 2012</i> <i>Décembre 2013</i>
<i>Unités décentralisées</i>	Échantillon d'instituts/centres de catégorie 1 et de bureaux hors Siège à évaluer dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau cadre de décentralisation	<i>Décembre 2012</i> <i>Décembre 2013</i>

Annexe VI – Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses

Budget ordinaire														Total des estimations pour 2012-2013
Article budgétaire principal	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Voyages des délégués et participants	Voyages du personnel en mission	Services contractuels	Dépenses générales de fonctionnement	Fournitures et matériel	Acquisition de mobilier et d'équipements	Acquisition et amélioration de locaux	Allocations financières/bourses/contributions	Contrats avec des ONG (accords-cadres)	Autres dépenses	
	Siège	hors Siège												
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION														
A. Organes directeurs	2 490 100	–	6 627 500	1 964 000	6 000	902 600	976 300	232 100	37 000	–	–	–	–	13 235 600
B. Direction														
1. Direction générale	2 600 200	–	35 000	–	100 000	55 000	149 000	40 000	52 000	–	–	–	–	3 031 200
2. Cabinet de la Directrice générale	6 361 300	–	53 500	–	80 000	60 000	154 800	43 000	45 200	–	–	–	–	6 797 800
3. Évaluation et audit	5 185 100	–	–	30 000	311 000	311 500	39 600	16 700	13 000	–	–	–	–	5 906 900
4. Normes internationales et affaires juridiques	3 813 800	–	25 000	–	24 000	4 900	30 000	14 000	5 000	–	–	–	–	3 916 700
5. Programme d'éthique	733 500	–	28 600	–	18 000	38 400	10 700	3 000	5 400	–	–	–	–	837 600
Total, Titre I.B	18 693 900	–	142 100	30 000	533 000	469 800	384 100	116 700	120 600	–	–	–	–	20 490 200
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	–	–	–	40 000	3 100 000	–	–	1 900 000	1 500 000	5 497 500	–	–	12 037 500
TOTAL, TITRE I	21 184 000	–	6 769 600	1 994 000	579 000	4 472 400	1 360 400	348 800	2 057 600	1 500 000	5 497 500	–	–	45 763 300
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS														
AU PROGRAMME														
A. Programmes														
I Éducation	29 630 100	33 855 200	5 598 400	3 614 600	4 698 400	14 915 700	2 351 700	452 400	904 900	–	18 500 000	–	99 900	114 621 300
II Sciences exactes et naturelles	26 325 500	14 313 800	2 764 000	2 687 500	1 866 600	6 822 000	1 735 100	234 600	233 600	–	1 485 400	174 000	102 400	58 744 500
III Sciences sociales et humaines	14 232 000	6 324 600	1 784 900	1 536 300	1 167 800	2 185 900	1 008 300	194 300	181 300	–	90 300	525 000	–	29 230 700
IV Culture	25 521 800	10 983 000	3 300 000	1 700 000	1 850 000	5 830 000	1 300 000	380 000	560 000	–	231 000	186 000	371 400	52 213 200
V Communication et information	12 720 600	7 811 900	2 085 000	1 027 000	1 145 000	4 132 500	1 031 000	113 900	229 000	1 500	1 464 500	113 500	114 500	31 989 900
Institut de statistiques de l'UNESCO (ISU)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9 128 600	–	–	9 128 600
Plates-formes intersectorielles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 123 700	7 123 700
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés	3 215 800	56 183 100	5 104 100	–	1 940 800	335 300	10 817 500	944 600	756 600	36 400	–	–	529 900	79 864 100
Fonds supplémentaire pour la réforme du dispositif hors Siège	–	6 535 000	–	–	428 000	–	401 000	–	–	–	–	–	1 636 000	9 000 000
Total, Titre II.A	111 645 800	136 006 600	20 636 400	10 565 400	13 096 600	34 221 400	18 644 600	2 319 800	2 865 400	37 900	30 899 800	998 500	9 977 800	391 916 000
B. Services liés au programme														
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	3 921 700	422 800	200 000	250 000	380 000	135 000	258 500	45 000	45 000	–	–	–	123 600	5 781 600
2. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes	1 740 500	–	80 000	25 000	141 700	73 900	55 000	25 000	29 000	–	–	–	5 000	2 175 100
3. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	7 710 500	–	190 000	49 900	410 000	429 000	154 400	71 000	63 000	–	–	–	63 000	9 140 800
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	3 076 200	–	690 300	–	20 000	350 000	714 000	20 000	199 400	–	–	–	–	5 069 900

Budget ordinaire														Total des estimations pour 2012-2013
Article budgétaire principal	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Voyages des délégués et participants	Voyages du personnel en mission	Services contractuels	Dépenses générales de fonctionnement	Fournitures et matériel	Acquisition de mobilier et d'équipements	Acquisition et amélioration de locaux	Allocations financières/ bourses/ contributions	Contrats avec des ONG (accords-cadres)	Autres dépenses	
	Siège	hors Siège												
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5. Relations extérieures et information du public	23 010 300	1 504 800	548 300	337 000	524 600	1 141 600	414 900	55 800	108 500	—	—	—	54 000	27 699 800
Total, Titre II.B	39 459 200	1 927 600	1 708 600	661 900	1 476 300	2 129 500	1 596 800	216 800	444 900	—	—	—	245 600	49 867 200
C. Programme de participation et bourses														
1. Programme de participation	1 112 500	—	16 000	—	12 000	8 000	9 200	2 500	5 400	—	17 917 800	—	—	19 083 400
2. Programme de bourses	593 800	—	8 000	—	8 000	9 000	33 800	4 500	9 700	—	977 000	—	—	1 643 800
Total, Titre II.C	1 706 300	—	24 000	—	20 000	17 000	43 000	7 000	15 100	—	18 894 800	—	—	20 727 200
TOTAL, TITRE II	152 811 300	137 934 200	22 369 000	11 227 300	14 592 900	36 367 900	20 284 400	2 543 600	3 325 400	37 900	49 794 600	998 500	10 223 400	462 510 400
TITRE III – SERVICES INTERNES														
A. Gestion des ressources humaines	16 561 600	—	211 600	109 400	184 700	2 665 100	88 000	24 000	62 000	—	10 443 000	—	4 286 100	34 635 500
B. Gestion financière	12 330 100	—	15 000	—	50 000	101 500	160 000	—	—	—	—	—	812 000	13 468 600
C. Gestion des services de soutien	54 000 300	—	1 329 000	98 200	122 400	1 231 400	13 075 400	562 400	1 887 600	—	—	—	25 000	72 331 700
TOTAL, TITRE III	82 892 000	—	1 555 600	207 600	357 100	3 998 000	13 323 400	586 400	1 949 600	—	10 443 000	—	5 123 100	120 435 800
TOTAL, TITRES I–III	256 887 300	137 934 200	30 694 200	13 428 900	15 529 000	44 838 300	34 968 200	3 478 800	7 332 600	1 537 900	65 735 100	998 500	15 346 500	628 709 500
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	845 800	454 200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 300 000
TITRE IV – REMBOURSEMENT DES PRÊTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE														
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14 014 000	—	—	—	14 014 000
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS														
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8 976 500	8 976 500
TOTAL, TITRES I–V	257 733 100	138 388 400	30 694 200	13 428 900	15 529 000	44 838 300	34 968 200	3 478 800	7 332 600	15 551 900	65 735 100	998 500	24 323 000	653 000 000

Annexe VII – Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par région bénéficiaire

Les chiffres de ce tableau représentent des projets à mettre en œuvre en 2012-2013 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, y compris pour les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds extrabudgétaires

TITRE	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Interrégional et mondial	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION							
A. Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-
B. Direction							
1. Direction générale	-	-	-	-	-	700 000	700 000
2. Cabinet de la Directrice générale	-	-	-	-	-	1 035 800	1 035 800
3. Évaluation et audit	-	-	-	-	-	736 000	736 000
4. Normes internationales et affaires juridiques	-	-	-	-	-	-	-
5. Bureau de l'éthique	-	-	-	-	-	-	-
Total, I.B	-	-	-	-	-	2 471 800	2 471 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE I	-	-	-	-	-	2 471 800	2 471 800
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME							
A. Programmes							
I ÉDUCATION							
Personnel (postes établis)	367 000	370 000	-	-	-	185 500	922 500
Activités							
I.1 Accélérer les progrès vers la réalisation de l'EPT, en particulier au niveau des pays	5 672 700	9 636 100	22 939 800	278 600	498 100	2 306 700	41 332 000
I.2 Élaborer des systèmes éducatifs de qualité et inclusifs	3 000 000	13 238 600	236 500	-	20 725 600	613 500	37 814 200
I.3 Favoriser les réponses du système éducatif aux défis contemporains en vue du développement durable et d'une culture de la paix et de la non-violence	162 500	849 000	233 500	-	29 506 400	326 100	31 077 500
I.4 Renforcer le rôle de chef de file dans le domaine de l'EPT par des activités de sensibilisation et de suivi et des partenariats	-	222 900	-	-	8 500	6 170 900	6 402 300
Total, I	9 202 200	24 316 600	23 409 800	278 600	50 738 600	9 602 700	117 548 500
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation							
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>							
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	-	-	-	-	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)	-	-	-	-	-	-	-
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	-	-	-	-	-	-	-
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	-	-	-	-	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	-	-	-	-	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	-	-	-	-	-	-	-
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	-	-	-	-	-	-	-
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	9 202 200	24 316 600	23 409 800	278 600	50 738 600	9 602 700	117 548 500

TITRE	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Interrégional et mondial	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	922 400	922 400
Activités							
II.1 Promouvoir les politiques de STI et l'accès au savoir	91 900	515 000	140 000	200 000	7 145 300	100 000	8 192 200
II.2 Renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, notamment à travers le PISE de l'ingénierie et de l'utilisation des énergies renouvelables	111 600	1 225 000	100 000	200 000	-	482 100	2 118 700
II.3 Mobiliser une large participation dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation	-	-	37 000	-	-	10 953 900	10 990 900
II.4 Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO : renforcer la COI en vue d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la coopération intergouvernementale dans la gestion et la protection des océans et des zones côtières dans l'intérêt des États membres	1 106 100	500 000	-	215 100	982 300	11 182 200	13 985 700
II.5 Systèmes d'eau douce en situation de stress et réponses de la société, avec intégration des activités du Programme hydrologique international (PHI) et du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)	-	875 600	-	150 000	3 726 700	3 291 600	8 043 900
II.6 Application des sciences écologiques et des sciences de la Terre au service de la durabilité, notamment dans le cadre du MAB et du Programme international de géosciences (PICG)	3 015 400	-	51 700	223 600	-	1 687 500	4 978 200
II.7 Réduction des risques de catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets	-	499 200	-	-	-	225 400	724 600
Total, II	4 325 000	3 614 800	328 700	988 700	11 854 300	28 845 100	49 956 600
Instituts de l'UNESCO pour la science <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>							
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-	-	85 000 000	85 000 000
Centre international de physique théorique (CIPT)	-	-	-	-	-	69 198 300	69 198 300
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	-	-	-	-	-	154 198 300	154 198 300
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	4 325 000	3 614 800	328 700	988 700	11 854 300	183 043 400	204 154 900
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	569 600	569 600
Activités							
III.1 Apporter un soutien aux États membres pour l'élaboration de politiques et la sensibilisation dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, en particulier de la bioéthique	-	-	-	-	-	65 000	65 000
III.2 Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence par des activités portant sur les droits de l'homme, la démocratie, la réconciliation, le dialogue et la philosophie, et en incluant tous les partenaires politiques et sociaux, en particulier les jeunes	200 000	557 500	-	-	68 929 700	870 100	70 557 300
III.3 Apporter un soutien aux États membres pour répondre aux transformations sociales par la création et le renforcement de systèmes de recherche nationaux et la promotion des réseaux de connaissances et des capacités de recherche en sciences sociales	-	-	-	-	-	715 000	715 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	200 000	557 500	-	-	68 929 700	2 219 700	71 906 900
IV CULTURE							
Personnel (postes établis)	-	365 800	-	-	10 000	2 586 000	2 961 800
Activités							
IV.1 Protéger et conserver le patrimoine culturel et naturel par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972	765 700	10 350 000	4 462 500	-	1 000 000	10 790 200	27 368 400
IV.2 Renforcer la protection des biens culturels et lutter contre le trafic des biens culturels par la mise en œuvre effective des Conventions de 1954, 1970 et 2001	-	-	810 000	-	100 000	-	910 000
IV.3 Protéger le patrimoine culturel immatériel par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003	400 000	-	450 000	-	1 915 800	668 000	3 433 800
IV.4 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005	-	121 200	-	-	408 200	840 000	1 369 400

TITRE	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Interrégional et mondial	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
IV.5 Promouvoir le rôle de la culture dans le développement aux niveaux mondial, régional et national	1 437 600	1 396 100	402 200	443 100	–	480 000	4 159 000
IV.6 Promouvoir le dialogue interculturel, la cohésion sociale et une culture de la paix et de la non-violence	200 000	–	–	–	1 208 600	970 000	2 378 600
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	2 803 300	12 233 100	6 124 700	443 100	4 642 600	16 334 200	42 581 000
V COMMUNICATION ET INFORMATION							
Personnel (postes établis)	–	448 000	–	–	–	736 000	1 184 000
Activités							
V.1 Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression afin d'encourager le développement, la démocratie et le dialogue au service d'une culture de la paix et de la non-violence	939 800	6 356 300	497 100	333 600	1 758 500	39 800	9 925 100
V.2 Renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes, la participation citoyenne et la communication attentive à l'égalité des sexes au service du développement durable	3 139 000	4 032 300	1 735 600	106 200	880 400	882 700	10 776 200
V.3 Aider les États membres à autonomiser des citoyens par l'accès universel au savoir et la préservation de l'information, y compris le patrimoine documentaire	4 394 400	47 919 600	–	–	226 100	562 800	53 102 900
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	8 473 200	58 756 200	2 232 700	439 800	2 865 000	2 221 300	74 988 200
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>	–	–	–	–	–	–	–
Plates-formes intersectorielles	–	–	–	–	–	–	–
Hors Siège – Mise en œuvre des programmes décentralisés	118 800	225 000	249 800	954 000	–	228 600	1 776 200
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	–	–	–	–	–	–	–
Total, II.A	25 122 500	99 703 200	32 345 700	3 104 200	139 030 200	213 649 900	512 955 700
B. Services liés au programme							
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	–	–	–	–	–	–	–
2. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes	–	–	–	–	–	–	–
3. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	–	–	–	–	–	6 235 700	6 235 700
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	–	–	–	–	–	2 040 800	2 040 800
5. Relations extérieures et information du public	–	–	–	–	–	1 483 900	1 483 900
Total, II.B	–	–	–	–	–	9 760 400	9 760 400
C. Programme de participation et bourses							
1. Programme de participation	–	–	–	–	–	–	–
2. Programme de bourses	–	414 000	–	–	–	1 152 500	1 566 500
Total, II.C	–	414 000	–	–	–	1 152 500	1 566 500
TOTAL, TITRE II	25 122 500	100 117 200	32 345 700	3 104 200	139 030 200	224 562 800	524 282 600
TITRE III – SERVICES INTERNES							
A. Gestion des ressources humaines	–	–	–	–	–	443 000	443 000
B. Gestion financière	–	–	–	–	–	2 923 400	2 923 400
C. Gestion des services de soutien							
1. Coordination, soutien, suivi et évaluation	–	–	–	–	–	188 000	188 000
2. Gestion des systèmes informatiques et télécommunications	–	–	–	–	–	815 200	815 200
3. Gestion des conférences, langues et documents	–	–	–	–	–	4 450 100	4 450 100
4. Services communs : achats, sécurité au Siège et des installations	–	–	–	–	–	5 270 000	5 270 000
5. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	–	–	–	–	–	–	–
Total, III.C	–	–	–	–	–	10 723 300	10 723 300
TOTAL, TITRE III	–	–	–	–	–	14 089 700	14 089 700
TOTAL GÉNÉRAL	25 122 500	100 117 200	32 345 700	3 104 200	139 030 200	241 124 300	540 844 100

Annexe VIII – Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)

Le tableau ci-après récapitule les données administratives et budgétaires essentielles concernant les ressources extrabudgétaires : fonds autofinancés, qui sont prévus dans les titres et chapitres du Programme et budget pour 2012-2013 auxquels elles se rapportent.

(a) Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme imputées sur les projets extrabudgétaires

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Le Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA) est financé par les recettes au titre des dépenses d'appui au programme recouvrées sur les projets extrabudgétaires en vue de défrayer l'UNESCO d'une partie des frais afférents au soutien administratif et technique apporté aux projets	39 390 000	A. Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA) Postes établis (81) 22 260 400 Autres coûts 17 129 600 Total, A. 39 390 000	39 390 000
Total général	39 390 000	Total général	39 390 000

(b) Fonds d'utilisation des locaux du Siège

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Recettes afférentes à la location de bureaux dans le bâtiment Miollis, aux places de stationnement, aux partenaires commerciaux et recettes diverses :	11 493 700	A. Dépenses afférentes à la location de bureaux dans le bâtiment Miollis, aux places de stationnement, aux partenaires commerciaux et dépenses diverses :	11 388 100
(a) Recettes provenant de la location de bureaux dans le bâtiment Miollis		(a) équipements collectifs (électricité, chauffage, eau, air, taxes), (b) assurances, (c) coûts de personnel, (d) assistance temporaire, (e) équipement et matériel, (f) entretien des locaux et (g) provision pour l'entretien et la conservation à long terme de locaux générateurs de recettes	
(b) Recettes provenant de la location d'emplacements de garage et recettes diverses			
(c) Recettes provenant de la location de locaux à des partenaires commerciaux (banque, kiosques à journaux, distributeurs de boisson, équipements téléphoniques GSM, etc.)			
B. Recettes provenant de la location d'espaces d'exposition et de la salle I	1 124 700	B. Dépenses afférentes à la location d'espaces d'exposition et de la salle I :	1 124 700
		(a) équipements collectifs (électricité, chauffage, eau, air, taxes), (b) assurances, (c) coûts de personnel, (d) assistance temporaire, (e) équipement et matériel, (f) entretien des locaux et (g) provision pour l'entretien et la conservation à long terme de locaux générateurs de recettes	
C. Recettes provenant de la location de salles de réunion	2 011 900	C. Dépenses afférentes à la location de salles de réunion :	2 011 900
		(a) équipements collectifs (électricité, chauffage, eau, air, taxes), (b) assurances, (c) coûts de personnel, (d) assistance temporaire, (e) équipement et matériel, (f) entretien des locaux et (g) provision pour l'entretien et la conservation à long terme de locaux générateurs de recettes	
D. Recettes provenant de la location d'équipements audiovisuels	1 211 900	D. Dépenses afférentes à la location d'équipements audiovisuels :	1 211 900
		(a) coûts de personnel, (b) équipement et matériel	
E. Revenus des placements	25 000	E. Résidence officielle de la Directrice générale (charges annuelles, entretien et mobilier)	130 000
Total général	15 866 600	Total général*	15 866 600

* La part globale des dépenses de personnel au titre des postes établis, conformément au Règlement financier du Compte spécial du Fonds d'utilisation des locaux du Siège (décision 162 EX/7.10) ne dépassera pas 50 % des dépenses totales, et les coûts de personnel imputés au Compte spécial pour toute installation du Secrétariat ne dépasseront pas les recettes procurées par cette installation.

(c) Fonds d'information, de liaison et de relations publiques

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$	\$	\$
A. Programme des bons UNESCO		A. Programme des bons UNESCO	
(1) Commissions	50 000	I. Coûts de personnel :	
(2) Intérêts	150 000	(1) Postes établis (1)	167 000
Total, A.	200 000	(2) Assistance temporaire	0
		Total partiel, I	167 000
		II. Coûts administratifs :	
		(1) Impression (brochures, bons, circulaires, etc.)	5 000
		(2) Matériel et fournitures	5 000
		(3) Contrats avec des distributeurs	0
		(4) Voyages et missions	10 000
		(5) Dépenses diverses	0
		(6) Frais de réception	0
		Total partiel, II	20 000
		III Transfert aux réserves	13 000
		Total, A.	200 000
B. Programme philatélique et numismatique		B. Programme philatélique et numismatique	
Bénéfices sur vente d'articles	330 000	I. Coût de personnel :	
		Poste établi (1)	167 000
		Total partiel, I	167 000
		II. Coûts administratifs :	
		Coût des articles vendus	163 000
		Total, B	330 000
Total général	530 000	Total général	530 000

(d) Fonds des publications et du matériel auditif et visuel

RECETTES				DÉPENSES			
	Publications	VIM	Total		Publications	VIM	Total
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
A. Ventes	1 200 000	235 000	1 435 000	I. Coûts de personnel :			
				Poste établi (0,5)	–	83 500	83 500
				Poste établi (1)	275 000	–	275 000
				Assistance temporaire et heures supplémentaires	110 000	6 500	116 500
B. Droits d'auteur	400 000	–	400 000	II. Coûts de production	567 000	85 500	652 500
				III. Droits d'auteur	87 000	–	87 000
				IV. Commissions	87 000	–	87 000
				V. Fret/affranchissement	197 000	3 000	200 000
				VI. Fournitures et matériel	60 000	56 500	116 500
				VII. Promotion et distribution	217 000	–	217 000
Total général	1 600 000	235 000	1 835 000	Total général	1 600 000	235 000	1 835 000

(e) Compte spécial des services d'interprétation

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Services facturés :		I. Coûts de personnel :	
Aux secteurs de l'UNESCO (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires)	3 251 200	Postes établis (4)	996 000
Aux utilisateurs extérieurs à l'UNESCO (délégations, ONG, etc.)	812 800	Assistance temporaire	3 068 000
Total général	4 064 000	Total général	4 064 000

(f) Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO

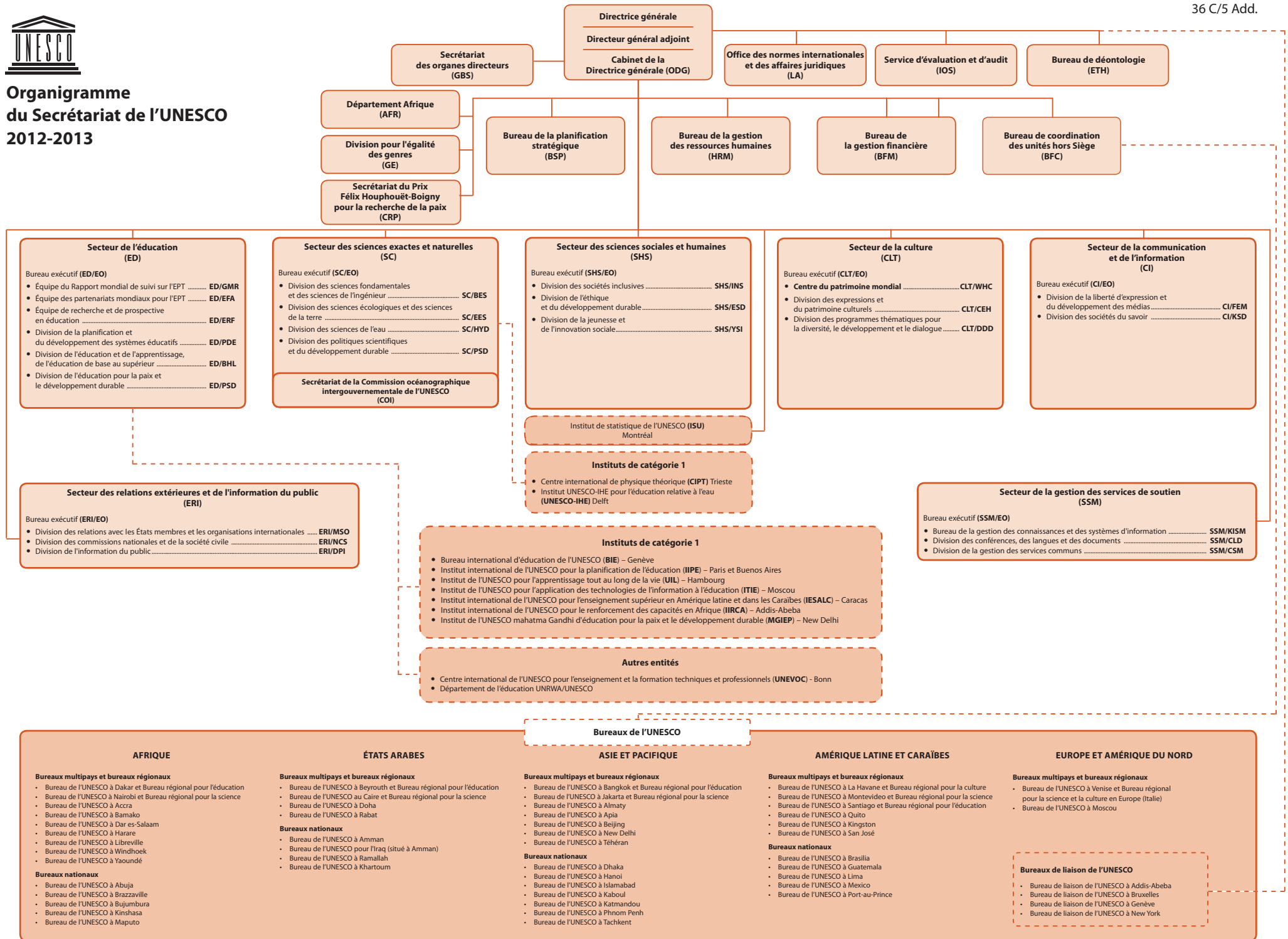
RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Intérêts sur les prêts accordés aux membres	4 200 000	I. Coûts de personnel : Postes établis (10)	2 267 000
B. Intérêts bancaires et intérêts sur les placements	14 900 000	II. Coûts administratifs	540 000
		III. Assurance sur prêts	335 000
		IV. Frais d'exploitation informatique	90 000
		V. Autres coûts	760 000
		Total, I-V	3 992 000
		VI. Contribution aux honoraires du Commissaire aux comptes	23 800
		VII. Contribution aux frais d'abonnement à des services bancaires	50 000
		Total, VI-VII	4 065 800
		Intérêts versés aux membres	15 034 200
Total général	19 100 000	Total général	19 100 000

(g) Compte spécial des services de documents

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Recettes provenant de la production de documents	4 682 500	A. Dépenses liées à la production de documents	
		I. Postes établis (4,5)	806 000
		II. Heures supplémentaires et assistance temporaire	750 000
		III. Contrats de production externe	1 159 000
		IV. Location et entretien de matériel	875 000
		V. Fournitures nécessaires à la production	475 000
		VI. Acquisition de matériel	537 500
		VII. Formation du personnel	80 000
		Total, I-VII	4 682 500
B. Recettes au titre de la traduction	4 538 600	B. Dépenses au titre de la traduction	
		I. Postes établis (2,5)	484 000
		II. Assistance temporaire	580 000
		III. Contrats de traduction extérieure	3 474 600
		Total I-III	4 538 600
C. Autres recettes	15 000	C. Autres dépenses	15 000
Total général	9 236 100	Total général	9 236 100



Organigramme du Secrétariat de l'UNESCO 2012-2013





Conférence générale

36^e session, Paris 2011

36 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

36 C/5 Add.2
25 octobre 2011
Original anglais

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

MÉTHODES DE PRÉPARATION DU BUDGET, PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2012-2013 ET TECHNIQUES BUDGÉTAIRES

ADDENDUM 2

La Conférence générale,

Ayant examiné le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5 Projet et Addendum), préparé par la Directrice générale et soumis au Conseil exécutif conformément à l'article VI.3 (a) de l'Acte constitutif,

Rappelant les décisions 185 EX/17 Partie II, paragraphe 3, 186 EX/15 Partie II, paragraphe 3 et 187 EX/15,

1. *Prend note avec satisfaction* du fait que les techniques budgétaires appliquées dans la préparation des documents 36 C/5 et Addendum sont conformes aux dispositions de la résolution 35 C/105 ;
2. *Invite* la Directrice générale à appliquer les mêmes techniques budgétaires pour l'élaboration du document 37 C/5, sous réserve de toute modification ou amélioration que le Conseil exécutif ou la Directrice générale pourrait recommander lors d'une session à venir du Conseil, y compris un ajustement éventuel du taux de change constant du dollar.